



ATL 108

Instructions nautiques du Canada

Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest)

12/2021



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada

Légende des pictogrammes



Mouillage



Courant



Point d'appel par radio



Quai



Avertissement



Station de sauvetage



Port de plaisance



Feu



Pilotage

Signaler les divergences entre les observations réelles et les descriptions dans la publication

Les utilisateurs de cette publication sont priés de transmettre toute information concernant des dangers nouvellement découverts, des changements dans les aides à la navigation, l'existence de nouveaux hauts-fonds ou chenaux, ou toute autre information qui pourrait être utile pour la correction des cartes et publications nautiques touchant les eaux canadiennes à : shcinfo@dfo-mpo.gc.ca.

AVIS IMPORTANT

Le Service hydrographique du Canada ne produit plus de copies papier de ses publications.

Les mises à jour sont publiées dans les Avis aux navigateurs à notmar.gc.ca et sur le site Web du Service hydrographique du Canada à cartes.gc.ca.

REPRODUCTION À USAGE PERSONNEL

Cette publication numérique - telle que publiée dans cartes.gc.ca - peut être imprimée ou reproduite dans n'importe quel format, sans frais ni autorisations supplémentaires, à condition que ce soit à des fins non commerciales, c'est-à-dire pas à vendre ou à tirer un quelconque profit.

Pour être utilisée pour la navigation, la reproduction doit être une copie conforme et non modifiée de la publication trouvée dans cartes.gc.ca, et tenue à jour en tout temps.

REPRODUCTION À DES FINS COMMERCIALES

Cette publication ne doit pas être imprimée ni reproduite en tout ou en partie à des fins commerciales (c'est-à-dire dans le but de vendre ou de réaliser un profit quelconque, par opposition à un usage personnel), sans l'autorisation écrite préalable du Service hydrographique du Canada.

Pour connaître les modalités complètes, visitez cartes.gc.ca ou envoyez un courriel à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca.

Publiées avec l'autorisation du
Service hydrographique du Canada
Pêches et Océans Canada
200, rue Kent, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0E6

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2022
N° de catalogue Fs74-50F-PDF
ISSN 2816-4768
Ottawa

	Préface	IV
	Notes explicatives	V
	Abréviations	VII
CHAPITRE 1	Côte NW de l'île du Cap-Breton, St. Georges Bay et les côtes Nord et Est de l'île-du-Prince-Édouard	
	Île du Cap-Breton — Côte NW	1-1
	St. Georges Bay — Canso Canal	1-7
	Côté Est de St. Georges Bay	1-9
	Côté Sud de St. Georges Bay	1-12
	Côté Ouest de St. Georges Bay	1-15
	Île-du-Prince-Édouard — Côte Est	1-16
	Georgetown Harbour	1-22
	Île-du-Prince-Édouard — Côte Nord	1-28
	Alberton Harbour	1-36
CHAPITRE 2	Îles de la Madeleine	
	Îles de la Madeleine	2-1
	Îles de la Madeleine — Côte Est	2-3
	Îles de la Madeleine — Côtes Sud et Ouest	2-11
	Îles de la Madeleine — Côtes Nord-Ouest et Nord	2-13
CHAPITRE 3	Détroit de Northumberland	
	Pont de la Confédération	3-1
	De Cape George à Pictou Harbour	3-3
	De Pictou à Cape Tormentine	3-10
	De Cape Bear à Charlottetown	3-19
	De Charlottetown à Summerside	3-23
	De Summerside à North Cape	3-29
	De Cape Tormentine à Point Escuminac	3-31
CHAPITRE 4	Rive Ouest du golfe du Saint-Laurent de Point Escuminac au cap Gaspé	
	Miramichi Bay	4-1
	Miramichi River	4-3
	De Miramichi Bay à Miscou Island	4-6
	Baie des Chaleurs	4-11
	Baie des Chaleurs — Rive Sud — De Miscou à Heron Island	4-11
	Baie des Chaleurs — Rive Nord — Du cap d'Espoir à Eel River	4-22
	Port de Chandler	4-23
	Port de Carleton	4-30
	Rivière Ristigouche — De Miguasha à Campbellton	4-30
	Du cap d'Espoir au cap Gaspé	4-32
	Baie de Gaspé	4-35
	Port de Gaspé	4-37
ANNEXES	Plan de navigation	A-1
	Lignes directrices relatives à la navigation sous le pont de la Confédération	A-3
	Table de conversion métrique	A-10
	Recherche et sauvetage	A-11
	Données météorologiques	A-13
	Distances	A-14
	Ports de plaisance	A-16
	Parc national de Forillon	A-17
	Index	I-1

La première édition des *Instructions nautiques, ATL 108 — Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest)*, 2006, a été rédigée d'après les informations reçues du gouvernement canadien et d'autres sources. Le sens des termes hydrographiques employés dans ce fascicule correspond à celui que donne le *Dictionnaire Hydrographique* (Publication spéciale n° 32), publié par le Bureau Hydrographique International.

Les renseignements généraux de la région de la côte atlantique sont regroupés à l'intérieur du fascicule *ATL 100 — Renseignements généraux, Côte Atlantique*, 2007. Il contient des informations sur la navigation, une description sommaire des principales installations portuaires ainsi que des renseignements sur les caractéristiques géographiques, océanographiques et atmosphériques.

La description des secteurs géographiques se retrouve dans un ensemble de fascicules dont les limites respectives figurent sur l'index des fascicules, imprimé sur la couverture arrière. **Les fascicules descriptifs doivent être utilisés conjointement avec le fascicule ATL 100 — Renseignements généraux, qui en est leur complément.**

Les photographies proviennent de Pêches et Océans Canada, Institut océanographique de Bedford, Dartmouth, Nouvelle-Écosse. La photographie du port de Belledune est une gracieuseté du port de Belledune.

N.B. La forme masculine désigne aussi bien le féminin que le masculin.



Les *Instructions nautiques* amplifient les détails portés sur les cartes et donnent d'importants renseignements pour la navigation qu'on ne retrouve pas nécessairement sur les cartes marines ou dans les autres publications nautiques. Il faut les lire conjointement avec les cartes auxquelles le texte se réfère.

Remarques

Les **bouées** ne sont généralement décrites en détail que lorsqu'elles ont une signification spéciale pour la navigation, ou lorsque l'échelle de la carte ne permet pas de montrer tous les détails.

Les **références aux cartes marines**, en italique dans le texte, renvoient normalement aux cartes canadiennes à la plus grande échelle; on peut toutefois se référer à une carte à plus petite échelle lorsqu'on en juge l'usage plus approprié.

Pour obtenir des **informations sur les marées**, consulter les *Tables des marées et courants du Canada*. Toutefois, les changements anormaux connus du niveau de l'eau sont mentionnés.

Les **noms** de lieu proviennent de la source la plus compétente. Lorsqu'un nom périmé apparaît encore sur la carte, ou qu'il est d'usage local, il figurera entre parenthèses dans le texte, après le nom officiel de l'entité en cause.

Les **renseignements sur les épaves** sont donnés lorsque des épaves découvrantes ou submergées ont des caractéristiques relativement permanentes ayant une importance pour la navigation ou le mouillage.

Terminologie et unités utilisées dans ce fascicule

Les **latitudes** et les **longitudes** figurant entre parenthèses ne sont qu'approximatives et données dans le but de faciliter la référence à la carte.

Les **relèvements et directions**, lorsqu'on les exprime en degrés, sont comptés à partir du Nord vrai (géographique), et de 000° à 359° dans le sens des aiguilles d'une montre. Les relèvements d'amers, les alignements et les secteurs des feux sont donnés du large. Les **routes** sont toujours données sur le fond.

La **direction des courants** est celle vers laquelle se produit l'écoulement. Le courant de **jusant** est celui occasionné par la marée descen-

dante tandis que le courant de **flot** est produit par la marée montante. La **direction des vents** est celle d'où ils soufflent.

Les **distances** sont, sauf avis contraire, exprimées en milles marins. Du point de vue pratique, un mille marin équivaut à la longueur d'une minute d'arc mesurée sur le méridien à la latitude de la position. Le mille marin international correspond à 1 852 mètres (6 076 pi).

Les **vitesse**s sont exprimées en noeuds, ce qui représente 1 mille marin par heure.

Les **profondeurs** sont, sauf avis contraire, rapportées au zéro des cartes. Les profondeurs, en particulier celles des chenaux dragués ou celles du long des quais, sont sujettes à changer et il est fortement recommandé d'en demander confirmation à l'autorité locale compétente.

Les **altitudes** et les **hauteurs libres** sont rapportées au niveau de la pleine mer supérieure, grande marée. Dans les eaux non soumises à la marée, elles sont rapportées au zéro des cartes.

Les **hauteurs**, distinctes des altitudes, se rapportent aux hauteurs d'objets au-dessus du sol. On peut, occasionnellement et lorsqu'il n'existe aucun risque de confusion, dire « une colline d'une hauteur de 18 m »; dans ce cas, hauteur aura la signification d'altitude.

Le numéro des aides du *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume* apparaîtra **entre parenthèses** suite à la mention de l'aide (feu, alignement lumineux, bouée). Le terme « saisonnier » indique que l'aide décrite est en fonction durant une période déterminée; se référer au *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume* pour connaître la période de fonctionnement. Le terme « privé » signifie que l'aide est entretenue à titre privé; elle ne sera pas nécessairement inscrite dans le *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume* et ses caractéristiques peuvent changer sans qu'un *Avis à la navigation* ne soit émis.

L'**heure**, sauf indication contraire, correspond à l'heure locale, normale ou avancée. Dans les eaux couvertes dans ce fascicule, l'heure locale est l'heure normale de Terre-Neuve (HNTUTC-3½). Le Québec (à l'Est de *Natashquan* et les îles de la *Madeleine*) a adopté l'heure normale de l'Atlantique (HNA) qui retarde de 4 h (UTC-4) sur le UTC. Le reste de

la province de Québec a adopté l'heure normale de l'EST (HNE), en retard de 5 h (UTC-5) sur le UTC.

Le **port en lourd** et les **masses** sont exprimés en tonnes métriques (t). Les masses relativement petites seront exprimées en kilogrammes.

Un **quai public** est un quai à l'usage du public, bien que certains frais puissent être exigés par les autorités locales. Sur les cartes plus anciennes, il est marqué « Government Wharf » ou « Gov't Whf ».

On regroupe sous le vocable **amers**, tous les objets naturels ou artificiels qui sont **remarquables** ou bien visibles, soit ceux qui ressortent clairement sur l'arrière-plan ou ceux qui, par visibilité normale, peuvent être facilement identifiés du large, à quelques milles de distance.

Le terme **embarcation** désigne les bateaux de plaisance et les petits bâtiments à faible tirant d'eau.

Les **diagrammes** sont des représentations cartographiques à grande échelle de ports, de quais, de mouillages et de ports de plaisance.

Les **pictogrammes** sont des symboles apparaissant au début de certains paragraphes. Ils servent à repérer rapidement les informations désirées ou à souligner une particularité. Se référer à la légende des pictogrammes qui apparaît à l'endos de la couverture de ce fascicule.



Références aux autres publications

Service hydrographique du Canada

- *Catalogue des cartes et publications nautiques (Côte atlantique)*
- *Tables des marées et courants du Canada*

Garde côtière canadienne

- *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*
 - *Aides radio à la navigation maritime (Atlantique et Grands Lacs)*
 - *Navigation dans les glaces en eaux canadiennes*
 - *Édition annuelle des Avis aux navigateurs*
-

ABRÉVIATIONS

Unités

°C	degré Celsius
cm	centimètre
fm	brasse
h	heure
ha	hectare
HP	cheval-vapeur
kHz	kilohertz
km	kilomètre
kn	noeud
kPa	kilopascal
m	mètre
M	mille marin
mb	millibar
min	minute
MHz	mégahertz
mm	millimètre
pi	pied
t	tonne métrique
°	degré (d'arc)
'	minute (d'arc)

Directions

N	Nord
NNE	Nord-Nord-Est
NE	Nord-Est
ENE	Est-Nord-Est
E	Est
ESE	Est-Sud-Est
SE	Sud-Est
SSE	Sud-Sud-Est
S	Sud
SSW	Sud-Sud-Ouest
SW	Sud-Ouest
WSW	Ouest-Sud-Ouest
W	Ouest
WNW	Ouest-Nord-Ouest
NW	Nord-Ouest
NNW	Nord-Nord-Ouest

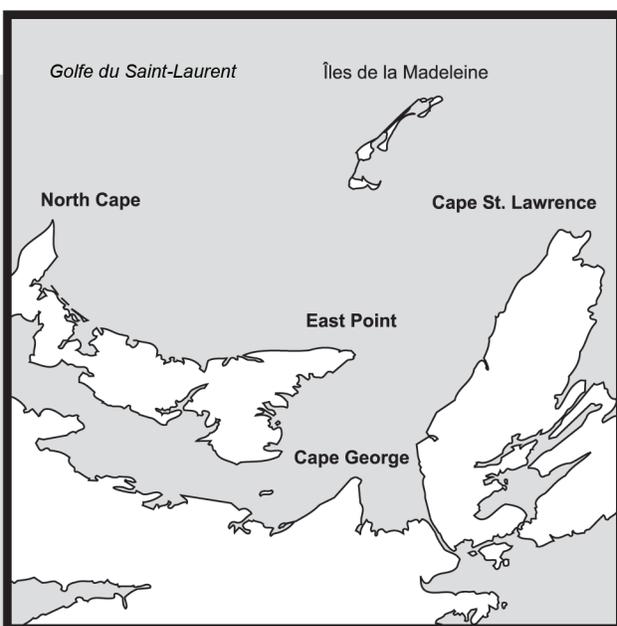
Divers

A.P.A.	Administration de Pilotage de l'Atlantique
BM	basse mer
É.-U.	États-Unis d'Amérique
GCC	Garde côtière canadienne
HF	haute fréquence
HPA	heure probable d'arrivée
HPD	heure probable de départ
M	million
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
NAD	Système de référence géodésique de l'Amérique du Nord
n°	numéro
PM	pleine mer
SAR	recherche et sauvetage
SCTM	Services de communications et trafic maritimes
SHC	Service hydrographique du Canada
STM	Services de trafic maritime
DWT	port en lourd
VHF	très haute fréquence

Côte NW de l'île du Cap-Breton, St. Georges Bay et les côtes Nord et Est de l'île-du-Prince-Édouard

Île du Cap-Breton — Côte NW

Carte 4022



1 La côte comprise entre **Cape St. Lawrence** ($47^{\circ}03'N$, $60^{\circ}36'W$) et Black Point, d'une longueur de 73 milles, est élevée et présente des étendues de falaises abruptes qui s'élèvent à faible distance de la rive pour former une crête dont le sommet a une altitude de 1500 pieds (457 m). Les falaises sont régulièrement interrompues par des ravins et d'étroits couloirs, révélant des rivières et des cours d'eau qui vont se jeter dans la mer. *Cabot Trail*, une route qui mène à travers les hautes terres du Cap-Breton, longe la côte sur une bonne partie de cette portion de la côte. Cette dernière est parsemée de petits villages de pêcheurs, de hameaux et de quelques petits havres peu profonds, dont le plus important — Chéticamp — est situé au milieu de cette partie de la côte.

2 L'aspect accore des falaises se retrouve dans les eaux profondes du large, bien que des eaux peu profondes et des roches se retrouvent coincées à moins de 0,5 mille de la côte, sauf à proximité des quelques îles, embouchures de rivières et régions ayant subies une érosion par la mer et par le temps. Il n'y a que peu de possibilités d'atterrissage, d'autant plus que ce dernier n'est possible que par temps clément.

3 Il est recommandé de se maintenir à bonne distance de cette côte, particulièrement à l'automne et au début de l'hiver, lorsque les vents dominants de NW provoquent une forte mer et soulèvent une forte houle.

4 **Courants et courants de marées.** — La plupart du temps, le courant porte vers cette côte. Les courants sont inégaux et irréguliers tant au niveau de leur vitesse, que de leur direction; généralement, leur vitesse ne dépasse pas 1 nœud en été.

4.1 Les prévisions horaires des courants de surface émises pour le golfe du Saint-Laurent sont disponibles sur le site Web de l'*Observatoire global du Saint-Laurent* au www.ogsl.ca (sous l'onglet *Prévisions océaniques*). On peut y obtenir les détails d'heure en heure de la direction et de la vitesse des courants de surface prévus pour les 48 prochaines heures.

Carte 4464

5 **De Cape St. Lawrence à Chéticamp Harbour.** — Pleasant Bay ($46^{\circ}50'N$, $60^{\circ}48'W$) se

situé à quelque 10 milles dans le SW de Cape St. Lawrence. Le passage qui mène au havre a une largeur de 131 pieds (40 m) entre les deux brise-lames. L'extrémité de chacun des brise-lames porte un **feu** (860.6, 860.9), reposant sur un mât. Un **feu** (860.8) est placé sur le rivage, sur le côté NE de l'entrée au havre intérieur; il repose sur une tour blanche avec une bande rouge au sommet. La **bouée** lumineuse de mi-chenal à cloche VC (860.5) est mouillée à 0,7 mille au NW du feu. Un **alignement lumineux** (861, 861.1), orienté à 143½° et reposant sur des marques de jour blanches avec une bande rouge, mène dans les approches du havre.

6 On a signalé des profondeurs variant de 6 à 7 pieds (1,8 à 2,4 m) à mi-chenal, dans l'entrée. L'entrée est parfois impraticable lors de forts vents du NW. Le havre est souvent très achalandé durant la période de la pêche au crabe, qui se déroule généralement en juillet et août.

 7 Un quai public en L est implanté dans la côte Nord du havre intérieur et s'avance sur 135 pieds (41 m) jusqu'à son extrémité, de 100 pieds (30 m) de long. La face externe offre une profondeur minimale de 6 pieds (1,8 m). Un quai, d'une longueur de 200 pieds (60 m) et offrant une profondeur minimale de 5 pieds (1,5 m), longe le rivage, en direction Est. Il y a une conduite d'eau douce sur le côté Est de ce quai. Un autre quai, d'une longueur de 150 pieds (46 m), s'avance vers l'Ouest. Ce dernier offre une profondeur minimale de 2 pieds (0,6 m). Ces quais sont recouverts d'un plateau en béton. Des appontements flottants, d'une longueur totale de 330 pieds (100 m), sont adjacents au quais, dans la partie Sud du havre. Ces derniers offrent une profondeur minimale de 2 pieds (0,6 m).

8 Un quai d'une longueur de 150 pieds (46 m) est implanté dans la côte Est du havre intérieur et offre une profondeur minimale de 2 pieds (0,6 m). Des bateaux d'excursions appareillent depuis ce quai. **Pleasant Bay** compte quelque 300 habitants.

Carte 4449

9 **Jerome Ledge** et **Caveau Shoals**, couverts respectivement de 0,6 m et 3,4 m d'eau, gisent du côté NE de l'entrée de Chéticamp Harbour.

 10 Une plage étroite de sable et de galets, située dans l'extrémité Sud, relie **Chéticamp Island** à la terre ferme. La mer érode en permanence la haute falaise qui forme le rivage de l'île. Le côté Est de l'île, le long de Chéticamp Harbour, est basse et herbeuse. Un **feu** (867), altitude 22 m, repose sur une tour blanche de 13,3 m de haut, avec un sommet rouge; le feu est situé sur **Enragée Point** (46°39'N, 61°02'W), qui forme la pointe NW de l'île.

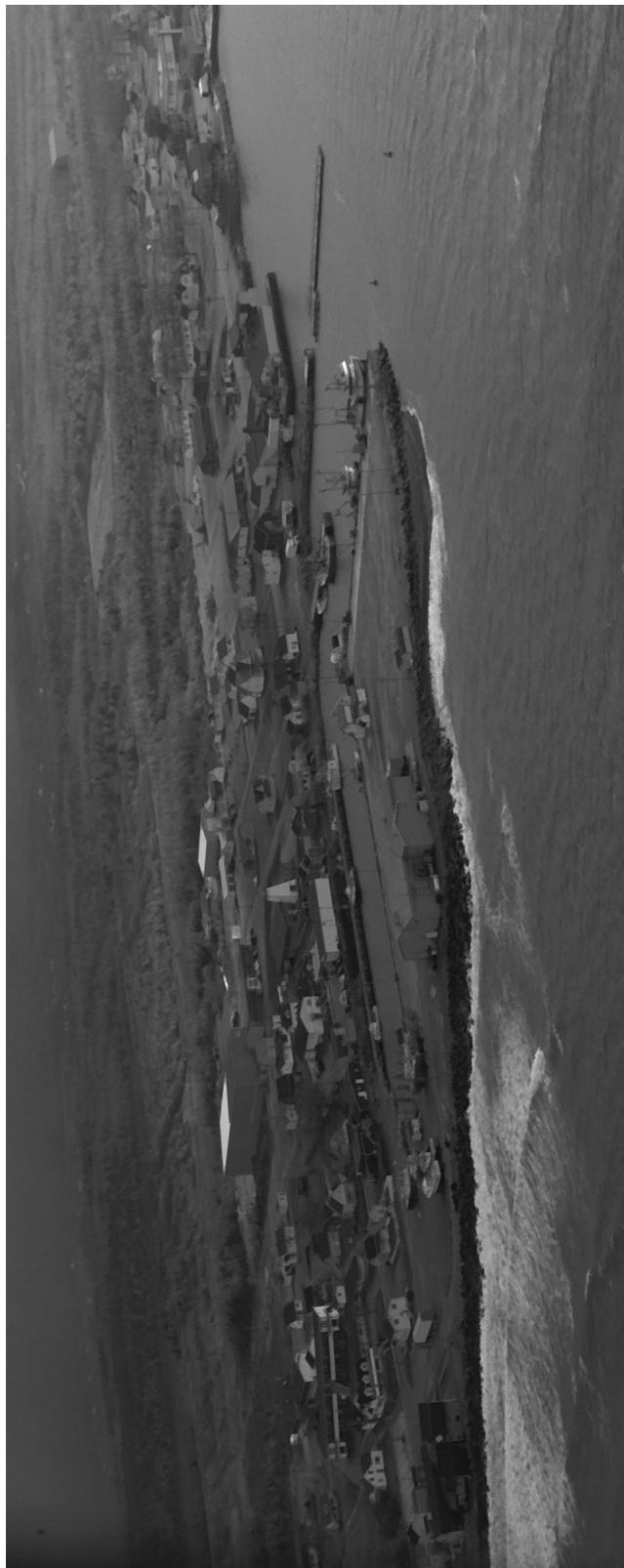
11 **Chéticamp Harbour**, situé entre Chéticamp Island et la terre ferme, convient au mouillage de petits bâtiments. Les profondeurs peuvent être moindres que celles portées sur les cartes, car le havre est sujet à un ensablement. La profondeur utile du chenal est de 4,6 m. Généralement, le havre est ouvert depuis la mi-avril jusqu'au début de janvier. La **glace** se forme habituellement vers la mi-janvier et restreint la navigation jusque vers la mi-mai. Chéticamp compte environ 800 habitants.

 12 Un **alignement lumineux** (862, 863), orienté à 108°, mène dans les approches du havre au Nord de Chéticamp Island. Les feux reposent sur des marques de jour blanches avec une bande rouge, placées sur **Caveau Point**.

PHARE DE CHÉTICAMP ISLAND (2005)



CHÉTICAMP — HAVRE DES PÊCHEURS (2005)



L'utilisation, en tant que balises ou alignement, des tours restantes d'un ancien ensemble de feux d'alignement, est à **proscrire**.



13 Un bassin, géré par la *Harbour Authority of Chéticamp*, se trouve du côté Est du chenal intérieur.

Il y a une cale de halage au fond du bassin. Un quai d'une longueur de 100 m, offrant des profondeurs comprises entre 2,7 et 5,2 m, s'avance dans le bassin, vers l'Ouest, à partir de l'entrée Nord du bassin.

14 Un brise-lames flottant, d'une longueur de 70 m, est situé à faible distance au Sud du bassin. Seule sa face Nord est utilisable par des bâtiments dont la longueur ne dépasse pas 13 m. On trouve des profondeurs variant de 2,4 à 7,4 m le long du brise-lames. Le quai d'une usine de transformation de poisson se trouve à faible distance au Sud. Sa face externe a une longueur de 50 m et offre une profondeur de 3,7 m.



15 *Quai du phare Marina* se situe à 0,2 mille au Sud du bassin des pêcheurs. Un quai en L, d'une longueur de 30 m, s'avance du rivage jusqu'à une extrémité de 23 m de long. Les profondeurs minimales des faces externe et interne sont respectivement de 2,1 et 2,4 m. On y trouve des toilettes publiques et il y a un phare désaffecté sur le musoir du quai.

16 Le quai Mathieu est situé à environ 0,2 mille plus au Sud. La face du quai a une longueur de 21 m et offre des profondeurs variant de 0,5 à 1,4 m. On y trouve un centre d'accueil pour visiteurs et des toilettes. Le feu à secteurs, mentionné plus haut, est situé à faible distance de ce quai, à l'intérieur des terres. Un caisson, utilisé autrefois pour le transbordement de pétrole, se trouve au large de la face de ce quai; le caisson est en état de délabrement. La navigation dans cette zone exige d'être vigilant.



17 Un quai public en T, situé à quelque 0,15 mille au Nord de l'église qui constitue une entité **remarquable**, s'avance de quelque 85 m depuis le rivage Est. La face externe a une longueur de 60 m, pour une largeur de 10 m, et offre une profondeur minimale de 4,6 m. Le plan horizontal du quai, en béton, a une hauteur de 1,8 m. Tout le quai est éclairé.



18 Le **mouillage** le plus abrité se situe au large du quai public, par fond de 7,3 m, mais l'aire d'évitage est restreinte. Les embarcations peuvent mouiller n'importe où dans le havre intérieur, par fond de bonne tenue. Le mouillage n'est pas sécuritaire par forts vents de Nord ou NE. Une **épave** gît par 0,3 m au large du rivage Ouest, vis-à-vis du quai public.



19 **La Pointe** dénomme l'extrémité SSW de Chéticamp Island. Au NE de La Pointe, il y a un quai public en L qui forme un bassin abrité. Ce bassin a une largeur de 49 m et offre des profondeurs variant de 1 à 2,3 m. Un petit brise-lames, situé au Sud du quai, offre une protection supplémentaire. Un **feu** (868), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du quai.



CHÉTICAMP — QUAI PUBLIC (2005)



 20 Le **mouillage** dans la baie, à l'Est de La Pointe, est exposé tant au Sud qu'à l'Ouest et devient dangereux après le mois d'août. Le fond meuble est composé de sable et de gravier.

Carte 4463

21 Une **tour**, d'une altitude de 1553 pieds (473 m) et signalée par des **feux** rouges, est située à 3,2 milles au SE de La Pointe.

Carte 4449

 22 **Grand Étang Harbour** ($46^{\circ}33'N$, $61^{\circ}03'W$), abrité par deux brise-lames de roches, est un havre sécuritaire pour les embarcations et se situe à 3,1 milles au Sud de La Pointe. Les profondeurs du havre et de ses approches peuvent changer en raison d'un ensablement continu. Un **alignement lumineux** (869, 870), orienté à $130\frac{1}{2}^{\circ}$ et menant à travers des abords, repose sur des marques de jour blanches avec bande rouge, placées dans la partie NE du havre. Un **feu** (868.6), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité SW de la jetée.

 23 La partie SW du havre comporte trois quais publics. Le quai Nord a une longueur de 55 m et offre des profondeurs variant de 1,6 à 1,4 m. Le quai Sud, en L, d'une longueur de 65 m avec une extrémité de 15 m de long, offre une profondeur de 1,3 m. Un troisième quai, d'une longueur de 55 m, a une extrémité de 22 m de long et offre une profondeur de 1 m le long de celle-ci. L'ancien quai de l'usine de transformation de poisson, d'une longueur de 29 m, est situé à faible distance au NW; il a été déclaré dangereux et n'est plus en service. Une chaussée et un pont traversent le fond du havre; le pont offre une hauteur libre de 2 m. **Grand Étang** compte environ 350 habitants.

Carte 4449

 24 **Margaree Harbour** ($46^{\circ}27'N$, $61^{\circ}07'W$) dénomme un bassin peu profond, formé par l'élargissement de l'embouchure de **Margaree River**, qui assèche partiellement. L'entrée du havre est abritée de chaque côté par un brise-lames. Les profondeurs du havre et des abords sont sujettes à changement en raison d'un ensablement continu; la navigation ne devrait pas se faire sans disposer

des informations locales les plus récentes. Des **feux** (873.2, 873.21), reposant sur des mâts, sont placés sur l'extrémité de chaque brise-lames. Un pont, laissant une hauteur libre de 2,7 m, enjambe Margaree River à 0,5 mille en amont de l'entrée.

 25 Un **alignement lumineux** (872, 873), orienté à 166½°, est placé sur le côté SW de l'embouchure et permet de gagner le havre; les feux reposent sur des structures blanches avec bande rouge. En-deçà de l'entrée, un chenal peu profond et **balisé** conduit jusque dans un bassin situé dans la partie NE du havre et bordé d'un long épi rocheux. Le quai public (*Harbour Authority of Margaree Harbour*), d'une longueur de 48 m, offre des profondeurs variant de 1,2 à 2,4 m. Des quais sont implantés au NE et au SW. Un appontement flottant, offrant des profondeurs variant de 0,9 à 1,5 m le long de la face externe, est fixé au quai NE. Le hameau de Margaree Harbour compte quelque 70 habitants.

26 **Whale Cove** est une petite anse située à 1 mille au SSW de l'entrée de Margaree Harbour; elle offre un bon abri par temps modéré. Une plage de sable fin constitue le fond de l'anse.

Carte 4463

  27 **Margaree Island (Sea Wolf Island)**, située à 8 milles au SW de Margaree Harbour et d'une hauteur approximative de 260 pieds (79 m), est gréseuse et accore; quelques arbres rabougris parsèment l'île. Ses rives sont bordées de roches submergées. L'île est battue de tous les côtés par une forte houle et on y trouve aussi un fort courant de marée dans ses environs, ainsi qu'entre l'île et la terre ferme. Le mouillage n'est pas sécuritaire dans cette zone qui n'offre qu'un fond de mauvaise tenue. Entre l'île et la terre ferme, les profondeurs sont de l'ordre de 5 à 12 brasses (9 à 22 m), alors que le fond rocheux est mêlé de sable et de gravier çà et là. Un **feu** (874) repose sur une tour blanche d'une hauteur de 27 pieds (8,2 m) qui domine l'île (46°21'N, 61°16'W).

 28 Un quai brise-lames, d'une longueur de 430 pieds (131 m) et offrant des profondeurs variant de 2 à 5 pieds (0,6 à 1,5 m) le long de sa face SE, se trouve à faible distance au SE de **Marsh Point**, elle-même située à 3,4 milles au Sud du feu de Margaree Island. Ce quai et le quai de chargement de bois, situé à son enracinement, étaient en état de délabrement (2002); seuls les pêcheurs locaux l'utilisaient durant la saison de la pêche au homard.

 29 Le village de **Inverness**, d'une population de quelque 1700 habitants, est situé à 7,5 milles au SSW de Margaree Island. Le double clocher d'une église est **remarquable**. **McIsaac Pond (Inverness Harbour)** dénomme un bassin pour embarcations qui est relié à la mer par un chenal d'une largeur de 60 pieds (18 m), entre deux brise-lames. Un **feu** (874.1) est placé sur l'extrémité du brise-lames Nord.

Un **alignement lumineux** (874.2, 874.3), orienté à 124° et pourvu de marques de jour blanches avec une bande rouge, permet de gagner le bassin. Il y a une profondeur minimale de 7 pieds (2,1 m) sur l'alignement menant dans le bassin.

 30 Un quai public en T (*Harbour Authority of Inverness*) déborde le côté Nord de McIsaac Pond de 168 pieds (51 m). La face externe, d'une longueur de 170 pieds (52 m), offrait une profondeur minimale de 6 pieds (1,8 m) en 2002. Le plan horizontal du musoir en forme de T a une hauteur de 6 pieds (1,8 m). Attenant au rivage, il y a un quai d'une longueur de 145 pieds (44 m) et offrant une profondeur minimale de 3 pieds (1 m); ce quai est utilisé par les pêcheurs locaux pour s'y amarrer et pour refaire le plein. Plusieurs flotteurs, d'une longueur totale de 150 pieds (46 m), mènent dans la partie Ouest du havre. Les autres faces offrent des profondeurs variant de 3 à 6 pieds (0,9 à 1,8 m).

Carte 4462

31 **Cape Mabou (Mabou Highlands)** a une hauteur de 1000 pieds (304 m) et est situé au Sud de Inverness; il s'allonge jusqu'à Mabou River qui s'ouvre à **Green Point**. Des beines d'argile et de gypse peuvent être observées dans cette région, depuis le cap; le reste de la côte est accore.

 32 À **Finlay Point** (46°08'N, 61°28'W), un chenal dragué peu profond, dont la largeur comprise entre deux brise-lames est de 70 pieds (21 m), débouche dans un petit bassin (*Harbour Authority of Finlay Point*). La profondeur à mi-chenal serait de 5 pieds (1,5 m). La face Est du brise-lames Ouest comprend un quai brise-lames public asséchant et d'une longueur de 261 pieds (80 m). Un deuxième quai, d'une longueur de 290 pieds (88 m), déborde du fond du bassin, en direction Est. Les profondeurs le long du quai varient de 1 à 4 pieds (0,3 à 1,2 m).

Carte 4448

 33 **Mabou Harbour** s'ouvre à l'embouchure de **Mabou River** et on y accède par un chenal offrant une profondeur approximative de 2 pieds (0,6 m). La **bouée** lumineuse de mi-chenal VJ (874.51) est mouillée au large de l'entrée, à 0,4 mille au SW de Green Point. L'entrée est située entre deux pointes basses formées de sable et couvertes d'herbe. Depuis son entrée jusqu'au pont-route qui le franchit à 3,5 milles en amont, le havre ressemble à un lac peu profond. Dans l'entrée, les courants sont sensibles à mi-marée. Le pont-route laisse une hauteur libre de 7 pieds (2,1 m). L'entièreté du havre offre un **mouillage** abrité aux embarcations. En raison de l'ensablement dans le havre, il est nécessaire de disposer des plus récentes informations concernant les profondeurs. Les hameaux de **Mabou Harbour Mouth**, **Mabou Harbour** et **Mabou** comptent environ 460 habitants.

  34 Un quai public, situé du côté Nord et juste en-deçà de l'entrée, comprend un bassin

INVERNESS HARBOUR — ENTRÉE (2005)**INVERNESS HARBOUR** (2005)

HAVRE DE FINLAY POINT (2005)



abrité par deux quais. La face externe du quai a une longueur de 105 pieds (32 m) et offre des profondeurs variant de 4 à 10 pieds (1,2 et 3 m). En 2002, les faces du bassin offraient une profondeur minimale de 5 pieds (1,5 m). Un feu (876), reposant sur une tour blanche d'une hauteur de 37 pieds (11 m), est situé à l'enracinement de ce quai.

35 Un quai flottant public, d'une longueur de 100 pieds (30 m), s'avance depuis le côté Nord du pont, parallèlement à Mabou River. La profondeur minimale le long du quai est de 6 pieds (1,8 m).

St. Georges Bay — Canso Canal

Cartes 4462, 4302



36 St. Georges Bay s'ouvre entre **Black Point** ($46^{\circ}02'N$, $61^{\circ}33'W$), la pointe NW de l'île du Cap-Breton, et **Cape George**, à près de 18 milles au SW. Cape George dénomme un promontoire abrupte atteignant une altitude de 600 pieds (183 m). Un feu (892), reposant sur une

tour blanche de 45 pieds (14 m) de haut, est placé sur Cape George. La bouée lumineuse à cloche de tribord VU2 (891.5) est mouillée à faible distance au NE du cap.

37 Le chenal principal de navigation dans la baie mène dans **Strait of Canso**, situé à l'extrémité Sud de la baie. Le détroit est profond et dépourvu de dangers. **Canso Canal** permet la navigation entre le golfe du Saint-Laurent et la côte atlantique de la Nouvelle-Écosse, via **Canso Causeway**.

38 Un **dispositif de séparation de trafic** est en vigueur pour les bâtiments en provenance ou à destination de St. Georges Bay. Pour plus de détails, les navigateurs se référeront à l'*Édition canadienne annuelle des Avis aux navigateurs*.



39 Le **pilotage** est obligatoire dans la région de Strait of Canso, entre une ligne reliant Cape Jack et Low Point, situés dans St. Georges Bay, et une autre ligne reliant Green Island et Fox Island, dans **Chedabucto Bay**, au Sud de la chaussée.

40 Les capitaines de navires doivent signaler leur HPA à « Pilots Cape Breton », par l'intermédiaire de n'importe quelle station radio côtière, avec un préavis de 12 heures avant leur

PHARE DE CAPE GEORGE (2005)



arrivée à la station d'embarquement des pilotes, qui se trouve par $45^{\circ}41'42''N$, $61^{\circ}28'18''W$.

41 Le capitaine d'un navire devant appareiller ou faire mouvement dans la zone obligatoire de pilotage doit en aviser « Pilots Cape Breton » 4 heures avant l'heure prévue de départ.

42 Des **câbles** aériens à haute tension, laissant une hauteur libre minimale de 134 pieds (41 m), enjambent le détroit à 0,9 mille au NW de la chaussée. Les **tours** situées sur chaque rive portent des **feux** scintillants qui sont visibles à plusieurs milles dans St. Georges Bay. Un **câble sous-marin** franchit également le détroit, à courte distance au Sud des câbles aériens. Un deuxième **câble sous-marin** s'allonge sur 0,25 mille à partir de la rive de l'île du Cap-Breton, à courte distance au NW de l'entrée du canal. Un troisième **câble sous-marin** franchit Strait of Canso, à courte distance au NW de la chaussée surélevée de Canso.

43 Deux **tours** radio, d'une altitude de 219 pieds (67 m) et portant des feux rouges, s'élèvent à 2,1 milles au NNW de l'écluse de Canso.

Carte 4302

45 À partir de St. Georges Bay, deux **alignements lumineux** permettent de gagner le canal. Les feux de l'alignement extérieur (697, 698), orienté à 144° et pourvu de marques de jour blanches avec une bande rouge, reposent sur des tours situées sur la chaussée et au SE de Cape Porcupine, au Sud de la chaussée.

46 L'alignement intérieur (701, 702), orienté à $131\frac{1}{2}^{\circ}$ et pourvu de marques de jour blanches avec une bande rouge, se trouve à l'extrémité Nord de l'écluse.

47 **La chaussée et l'écluse de Canso.** — La chaussée, remblayée de pierres, porte une route et un chemin de fer; des câbles à haute tension surplombent la chaussée. Les **câbles** aériens qui traversent l'écluse laissent une hauteur libre de 141 pieds (43 m).

48 L'écluse de Canso, située à l'extrémité Est de la chaussée éclairée, a une longueur de 820 pieds (250 m) et une largeur de 80 pieds (24,4 m). Un pont tournant franchit l'approche Sud de l'écluse. Un *feu de circulation* (700.5) placé sur le pont fonctionne comme suit : rouge à éclats, indique les préparatifs de l'ouverture du pont et que celui-ci est en mouvement; fixe rouge, indique que le pont est complètement fermé; fixe blanc indique que le pont est complètement ouvert. Un poste d'amarrage de 700 pieds (213 m) de long prolonge le mur d'approche Nord, et un poste d'amarrage de 651 pieds (198 m) de long prolonge le mur d'approche Sud. Un **feu** (700, 703), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité de chaque poste d'amarrage.

49 Les navires dont le tirant d'eau ne dépasse pas 28 pieds (8,5 m) et dont la longueur n'excède pas 735 pieds (224 m) peuvent, pendant la saison de navigation et conformément au *Règlement sur les canaux*, s'engager dans l'écluse 7 jours/semaine et 24 heures/jour. Les navires dont le tirant d'eau dépasse 28 pieds (8,5 m), mais qui est inférieur à 30 pieds (9,1 m), peuvent s'engager dans l'écluse lorsque, selon le surintendant du canal, les conditions de la marées sont favorables.

50 L'écluse de Canso est fermée à la navigation pendant les mois d'hiver, généralement de janvier au début d'avril. Les dates d'ouverture et de fermeture sont annoncées par voie d'*Avis aux navigateurs* ou d'*Avis à la navigation*.

51 Les bâtiments entreront dans l'écluse au feu vert ou sur les instructions du maître-éclusier et n'en sortiront que sur les instructions de celui-ci. On doit communiquer avec le maître-éclusier sur la voie VHF 11 (156,55 MHz) lorsqu'on se trouve à 0,5 mille de l'écluse. Les feux de circulation sont placés à chaque extrémité de l'écluse.

52 Les bâtiments de plus de 100 pieds (30,5 m) de long doivent débarquer suffisamment de préposés aux amarres avant que le navire ne pénètre dans l'écluse, afin que celui-ci soit sous contrôle en entrant ou en manœuvrant dans l'écluse. Le passage d'un navire de plus de 502 pieds (153 m) de long peut, à la discrétion du maître-éclusier, nécessiter trois préposés aux amarres.

53 Le canal n'assure pas le service de préposés aux amarres; toutefois, si un bâtiment est dans l'impossibilité d'en débarquer à terre, il peut, en faisant la demande au maître-éclusier avec un préavis d'au moins 6 heures avant son arrivée

CANSO CANAL — VU DU NORD (2005)



aux approches de l'écluse, obtenir du personnel expérimenté. Les frais de ce service seront assumés par le bâtiment et payés en monnaie canadienne ou états-unienne avant que le bâtiment ne quitte l'écluse. Ces préposés aux amarres ne sont pas des employés du canal, et la responsabilité pour leur sécurité et le service assuré relèvent entièrement du bâtiment.

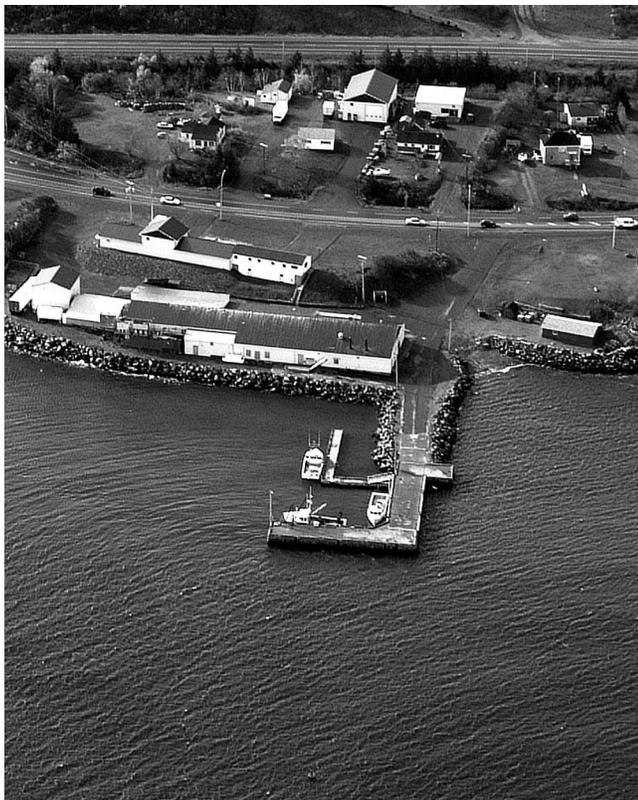
 54 **Aulds Cove** se trouve sur le côté Ouest de Strait of Canso, à 0,6 mille au NW de la chaussée. Un quai public, d'une longueur de 100 pieds (30 m), s'avance jusqu'à un musoir d'une largeur de 100 pieds (30 m). Les côtés Nord et Sud de la partie centrale offrent des profondeurs respectives variant de 3 à 9 pieds (0,9 à 2,7 m) et de 6 à 8 pieds (1,8 m à 2,4 m). L'extrémité offre des profondeurs de 7 à 9 pieds (2,1 à 2,7 m) et la face interne offre des profondeurs allant de 6 pieds (1,8 m). Un appontement flottant est rattaché au côté Sud de la partie centrale du quai; sa face Sud a une longueur de 82 pieds (25 m) et offre une profondeur minimale de 4 pieds (1,2 m). On a signalé que l'abri y est mauvais par mer et houle de Nord.

Côté Est de St. Georges Bay

Carte 4462

55 Entre **Heffernan Point** ($45^{\circ}42'N$, $61^{\circ}28'W$) et **Long Point**, située à 6,5 milles au Nord, les petits fonds ne débordent pas plus de 0,5 mille de la côte qui est d'ailleurs dépourvue de dangers isolés. Les terres sont hautes et, à 0,5 mille à l'intérieur, elles s'élèvent jusqu'à une crête d'une hauteur de 850 pieds (259 m) qui longe la côte parallèlement jusqu'à Long point. La seule entité remarquable de cette partie du littoral est le clocher de l'église de **Creignish**.

56 De Long Point à **Emerson Point (Big Rorys Point)**, située à 7,5 milles au Nord, des petits fonds avec des roches et des galets isolés bordent la côte jusqu'à 2 milles au large. **Judique Shoals**, gisant au large de **Campbell Point** et couverts d'au moins 6 pieds (1,8 m) d'eau, font partie de cette zone de fonds malsains. **Judique Bank**, une zone rocheuse

AULDS COVE (2005)

couverte d'au moins 28 pieds (8,5 m) d'eau, gît à 2,5 milles au NW de Judique Shoals.



57 **Judique South** abrite un bassin pour petits bâtiments qui est protégé du large par un

brise-lames de roches et, du côté Sud, par un quai public en L de 150 pieds (46 m) de long. Le chenal d'accès, d'une largeur de 82 pieds (25 m), offre une profondeur de 1 pied (0,3 m). Un feu (882), d'une altitude de 24 pieds (7,3 m) et pourvu d'une marque de jour rectangulaire rouge et blanche, est placé sur l'extrémité du quai. Un quai à trois faces, de 100 pieds (30 m) chacune, forme le côté Est du bassin. Un quatrième quai, d'une longueur de 62 pieds (19 m), est rattaché à la face Nord du quai précédent. Les quais offrent des profondeurs variant de 3 à 6 pieds (0,9 à 1,8 m).



58

Un havre public, abrité par deux brise-lames, est situé à faible distance au Sud de **Kate Point** (*Harbour Authority of Maryville*). On a signalé une profondeur de 5 pieds (1,5 m) dans l'entrée. Dans la partie Nord du havre, il y a un quai d'une longueur de 200 pieds (61 m) et offrant des profondeurs variant de 1 à 4 pieds (0,3 à 1,2 m); le plateau du quai est en béton. Le quai est éclairé et pourvu de prises de courant. Un ponton flottant d'une longueur de 275 pieds (84 m) est situé sur le côté Ouest du havre, en-deçà du brise-lames de roches; on y retrouve une profondeur minimale de 6 pieds (1,8 m). Le quai situé sur le côté Est a une longueur de 300 pieds (91 m) et offre une profondeur minimale de 3 pieds (0,9 m).

HAVRE DE MARYVILLE (2005)

PHARE DE HENRY ISLAND (2005)



Carte 4448

59 **Henry Island** ($45^{\circ}59'N$, $61^{\circ}36'W$), située à 2,5 milles au large de la côte de l'île du Cap-Breton, présente des falaises érodées presque tout le long de son rivage. Ces falaises atteignent une hauteur de 100 pieds (30 m) du côté Ouest. La côte Est de l'île abrite quelques petites anses et des plages sablonneuses. Des petits fonds débordent **Fishery Point**, qui forme l'extrémité SE de l'île. Un feu (881), reposant sur une tour à bandes verticales rouges et blanches, d'une hauteur de 39 pieds (12 m), domine l'île.

60 Il y a des falaises tout autour de **Port Hood Island**, située à 0,9 mille au NE de Henry Island, sauf du côté Est où une plage de sable adosse une baie. L'église située sur l'île est remarquable. Des falaises de gypse et des formations rocheuses accidentées se détachent à l'extrémité NW de l'île.

61 **Port Hood** est le seul havre situé le long de cette partie de l'île du Cap-Breton à offrir un certain abri pour petits bâtiments. Il est abrité de l'Ouest par Port Hood Island, Henry Island et les récifs qui gisent entre elles. Le brise-lames qui relie Port Hood Island et la terre ferme offre une certaine protection contre la houle du NW. On a signalé que le brise-lames était partiellement submergé à pleine mer.

62 **Spithead**, situé sur le côté SE de Port Hood Island, et **Dean Shoal**, du côté Est du havre, rétrécissent l'entrée tout en offrant une certaine protection contre la houle du SW. Les coups de vent soutenus de Sud ou de SW

soulèvent une grosse houle dans le havre. On peut mouiller dans le havre par 18 à 35 pieds (5,5 à 10,7 m) d'eau, fond de sable et vase, mais le plan d'eau est petit et l'aire d'évitage restreinte.

63 Le village de **Port Hood**, situé du côté Est du havre, compte environ 700 habitants. L'église rouge est remarquable. À 0,15 mille au Sud de cette dernière se trouve une autre église, plus petite, blanche et comporte une flèche. Le palais de justice (en briques) se démarque bien.

64 Un quai public en T de 590 pieds (180 m) de long est implanté dans la rive de Port Hood; on a signalé qu'il était en état de délabrement (2002). La face externe, d'une longueur de 246 pieds (75 m), n'offre aucun poste d'amarrage. La face interne est utilisée par les résidents de Port Hood Island.

65 Un brise-lames prolonge **Smith Point**, sur Port Hood Island, vers le Sud. Un bassin pour bateaux se trouve en-deçà du brise-lames; il est encaissé par trois faces d'amarrage d'une longueur totale de 492 pieds (150 m) et offrant des profondeurs variant de 3 à 6 pieds (0,9 à 1,8 m). Le quai situé à faible distance à l'Ouest du brise-lames est dans un état de délabrement. Un feu (877), reposant sur une marque de jour rouge et blanche, est placé sur l'extrémité du brise-lames.

66 À **Murphy Pond** (*Harbour Authority of Murphy Pond*), situé au Nord du brise-lames de Port Hood, il y a un bassin pour les bateaux de pêche qui est protégé par deux brise-lames. Des feux (876.8, 876.9) sont placés sur chacune des extrémités des brise-lames. La face Est du quai a une longueur de 110 pieds (34 m) et une rampe de mise à l'eau d'une largeur de 40 pieds (12 m) est située au Sud de la face du quai. La face Nord a une longueur totale de 590 pieds (180 m), incluant les deux côtés d'une jetée adjacente. Sur le côté Ouest, le quai a une longueur de 210 pieds (64 m). Un quai flottant d'une longueur totale de 220 pieds (67 m) est attenant au brise-lames Ouest. On a signalé une profondeur de 6 pieds (1,8 m) dans tout le bassin. Eau, électricité disponibles.

67 **Little Judique Harbour** s'ouvre au Nord de **Cape Susan** (**Domhnall Ruadh Head**), lui-même situé au SE de Henry Island. On accède à ce havre abrité pour petites embarcations en passant entre deux brise-lames. Le chenal a une largeur de 36 pieds (11 m) et la profondeur n'est que de 3 pieds (0,9 m) dans les approches. Un feu (881.1), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du brise-lames Nord. Un quai public, d'une longueur de 910 pieds (274 m) et offrant des profondeurs variant de 2 à 6 pieds (0,6 à 1,8 m), borde le côté Sud jusqu'à un pont-route. Un appontement flottant, situé sur le côté Nord et d'une longueur de 110 pieds (34 m), offre des profondeurs variant de 1 à 6 pieds (0,9 à 1,8 m). Attenant au quai, se trouvent une rampe, une cale de halage et une aire de remisage pour petits

PORT HOOD — MURPHY POND (2005)



bateaux. Un **feu** à secteurs (881.3), reposant sur une marque de jour rouge et blanche, est placé à l'enracinement du brise-lames Sud. Le secteur blanc indique le meilleur passage.

Côté Sud de St. Georges Bay

Carte 4302

68 Le **havre Boucher** ($45^{\circ}41'N$, $61^{\circ}32'W$), situé à quelque 1,5 mille à l'Ouest de l'entrée de Strait of Canso, est un port peu profond pouvant accueillir de plus petits bâtiments. L'accès au havre est aisé et on y trouve un bon abri. L'entrée est étroite, mais la profondeur est d'au moins 6 pieds (1,8 m) le long de l'alignement. Un **alignement lumineux** (884, 885), orienté à $194\frac{1}{2}^{\circ}$, mène dans le chenal d'accès, jalonné par des **bouées**. Les feux de l'alignement reposent sur des tours blanches pourvues de bandes rouges, érigées sur le rivage SW du havre. L'extrémité Ouest de l'entrée est constituée d'un bas banc de pierres et de petites roches.

69 La profondeur maximale du **mouillage** est de 12 pieds (3,7 m) et le fond est d'assez bonne tenue. Le quai public a une longueur de 120 pieds (38 m) et son extrémité en T fait 205 pieds (62 m) de long. Le long de sa face externe on peut trouver des profondeurs variant de 8 à 11 pieds (2,4 à 3,4 m), alors que celles le long de la face interne, vont de 5 à 11 pieds (1,5 à 3,4 m). Il n'y a aucun poste d'amarrage le long de la partie centrale. L'électricité y est disponible. La population de **Havre Boucher** compte environ 500 habitants.

Carte 4447

70 **Cape Jack** ($45^{\circ}42'N$, $61^{\circ}34'W$) dénomme un promontoire de grès rouge saillant d'une altitude de 60 pieds (18 m) et faisant face au large. Le brise-lames à **Breens Pond**, situé au SW du cap, est entouré d'eau peu profonde. Il fait quelque 400 pieds (122 m) de long.

71 **Jack Shoal** s'étend jusqu'à 1 mille au Nord de Cape Jack. Quel que soit le temps, il faut donner du tour à ce haut-fond qui se trouve dans le secteur obscur du *feu North Canso* (883); en gardant le feu visible, on passe à plus de 1 mille du haut-fond. La **bouée** lumineuse à cloche de tribord VU4 (886) est mouillée à 1,3 mille au NE de la partie asséchante du haut-fond.

72 **Little Tracadie Harbour (Linwood Harbour)**, petit, peu profond et dont l'entrée étroite est encombrée par une barre asséchante, s'ouvre entre **Cape Blue**, composé de calcaire, et **Barrio Head** qui dénomme une falaise de grès rouge.

73 **Tracadie Harbour** est abrité par **Delorey Island (Tracadie Big Island)**. L'entrée étroite offre

HAVRE BOUCHER — ENTRÉE (2005)



HAVRE BOUCHER (2005)



POMQUET ISLAND (2005)



une profondeur minimale à mi-chenal de 3 pieds (0,9 m). Le havre renferme de nombreuses anses et est jonché d'îlots. Un brise-lames déborde du côté Est de l'entrée à hauteur de **Barrios Beach**. Un feu (887), altitude 50 pieds (15 m), reposant sur un mât de 27 pieds (8,3 m) de haut, pourvu d'une marque de jour rouge et blanche, est placé à faible distance de l'enracinement du brise-lames. Une église remarquable est érigée sur le rivage Sud du havre, dans le village de **Tracadie**. **Middle Head**, l'extrémité Nord de Delorey Island, offre une face dénudée vers le large. Un câble aérien, dont la hauteur n'est pas connue, enjambe l'entrée du havre.

 74 Le quai public à Barrios Beach, 100 pieds (30 m) sur 20 pieds (6 m), offre une profondeur de 3 pieds (0,9 m) le long de ses trois faces. Le quai a une hauteur de 6 pieds (1,8 m). Un quai, à faible distance au Nord, a une face de 95 pieds (29 m) et offre une profondeur de 3 pieds (0,9 m).

75 Un quai privé de 123 pieds (37 m) sur 20 pieds (6 m) est implanté dans le rivage Ouest du havre, à quelque 1,3 mille à l'WSW du brise-lames. La face Sud du quai offre une profondeur de 4 pieds (1,2 m), alors que la profondeur le long de la face Nord est de 5 pieds (1,5 m).

76 **Bowman Head** est situé à 2,5 milles à l'Ouest de Barrio Head; **Bowman Bank** est étendu et déborde du promontoire de 2,3 milles dans le NW.



77

Pomquet Island (45°39'N, 61°45'W),

boisée et d'une hauteur de 49 pieds (15 m), est composée de grès rouge. Un récif asséchant la déborde dans l'Est, puis celui-ci s'incurve vers le Sud en direction de **Pomquet Point**, en laissant un étroit chenal pour très petits bâtiments entre l'île et la pointe. Un feu (888), reposant sur une tour carrée blanche, est placé sur l'extrémité NE de l'île. **Pomquet Road**, une petite baie s'ouvrant dans le SE, est partiellement abritée par l'île et des récifs, ainsi que par un brise-lames d'une longueur de 615 pieds (187 m) et s'avancant depuis Pomquet Point; toutefois, la rade est exposée aux coups de vent de NE. Le meilleur mouillage se trouve par fond de 24 pieds (7,3 m), sable, en relevant l'extrémité Sud de l'île à 353°, à une distance de 0,5 mille.



78

Deux brise-lames en roches forment un havre à **Bayfield**, sur le côté Ouest de Pomquet Road. Un feu (888.5) reposant sur un mât est placé sur l'extrémité extérieure du brise-lames Nord. Un quai de 320 pieds (98 m) longe la face interne du brise-lames Sud. Le musoir du quai à une longueur de 60 pieds (18 m). Les profondeurs le long du quai varient de 5 à 7 pieds (1,5 à 2,1 m). Un appontement flottant d'une longueur de 220 pieds (67 m) et offrant une profondeur minimale de 7 pieds (2,1 m) est perpendiculaire au fond du havre. Une rampe de mise à l'eau, d'une largeur de 20 pieds (6,1 m), est attenante à l'appontement.

HAVRE BAYFIELD (2005)



79 **Pomquet Harbour**, de très faible profondeur et s'ouvrant à 1 mille à l'Ouest de Pomquet Island, n'est accessible qu'aux embarcations. La barre de sables mouvants qui se trouve en travers de l'entrée étroite n'est couverte que de 2 pieds (0,6 m) d'eau.

80 **Monk Head**, situé à 3,7 milles à l'WNW de Pomquet Island, forme une falaise de gypse blanc remarquable d'une hauteur de 45 pieds (14 m).

Carte 4446

81 **Antigonish Harbour** (45°41'N, 61°53'W) dénomme un estuaire étendu et peu profond auquel on accède par un étroit chenal entre **Dunn Beach** et **Mahoney Beach**. En raison de l'ensablement, les profondeurs des approches et du havre peuvent changer. La profondeur utile dans l'entrée ne fait que 3 pieds (0,9 m). Le flot dépasse rarement 2 nœuds dans l'entrée, sauf au printemps pendant la fonte des neiges.

82 Dans le havre, le vaste banc de vase qui entoure **Captain Island** sépare le chenal, jalonné de bouées. Un de ces chenaux conduit à l'Ouest et le chenal principal s'oriente au SE puis poursuit vers le SW sur une distance de 4 milles. Les rives sont échancrées par de nombreuses anses et on y trouve plusieurs îlots.

Carte 4462

83 La ville de **Antigonish**, 4754 habitants en 2001, est située au fond du bras SW de Antigonish Harbour, à 6,5 milles de l'entrée du havre.

Côté Ouest de St. Georges Bay

84 **Ogdens Pond** (46°43'N, 61°53'W), à 1,5 mille au Nord de l'entrée de Antigonish Harbour, est séparée de la baie par une barre traversée par un étroit chenal couvert d'environ 1,5 pied (0,4 m) d'eau. On trouve des profondeurs de 10 pieds (3 m) dans la lagune. Des falaises remarquables blanches s'élèvent à faible distance au Nord de l'entrée de la lagune.

85 **McIsaac Rock (MacIsaacs Rock)** gît à près de 0,3 mille de la rive et à 1 mille dans le NE de Ogden Pond; couverte de 12 pieds (3,7 m) d'eau, elle est parfois marquée par des brisants.

Carte 4404



86 **Cribbean Head (Cribbons Point)**, située à 7 milles au Sud de Cape George, est une falaise de roche sédimentaire remarquable.

Un feu (890.2), altitude 67 pieds (20 m), reposant sur un mât en treillis, est placé sur la falaise. Le havre est abrité par deux brise-lames en roches. En 2002, on a relevé des profondeurs de 5 pieds (1,5 m) dans le havre. Le quai public se trouve en-deçà du brise-lames Est. Le quai fait 269 pieds (82 m) de long et son musoir a une longueur de 184 pieds (56 m). Un feu (890), portant une marque de jour triangulaire rouge et reposant sur une tour en treillis, est placé sur l'extrémité du quai. Un port de plaisance, équipé de plusieurs appontements flottants, est situé du côté Ouest du havre.



87 **Ballantynes Cove** occupe le côté Sud de Cape George. Le havre est encaissé

par deux brise-lames de roches, séparés par un chenal de 120 pieds (37 m). Un quai public en L, d'une longueur de 532 pieds (162 m), se termine en un éperon de 125 pieds (38 m) débordant du brise-lames Est. Les profondeurs varient de 4 à 10 pieds (1,2 à 3 m) le long de la face Ouest et de 7 à 10 pieds (2,1 à 3 m), le long des faces de l'éperon. Un feu (891), reposant sur un mât en treillis de 16 pieds (4,8 m) de haut, est placé sur l'extrémité du quai. Des appontements flottants, d'une longueur totale de 220 pieds (67 m), sont situés en-deçà du brise-lames Ouest. La profondeur est de 6 pieds (1,8 m) dans cette zone.

88 Ballantynes Cove abrite une pêcherie et le quai est fréquenté par des plaisanciers. Le *Bluefin Tuna Interpretive Centre* se trouve dans un bâtiment érigé à faible distance du fond de la baie. Ce bâtiment abrite également des toilettes, des douches et une laverie, ainsi que la capitainerie. De l'eau douce et de l'électricité sont disponibles partout dans le havre.

Île-du-Prince-Édouard — Côte Est

Cartes 4023, 4403

HAVRE DE CRIBBONS POINT (Nov. 2005)



89 **East Point** ($46^{\circ}27'N$, $61^{\circ}58'W$) forme une falaise de grès rouge dont la hauteur varie de 30 à 60 pieds (9 à 18 m). Des **ridins de marée** se produisent fréquemment au large de la pointe.

 90 On peut **moiller** par vents de Nord dans le SW de East Point, par des profondeurs moyennes, fond de sable rouge, et ce, jusqu'à South Lake, situé à une distance de 5 milles. Le fond est rocheux ou de mauvaise tenue dans le Nord et NW de la pointe.

 91 Le **feu** de East Point (943) repose sur une tour octogonale blanche d'une hauteur de 64 pieds (19 m) et dont le sommet est rouge. La **bouée** lumineuse à sifflet cardinale Est NDN (942) est mouillée à 1,7 mille au NE de East Point.

92 **Milne Bank** couvre une grande étendue dans le Sud de East Point. Le fond de grès, couvert d'une mince couche de sable rouge par endroits, offre une profondeur minimale de 32 pieds (9,8 m). La bordure Est du banc est accore et des **ridins de marée** se forment fréquemment lorsque le courant porte au SW. Les forts coups de vent de NE peuvent soulever une très grosse mer.

 93 Les **courants de marée** portent fortement vers et sur le récif gisant au large de East Point et atteignent 2,5 nœuds entre East Point et l'extrémité Nord de Milne Bank.

Carte 4403

94 **De East Point à Durell Point.** — La Garde côtière canadienne a effectué une révision du système d'aides à la **navigation** marines des havres et voies navigables entre East Point et Durell Point.

95 Les aides visuelles à la navigation présentes en ces eaux sont conçues de manière à permettre une navigation sécuritaire avec une visibilité réduite jusqu'à 5 (cinq) milles. Lorsque la visibilité est de moins de 5 milles marins, les navigateurs devraient réduire leur vitesse, redoubler de prudence et naviguer de manière sécuritaire en utilisant les systèmes électroniques de navigation à bord.

(Garde côtière canadienne, 2001)

96 De East Point à Basin Head, situé à 8 milles dans le SW, la côte est formée de dunes et de plages de sable. **South Lake** forme une lagune étroite de faible profondeur, encaissée par les dunes, et dont le déversoir assèche. Les falaises commencent à **Basin Head**.

97 **Basin Head Harbour** ($46^{\circ}23'N$, $62^{\circ}07'W$) est abrité par deux brise-lames en bois distants de 38 pieds (11,6 m). La barre de sable gisant dans l'entrée entrave l'accès et seules les bateaux calant 3 pieds (0,9 m) ou moins peuvent s'y engager, et ce, à pleine mer seulement. Une passerelle laissant une hauteur libre de 13 pieds (4 m) relie les brise-lames; la profondeur est d'au moins 3 pieds (0,9 m) le long de la face interne des brise-lames. En-deçà du pont, la profondeur à mi-chenal est de 4 pieds (1,2 m). Les courants sortants sont

BALLANTYNES COVE (Nov. 2005)



PHARE DE EAST POINT (2005)



très forts. Les environs et les plages font partie d'un ensemble formé par un parc provincial et un musée des pêches.



98 **Shallop Rock**, asséchante, gît sur un récif qui s'étend jusqu'à 0,4 mille au Sud de **Red Point**. De cette pointe et jusqu'à **Colville Bay**, la côte est dépourvue de hauts-fonds détachés et la courbe de niveau de 10 brasses (18,3 m) longe la côte à une distance approximative de 0,5 mille. Colville Bay, située à l'embouchure de **Souris River**, offre un bon **mouillage** lorsque les vents soufflent de terre.

Carte 4419

99 **Souris Harbour** ($46^{\circ}21'N$, $62^{\circ}15'W$), situé du côté Est de Colville Bay, est abrité par un brise-lames qui s'avance de quelque 1700 pieds (518 m) de **Knight Point**. C'est le ministère des Transports qui administre ce port public. Souris est considéré comme le meilleur havre de la côte Est de l'Île-du-Prince-Édouard.

100 La ville de **Souris**, 1248 habitants en 2001, est un centre d'affaires, de pêche et d'agriculture de la partie NE de l'Île-du-Prince-Édouard. Un **traversier** assure le service entre Souris et les îles de la Madeleine, du mois d'avril au mois de décembre. Deux grosses bâtisses, utilisées comme usine de transformation de produits alimentaires, sont érigées au NE de Knight Point. Le château d'eau situé à 0,7 mille au Nord de Knight Point se démarque.



101 Les services de **pilotage** sont disponibles et néanmoins facultatifs. En vue d'obtenir un pilote, les capitaines de navire doivent, par l'entremise de n'importe

quelle station radio côtière, adresser à « Pilots Souris » un préavis de 12 heures avant leur arrivée à la station d'embarquement des pilotes. Cette dernière est située à 2,6 milles au SSE de **Swanton Point** qui constitue l'extrémité Est de l'entrée de Colville Bay.

102 Le capitaine d'un navire devant appareiller ou effectuer une manœuvre dans le havre doit, si les services d'un pilote sont requis, communiquer avec « Pilots Souris » 6 heures avant l'heure prévue du départ.



103 **Feux**. — Un feu (947), altitude 86 pieds (26 m), reposant sur une tour carrée blanche d'une hauteur de 47 pieds (14 m) et dont le sommet est rouge, est placé à faible distance au SE de l'enracinement du brise-lames à Knight Point.

104 Un feu (948), reposant sur une tourelle en treillis d'une hauteur de 30 pieds (9 m), est placé sur l'extrémité du brise-lames.

105 La **bouée** lumineuse à sifflet de mi-chenal NA (946) est mouillée à 1 mille dans le SW de Swanton Point.



106 **Quais**. — Le quai public, 800 pieds (244 m) sur 140 pieds (43 m), se trouve juste en-deçà du brise-lames. Le poste de manutention, d'une longueur de 600 pieds (183 m) et situé du côté Nord du quai, offrait une profondeur de 20 pieds (6,1 m) en 2001. Son côté Sud offrait des profondeurs variant de 16 à 18 pieds (4,9 à 5,5 m). La hauteur du quai est de 7 pieds (2,1 m).

107 Le quai *Eastpack*, au Nord du quai public, a une longueur de 300 pieds (91 m) et une face externe de 105 pieds (32 m). Les faces Sud et Nord offrent respectivement des

profondeurs de 10 à 14 pieds (3 à 4,3 m) et de 4 à 11 pieds (1,2 à 3,4 m). Un quai relie les quais *Eastpack* et public. Les profondeurs varient de 10 à 14 pieds (3 à 4,3 m). Deux cales de halage et une zone d'entreposage sont attenantes à ce quai.

108 Un bassin pour embarcations, offrant des profondeurs variant de 4 à 8 pieds (1,2 à 2,4 m), est situé au Nord du quai *Eastpack*. Le terminal de traversier, qui comprend deux quais, est situé dans le NW du bassin. Les profondeurs varient de 13 à 19 pieds (4 à 5,8 m).

109 Tous les quais sont éclairés et équipés de prises d'eau douce et d'électricité. On peut se procurer du combustible et du diesel et y faire effectuer des réparations mineures.



110 **Station de sauvetage.** — Le patrouilleur *Souris*, de la Garde côtière canadienne, indicatif d'appel VO2652, est basé à *Souris* et couvre une zone d'un rayon de 50 milles à partir de sa base. Le bâtiment est opérationnel du 1^{er} mai au 30 novembre. Toute situation de détresse devrait être signalée au CCCOS Halifax, au moyen de la station radio côtière la plus proche ou par tout autre moyen disponible.

Carte 4403

111 Entre **Souris Head** (46°20'N, 62°17'W), un promontoire boisé, et **Spry Point**, située à 7 milles dans le SW, s'ouvrent plusieurs baies séparées par des promontoires accores et des pointes de grès rouge.

112 **Rollo Bay**, d'une profondeur de 7 brasses (12,8 m), fond de sable, constitue un mouillage médiocre lorsque les vents soufflent du large. Les profondeurs du côté Ouest de la baie sont plus faibles en raison de l'ensablement qu'occasionne **Fortune River**.

113 **Fortune Bay**, un élargissement de Fortune River et abritée par des épis de sable et des brise-lames, ne convient qu'aux embarcations; celles-ci peuvent remonter la rivière jusqu'à **Fortune Bridge**, situé à 2 milles en amont. On a signalé que la rivière était profonde et dépourvue d'obstructions en-deçà d'une barre située dans l'entrée.

114 L'entrée, située entre deux quais, est étroite; on a signalé que la profondeur à mi-chenal était de 11 pieds (3,4 m). Un brise-lames en état de délabrement prolonge le quai Nord vers l'Est. On a signalé une profondeur de 5 pieds (1,5 m) dans le chenal d'accès, jalonné par des **bouées**. Fortune Bay est abritée de tous les vents, mais si le vent de NE persiste, les approches deviennent difficiles.



115 Le quai Nord de l'entrée fait 70 pieds (21 m) de long, mais n'offre aucun poste d'amarrage. Deux quais en L, situés sur le côté Sud, forment un bassin. Le quai Est, d'une longueur de 115 pieds (35 m), offre une profondeur minimale de 4 pieds (1,2 m) de chaque côté. La face Est du bassin assèche, tout comme la face Sud, d'une longueur de 220 pieds (67 m). Le quai Ouest, en L, a une longueur de

FORTUNE BAY (2005)



HAVRE DE SOURIS (2005)



135 pieds (41 m) et offre une profondeur minimale de 4 pieds (1,2 m) de chaque côté. La face Ouest du bassin a une longueur de 150 pieds (46 m), offrant des profondeurs variant de 4 à 7 pieds (1,2 à 2,1 m). Ces installations sont éclairées et on peut y trouver de l'eau et de l'électricité.

116 **Howe Bay**, une échancrure peu profonde dans le SW de Rollo Bay, s'ouvre entre **Howe Point** et **Durrell Point**.

Cartes 4935, 4403

117 **De Annandale à Graham Pond**. — *La Garde côtière canadienne a effectué une révision du système d'aides à la navigation marines situées entre Annandale et Graham Pond. Cette révision inclus les havres et les voies navigables de Graham Pond, Sturgeon Bay, Montague River, Georgetown Harbour, Cardigan River, Launching Pond et Annandale Harbour.*

118 *Les aides visuelles à la navigation présentes en ces eaux sont conçues de manière à permettre une navigation sécuritaire avec une visibilité réduite jusqu'à 5 (cinq) milles. Lorsque la visibilité est de moins de 5 milles marins, les navigateurs devraient réduire leur vitesse, redoubler de prudence et naviguer de manière sécuritaire en utilisant les systèmes électroniques de navigation à bord.*

(Garde côtière canadienne, 2001)

Carte 4935

119 **Boughton River**, qui se déverse dans **Boughton Bay**, est encaissée par des pointes en saillie et forme un havre peu profond. Des barres de sable se forment à l'extérieur de l'entrée et la baie est partiellement remplie de sable. **Spry Point**, qui forme l'extrémité Est de l'entrée de la baie, comprend quelques roches isolées. Le chenal d'accès du havre, étroit et **balisé**, ne convient qu'aux bateaux calant moins de 3 pieds (0,9 m) et est sujet à l'ensablement. Un **feu** à secteurs (949.5), reposant sur une tour carrée blanche et portant une marque de jour rouge et blanche, est placé du côté Nord de l'entrée. Le secteur blanc marque la meilleure route à suivre pour gagner le havre. Une **bouée** lumineuse de mi-chenal (948.5) est mouillée à 1,9 mille au SE de Banks Point. On signale que le havre est facile d'accès, sauf avec la houle du SE. La zone de Boughton River comprise entre Annandale et Poplar Point comporte de nombreuses installations d'**aquaculture**, ce qui rend une navigation sécuritaire plus difficile.

120 Le village de **Annandale** est adjacent à **Banks Point**, située dans l'entrée Nord du havre. Le village abrite un port pour petits bâtiments, pourvu de plusieurs postes d'amarrage. Le quai public, d'une longueur de 110 pieds (46 m), fait face au Sud et offre une profondeur minimale de 4 pieds (1,2 m). Un bassin pour embarcations se trouve du côté Est du quai. Un brise-lames enroché s'avance vers l'Ouest et le Sud depuis l'enracinement du quai pour former

un deuxième bassin dont l'entrée offre une largeur de 66 pieds (20 m). Un **feu** (950.3), reposant sur un mât et portant une marque de jour blanche et verte, est placé sur l'extrémité du brise-lames. Le bassin situé du côté Est et les quais du côté Ouest offrent des profondeurs variant de 2 à 4 pieds (0,6 à 1,2 m). Électricité et eau sont disponibles.

121 Un quai public est implanté dans **Chapel Point**, située dans la rive Sud et à quelque 3 milles en amont de Annandale. Le quai est essentiellement utilisé dans le cadre d'activités aquicoles. D'une longueur de 250 pieds (76 m), il offre une profondeur minimale de 2 pieds (0,6 m) le long de son extrémité qui fait 45 pieds (8,3 m) de long sur 27 pieds (8,3 m).

122 **Launching Pond** (46°11'N, 62°25'W), située à 2,2 milles au Sud de Annandale, dénomme un petit port de pêche peu profond auquel on accède par un chenal étroit entre deux brise-lames. Le chenal d'accès est sujet à l'ensablement et la profondeur est de 4 pieds (1,2 m) dans le bassin. L'extrémité de chacun des brise-lames est signalée par des **feux** (951, 951.2), reposant sur des tours carrées en treillis. Les brise-lames sont éclairés et équipés de prises d'eau douce et d'électricité; on peut également y obtenir de l'essence et du diesel.

123 **Boughton Island**, reliée à la terre ferme par un épi de sable, est bordée de récifs et de bancs de vase asséchants. **Boughton Point**, à l'extrémité SE de l'île, est une falaise de grès rouge, d'une hauteur de 30 pieds (9 m). **Boughton Ledge**, avec quelques roches émergeant de son extrémité externe, s'étend jusqu'à 0,6 mille à l'Est de l'île.

124 **Cardigan Bay** s'ouvre entre Boughton Point et **Panmure Head**, qui forme l'extrémité NE de **Panmure**

LAUNCHING POND (2005)



PHARE DE PANMURE ISLAND (2005)



Island, laquelle est située dans la partie SW de la baie; l'entrée a une largeur de 3 milles. La baie constitue un bon **mouillage** par 6 à 10 brasses (11 à 18 m), fond de vase, lorsque le vent souffle de terre.

125 Panmure Island est partiellement boisée et des falaises de grès rouge d'une hauteur de 40 pieds (12 m) forment une partie de sa côte NE. Une étroite barre de sable verdoyante relie Panmure Head et **Smith Point**, située sur la terre ferme. **Panmure Ledge**, dont l'extrémité est couverte de 5 pieds (1,5 m) d'eau, s'étend jusqu'à 0,6 mille à l'Est de Panmure Head.



126 Un **feu** (953), d'une altitude de 82 pieds (25 m) et reposant sur une tour blanche à partie supérieure rouge, est placé sur Panmure Head. La **bouée** lumineuse de mi-chenal NH (952.5) est mouillée à 0,9 mille au NE de Panmure Head.

128 **Cardigan Point (Burnt Point)** divise Cardigan Bay en différents plans d'eau : **Cardigan River**, qui se déverse au fond de la baie située du côté NW; **Georgetown Harbour**, qui est situé à l'Est au confluent de **Brudenell River** et **Montague River**; et **Livingstone Bay**, **Sturgeon Bay** et **St. Marys Bay**, situées au Sud.

129 **Cardigan River**. — **MacPhee Shoal** et **Maitland Flat**, situés de chaque côté de l'embouchure de la rivière, en rétrécissent l'entrée, mais un chenal jalonné par des **bouées** offre une profondeur minimale de 18 pieds (5,5 m) jusqu'à une distance de 5 milles en amont de Cardigan Point; les embarcations peuvent encore faire route sur 2 milles plus en amont, jusqu'au pont du village de **Cardigan** qui comptait 382 habitants en 2001. Le navigateur devra être **vigilant**, car

il y a des **installations aquicoles** le long des rives de Cardigan River, entre **Ferry Point** et Cardigan.



130 Le quai **Cardigan Marina**, à Cardigan, est situé sur la rive Sud de la rivière; d'une longueur de 130 pieds (41 m), il offre une profondeur de 6 pieds (1,8 m) le long du coin externe. Le coin du quai attendant au pont assèche. Il y a de forts courants en-dessous du pont. Plusieurs petits appontements flottants, offrant une profondeur de 7 pieds (2,1 m), se trouvent sur le côté Est du pont. À proximité, on peut se procurer du carburant et s'y approvisionner.

Georgetown Harbour

131 **Panmure Spit** s'avance dans le NW de **Billhook Point**, qui forme l'extrémité NW de Panmure Island. **Cardigan Shoal**, situé du côté Nord des abords, se prolonge dans le Sud de Cardigan Point. Un chenal d'une largeur de 0,2 mille passe entre ces dangers. **St. Andrew Point (Wightmans Point)** est située du côté Sud des approches de Georgetown Harbour. Les édifices de la **East Isle Shipyard** sont **remarquables** du large.

132 **Thrumcap Spit** abrite le havre du côté SE et forme une baie qui est délimitée à l'Ouest par **Gaudin Point** et par l'épi de sable qui la déborde. **Knoll Shoal**, signalé par une **bouée** et couvert de 9 pieds (2,7 m) d'eau, est situé au Sud de Thrumcap Spit.



133 Les services de **pilotage** sont disponibles et néanmoins facultatifs. Les capitaines de navire qui désirent retenir les services d'un pilote doivent faire connaître à « Pilots, Georgetown » leur heure probable d'arrivée (HPA), via n'importe quelle station radio côtière, 12 heures avant leur arrivée à la station d'embarquement des pilotes, qui est située à 5,2 milles à l'Est de Panmure Head.

134 Le capitaine d'un navire devant appareiller ou effectuer une manœuvre dans le havre doit, si les services d'un pilote sont requis, en faire la demande 6 heures avant l'heure prévue du départ.



135 **Quais**. — Le terminal maritime de Georgetown mesure 985 pieds (300 m) sur 135 pieds (41 m). Du côté Est, le poste d'amarrage a une longueur de 575 pieds (175 m) depuis l'extrémité du quai et il offrait des profondeurs variant de 13 à 26 pieds (4 à 7,9 m) en 2001. La hauteur du quai est de 5 pieds (1,5 m). On peut y trouver de l'eau potable, du combustible et de l'électricité.

136 Le **quai** Queens (quai des pêcheries) s'avance sur 575 pieds (175 m) et offre une profondeur de 8 pieds (2,4 m) le long de son extrémité. Un **quai** en L, dont l'extrémité mesure 125 pieds (38 m), s'avance vers l'Est sur 225 pieds (68,6 m) depuis le quai Queens. Ce deuxième quai sert d'abri aux postes d'amarrage ainsi qu'aux pontons situés près de la rive.

137 La *East Isle Shipyard* effectue des constructions navales en acier et en aluminium, ainsi que des réparations et refontes de navires et d'autres fabrications industrielles. L'entreprise fait partie de la *Irving Shipbuilding Inc.* qui construit des bâtiments pouvant aller jusqu'à 46 pieds (14 m) de longueur et elle dispose d'une cale de halage d'une capacité de 680 tonnes.

138 En 2001, la ville de **Georgetown** comptait 721 habitants.

 139 Le **mouillage** situé entre Cardigan Shoal et Knoll Shoal offre des profondeurs variant de 26 à 29 pieds (8 à 9 m), fond de vase. Le meilleur poste de mouillage est situé entre Thrumcap Spit et Gaudin Point Spit, par quelque 30 pieds (9 m) d'eau, fond de bonne tenue, sur l'alignement de l'extrémité du quai Fisherman's par le clocher de l'église. On trouve aussi un bon mouillage près de Brudenell Point, plus en amont. La vitesse des **courants de marée** est inférieure à 1 nœud.

 140 Brudenell River et Montague River confluent à la hauteur de **Brudenell Point**. Brudenell River est navigable jusqu'à **Brudenell Islet**, situé à 1,3 mille en amont de l'embouchure; les embarcations peuvent remonter la rivière jusqu'à la limite de la propagation de la marée, soit quelque 3 milles plus en amont. *Brudenell Resort*, situé à l'Ouest de Brudenell Islet, assure la gestion de *Rodd Marina*. Un appontement flottant, pouvant accueillir plusieurs bâtiments, s'étend sur 465 pieds (142 m) du rivage, jusqu'à des profondeurs variant de 4 à 6 pieds (1,2 à 1,8 m). On peut y trouver de l'eau douce et de l'électricité.

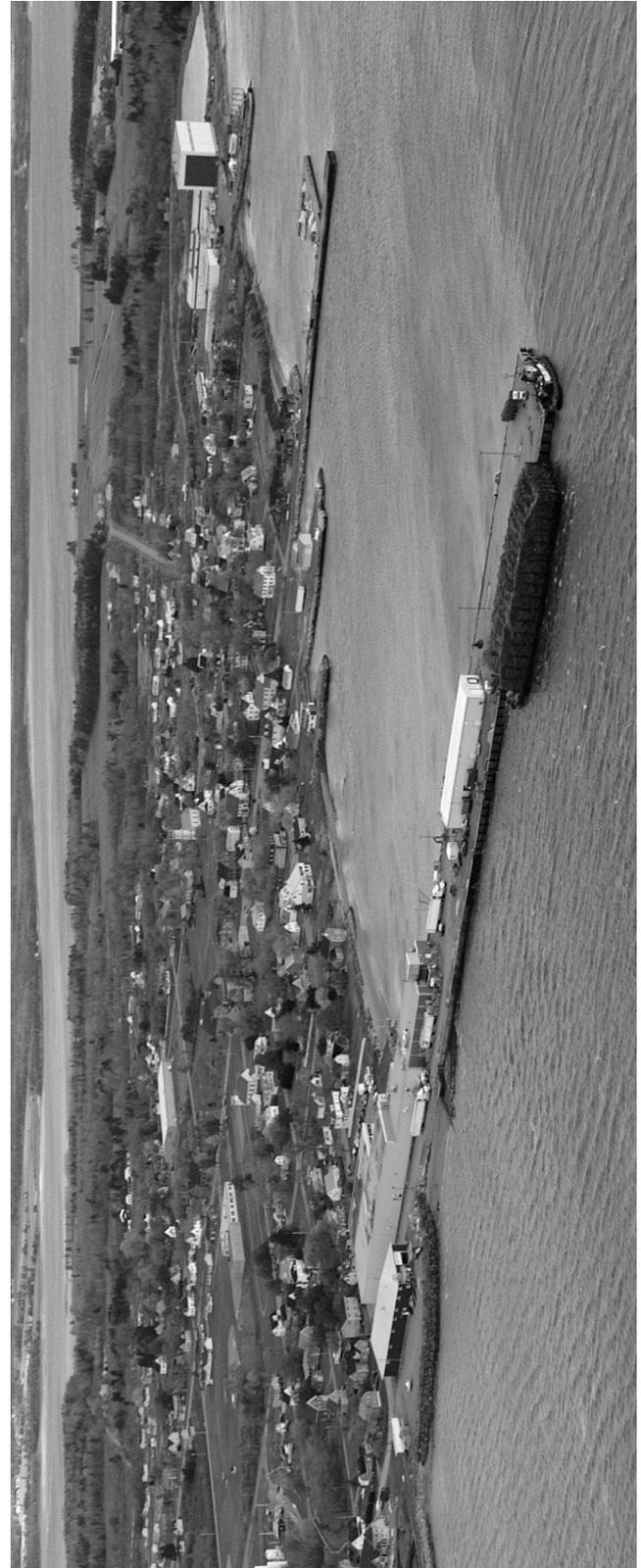
  141 Le hameau de **Lower Montague**, 530 habitants environ, est situé du côté Sud de l'embouchure de Montague River. Il y a un quai public dont l'extrémité fait 80 pieds (24 m) de large et offrant une profondeur de 9 pieds (2,7 m). Les côtés du quai, d'une longueur de 130 pieds (40 m), offrent des profondeurs variant de 1 à 9 pieds (0,3 à 2,7 m). Un **feu (957)**, reposant sur un mât, est placé sur le coin NE du quai. Le quai est équipé de prises électriques.

142 Le village de **Montague**, 1945 habitants en 2001, occupe les deux rives de Montague River, à 4 milles en amont de Brudenell Point. Montague est le centre d'affaires, de pêche et d'agriculture de la partie SE de l'Île-du-Prince-Édouard. On peut s'y procurer des vivres et obtenir la plupart des services.

 143 Le quai public Est mesure 340 pieds (104 m) et, en 2002, il offrait une profondeur minimale de 9 pieds (2,7 m). Le quai public Ouest, d'une longueur de 160 pieds (49 m), offrait une profondeur minimale de 7 pieds (2,1 m) à la même époque.

 144 *Montague Marina* dispose de plusieurs appontements flottants situés en face des quais publics. L'extrémité de la section Ouest offre des profondeurs variant de 9 à 13 pieds (2,8 à 4,3 m), alors que les sections centrales

GEORGETOWN HARBOUR (2005)



MONTAGUE (Nov. 2005)



et Est offrent une profondeur de 9 pieds (2,7 m). Eau douce et électricité disponibles le long des quais. Le centre d'accueil pour visiteurs, qui se trouve à proximité, est équipé de douches.

145 Plusieurs **installations aquicoles** bordent les rives de Georgetown Harbour, Brudenell River et Montague River, d'où la nécessité d'être **vigilant**. Il se peut que de nombreux postes de mouillage pour embarcations ne soient pas accessibles.

146 **Livingston Bay, Sturgeon Bay** et **St. Marys Bay** ont une entrée commune entre Panmure Spit et **Grave Point**, située à l'Ouest. L'entrée est étroite et les profondeurs décroissent rapidement pour passer de 30 pieds (9,1 m) à 11 pieds (3,4 m) par endroits.

147 Des **installations aquicoles** se trouvent au large de **White Point**, située au fond du chenal d'accès, et au centre de St. Marys Bay.

148 Un quai est implanté dans le rivage Sud de Sturgeon Bay; son musoir de 60 pieds (18 m) sur 60 pieds (18 m) offre une profondeur de 2 pieds (0,6 m) le long de la face externe. Un quai d'une longueur de 195 pieds (58 m) borde le rivage Est de **Sturgeon River**, à faible distance au Nord du pont-route. Le quai offre une profondeur de 2 pieds (0,6 m), sauf à ses extrémités qui assèchent. Des pieux jalonnent le chenal d'accès et le quai est fréquenté par des bateaux de pêche de faible tirant d'eau.

149 Entre Smith Point et **Terras Point (Cape Sharp)** (46°06'N, 62°26'W), un haut-fond s'étend jusqu'à 0,6 mille vers le large. **Graham Ledge**, située à quelque 0,6 mille au SE de Terras Point, est couverte d'au moins 5 pieds (1,6 m)

d'eau. La **bouée** de mi-chenal NP (958.5) est mouillée du côté Est de Graham Ledge.

150 **Graham Pond**, qui s'ouvre entre deux brise-lames distants de 33 pieds (10 m), dénomme un port de pêche de faible profondeur. L'extrémité de chacun des brise-lames porte un **feu** (959, 960), reposant sur une tour en treillis. Les profondeurs sont de l'ordre de 1 à 4 pieds (0,3 à 1,2 m) le long des quais qu'abrite le havre.

151 **Murray Harbour**. — *La Garde côtière canadienne a effectué une révision du système d'aides à la navigation marines de Murray Harbour.*

152 *Les aides visuelles à la navigation présentes en ces eaux sont conçues de manière à permettre une navigation sécuritaire avec une visibilité réduite jusqu'à 5 (cinq) milles. Lorsque la visibilité est de moins de 5 milles marins, les navigateurs devraient réduire leur vitesse, redoubler de prudence et naviguer de manière sécuritaire en utilisant les systèmes électroniques de navigation à bord.*

(Garde côtière canadienne, 2001)

153 **Murray Harbour** est formé par la confluence de cinq rivières qui s'épandent dans un bassin peu profond et partiellement asséchant, renfermant cinq îlots boisés et reliés par des bancs de vase asséchants. **Poverty Beach** dénomme l'épi de sable qui prolonge **Irvings Cape** de 1,5 mille dans le Sud, jusqu'au chenal d'accès du havre entre **Sable Point** et **Beach Point**, qui dénomme un épi couvert d'herbe et saillant du côté Sud. Le brise-lames s'avancant dans le Sud de Irvings Cape est en ruine. La flèche de l'église à Murray Harbour North, située à 0,7 mille à l'WNW de Irvings Cape, est **remarquable**.

PHARE DE CAPE BEAR (2005)



154 Depuis l'entrée du havre, une barre de sable s'avance vers le large sur plus de 1 mille; le chenal qui permet de la franchir offre une profondeur minimale de 7 pieds (2,1 m). Avec des vents du secteur Est, la ligne de brisants peut s'étendre entre Irvings Cape et **Murray Head**, ce qui rend parfois le chenal impraticable.

155 Des falaises d'argile et de grès, d'environ 40 pieds (12 m) de hauteur, se déroulent vers l'Ouest, de Murray Head vers Beach Point, puis elles s'orientent vers le Sud en direction de **Cape Bear** ($46^{\circ}00'N$, $62^{\circ}28'W$), qui forme l'extrémité SE de l'Île-du-Prince-Édouard.

156 Le **feu** de Cape Bear (971), d'une altitude de 55 pieds (16,7 m), repose sur une tour en treillis d'une hauteur de 27 pieds (8,3 m) portant une marque de jour rouge avec une bande blanche.

157 **Bear Reef**, composé de grès et de grosses pierres, borde la côte entre Murray Head et Cape Bear. La **bouée** lumineuse cardinale Est (970.4), marquée « NN », est mouillée à 1 mille au NE de Cape Bear, à faible distance à l'Est de Bear Reef.

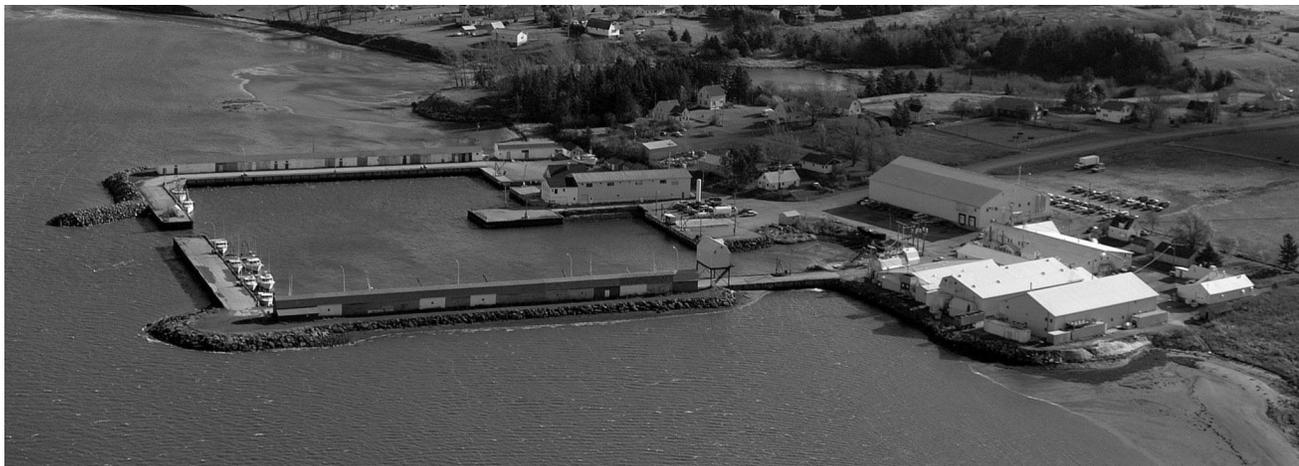
158 Un **alignement lumineux** (964, 965), orienté à 234° et placé à l'entrée de Murray Harbour, permet de franchir la barre et conduit dans le chenal jusqu'à moins de 900 pieds (274 m) de Beach Point. Le feu antérieur repose sur une tour carrée blanche avec une bande rouge et placée sur

Beach Point. Le feu postérieur repose sur une tour similaire, placée sur **Penny Point**. La **bouée** lumineuse de mi-chenal NM (961) est mouillée à 1,3 mille dans le NE de Beach Point.

159 **Avertissement.** — En raison d'un ensablement constant, les profondeurs dans Murray Harbour sont sujettes à modification et les aides à la navigation peuvent être déplacées en vue d'indiquer le meilleur chenal. Le **mouillage** dans le havre n'est sécuritaire que par temps calme, car on a signalé que le fond était de mauvaise tenue, bien qu'il soit constitué de vase. Les **courants de marée** atteignent une vitesse de 2 nœuds au large de Beach Point.

160 **Quais.** — En-deçà de l'entrée du havre, sur la rive Sud, il y a deux quais brise-lames en L qui encaissent un bassin de pêcheurs, offrant une face de quai tout le long du pourtour intérieur des faces. Les deux brise-lames sont pourvus de hangars; des usines de traitement de poisson sont situées du côté Sud du bassin. La face interne du brise-lames Est a une longueur de 170 pieds (52 m) et offre une profondeur de 7 pieds (2,1 m). Un **feu** (967), reposant sur une tour en treillis, est placé sur l'extrémité du brise-lames. La face interne du brise-lames Ouest a une longueur de 270 pieds (82 m) et offre une profondeur de 5 pieds (1,5 m). On a signalé une profondeur de 8 pieds (2,4 m) dans le chenal entre les brise-lames. Le bassin est éclairé et on peut s'y procurer de l'eau potable, du combustible et de l'électricité.

MURRAY HARBOUR — BEACH POINT (2005)



 161 Le village de **Murray Harbour**, 357 habitants en 2001, occupe la rive de South River, à la limite amont de la navigation, à 2,4 milles en amont de Beach Point et 1 mille en amont de **Machons Point**. Un chenal dragué d'une largeur de quelque 100 pieds (30 m) et comprenant deux tronçons, permet de gagner le quai public. L'**alignement**

lumineux (969.5, 969.6), orienté à $233\frac{1}{2}^{\circ}$, est situé à l'Ouest du village. Les deux feux reposent sur des marques de jour blanches avec des bandes rouges.



162 Le quai public à Murray Harbour, situé sur le côté NW du chenal, comprend quatre sections parallèles à la rivière, mesurant 72, 240, 180 et 200 pieds (22, 73,

MURRAY HARBOUR (Nov, 2005)



MURRAY RIVER (Nov. 2005)



55 et 61 m) de long. La face de l'extrémité Est assèche, alors qu'ailleurs, la profondeur varie de 2 à 8 pieds (0,6 à 2,4 m). On peut s'y procurer de l'eau douce et de l'électricité. Le quai situé sur l'autre rive a une longueur de 200 pieds (61 m), offrant des profondeurs variant de 3 pieds (0,9 m) à proximité du pont, jusqu'à 8 pieds (2,4 m) le long de l'extrémité Est.

163 Un quai public en L, situé à 0,3 mille au SW de Machons Point, a une jetée d'une longueur de 110 pieds (34 m), s'avancant jusqu'à une profondeur de 4 pieds (1,2 m) à son extrémité. La partie qui borde la rive a une longueur de 160 pieds (49 m) et les profondeurs varient de 1 à 5 pieds (0,3 à 1,5 m) le long de celle-ci. Eau douce et électricité y sont disponibles.

164 Le village de **Murray River**, 435 habitants en 2001, marque la fin de la navigation sur Murray River. Un quai public, d'une longueur de 210 pieds (64 m), borde le rivage Sud à la hauteur du village. La profondeur est de 6 pieds (1,8 m) le long de la partie centrale du quai, mais son extrémité Est assèche et la profondeur est de 2 pieds (0,6 m) près du pont. Des **installations aquicoles** se trouvent en bordure de Murray River, d'où la nécessité d'être **vigilant**.

165 **Mink River** et **Greek River** débouchent du côté Nord du bassin. *Cahoon Wharf*, en forme de L, est situé presque à la fin de la navigation sur Greek River; la profondeur est de 4 pieds (1,2 m) le long de la face externe, qui mesure 50 pieds (15 m).

166 *Clows Wharf*, situé en face de l'embouchure de Greek River, a une extrémité de 38 pieds (12 m), offrant une profondeur de 6 pieds (1,8 m). Le quai attendant a une extrémité de 35 pieds (11 m) de large et offre des profondeurs variant de 1 à 3 pieds (0,3 à 0,9 m). Plusieurs postes de mouillages privés sont situés au large de l'extrémité de ces quais. On peut s'y procurer de l'eau douce et de l'électricité.

Carte 4403

167 **Fishermans Bank** ($46^{\circ}01'N$, $62^{\circ}16'W$), dont le centre se trouve à 8 milles à l'Est de Murray Head, est formé de grès, couvert d'une mince couche de pierres, de gravier et de coquilles brisées. Les profondeurs sont de l'ordre de 6 à 9 brasses (11 à 16,5 m) sur le banc, mais la profondeur minimale est de 4 brasses (7,3 m).

Île-du-Prince-Édouard — Côte Nord

Carte 4023

168 Entre East Point et North Cape, la côte Nord forme une baie. Les havres sont petits et peu profonds et leurs entrées étroites à travers des barres de sable deviennent impraticables avec une grosse mer. Les eaux des entrées de tous les havres brisent avec une mer modérée et, par endroits,

il devient impossible de repérer le meilleur chenal. En dehors de quelques exceptions, le **mouillage** est médiocre le long de cette côte. Le fond de grès rouge, recouvert d'une mince couche de sable et de gravier par endroits, est de mauvaise tenue.

169 Les chenaux menant à travers des barres sont susceptibles d'être encombrés ou déplacés par les tempêtes. Les feux d'alignement peuvent devoir être déplacés et on peut devoir changer l'emplacement ou enlever celles-ci, sans préavis. Les navigateurs doivent avoir les dernières informations locales avant de franchir les barres ou avant d'entrer dans les havres situés le long de cette côte.

170 Entre **East Point** ($46^{\circ}27'N$, $61^{\circ}58'W$) et St. Peters Bay, à 32 milles dans l'Ouest, la côte est formée de falaises de grès rouge, renfermant çà et là des plages de sable (aux embouchures de petits cours d'eau). De petits fonds s'étendent jusqu'à 0,5 mille du rivage et la courbe de niveau de 10 brasses (18 m) se situe généralement à 1 mille de celle-ci. Le fond est constitué de grès.

171 **North Lake**, situé à 4 milles à l'Ouest de East Point, abrite un port de pêche; on y accède par un chenal d'une largeur de 45 pieds (14 m) qui passe entre deux brise-lames. Deux jetées sont implantées dans chaque côté du chenal d'accès de North Lake; un pont-route relie les deux rives du chenal près de l'extrémité de celui-ci. Les jetées sont éclairées et munies de prises d'électricité.

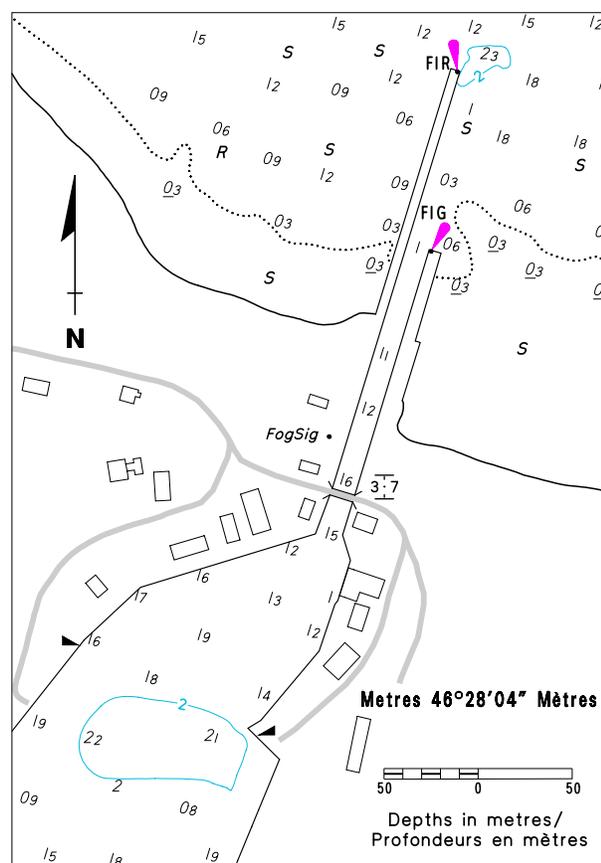
172 Un **alignement lumineux** (1039, 1039.1), orienté à $204\frac{1}{2}^{\circ}$, repose sur des marques de jour blanches avec une bande rouge et est situé dans les approches de North Lake. Le feu antérieur est placé sur l'extrémité du brise-lames Est. Un **feu** (1039.5), reposant sur une tour carrée en treillis, est placé sur l'extrémité du brise-lames Ouest. La **bouée lumineuse** à cloche de bâbord JA1 (1038) est mouillée à environ 1 mille au NE de l'entrée de North Lake.

173 **Nauffrage Harbour**, à 19 milles à l'Ouest de East Point, est un bassin pour petits bateaux s'ouvrant entre deux brise-lames, distants de 40 pieds (12 m); on a signalé une profondeur de 5 pieds (1,5 m) dans le bassin. Un pont-route, laissant une hauteur libre de 11 pieds (3,4 m), enjambe l'entrée juste en-deçà des brise-lames.

174 Un **feu** (1042), altitude 97 pieds (30 m), reposant sur une tour blanche de 47 pieds (14 m) de haut, est placé sur **Shipwreck Point**, située à faible distance à l'Ouest de l'entrée du havre ($46^{\circ}28'N$, $62^{\circ}25'W$).

175 Un **feu** (1040.2), reposant sur un mât portant une marque de jour verte, blanche et noire, est placé sur l'extrémité du brise-lames Est. Un **feu** (1040.5), reposant sur une tour à claire-voie, est placé sur l'extrémité du brise-lames Ouest. La **bouée lumineuse** de mi-chenal (1040.05), marquée « JC », est mouillée à environ 1 mille dans le NE de Shipwreck Point.

NAUFRAGE Scale 1:4 000 Échelle



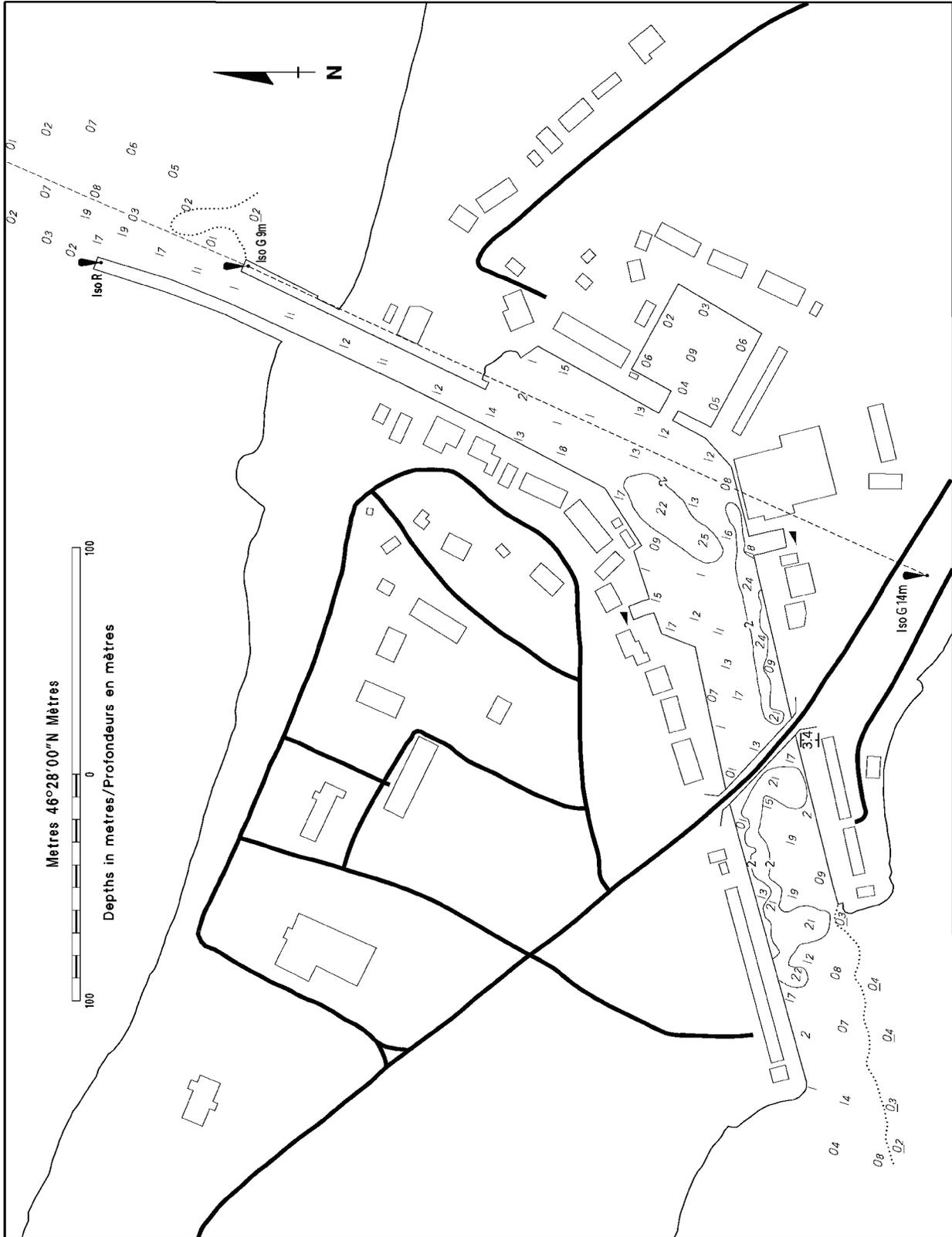
Sources: Surveyed by CHS and PWGSC up to 2001.
Sources: Levé par le SHC et par le TPSGC jusqu'à 2001.

176 **St. Peters Bay** est située à 14 milles à l'Ouest de Shipwreck Point; ses approches comprennent une barre de sable, couverte de moins de 8 pieds (2,4 m) d'eau, dans le chenal. L'accès se fait entre des épis de sable herbeux laissant un étroit chenal qui se déplace et dont la profondeur, à certains endroits, est inférieure à 4 pieds (1,2 m). Le chenal décrit une courbe brusque vers l'Est, juste en-deçà de l'entrée. Les **courants de marée** atteignent une vitesse maximale de 3 à 4 nœuds dans l'entrée.

177 En-deçà de l'entrée, la baie s'oriente vers l'ESE sur une distance de 7 milles. Le village de **St. Peters**, 267 habitants en 2001, est situé au fond de la baie. Quatre rivières et quelques ruisseaux se déversent dans la baie. Il y a, dans les parties en-deçà de l'entrée de la baie, des **installations aquicoles**; ces dernières sont signalées par une bouée d'avertissement jaune qui se trouve à chaque coin des installations.

178 La **bouée lumineuse** de mi-chenal (1043.1), marquée « JD », est mouillée à quelque 0,5 mille au Nord de l'entrée de St. Peters Bay. En raison des conditions changeantes en dedans de l'entrée, les bouées dans le chenal peuvent être

NORTH LAKE Scale 1:2 500 Échelle



Sources: Surveyed by PWGSC up to 1992. Sources: Levé par le TPSGC jusqu'à 1992.

déplacées pour indiquer le meilleur chenal. La connaissance des lieux et les informations les plus récentes sont essentielles pour accéder à la baie de manière sécuritaire.



179 À **Red Head**, deux brise-lames encaissent un bassin de 600 pieds (183 m) sur 400 pieds (122 m), offrant une profondeur de 4 pieds (1,2 m). Les quais sont éclairés et on peut y trouver de l'électricité, de l'eau douce, du diesel et de l'essence. Un **feu** (1046.5) reposant sur un mât est placé sur l'extrémité du brise-lames Est.



180 **Savage Harbour** (46°26'N, 62°50'W) est situé à 3,5 milles à l'Ouest de St. Peters Bay. Un mur de soutènement forme le côté Est de l'entrée. Un **feu** (1047), reposant sur une tour en treillis portant une marque de jour rouge et blanche, est placé sur l'extrémité du mur de soutènement. La **bouée** lumineuse de mi-chenal (1046.81), marquée « JE », est mouillée à 0,8 mille au NNE du feu.

181 En général, on entre dans Savage Harbour à pleine mer et par beau temps. Une fois à l'intérieur, le havre constitue un assez bon abri contre les vents de Nord, mais les vents du secteur SE à SW soulèvent du clapotis. En raison des conditions changeantes, les bouées peuvent être déplacées en vue d'indiquer le meilleur chenal dans l'entrée.



182 Un quai public est implanté dans le rivage Ouest du havre, à environ 0,5 mille en-deçà de l'entrée. Sa face, d'une longueur de 240 pieds (73 m) et parallèle au rivage, offre une profondeur de 4 pieds (1,2 m). Une jetée, d'une longueur de 200 pieds (61 m), prolonge le côté Est du quai jusqu'à une profondeur de 4 pieds (1,2 m). Le quai est éclairé et on peut s'y procurer de l'électricité, de l'eau douce, du diesel et de l'essence.



183 **Tracadie Bay**, située à quelque 8 milles à l'Ouest de Savage Harbour, s'ouvre à l'extrémité Ouest d'une série de dunes de 50 à 60 pieds (15 à 18 m) de haut. Une barre de sables mouvants déborde l'entrée de 0,5 mille et les profondeurs varient de 3 à 5 pieds (0,9 à 1,5 m) dans le chenal, dont la largeur est inférieure à 300 pieds (91 m) au-dessus de la barre. Un temps favorable et des renseignements récents sont indispensables pour franchir la barre en toute sécurité. La vitesse maximale des **courants de marée** est de 2 nœuds environ dans l'entrée.

184 En-deçà de l'entrée, le chenal décrit une courbe brusque vers l'Est, à proximité de l'épi de sable bordé de bancs de vase asséchants sur son côté Sud; ces derniers s'étendent sur plus de 1 mille vers l'Est. Au-delà de ces bancs, la baie s'approfondit à quelque 12 pieds (3,7 m) et s'élargit à 2 milles. Des **installations aquicoles** (mytiliculture) occupent une bonne section de cette partie de la baie. **Winter River**, qui s'étend vers l'Ouest, dénomme un embranchement du havre.

185 La **bouée** lumineuse de mi-chenal (1047.1), marquée « JH », est mouillée à 1,2 mille au Nord de l'entrée de Tracadie Bay. Le chenal est jalonné par des **bouées**, mais en

raison des conditions changeantes, les bouées peuvent être déplacées en vue d'indiquer la route à suivre.



186 Un quai public en U est implanté dans le rivage Ouest du havre, à environ 0,9 mille au SW de l'entrée. Sa face externe, d'une longueur de 200 pieds (61 m), offre une profondeur de 10 pieds (3 m), sauf à proximité du coin NE où il n'y a que 5 pieds (1,5 m) d'eau. La face Nord du quai, longue de 150 pieds (46 m), offre des profondeurs variant de 2 à 8 pieds (0,6 à 2,4 m). On a signalé que ces installations constituaient un bon abri. On peut s'y procurer de l'eau douce, de l'électricité, du diesel et de l'essence.

187 **Cape Stanhope** (46°26'N, 63°09'W) est situé à 4,2 milles à l'Ouest de l'entrée de Tracadie Bay. Un **feu** (1051), altitude 33 pieds (10 m), reposant sur une tourelle carrée rouge et blanche, d'une hauteur de 27 pieds (8,2 m), domine le cap. Une **corne de brume**, orientée à 005° et placée sur la tourelle du feu, émet un son toutes les 30 secondes. La **bouée** lumineuse de mi-chenal (1050.05), marquée « JJ », est mouillée à 1,1 mille au NNE du feu.

188 Seules les embarcations peuvent naviguer dans **Covehead Bay**, qui s'ouvre entre Cape Stanhope et **Cove Head**, car la profondeur dans l'entrée n'est que de 2 pieds (0,6 m). Un pont-route, laissant une hauteur libre de 9 pieds (2,7 m), enjambe l'entrée de la baie. Un **feu** (1053.5), altitude 28 pieds (8,5 m) et reposant sur un mât, est placé sur le pont-route.

189 Deux petits quais sont implantés dans le rivage Est, juste en-deçà du pont.

Carte 4023

190 **Littoral**. — La côte entre Cape Stanhope et **Orby Head** (46°30'N, 63°20'W), promontoire de grès rouge de 120 pieds (37 m) de haut, forme une anse où la courbe de niveau de 3 brasses (5,5 m) se trouve rarement à moins de 0,8 mille du rivage.

Carte 4467

191 **Rustico Bay et New London Bay**. — La Garde côtière canadienne a effectué une révision du système d'**aides à la navigation marines** situées dans Rustico Bay et New London Bay. Cette révision inclus les havres et les voies navigables de Rustico, Hunter River, French River, Southwest River, New London Bay et Stanley River.

192 Les **aides visuelles à la navigation** présentes en ces eaux sont conçues de manière à permettre une navigation sécuritaire avec une visibilité réduite jusqu'à 5 (cinq) milles. Lorsque la visibilité est de moins de 5 milles marins, les navigateurs devraient réduire leur vitesse, redoubler de prudence et naviguer de manière sécuritaire en utilisant les systèmes électroniques de navigation à bord.

(Garde côtière canadienne, 2001)

193 **Rustico Bay** s'ouvre à l'extrémité Ouest de **Rustico Island**; la barre de sables mouvants située à l'entrée de la baie est soumise à de fréquents dragages. En raison de la présence d'algues et de nombreuses barres de sable, la connaissance des lieux est indispensable pour gagner la baie en toute sécurité. Plusieurs petites rivières et petits cours d'eau se déversent dans la baie.



194 **Feux.** — Deux brise-lames sont implantés dans le rivage Ouest de l'entrée du havre. Un **feu** (1055), reposant sur une tour à treillis, est placé sur l'extrémité du brise-lames Nord, qui forme un L. Un **feu** (1057), reposant sur une tour carrée en treillis, est placé sur le coin SE du brise-lames intérieur. Un **feu** (1056), reposant sur une tour blanche, se trouve à faible distance de la rive de l'anse qui est formée par les deux brise-lames. La **bouée** lumineuse de mi-chenal JK (1054) est mouillée à 0,7 mille au NE du brise-lames extérieur.



195 Il y a quelques petits quais, des plates-formes et des hangars sur la plage à **North Rustico Harbour**, situé à faible distance au NW du brise-lames intérieur. On a signalé que le bassin pour embarcations, situé du côté NW du havre, renferme des piliers de quai qui sont submergés et dangereux; la **prudence** s'impose.



196 Le village de **North Rustico**, d'une population d'environ 650 habitants, se trouve à 0,8 mille à l'Ouest de l'entrée du havre. Un quai frange le rivage Nord sur une longueur de 1750 pieds (533 m). Une jetée, dont l'extrémité est marquée par un **feu** (1057.5) reposant sur une tour en treillis, prolonge le bout Est du quai. On a signalé que la profondeur était de 4 pieds (1,2 m) dans cette zone. Il y a des activités d'**aquicoles** dans **Hunter River**, au Sud de North Rustico.



197 **New London Bay**, située à 6 milles à l'Ouest de Orby Head, s'ouvre à l'extrémité Ouest d'une série de dunes d'une hauteur approximative de 55 pieds (17 m). L'entrée de la baie, d'une largeur de quelque 0,2 mille, est encombrée par une barre de sables mouvants couverte de 5 pieds (1,5 m) d'eau environ. Des brise-lames abritent l'entrée du côté Est. Un **feu** (1060.01), d'une altitude de 12 m, reposant sur une tour carrée blanche, est placé sur le coin d'un bâtiment. La structure du feu se dresse sur la rive Ouest, en dedans de l'entrée de la baie. La **bouée** lumineuse de mi-chenal (1058), marquée « JM », est mouillée à 1,2 mille au NE du feu.

198 **Hope River, Stanley River, Southwest River** et **French River** se déversent dans la baie et peuvent être empruntées par des embarcations qui peuvent y naviguer sur une courte distance. Certains chenaux dans New London Bay sont jalonnés par des bouées, d'autres par des pieux. Les rivages de la baie abritent des **activités aquicoles**, d'où la nécessité d'être **vigilant**.

199 Un quai est implanté dans la rive Sud de French River, à la hauteur de **South Landing**. Un quai, situé sur la rive Nord et au fond de la rivière, offre une profondeur de 5 pieds (1,5 m) le long de sa face externe.

200 Un quai longe le pont-route au village de **New London**, à 2 milles en amont de l'embouchure de Southwest River. Ce quai a une longueur de 220 pieds (67 m) et offre une profondeur de 4 pieds (1,2 m) le long de son côté SW.



201 Le village de **Stanley Bridge** est situé à environ 1 mille en amont de l'embouchure de Stanley River. Un quai, d'une longueur de 175 pieds (53 m) et situé le long de la bordure du chenal de la rivière, offre une profondeur de 4 pieds (1,2 m).

Carte 4023



202 **Cape Tryon** (46°32'N, 63°30'W), situé à 7 milles à l'Ouest de Orby Head, forme une falaise de grès rouge **remarquable**, d'une hauteur de 110 pieds (33 m). Un **feu** (1061), altitude 115 pieds (35 m), reposant sur une tour carrée blanche, domine le cap.

Carte 4491

203 **Malpeque Bay** est située à quelque 8 milles à l'Ouest de Cape Tryon; on y accède par **Ship Channel**, qui s'ouvre entre **Profitts Point (Cape Aylesbury)** et **Billhook Island**. Malpeque Bay renferme plusieurs îles et de nombreuses criques et petites rivières s'y déversent.

204 Ship Channel est encombré par une barre qui s'avance jusqu'à 3,5 milles à l'Est de Billhook Island; la profondeur à mi-chenal est de 10 pieds (3 m) dans le chenal balisé. Par gros temps, de forts brisants voilent le chenal. Le fond de grès est recouvert d'une mince couche inégale de sable. Le chenal s'approfondit en-deçà de la barre, mais les profondeurs sont très irrégulières et des hauts-fonds gisent de chaque côté du chenal. La connaissance des lieux et les informations les plus récentes sont indispensables car le chenal se déplace. Le **courant de flot** atteint 1 à 2 nœuds dans Ship Channel. Les courants sont plus forts à l'intérieur de **Malpeque Harbour** et au large de **Royalty Point**. Plus loin à l'intérieur de la baie, les courants deviennent plus faibles et n'excèdent que rarement 1 nœud.

205 La **bouée** lumineuse de mi-chenal (1065.05), marquée « JP », est mouillée à 2,25 milles à l'ENE de Profitts Point (Cape Aylesbury). Les approches de Malpeque Bay sont **balisées**.



208 Malpeque Harbour permet le **mouillage**. La barre située à l'extérieur du havre empêche la houle d'y pénétrer et Horseshoe Shoals abrite le mouillage du secteur Ouest. Les profondeurs sont de l'ordre de 18 à 60 pieds (5,5 à 18,3 m) et le fond, de sable et d'argile, est de bonne tenue.

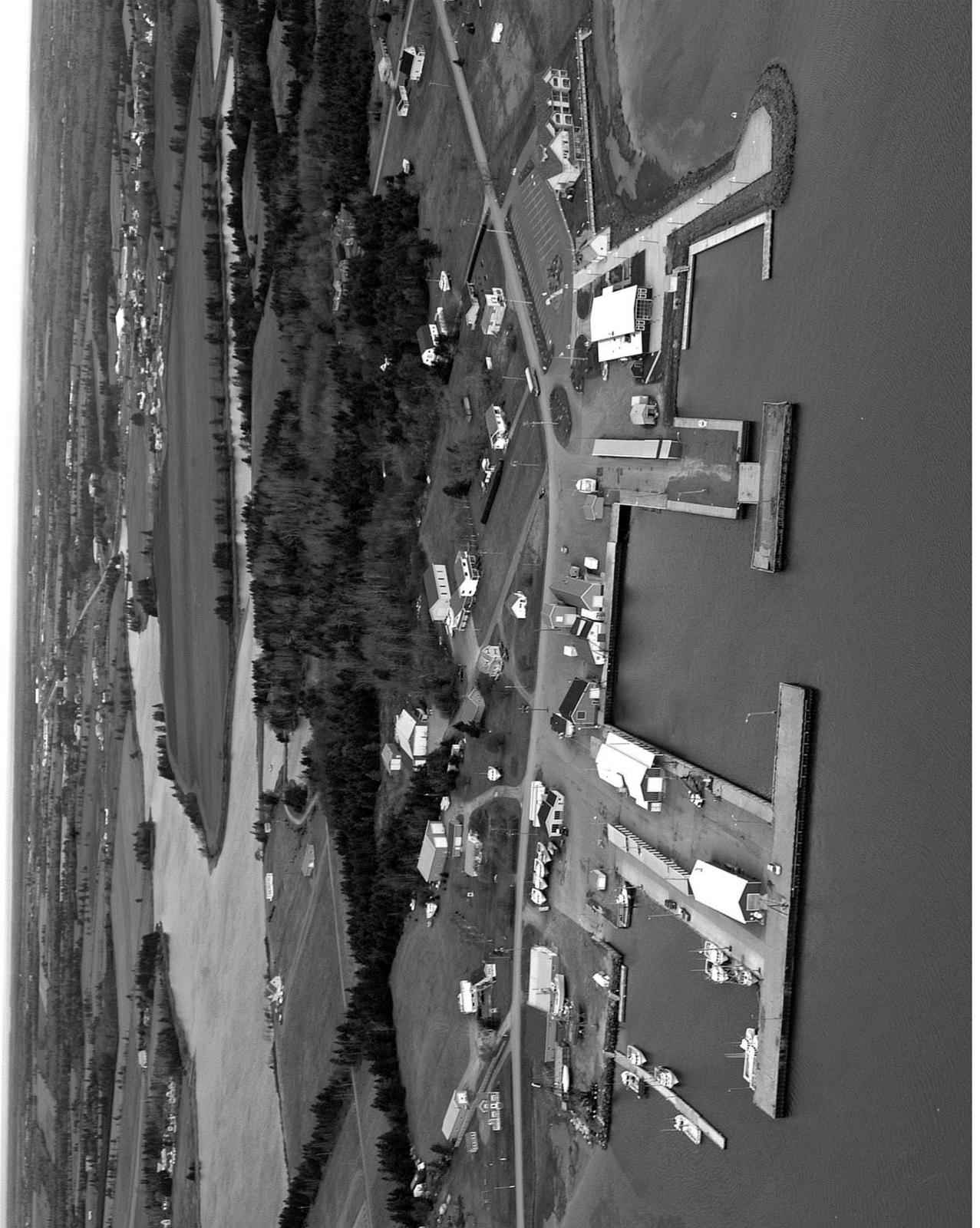


209 **Darnley Basin**, s'ouvrant au SE de Ship Channel, est un havre pour les très petits

ALBERTON HARBOUR — ENTRÉE (2005)



ALBERTON HARBOUR (2005)



bâtiments. L'accès au chenal menant au bassin se fait par **Darnley Spit**. Un chenal balisé permet de faire route vers l'Ouest jusque dans le havre de très petits bâtiments situé au fond d'une anse à 0,4 mille au Sud de Royalty Point. À l'extrémité Sud du bassin, un chenal mène au-delà d'un pont, laissant une hauteur libre de 13 pieds (4 m), jusqu'à un quai public en T situé à faible distance à l'Est de **Burial Point**. Les profondeurs le long du quai varient de 4 à 6 pieds (1,2 à 1,8 m). Un feu (1071.2), altitude 15 pieds (4,6 m), est placé au centre de la travée du pont. Le village de **Malpeque**, situé au SW de Burial Point, est l'un des plus anciens villages de l'Île-du-Prince-Édouard.

210 On a signalé une profondeur de 6 pieds (1,8 m) le long de l'extrémité du quai public situé dans **Bentinck Cove**, à l'Ouest du rivage Sud de Malpeque Bay.

211 **Ellis River** se déverse dans la partie SW de Malpeque Bay. Deux petits quais sont implantés dans la rive Sud de la rivière : le premier est situé à faible distance au SW de **Black Point** et le deuxième, à 2 milles au SW de la même pointe.

 212 **Lennox Island**, qui abrite une Première nation, est située dans la partie NW de Malpeque Bay. Un pont, laissant une hauteur libre de 8 pieds (2,4 m), enjambe **Lennox Channel** entre l'île et **Sharp Point**. Un quai public est implanté dans le rivage Sud du chenal, à faible distance à l'Ouest de **Oyster Point**. Un quai est implanté dans la côte Sud de Lennox Island; une église blanche avec une flèche, située à faible distance au NE du quai, se distingue aisément.

213 **Goodwood River** s'avance à l'Ouest et au NW de Sharp Point. Des installations aquicoles se trouvent presque au fond de la rivière. Un quai public en L s'avance de la rive Ouest de la rivière, jusqu'à une profondeur de 3 pieds (0,9 m); ce quai est situé à faible distance du village de **Bideford**.

 214 **Littoral**. — Entre Billhook Island et l'entrée de Cascumpeque Bay, située à 18 milles dans le NW, le littoral est formé de dunes et de plages de sable. **The Narrows**, passage intérieur de très faible profondeur et asséchant par endroits, relie Malpeque Bay et Cascumpeque Bay. **Conway Inlet (Hardys Channel)** et **Palmer Inlet** dénomment des passes qui s'ouvrent à travers des dunes. La bouée lumineuse de mi-chenal (1071.35), marquée « JS », est mouillée à quelque 0,8 mille à l'ENE de l'entrée de Conway Inlet.

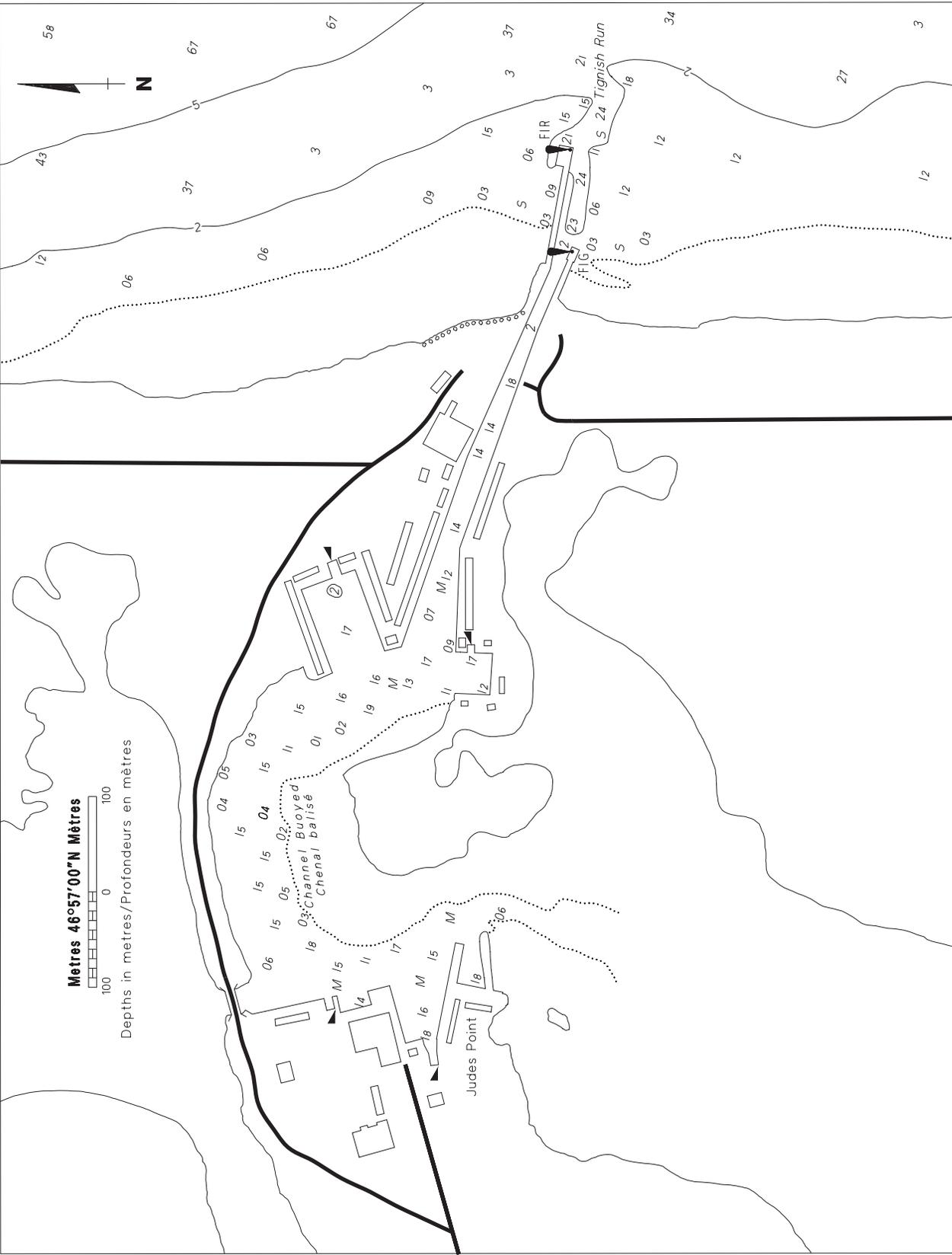
215 **Little Channel**, qui relie **Conway Cove** et Conway Inlet, n'offre que 2 ou 3 pieds (0,6 ou 0,9 m) de profondeur. Un bassin pour petits bâtiments est situé du côté Nord du chenal.

NORTH CAPE (2005)



Alberton Harbour

TIGNISH HARBOUR Scale 1:6 000 Échelle



Sources: Surveyed by CHS up to 1961 and PWGSC up to 1998. Sources: Levé par le SHC jusqu'à 1961 et par le TPSGC jusqu'à 1998.

TIGNISH HARBOUR (2005)



216 **Alberton Harbour**, situé à l'extrémité Nord de **Cascumpeque Bay**, juste en-deçà du chenal d'accès, est bien abrité et offre un assez bon mouillage pour petits bâtiments. L'entrée, encombrée par une barre de sable, est sujette à un ensablement important. Puisque le chenal franchissant la barre se déplace continuellement, les feux d'alignement et les bouées peuvent être déplacés pour indiquer le meilleur chenal; les connaissances locales les plus récentes sont nécessaires pour entrer en toute sécurité dans ce havre. En-deçà de l'entrée, un chenal dépourvu de dangers s'oriente au SW sur une distance de 1 mille, puis tourne vers le Sud entre **Savage Island** et **Cascumpeque Point**.

 217 Les navigateurs doivent être **avertis** du fait qu'en raison de l'action de certains états de la marée et conditions météorologiques, des brisants rendent le chenal d'accès impraticable. La vitesse maximale des **courants de marée** dans l'entrée atteint normalement 1,5 nœud, mais elle peut dépasser 4 nœuds dans certaines conditions.



218 Un **alignement lumineux** permet de franchir le chenal d'accès et de gagner les quais situés dans Alberton Harbour, à **Northport**. La **bouée** lumineuse de mi-chenal (1075.05), marquée « JV », est mouillée à 1,7 mille à l'ESE du chenal d'accès.

220 L'alignement (1081, 1082) est orienté à 245°. Le feu antérieur est pourvu d'une marque de jour blanche à bande rouge, située sur le toit d'un hangar, proche de l'extrémité du quai public. Le feu postérieur, tour blanche à bande rouge, est placé sur la rive à faible distance à l'Ouest.



221 Par beau temps, on peut trouver un **mouillage** temporaire par quelque 36 pieds (11 m) d'eau, fond de sable, au large de la barre extérieure. Le mouillage dans le chenal, en-deçà de la barre, offre des profondeurs variant de 18 à 30 pieds (5,5 à 9,1 m) d'eau et bien qu'elle soit sécuritaire, la zone de mouillage est exigüe.



222 Le quai public en T à Northport s'avance sur 404 pieds (123 m) depuis la rive, jusqu'à une extrémité d'une longueur de 328 pieds (100 m), offrant des

profondeurs variant de 6 à 16 pieds (1,8 à 4,9 m). Un autre quai en T, d'une longueur de 126 pieds (38 m) et offrant des profondeurs variant de 8 à 10 pieds (2,4 à 3 m), est situé à faible distance au NE.

223 Le village de **Alberton**, 1115 habitants en 2001, est implanté dans la partie Nord du havre. Il est équipé d'un petit hôpital.



224 Cascumpeque Bay, très peu profonde — hauteur d'eau maximale de 16 pieds (4,9 m) au centre — est entourée de grandes étendues de petits fonds et de bancs asséchants. Plusieurs rivières que les petits bateaux peuvent remonter sur une certaine distance échancrent la baie. **Foxley River**, la plus profonde du groupe, offre des profondeurs variant de 10 à 37 pieds (3 à 11,3 m) dans le chenal qui permet de la remonter sur une distance de 2 milles. Un quai public en T — 230 pieds (70 m) sur 31 pieds (9,4 m) — offrant des profondeurs variant de 2 à 3 pieds (0,6 à 0,9 m) le long de la face externe, est implanté dans le côté Sud de **Gordon Point**, proche de l'embouchure de Foxley River. Un brise-lames, en état de délabrement, est situé à faible distance à l'Est.

Carte 4023

225 **Cape Kildare** ($46^{\circ}53'N$, $63^{\circ}59'W$) dénomme une falaise de grès rouge de 30 pieds (9 m) de haut. Les terres avoisinantes sont rouges et parsemées de bosquets d'arbres. Il n'y a pas d'autres dunes au Nord de Alberton Harbour.



226 **Tignish Harbour** est situé à 4,5 milles au Nord de Cape Kildare, à l'embouchure de **Tignish River**. Chaque côté de son entrée est protégé par de long brise-lames. Un **feu** (1083), reposant sur une tour carrée en treillis, est placé sur l'extrémité du brise-lames Nord. La **bouée** lumineuse de tribord JX2 (1084.5) est mouillée à environ 1 mille au SE de l'entrée du havre.



227 **Seacow Pond**, port pour petits bâtiments situé à 5 milles au Nord de Tignish, est abrité par deux

brise-lames. La profondeur est d'environ 3 pieds (0,9 m) dans l'entrée. Un **feu** (1084.7), reposant sur une tour carrée en treillis, est placé sur l'extrémité du brise-lames Sud. Un **feu** privé (1036.1) est placé sur le brise-lames Nord.



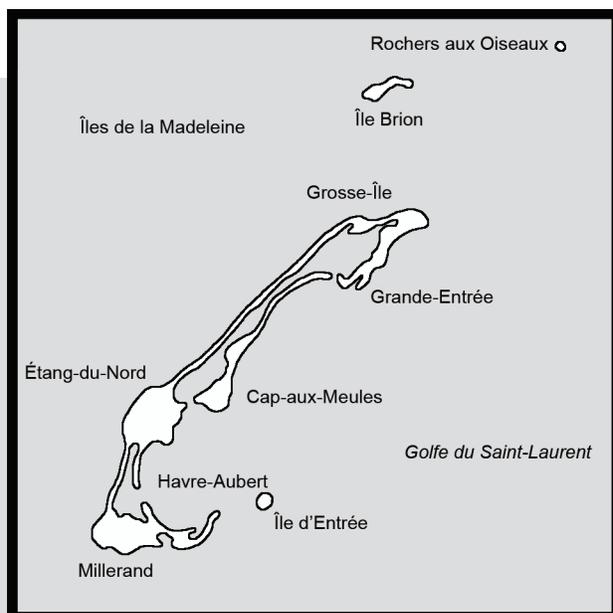
228 **North Cape** ($47^{\circ}03'N$, $64^{\circ}00'W$) dénomme une falaise basse et rouge; des récifs et des petits fonds s'étendent dans le Nord et dans l'Est du cap. Des profondeurs irrégulières s'avancent vers le Nord et se terminent à **North Cape Reef**, à 4,5 milles au large du cap et couvert de 32 pieds (9,8 m) d'eau. Un **feu** (1036), altitude 80 pieds (24 m), repose sur une tour octogonale blanche d'une hauteur de 64 pieds (19,5 m) et érigée sur le cap. La **bouée** lumineuse à cloche cardinale Nord DS (1037) est mouillée à 1,5 mille au Nord du cap.

229 Une tour **radio**, d'une altitude de 271 pieds (83 m) et portant des feux, et quelques turbines éoliennes sont érigées sur North Cape.

Îles de la Madeleine

Îles de la Madeleine

Cartes 4002, 4022, 4023, 4024, 4950



1 Les **îles de la Madeleine** forment une municipalité régionale de comté de la province de Québec. Elles comprennent les municipalités de Cap-aux-Meules, de Fatima, de Grande-Entrée, de Grosse-Île, de Havre-aux-Maisons, de L'Étang-du-Nord et de L'Île-du-Havre-Aubert.

2 Le groupe principal d'îles, situé à près de 50 milles au NW de Cape St. Lawrence, est formé de quelques îles accidentées reliées par un double cordon de crêtes de sable et de plages abritant de grandes lagunes aux eaux peu profondes et aux entrées étroites. La seule exception est l'île d'Entrée ($47^{\circ}17'N$, $61^{\circ}42'W$), la plus élevée du groupe et qui en est complètement détachée.

3 Les barres de sable, qui relie le groupe principal d'îles, ne s'élèvent, par endroits, que de quelques mètres au-dessus de la mer; alors qu'en d'autres endroits, elles forment des dunes assez hautes. Des crêtes de sable courent parallèlement au rivage de 90 à 185 m au large. Elles sont généralement couvertes de 2,7 à 3,7 m d'eau, avec des profondeurs variant entre 5,5 et 7,3 m entre les crêtes et le rivage.

4 La partie centrale de ces îles forme des collines aux sommets arrondis et souvent en forme de dômes, atteignant des altitudes variant entre 61 et 170 m. Les îles sont partiellement boisées mais ces arbres sont de petites tailles. Les parties non boisées sont couvertes d'herbage. Le climat en hiver n'est pas aussi rigoureux qu'au Québec, sur la terre ferme, mais il est frais et humide en été. La pluie et la brume sont fréquentes.

5 Par beau temps, le contraste des couleurs — le rouge des falaises, le vert des arbres et de l'herbe, le bleu du ciel et de l'eau, le jaune des sables — produit un effet tout à fait caractéristique et différent de toute autre partie du golfe du Saint-Laurent. Par mauvais temps, l'apparence est également particulière, car on aperçoit vaguement à travers la pluie et la brume les collines isolées et les falaises qui semblent alors être reliées par le long cordon de brisants qui masquent les barres de sable. En l'automne, le temps bouché et les coups de vent du secteur Est sont prédominants.

6 L'économie des Îles repose sur la pêche et le tourisme. Plusieurs lois et règlements, dont la *Loi sur les*

pêches, la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi sur les océans*, la *Loi sur la protection des eaux navigables* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, protègent l'habitat du poisson et encadrent le transfert des eaux de ballast et les activités de dragage, de rejets en mer, de remblayage et de construction ou d'enlèvement d'infrastructures. On doit se renseigner sur les autorisations à obtenir et les obligations à remplir.

6.1 **Vidange des ballasts.** — Les navires qui font route vers les îles de la Madeleine, qui y sont amarrés à quai ou mouillés, sont soumis au *Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de ballast*. Avis est donné qu'il est interdit à quiconque de déposer ou de permettre le dépôt, dans des eaux que fréquente le poisson, d'une substance nocive qui peut altérer, détériorer ou détruire l'habitat du poisson.

6.2 Le ministère des Pêches et des Océans a établi que les eaux de ballastage qui proviennent des secteurs suivants, soit :

1. les eaux situées à l'Ouest de $068^{\circ}W$;
2. les eaux situées en deçà de 10 milles de la côte canadienne;

peuvent contenir des substances nocives en quantité ou en concentration telle qu'elles peuvent altérer, détériorer ou détruire l'habitat du poisson de l'archipel des îles de la Madeleine. Par conséquent, seules les eaux de ballastage qui proviennent de secteurs non mentionnés ci-dessus peuvent être déversées dans la lagune de la Grande Entrée ou en deçà de 10 milles de l'archipel des îles de la Madeleine (eaux protégées).

6.3 Tous les navires prévoyant rejeter leur ballast dans les eaux protégées susmentionnées doivent présenter, au moins trois jours d'avance, un formulaire pour l'eau de ballast entièrement rempli. Le formulaire sera acheminé par courriel à l'adresse suivante : atlanticballastwater@tc.gc.ca. Il est interdit de vider l'eau de ballastage dans cette zone protégée avant que le représentant du ministère *Transports Canada* n'ait donné son autorisation.

6.4 Toute personne ou tout navire qui contrevient à ces dispositions, concernant le déversement de substances nocives dans les eaux que fréquente le poisson, est passible de sévères amendes.

7 Un **traversier** pour passagers et véhicules routiers assure la liaison régulière entre Souris (Île-du-Prince-Édouard) et Cap-aux-Meules. Un autre service saisonnier de **traversiers**, transportant passagers et véhicules routiers, assure une liaison entre Montréal, Québec, Gaspé et Cap-aux-Meules.

 8 **Courants généraux et courants de marée.** — Autour des îles de la Madeleine, les **courants de marée** varient beaucoup en vitesse et en direction. Ils sont soumis à l'influence des courants et des vents du golfe du Saint-Laurent.

 9 À quelques milles au large de l'île Brion et des rochers aux Oiseaux, au Nord du groupe principal, le **courant** porte habituellement au SE, mais le courant de flot se fait sentir entre les îles principales du groupe et l'île Brion. Ce courant de flot porte au NW et se divise à la pointe de l'Est qui, avec la pointe Old-Harry et les **hauts-fonds** au large de celui-ci, dévie le courant au SW vers l'île d'Entrée, provoquant presque l'étale de la marée dans la baie entre l'île de la Grande Entrée et le cap le Moine-Qui-Prie (cap Alright) ainsi que dans la baie de Plaisance.

 10 L'autre branche du **courant de marée** passe au Nord de l'île Brion, allant de la pointe de l'Est au Gros Cap (sur l'île du Havre Aubert). La majeure partie du courant s'écoule alors au SW, tandis que l'autre branche court le long de la côte Sud de l'île du Havre Aubert et rencontre le courant venant de la pointe de l'Est. Les courants se joignent et tournent graduellement en se réunissant aux courants de flot généralement faibles qui portent à l'Ouest.

 11 Sur le côté SE des îles, le **courant** de jusant sort avec force des lagunes et de la baie de Plaisance entre la dune Sandy Hook et l'île d'Entrée; il court à l'Ouest le long de la côte Sud de l'île du Havre Aubert, contourne celle-ci, puis porte au NE le long de la côte Nord des îles, entre Gros Cap et la pointe de l'Est. Puis, le courant de jusant porte au NE sur la crête de sable gisant à environ 1,2 mille au NNE de la pointe de l'Est, où il rencontre le courant général portant au SE, qui a contourné la côte Nord des îles.

  12 Ces conditions constituent la règle et se reproduisent invariablement par beau temps, avec des interruptions occasionnelles. La vitesse de ces **courants** atteint rarement 1 nœud, sauf près de terre et autour des pointes. Le courant de jusant est généralement plus fort que celui de flot et sa vitesse augmente avec des vents de l'Ouest, alors que celle du courant de flot s'accroît avec des vents du secteur Est. Cependant, la rencontre des courants de jusant, conjuguée avec la faible profondeur de l'eau, occasionne, par forts vents du secteur Est, une mer grosse et brisante.

12.1 Les prévisions horaires des courants de surface émises pour le golfe du Saint-Laurent sont disponibles sur le site Web de l'*Observatoire global du Saint-Laurent* au www.ogsl.ca (sous l'onglet *Prévisions océaniques*). On peut y obtenir les détails d'heure en heure de la direction et de la vitesse des courants de surface prévus pour les 48 prochaines heures.

13 L'amplitude des **marées** est de près de 0,9 m en vive eau et de 0,6 m en morte eau. Sur la côte Ouest des îles, la marée est pratiquement diurne.

14 Pour plus d'information concernant le **niveau de l'eau**, le navigateur doit se référer aux *Tables des marées et courants du Canada* et au tableau inscrit sur les cartes. De plus, un réseau d'enregistreurs numériques est installé le

long du golfe et du fleuve Saint-Laurent; ce système, appelé *SINECO* (*Système d'information sur les niveaux des eaux côtières et océaniques*), permet d'obtenir les niveaux d'eau instantanés à différents sites et la prédiction pour les prochains jours. On peut obtenir les plus récentes informations sur le niveau de l'eau en communiquant avec les centres *SCTM* par voie VHF, ou en téléphonant au service automatisé d'information au 1 877 775-0790, ou en visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca.

16 L'hiver, les **bouées** sont enlevées et certaines sont remplacées par des bouées à espar; se référer aux *Avis à la navigation* radiodiffusés et/ou écrits pour obtenir plus d'information concernant le mouillage et l'enlèvement des bouées.

Îles de la Madeleine — Côte Est

Carte 4950

17 L'île de l'Est, île NE du groupe, présente une remarquable colline isolée ($47^{\circ}37'N$, $61^{\circ}28'W$), dite **cap Nord-Est**, qui s'élève en falaises atteignant une altitude de 62 m. Lorsqu'on aperçoit ce cap d'une certaine distance, on dirait qu'il forme l'extrémité NE du groupe d'îles, du fait que les terres situées à l'Est de celui-ci sont beaucoup plus basses.

18 La **pointe de l'Est** ($47^{\circ}37'N$, $61^{\circ}23'W$), basse et sablonneuse, forme l'extrémité Est de l'île de l'Est et abrite plusieurs étangs peu profonds. Sur la pointe, il existe quelques dunes basses, alors que d'autres dunes, à l'intérieur des terres, atteignent une plus grande altitude et s'allongent en chaîne.

19 La *réserve nationale de faune de la pointe de l'Est* (Environnement Canada) est située dans ce secteur et une réglementation d'accès s'y applique.

20 Une barre de sable, couverte de 4 m d'eau, gît à environ 1 mille au Sud de la pointe de l'Est. La **bouée lumineuse** cardinale Est « YY » (1480) est mouillée à 2,4 milles à l'Est de la pointe de l'Est; elle est équipée d'un **racon** (— — •).

21 Le **récif Doyle (Doyle Reef)**, formé d'aiguilles et situé à 6,3 milles à l'ESE de la pointe de l'Est, est couvert de 6,9 m d'eau. Il ne brise que rarement, sauf par grands coups de vent.

22 L'île de la **Grande Entrée**, composée de collines basses, est située à faible distance au SW de l'île de l'Est, à laquelle elle est reliée par la **pointe Old-Harry**, étroite pointe formée de falaises de grès rouge d'une hauteur modérée. La baie sablonneuse qui s'ouvre entre la pointe Old-Harry et la pointe de l'Est offre un **mouillage** abrité des vents du secteur Ouest à NE, par le Nord, mais on le déconseille à cause des **hauts-fonds** qui le bordent des deux côtés.

23 Le quai brise-lames qui est implanté du côté Nord de la pointe Old-Harry est en ruine. On signale la présence de blocs rocheux submergés dans l'entrée et à l'intérieur du havre. On retrouve dans ce secteur, le hameau de **Old-Harry**.

24 Le **haut-fond Clark**, couvert de 4,9 m d'eau, gît à 8,5 milles au SE de la pointe Old-Harry.

25 **Les Colombines**, situées dans le SE de l'île de la Grande Entrée, dénomment des aiguilles rocheuses et des petites zones peu profondes, dont quelques-unes sont couvertes de 1,1 m d'eau seulement.

26 La **bouée lumineuse** de tribord « Y8 » (1481) est mouillée au large des Colombines, à 3,2 milles au SSE de la pointe Old-Harry.

OLD-HARRY (2000)



HAVRE DE LA GRANDE ENTRÉE (2000)



 27 Le **banc Goodwin (Goodwin Shoal)**, couvert de 5,8 m d'eau, gît à 6,6 milles au SSE de la pointe Old-Harry.

Carte 4954

28 Le **havre de la Grande Entrée** forme la plus grande des lagunes intérieures, s'allongeant vers le SW jusqu'à l'île du Cap aux Meules.

29 Le village de **Grande-Entrée** (692 hab. en 2000) est situé sur le côté Est de l'entrée du havre de la Grande Entrée. Il abrite un bureau de poste et une clinique médicale. On peut s'y procurer des vivres frais et de l'eau potable.

  30 Les profondeurs indiquées sur la carte sont obtenues par dragages périodiques. À cause de l'ensablement continu et des hauts-fonds sablonneux qui se déplacent, les navigateurs doivent s'attendre

d'y trouver des profondeurs moindres à certains endroits et exerceront une **extrême prudence** en entrant dans le havre. Le courant de flot, une bonne visibilité et des conditions météorologiques favorables sont essentiels pour gagner le havre. Le **pilotage** est facultatif dans le havre de la Grande Entrée. Les **alignements lumineux** et les **bouées** peuvent être déplacés en vue d'indiquer le chenal à suivre.

31 **Amer.** — • Deux **tours** remarquables servant aux activités minières, d'une hauteur de 40 m et portant des feux rouges, s'élèvent à 0,6 mille au Nord du quai des *Mines Seleine (Grosse-Île)*; elles sont visibles depuis les approches de l'entrée du havre.



32 Un **feu (1484)**, reposant sur un mât portant une marque de jour orange fluorescent avec une bande noire est placé sur la pointe. Une zone de dépôt de déblais se trouve à courte distance au NW du feu.

MINES SELEINE (2000)



 34 Le feu à secteurs de la Grosse Île (1485.5), entretenu à titre privé, est situé sur le côté Sud de celle-ci; le secteur blanc, qui couvre un arc de 10 minutes, est centré sur le relèvement 034°04' et permet de franchir le **chenal de la Grande Entrée** en passant immédiatement à l'Ouest de l'île du **Chenal**.

 35 Dû à l'ensablement continu, les profondeurs et la largeur du chenal conduisant au quai des *Mines Seleine (Grosse-Île)* varient considérablement. Les navigateurs doivent s'attendre d'y trouver des valeurs moindres à certains endroits. On communiquera avec les autorités portuaires des *Mines Seleine* ou avec le bureau commercial de Montréal pour obtenir les plus récentes informations.

 36 L'alignement lumineux (1486, 1486.1) de la dune du Nord, orienté à 287°, est situé à près de 0,5 mille à l'Ouest du quai des *Mines Seleine (Grosse-Île)*; il est entretenu à titre privé.

  37 Le quai des *Mines Seleine (Grosse-Île)* est relié au rivage NW du havre

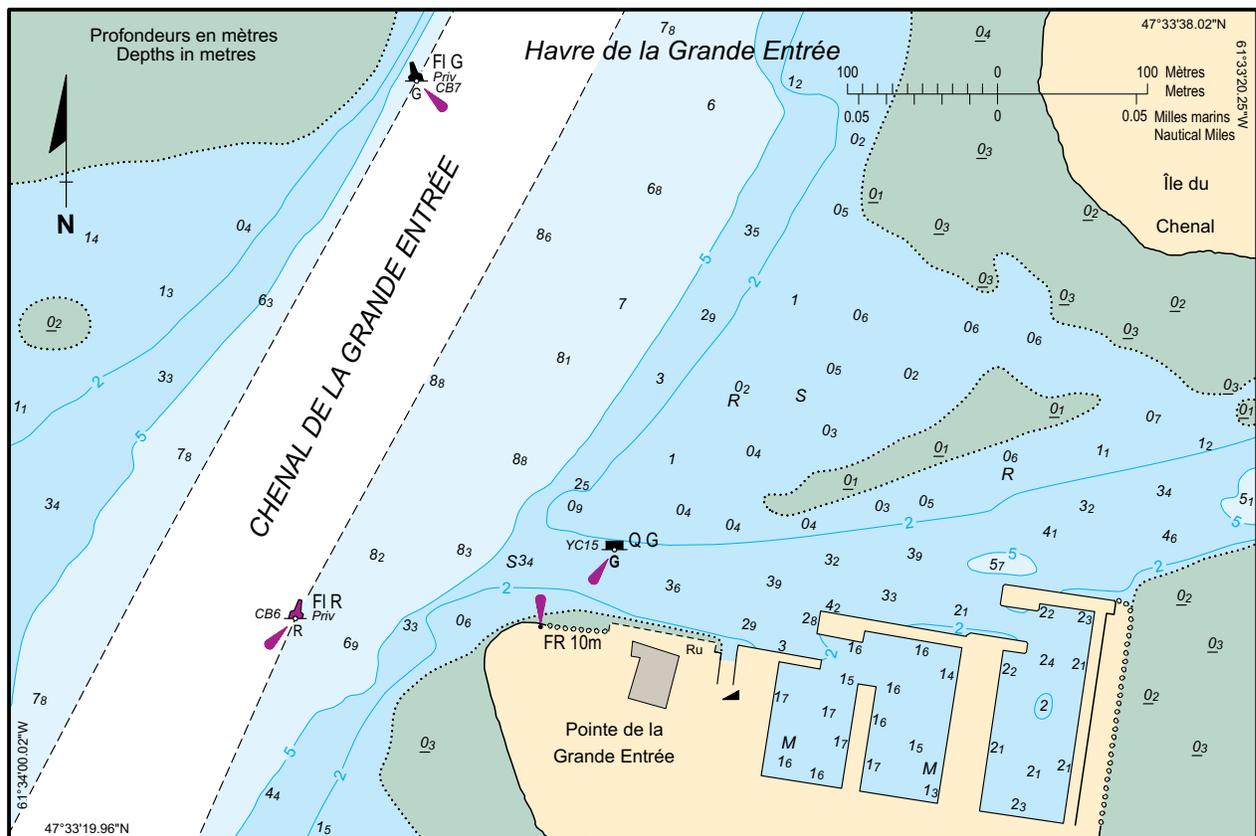
par une chaussée et une passerelle d'une longueur totale de 380 m et d'une largeur de 10 m; il est utilisé essentiellement pour le chargement du sel de déglçage pour les routes. En 2000, on y a manutentionné un total de 1,4 M t. Un **câble sous-marin** désaffecté relie l'enracinement du quai à l'île **Seleine**.

 38 Un **quai public** partiellement en ruine, d'une longueur de 122 m, se trouve à la **pointe de la Grande Entrée**; une usine de transformation du poisson est attenante au quai. On y retrouve une **rampe de mise à l'eau**. Deux bassins d'amarrage s'ouvrent immédiatement à l'Est du quai. (Voir le diagramme *Grande-Entrée*)

 40 Plusieurs **aires d'aquaculture**, délimitées par des **bouées jaunes** d'avertissement, sont situées dans le havre de la Grande Entrée; les navigateurs devront exercer la prudence dans ces parages.

Carte 4950

GRANDE-ENTRÉE Échelle 1:5 000 Scale



SOURCES: Levé par le SHC en 2013, gouvernementale 2003-2020 et non-gouvernementale en 2009-2016
 SOURCES: Surveyed by CHS in 2013, governmental 2003-2020 and non-governmental in 2009-2016

POINTE-BASSE (2000)



41 L'île **Shag** ($47^{\circ}29'N$, $61^{\circ}42'W$), petite île de grès d'une hauteur de 18 m, gît près du rivage à quelque 7 milles au SW de l'île de la Grande Entrée.

42 **Amer.** — • Une **éolienne** portant un feu rouge se dresse non loin du rivage à 1,8 mille à l'WSW de l'île Shag.

43 L'île du **Havre aux Maisons**, située à quelque 11 milles au SW de l'île de la Grande Entrée, est remarquable par les **buttes Pelées**, qui forment des falaises du côté Est atteignant une altitude de 108 m; elles sont d'un blanc grisâtre avec des reflets rouge brique à la base.

 44 Une **jetée** enrochée, orientée à l'Est et qui déborde la rive de 135 m, est située à **Dune-du-Sud**.

45 Un phare de navigation désaffecté, qui est une tour blanche avec partie supérieure rouge, est situé sur le **cap le Moine-Qui-Prie (cap Alright)** ($47^{\circ}23'N$, $61^{\circ}46'W$), qui forme l'extrémité SE de l'île du Havre aux Maisons.

46 **Amer.** — • La **butte Ronde**, colline remarquable d'une altitude de 102 m, portant une croix, s'élève à courte distance au Nord du cap le Moine-Qui-Prie.

 47 **Dangers du large.** — Le **récif Alright**, composé d'aiguilles rocheuses couvertes d'au moins 2,1 m d'eau, s'avance jusqu'à près de 4 milles à l'Est de l'île du Havre aux Maisons; la **bouée lumineuse** de tribord « Y12 » (1487) est mouillée à courte distance à l'Est du récif.

 48 La **Perle**, **récif** gisant à quelque 8 milles à l'ESE du cap le Moine-Qui-Prie, est formé de **roches**, couvertes d'au moins 2,9 m d'eau. Il brise fortement, même par mer modérée, et il est toujours dangereux de s'en approcher. La **bouée lumineuse** de tribord « Y16 » (1512) est mouillée du côté Est du récif.

 49 Plusieurs **aires d'aquaculture** sont situées au NE du récif La Perle et au Sud du cap Alright. Ces fermes marines sont délimitées par des **bouées** jaunes d'avertissement; les navigateurs devront exercer la prudence dans ces parages.



50 La **pointe Basse** est située à 0,7 mille à l'Ouest du cap le Moine-Qui-Prie. Un **quai**,

d'une longueur de 105 m et d'une hauteur de 1,6 m, est implanté dans la pointe. La face externe de ce quai est protégée par un enrochement et se prolonge par un brise-lames d'une longueur de 140 m. On y retrouve aussi un quai éperon orienté NE-SW. Un brise-lames d'une longueur de 175 m et une rampe de mise à l'eau se trouvent à l'Ouest de ces deux quais. Un **feu** (1495.5) marque l'extrémité du brise-lames Ouest. (Voir le diagramme **Pointe-Basse**)



52 Les profondeurs indiquées dans les zones draguées sur le diagramme sont obtenues par dragages périodiques. Dû à l'**ensablement continu**, les navigateurs doivent s'attendre de trouver des profondeurs moindres à certains endroits. Il est recommandé de vérifier auprès de l'autorité compétente locale.



52.1 Des **récifs** artificiels, submergés par 2,1 m d'eau, ont été aménagés à 0,9 mille à l'WSW du quai de Pointe-Basse.

Carte 4955

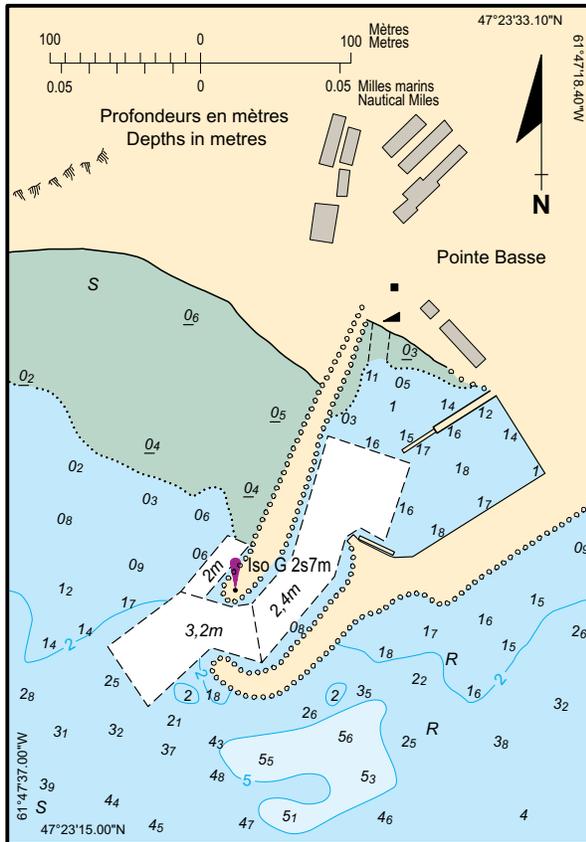


53 Le **havre aux Maisons** se trouve à l'extrémité Ouest de l'île du Havre aux Maisons. On y accède par un étroit **chenal**; les **bouées** qui le délimitent sont sujettes à être déplacées constamment pour bien marquer ce chenal. La profondeur utile à l'intérieur du havre peut être moindre à certains endroits en raison de l'ensablement continu.



54 Un **pont routier fixe**, laissant une hauteur libre de 6,3 m, enjambe le havre. Le **chenal** qui passe sous le pont est marqué par des **feux** et permet de gagner la lagune du Havre aux Maisons. Des **pieux** se trouvent sous le pont, à l'ouest du chenal. Des **câbles aériens**, d'une hauteur libre minimale de 5,9 m, se trouvent à 0,2 mille en amont du pont. Une zone d'interdiction de mouillage s'étend de part et d'autre de ces câbles, dû à la présence de **câbles sous-marins** qui traversent les deux rives à cet endroit. Un caisson se trouve immédiatement en aval des câbles aériens du côté Ouest du chenal. Un **émissaire** s'avance immédiatement en

POINTE-BASSE Échelle 1:5 000 Scale



SOURCES: Levé par le SHC en 1984-2018, gouvernementale en 2000-2019 et non gouvernementale en 2014-2017
 SOURCES: Surveyed by CHS in 1984-2018, governmental in 2000-2019 and non-governmental in 2014-2017

amont des câbles aériens ayant à son extrémité un caisson submergé recouvert de 8,4 m d'eau. À 50 m au NNW de ce caisson se trouve un autre caisson recouvert de 5,9 m d'eau. Un caisson en ruine découvrant de 1 m se trouve immédiatement en amont de ces câbles, sur le rivage Ouest.

55 À l'intérieur de la **lagune du Havre aux Maisons** et près de la **pointe à Mounette**, on retrouve des **quais**, un **port de plaisance** (*Club nautique du Chenal*), des **rampes de mise à l'eau** et une usine de transformation du poisson. Ces quais sont partiellement en ruine. Se référer à l'annexe pour les services offerts.

56 Un petit havre formé par deux **brise-lames** est situé à **Fatima**, au NNW de la **pointe à Richard** (47°24'N, 61°52'W). Il abrite le **quai du Cap-Vert**, un **port de plaisance** et une **rampe de mise à l'eau**. Un **chenal balisé** à travers la lagune du Havre aux Maisons permet d'accéder à ces installations. On peut s'approvisionner en carburant.

57 On retrouve plusieurs **aires d'aquaculture** dans la lagune du Havre aux Maisons. Elles sont délimitées par des **bouées jaunes d'avertissement**; les navigateurs devront exercer la prudence dans ces parages.

Carte 4956

58 L'île du **Cap aux Meules** est située à faible distance au SW de l'île du Havre aux Maisons. Bordée de falaises en plusieurs endroits, elle s'élève plus ou moins uniformément en un pic remarquable, la **butte du Vent**, près du centre. Le **cap aux Meules** forme une pointe de grès gris remarquable vers le centre de la côte Est de l'île; il atteint une altitude de 45 m près de son extrémité SE.

59 **Amers**. — • Des **tours** portant des feux rouges, remarquables du large, sont situées à 0,6 mille au Nord du cap aux Meules.

HAVRE-AUX-MAISONS (2000)



CAP-AUX-MEULES (2000)



 60 Le village de **Cap-aux-Meules** (1661 hab. en 2000), situé à proximité du cap, abrite un hôpital et un bureau de poste. On peut s'y procurer des vivres frais et de l'eau potable. Des **traversiers** pour passagers et véhicules routiers assurent la liaison vers l'île d'Entrée, vers Souris (Île-du-Prince-Édouard) et vers le continent; on y retrouve une gare maritime.

  61 Le havre de Cap-aux-Meules comprend au NE un vaste bassin protégé par des quais et un brise-lames, qui est ouvert toute l'année. Des pilotes sont disponibles sur demande. Un **alignement lumineux** (1497, 1498), orienté à 330° et pourvu de marques de jour rouge fluorescent avec une bande noire, se trouve sur la jetée orientée au SE. Un **feu** (1496.5), reposant sur une tour, marque l'extrémité du brise-lames.

 62 Des **quais** bordent les côtés Nord, Ouest et Sud du bassin. Pour connaître les profondeurs le long des quais, se référer à la carte marine en vigueur. Deux **jetées**, servant aux traversiers, se trouvent dans la partie NE du havre; un **duc d'albe** est relié à la jetée située à l'Ouest. On retrouve, du côté Nord du havre, une **rampe de mise à l'eau** et une **cale de halage** d'une largeur de 7 m, pourvue d'un **ber cavalier** d'une puissance de 100 tonnes. Les quais sont équipés de prises d'électricité et d'eau douce et on peut se procurer du diesel. Les marchandises manutentionnées sont principalement des produits pétroliers et des cargaisons diverses.

62.1 Un ponton, servant de débarcadère pour les navettes des navires de croisière, est installé de façon saisonnière au quai éperon dans la partie Sud-Ouest du bassin.

  63 Un **quai**, d'une longueur de 89 m et pourvu d'une **rampe Ro-Ro**, est situé sur le côté Sud du havre. La jetée qui s'avance au SE a une longueur de 180 m. Les hauteurs de quai sont de 1,8 m pour

le quai Sud, 2,3 m pour la jetée orientée au SE, 2,6 m pour le quai des traversiers situé au Nord du bassin et 1,3 m pour les autres quais. Un **émissaire** déborde la rive de 82 m, près de l'enracinement du brise-lames Est.

 64 Un système de protection cathodique contre la corrosion a été installé au quai commercial de Cap-aux-Meules, ainsi qu'aux deux jetées servant aux traversiers. Lors d'amarrage à ce quai, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires. Pour renseignements et directives à suivre, les navigateurs doivent communiquer avec le maître de port au (418) 986-3785 ou (418) 937-7635.

   65 Le havre de Cap-aux-Meules comprend aussi au SW un deuxième bassin protégé par des brise-lames. On y retrouve un **quai public**, d'une longueur de 150 m et muni de pontons, qui forme le côté Nord de ce bassin. Un **port de plaisance** (*Club nautique de Cap-aux-Meules*) y est situé dans la partie SE. Se référer à l'annexe pour les services offerts. Un **feu** (1498.5), reposant sur une tour, marque l'extrémité SW du brise-lames Sud, à l'entrée de ce deuxième bassin.

 66 Une **station de sauvetage** saisonnière de la Garde côtière canadienne opère depuis Cap-aux-Meules. Toute demande d'assistance peut être adressée, en tout temps, au *Centre de sauvetage maritime de Québec (MRSC Québec)* via les centres SCTM par radiotéléphone VHF sur la voie 16 (156,8 MHz) ou sur la fréquence 2182 kHz, ou encore par téléphone au numéro 1 800 463-4393. Les détenteurs de certains modèles de téléphone cellulaire peuvent également composer *16 qui les mettront directement en communications avec le centre SCTM le plus près. **Il est important de noter cependant que l'utilisation du téléphone cellulaire ne permet pas à la Garde côtière de relever la provenance de l'appel et**

HAVRE-AUBERT (2000)



que certaines zones sur les plans d'eau n'offrent pas de couverture du signal cellulaire.

67 **Glaces.** — La banquise côtière se forme habituellement vers la mi-décembre, et sa concentration devient plus importante dans les approches du havre de Cap-aux-Meules un mois plus tard. En général, la couverture est réduite à quelques dixièmes vers la mi-avril et toute cette zone est déglacée des glaces vers la mi-mai.

Carte 4950

68 La **pointe de l'Échouerie** est située à 1,5 mille au SSW de Cap-aux-Meules.

69 **Amers.** — • **Le Gros Cap**, extrémité SE de l'île du Cap aux Meules, forme une corniche escarpée d'une hauteur de 18 m. • Une **tour**, portant des feux rouges, s'élève à 2 milles à l'WNW du Gros Cap.

 70 **L'île du Havre Aubert**, île SW du groupe, est reliée à l'île du Cap aux Meules par deux crêtes de sable qui abritent une grande lagune peu profonde.

71 **Amers.** — • Une **tour** à micro-ondes remarquable, d'une altitude de 227 m et portant des feux rouges, s'élève presque au milieu de l'île. • **Les Demoiselles** ($47^{\circ}14'N$, $61^{\circ}52'W$) dénomment **deux collines arrondies** remarquables et d'une altitude respective de 69 et 82 m; elles forment un bon amer lorsqu'on approche le havre Aubert en venant du NE. La face Nord de la colline la plus élevée présente des falaises rouge foncé. • Une **croix illuminée** surplombe la colline située à 0,2 mille à l'Est des Demoiselles.

Carte 4957

  72 La **baie de Plaisance**, qui s'ouvre entre les îles du Havre Aubert et du Cap aux Meules, est la meilleure rade du groupe des îles de la Madeleine et la seule où les navires peuvent s'abriter durant

les mois d'été, période pendant laquelle les coups de vent du secteur Est sont rares. Cependant, par coups de vent de cette direction Est, un navire, au mouillage dans cette baie, peut courir un grand danger et doit, en tout temps, exercer la plus grande prudence.

 73 Le meilleur poste de **mouillage** se trouve sur le relèvement SSW du **cap Gridley** ($47^{\circ}14'N$, $61^{\circ}50'W$), à une distance de 0,7 mille, par 7,3 m d'eau, sur fond d'argile sablonneuse. Le cap, qui présente des falaises de grès gris du côté NE, forme le côté NW de l'entrée du havre Aubert. Les navires plus grands peuvent mouiller plus loin au large, par fond de 9 m.

 73.1 Des **récif**s artificiels, submergés de 4,4 m d'eau, ont été aménagés à 1,4 mille au NW du cap Gridley. L'objectif de l'implantation de ces récifs est de mettre en valeur le milieu marin en rétablissant et en améliorant la productivité et la biodiversité marine.

 74 Les **ruines** d'un quai, débordant la rive de 160 m, sont situées à faible distance à l'Ouest de la **pointe Shea**.

  75 Le **havre Aubert** s'ouvre entre le cap Gridley et les battures de sable situées dans le SE. Le **chenal** d'accès, jalonné par des **bouées**, est très étroit. Un **feu à secteurs** saisonnier (1505.5) est situé sur le côté Sud du havre près de la pointe à Fox. Le secteur blanc conduit dans le chenal d'accès. Le quai situé à 95 m au Sud du cap Gridley est enroché et constitue dorénavant une jetée.

76 La municipalité de **Havre-Aubert** (2443 hab. en 2000) possède une clinique médicale et un bureau de poste. On peut s'y procurer des vivres frais et de l'eau potable.

 77 Le **quai** des pêcheurs commerciaux, d'une longueur de 182 m et d'une hauteur de 1,4 m, borde le chenal d'accès. Un petit bassin d'une profondeur de 1,2 m (2015) est attenant au quai des pêcheurs commerciaux;

L'ÎLE-D'ENTRÉE (2000)



on y retrouve une **rampe de mise à l'eau**. Un autre **quai**, d'une longueur de 68 m et équipé de prises d'eau et d'électricité, forme le côté NW du bassin. Dû à l'ensablement continu,

les navigateurs doivent s'attendre d'y trouver des profondeurs moindres à certains endroits.



77.1 Un système de protection cathodique contre la corrosion est installé au quai des pêcheurs commerciaux. Lors d'amarrage à ce quai, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires.

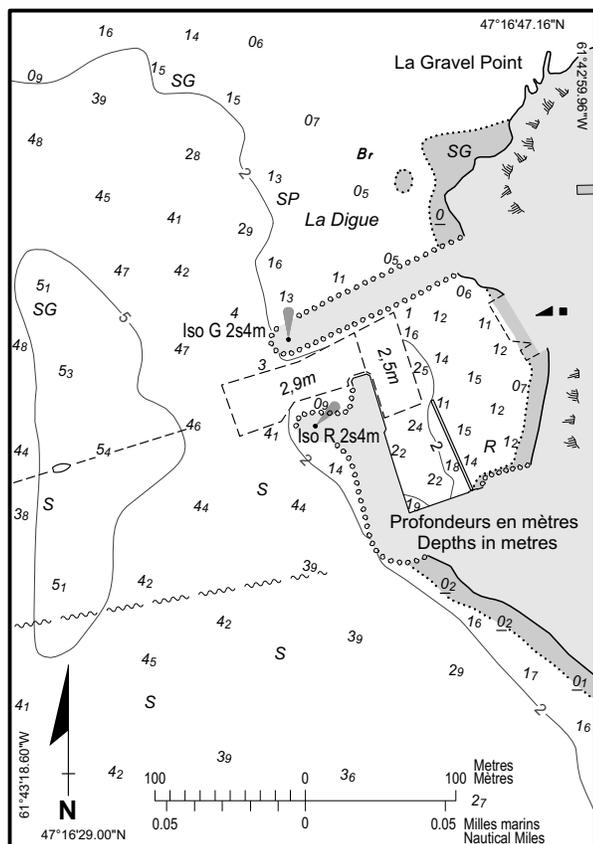


79 Un **port de plaisance** (*Club nautique Les plaisanciers du Havre*), pourvu d'une jetée de 111 m de long, est situé dans la partie NW du havre. Se référer à l'annexe pour les services offerts. Le **chenal** d'accès à la jetée est balisé (privé) et offre une profondeur de 1,1 m (1994).



80 **Glaces**. — La banquise côtière se forme habituellement vers la mi-décembre, et sa concentration devient plus importante dans les approches du havre Aubert un mois plus tard. En général, la couverture est réduite à quelques dixièmes vers la mi-avril et toute cette zone est dégagée des glaces vers la mi-mai.

L'ÎLE-D'ENTRÉE Échelle 1:5 000 Scale



SOURCES: Levé SHC en 1985-2013 et SPAC en 2000-2017 et secteur privé en 2014
SOURCES: Surveyed CHS in 1985-2013 and PSPC in 2000-2017 and private sector in 2014

Carte 4950



81 **L'île d'Entrée** ($47^{\circ}17'N$, $61^{\circ}42'W$) est la plus haute de l'archipel des îles de la Madeleine et la seule île peuplée qui en est détachée; elle atteint une altitude de 169 m et présente des falaises rouges hautes de 107 m à la pointe NE et de 122 m, à la pointe SE. **La Cormorandière** forme un **rocher** de grès rouge remarquable à courte distance du rivage NE de l'île.

82 Un phare de navigation désaffecté, qui est une tour blanche avec partie supérieure rouge, est situé sur le côté Sud de l'île.



83 Un autre **feu** (*1511*), reposant sur une tour, domine la falaise située à l'extrémité NE de l'île.

84 Le village de **L'Île-d'Entrée** (175 hab. en 2000) occupe le côté Ouest de l'île. Il possède un bureau de poste

L'ANSE-À-LA-CABANE (MILLERAND) (2000)



et un centre sanitaire. Un service saisonnier de **traversiers** pour passagers assure la liaison avec l'île du Cap aux Meules.



85 Un havre, situé près du village, est formé par deux brise-lames. Le **quai public** est protégé par un brise-lames au SW et sa face Est offre une longueur de 90 m. Le traversier utilise les 38 premiers mètres à l'extrémité Nord du quai. On y retrouve des pontons et une **cale de halage**. Des **feux** saisonniers (1510.3 et 1510.6), installés sur chaque extrémité des brise-lames, marquent l'entrée du havre. (Voir le diagramme *Île d'Entrée*)



86 Les profondeurs indiquées dans les zones draguées sur le diagramme sont obtenues par dragages périodiques. Dû à l'**ensablement continu**, les navigateurs doivent s'attendre de trouver des profondeurs moindres à certains endroits. Il est recommandé de vérifier auprès de l'autorité compétente locale.



87 **La Passe**, offrant une profondeur de 4,2 m (2012), dénomme le **chenal** étroit mais balisé qui sépare l'île du Havre Aubert et l'île d'Entrée. Un **câble sous-marin** désaffecté s'étend entre le quai public de L'Île-d'Entrée et l'extrémité NE de la **dune Sandy Hook** (47°16'N, 61°47'W).

Îles de la Madeleine — Côtes Sud et Ouest

88 La côte Sud de l'île du Havre Aubert, entre la dune Sandy Hook et la lagune appelée **Le Bassin**, située à près de 5 milles à l'WSW, est composée de dunes et de plages de sable comprenant des petits fonds qui s'avancent du rivage jusqu'à une distance variant de 0,5 à 1 mille. À 1,5 mille à l'Ouest de l'entrée du Bassin, la côte devient haute et escarpée.

89 Un phare de navigation désaffecté, qui est une tour blanche avec partie supérieure rouge, domine le **cap du Sud** (47°13'N, 61°58'W).



90 Une **aire d'aquaculture**, délimitée par des **bouées** jaunes d'avertissement, est située à l'intérieur du Bassin.



91 On trouve un **mouillage** abrité des vents du secteur NW à NE, par le Nord, au large de l'entrée du Bassin, fond de sable variant entre 10 et 15 m.



92 **L'anse à la Cabane** forme une petite baie entre le cap du Sud et le **Gros Cap**, situé à 1,4 mille à l'Ouest. On peut y **mouiller** en toute sécurité par vents du NE; le meilleur poste se trouvant au milieu de la baie et à environ 0,8 mille du rivage, par 10 à 15 m d'eau, fond de sable.



93 Un havre de pêche est situé à **L'Anse-à-la-Cabane (Millerand)**, à courte distance au NW du cap du Sud. Le **quai public** en L, 103 m sur 135 m, se prolonge au SE par un brise-lames. Un autre brise-lames protège le côté SE du havre; le passage entre les deux brise-lames est de 59 m de largeur. On y retrouve une **rampe de mise à l'eau**. (Voir le diagramme *L'Anse-à-la-Cabane*)



93.1 Les profondeurs indiquées dans les zones draguées sur le diagramme sont obtenues par dragages périodiques. Dû à l'**ensablement continu**, les navigateurs doivent s'attendre de trouver des profondeurs moindres à certains endroits. Il est recommandé de vérifier auprès de l'autorité compétente locale.

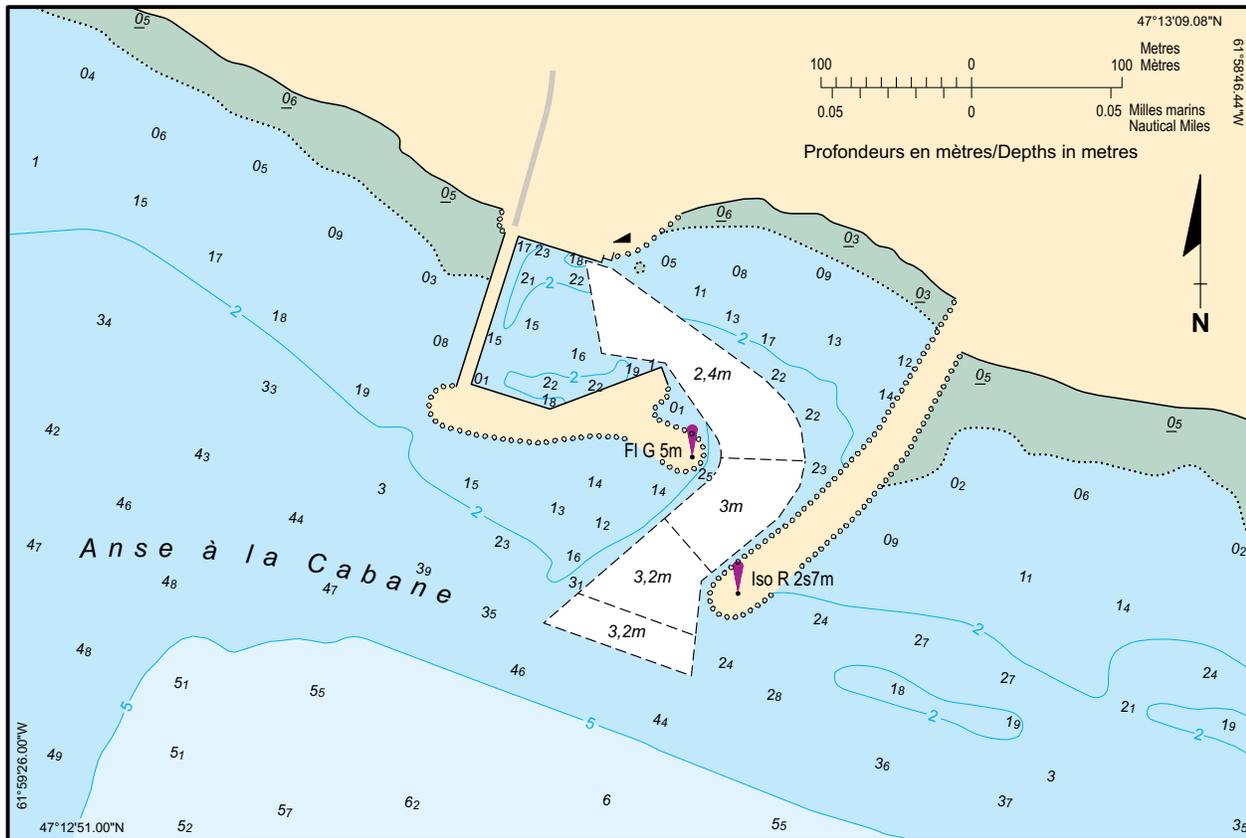


94 Un **feu** (1499.3) repose sur une tour placée sur l'extrémité du brise-lames situé au SE. Un autre **feu** (1499.35), qui est saisonnier, repose sur un mât placé sur l'extrémité du brise-lames adjacent au quai.



95 **Le Fond Georges**, un **haut-fond** couvert de 16,6 m d'eau, se trouve à 16,1 milles au Sud de l'île d'Entrée.

L'ANSE-À-LA-CABANE Échelle 1:5 000 Scale



SOURCES: Levé par le SHC en 1985-2017, gouvernementale en 1997-2019 et non-gouvernementale en 2015-2016
 SOURCES: Surveyed by CHS in 1985-2017, governmental in 1997-2019 and non-governmental in 2015-2016

96 **Le Corps-Mort** dénomme une île située à près de 7,5 milles à l'Ouest de l'île du Havre Aubert; elle est rocheuse, escarpée et, lorsqu'on la voit de l'Est ou de l'Ouest, elle prend la forme d'une pyramide, alors que du Nord ou du Sud, elle ressemble à une forme humaine couchée.

 97 Un **récif** déborde son extrémité Est de 1 mille dans le SE. Les sondes donnent peu d'indications de la présence de l'île car les profondeurs demeurent assez régulières jusqu'à proximité de celle-ci. Une zone de **hauts-fonds**, couverte de 15,9 m d'eau, se trouve à 5,1 milles au SSW du Corps-Mort.

 98 **Côté Ouest de l'île du Havre Aubert.** — Entre le Gros Cap et l'**étang du Ouest**, la côte est composée de falaises rouges atteignant une altitude de près de 30 m. Des petits fonds s'étendent jusqu'à 0,5 mille au large de cette partie du littoral et le fond est irrégulier. Les ruines de deux jetées débordent la rive à quelque 2,1 milles au NNW du Gros Cap.

 99 **Côté Ouest de l'île du Cap aux Meules.** — L'**île aux Goélands** est située à courte distance au

large de l'extrémité SW de l'île du Cap aux Meules; petite et rocheuse, elle atteint une altitude de 19 m. Le **cap à Savage**, situé à courte distance au NE de l'île aux Goélands, est rocheux et escarpé. Une **épave** émergée et des vestiges submergés gisent à l'extrémité du cap.

 100 L'**anse de l'Étang du Nord** s'ouvre entre le cap à Savage et le **cap à Fidèle**, situé à 0,5 mille au Nord. L'anse est abritée par trois brise-lames, dont un s'avance perpendiculairement au brise-lames Nord, de 120 m vers le SE. Des **feux** (1491.1, 1491.2 et 1491.3), reposant sur des tours, marquent l'extrémité de chacun des trois brise-lames. La municipalité de L'**Étang-du-Nord** (3087 hab. en 2000) possède un bureau de poste.

  101 On retrouve un **port de plaisance** (*marina L'Étang-du-Nord*), une **rampe de mise à l'eau** protégée par un caisson et deux **quais** publics à L'Étang-du-Nord. Se référer à l'annexe pour les services offerts. Le premier quai, d'une longueur de 215 m et d'une hauteur de 1 m, situé le long du brise-lames Nord, offre (2015) des profondeurs variant entre 0,1 et 1,5 m. Il se prolonge par

L'ÉTANG-DU-NORD (2000)



un ponton long de 70 m le long du brise-lames orienté au SE. L'autre quai, en forme de L — 123 m sur 73 m — dont l'extrémité est protégée par un enrochement, offre (2015)

des profondeurs variant entre 0,2 et 1,3 m. Un éperon d'une longueur de 54 m s'avance vers le milieu du quai en L. (Voir le diagramme *L'Étang-du-Nord*)

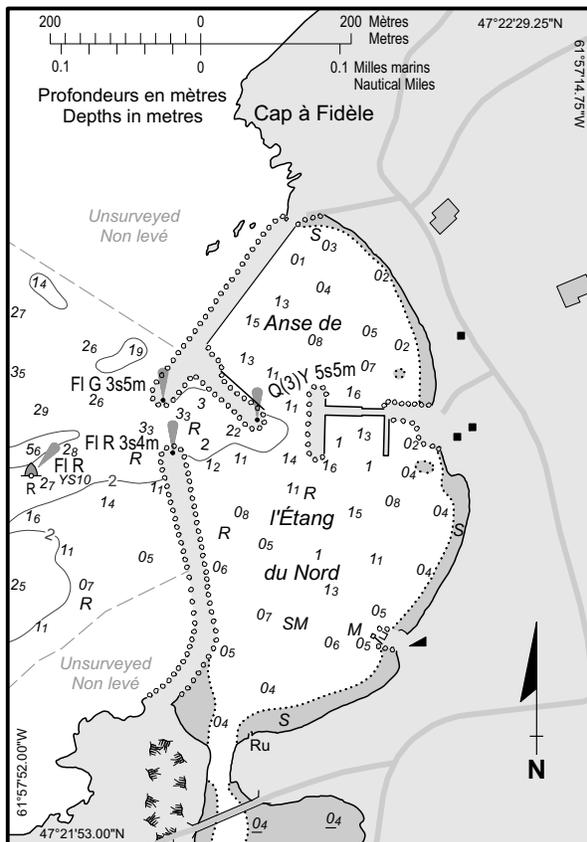
102 Des **bouées** lumineuses jalonnent l'approche pour l'anse de L'Étang-du-Nord.

103 Un phare de navigation désaffecté, qui est une tour blanche avec partie supérieure rouge, domine le **cap du Phare** ($47^{\circ}23'N$, $61^{\circ}58'W$). Des **câbles sous-marins** de télécommunication relient les rives de ce secteur et de L'Anse-à-Beaufils. Les navigateurs doivent se référer à la carte marine pour connaître leur emplacement et éviter de mouiller dans leurs parages.

104 **Dangers du large.** — Les **récif du Cheval Blanc**, gisant à quelque 5 milles à l'Ouest de l'île aux Goélands, forment un groupe d'aiguilles d'un diamètre de près de 183 m, couvertes d'au moins 3,4 m d'eau et sur lesquelles la mer brise.

105 La **Pierre du Gros Cap**, gisant à 4 milles au NW du cap du Phare, dénomme un **récif**, couvert d'au moins 6,2 m d'eau. Il brise par très gros temps seulement.

L'ÉTANG-DU-NORD Échelle 1:10 000 Scale



SOURCES : Levé par le SHC en 1983-2012, SPAC en 2002-2009 et le secteur privé en 2014-2015
SOURCES: Surveyed by CHS in 1983-2012, PSPC in 2002-2009 and private sector in 2014-2015

Îles de la Madeleine — Côtes Nord-Ouest et Nord

106 Entre le cap du Phare et le **cap de l'Hôpital**, situé à 3,3 milles au NE, la côte de l'île du Cap aux Meules est rocheuse et, dans l'ensemble, présente des falaises de grès rouge. Un brise-lames d'une longueur de près de 90 m s'étend vers le large dans les parages de l'anse de l'Hôpital. Une **épave** émergée gît à 4,7 milles au NE du cap de l'Hôpital, sur la plage de l'Hôpital.

107 La côte entre le cap de l'Hôpital et l'**île aux Loups**, située à près de 10 milles au NE, est formée de dunes et de plages sablonneuses. L'île aux Loups présente des falaises de grès.

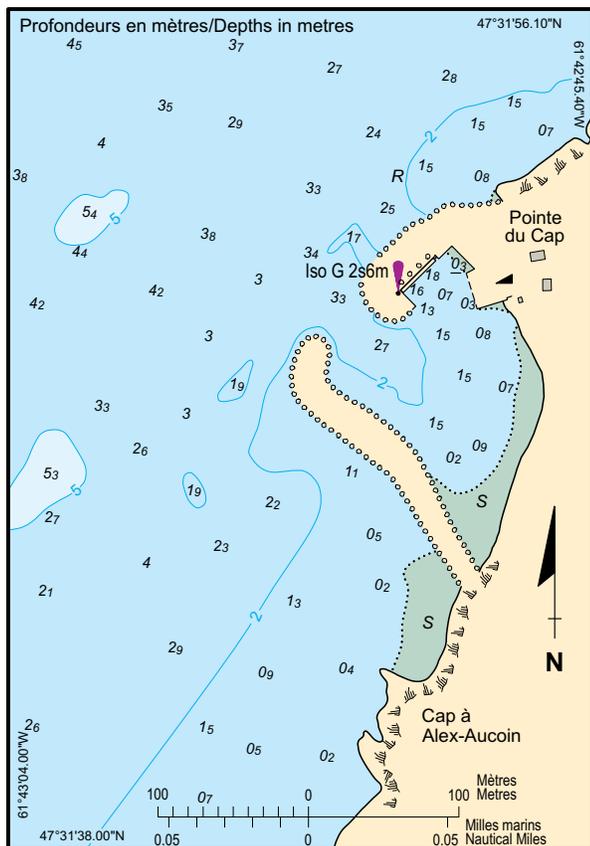
POINTE-AUX-LOUPS (2000)



  108 Un **quai** brise-lames public, d'une longueur de 46 m, est situé à l'île aux Loups. On y retrouve une **cale de halage**. Un

brise-lames d'une longueur de 190 m, orienté au NW, se trouve au Sud du quai. Un **feu** (1491.5) repose sur un mât situé sur le brise-lames Nord. (Voir le diagramme *Pointe-aux-Loups*)

POINTE-AUX-LOUPS Échelle 1:5 000 Scale



SOURCES: Levé par le SHC en 1984-2007 et gouvernementale en 1992-2018
 SOURCES: Surveyed by CHS in 1984-2007 and governmental in 1992-2018

 108.1 Dû à l'**ensablement continu**, les navigateurs doivent s'attendre de trouver des profondeurs moindres à certains endroits. Il est recommandé de vérifier auprès de l'autorité compétente locale.

109 De l'île aux Loups au **cap du Dauphin**, qui forme l'extrémité Nord de **la Grosse Île**, situé à 9,5 milles au NE, la côte se prolonge en une série de dunes et de plages sablonneuses. Le cap du Dauphin forme un escarpement abrupt. Le point culminant de ce secteur est cependant l'extrémité SW de la Grosse Île, avec une altitude de 93 m.

 110 Le **récif Glawson (Glawson Patch)**, couvert de 11,2 m d'eau, gît à 5,3 milles à l'Ouest du cap du Dauphin, à l'extrémité Est d'un **banc rocheux**.

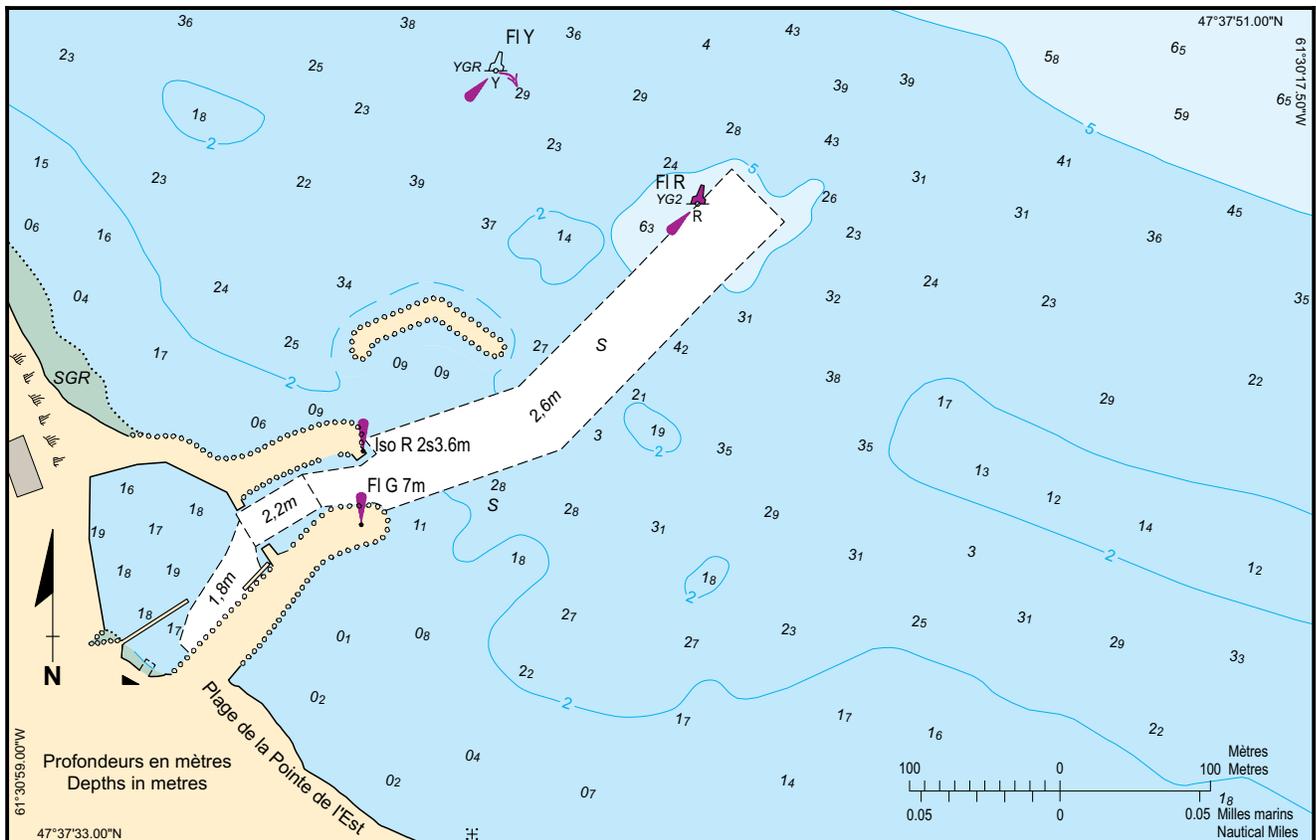
111 **Amers.** — • Deux **tours** remarquables servant aux activités minières, d'une hauteur de 40 m et portant des feux rouges, s'élèvent à 1,4 mille à l'WSW du cap du Dauphin; elles sont visibles de tous les secteurs, au Nord et à l'Ouest de la Grosse Île.

  112 Le havre de **Grosse-Île-Nord (Leslie)**, protégé par deux brise-lames, est implanté sur le côté Est du cap du Dauphin. Il abrite un **quai** de 100 m dans sa partie Nord, des pontons et une **rampe de mise à l'eau**. Un **feu** (1481.6) marque l'extrémité du brise-lames Sud. Un second **feu** (1481.3) marque l'extrémité du brise-lames Nord. Un brise-lames, non relié au rivage, se trouve à 121 m au NNE de l'entrée du havre. Une **bouée** lumineuse d'avertissement « YGR » (1481.2) est située juste au Nord de ce dernier brise-lames. Une **bouée** lumineuse de tribord « YG2 » (1481.1) est située à l'entrée de la zone draguée menant au havre. (Voir le diagramme *Grosse-Île-Nord*)

GROSSE-ÎLE-NORD (LESLIE) (2000)



GROSSE-ÎLE-NORD Échelle 1:5 000 Scale



SOURCES: Levé par le SHC en 2012-2019, gouvernementale en 2010-2019 et non gouvernementale en 2015
SOURCES: Surveyed by CHS in 2012-2019, governmental in 2010-2019 and non-governmental in 2015



113 Les profondeurs indiquées dans les zones draguées sur le diagramme sont obtenues par dragages périodiques. Dû à l'**ensablement continu**, les navigateurs doivent s'attendre de trouver des profondeurs moindres à certains endroits. Il est recommandé de vérifier auprès de l'autorité compétente locale.



114 La côte, entre le cap du Dauphin et la pointe de l'Est, s'incurve sur une distance de 6 milles et elle est composée de dunes et de plages sablonneuses. Par vents du NE, la mer se soulève et les vagues déferlent, rendant la navigation difficile dans ce secteur. On peut **mouiller** à l'abri des vents du Sud, à l'Est du cap du Dauphin, sur fond de sable offrant une bonne tenue.

115 L'**île Brion** ($47^{\circ}47'N$, $61^{\circ}28'W$), située à 9 milles au Nord du groupe principal d'îles, est constituée de couches de grès rouge, d'argile rouge et de grès gris. Le roc des falaises qui surplombent une grande partie du rivage est mou et friable. Des grottes et des cavernes se sont formées dans les falaises sous l'action de la mer et des intempéries. La presqu'île de l'extrémité Est n'est reliée que par une mince bande sablonneuse asséchante.

116 Une partie de l'île est couverte d'arbres rabougris. On y aperçoit aussi une vaste étendue verdoyante en terrain élevé. Les falaises du côté Nord de l'île sont beaucoup plus hautes que celles du Sud, qui sont échancrées par plusieurs petites anses. Le point culminant de l'île se trouve dans la partie NE. L'île Brion est une réserve écologique et une réglementation d'accès s'applique à ce territoire protégé.



117 Un **feu** (1479), reposant sur une tour blanche, est situé sur le **cap Noddy**, qui forme l'extrémité Ouest de l'île.



118 Par vents du Nord, on peut **mouiller** à 1 mille du rivage dans la rade située au SE de l'île Brion, par fond de sable de 10 m. Par beau temps et avec des vents du Sud, on peut **mouiller** au large de la baie qui échancre la rive Nord de l'île.



119 Les **rochers aux Oiseaux** nomment le groupe de deux rochers qui gisent à 10,5 milles à l'ENE de l'île Brion; ils sont composés de grès rouge qui s'érode sous l'action de la mer. En général, les falaises autour des rochers se dressent verticalement. Des fous de Bassan et d'autres oiseaux de mer nichent sur chacune des crêtes et dans chaque fissure des falaises. Le *refuge d'oiseaux migrants des Rochers-aux-Oiseaux* (Environnement Canada) est situé dans ce secteur et une réglementation d'accès s'y applique.

120 Le **rocher aux Oiseaux**, d'une hauteur de 40 m, dénomme le rocher SE du groupe. Le **rocher aux Margaux**, plus petit et moins élevé, se divise en trois monticules, qui sont joints par la base. Des brisants se forment à peu près à mi-distance entre les deux rochers.



121 Un **feu** (1478), reposant sur une tour, domine le rocher aux Oiseaux ($47^{\circ}50'N$, $61^{\circ}09'W$).

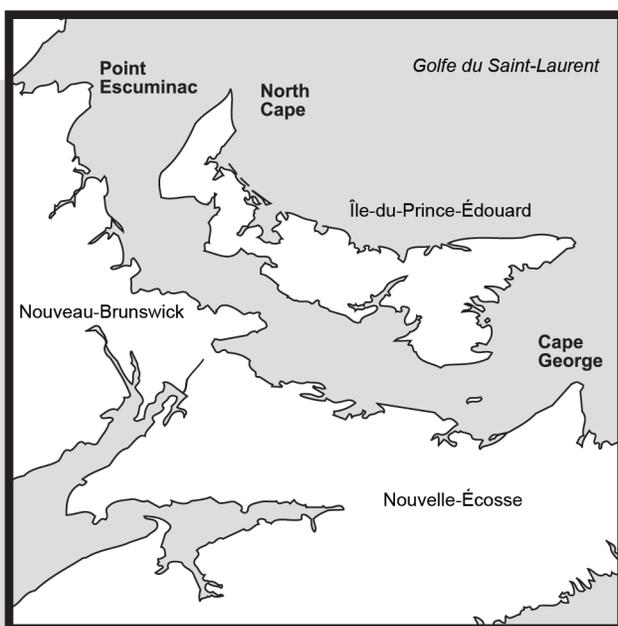


122 Un **banc rocheux** s'étend entre l'île Brion et les rochers aux Oiseaux. Même si la profondeur minimale sur le banc est de 10,3 m, la houle se forme sur cette crête et des échouements se sont produits. On déconseille aux navires de passer sur le banc.

Détroit de Northumberland

Pont de la Confédération

Carte 4023



1 Le **détroit de Northumberland**, long de quelque 160 milles, sépare l'Île-du-Prince-Édouard de la côte de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. La largeur utile fait 5,5 milles à son point le plus étroit, **Abegweit Passage**, situé au large de Cape Tormentine ($46^{\circ}08'N$, $63^{\circ}46'W$).

1.1 Les prévisions horaires des courants de surface émises pour le golfe du Saint-Laurent sont disponibles sur le site Web de l'*Observatoire global du Saint-Laurent* au www.ogsl.ca (sous l'onglet *Prévisions océaniques*). On peut y obtenir les détails d'heure en heure de la direction et de la vitesse des courants de surface prévus pour les 48 prochaines heures.

2 Les **brumes** épaisses sont rares dans le détroit de Northumberland. Les vents dominants d'été du secteur SW perdent beaucoup de leur humidité lors de leur passage au-dessus de la terre de la Nouvelle-Écosse et au large de la côte Nord, et deviennent chauds et secs.

3 Afin de protéger les câbles sous-marins à haute tension, le *Règlement de mouillage du détroit de Northumberland interdit le mouillage* dans une zone de 2 milles de large et qui traverse le détroit. Les limites de la zone s'étendent de la région de Cape Bruin (Nouveau-Brunswick) $46^{\circ}11'N$, $63^{\circ}59'W$, jusqu'à Seacow Head (Île-du-Prince-Édouard).

4 Les navigateurs doivent faire preuve de **prudence** lorsqu'ils naviguent à proximité du trajet du traversier qui relie Caribou Harbour à Wood Island, car les manœuvres que les traversiers doivent effectuer en arrivant ou en quittant le terminal à vitesse réduite sont plus lourdes que celles d'autres navires. Les navires équipés d'un radiotéléphone devraient utiliser la communication de pont à pont, conformément aux pratiques de bonne navigation.

5 Le **pont de la Confédération** enjambe le détroit de Northumberland pour relier Jourmain Island (Nouveau-Brunswick) et Borden Point (Île-du-Prince-Édouard), distants de 6,9 milles. La *Zone de Services de trafic maritime du détroit de Northumberland* a été instaurée pour faciliter le trafic dans le détroit de Northumberland. Pour obtenir plus de renseignements, consulter l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs*.

PONT DE LA CONFÉDÉRATION (2005)



6 Le pont est constitué de 44 travées de béton et navigables. La jetée la plus à l'Est (côté de l'Île-du-Prince-Édouard) et la plus à l'Ouest (côté du Nouveau-Brunswick) sont respectivement les jetées 1 et 44.

7 Pour prendre connaissance d'importantes informations sur la navigation dans les approches et sous le pont de la Confédération, consulter les directives sur la *Navigation sous le pont de la Confédération*, dans l'annexe à la fin de cet ouvrage.

8 On a signalé qu'en début de soirée et de matinée, au cours de l'été, un brouillard entoure les jetées sur toute la longueur du pont de la Confédération. En soirée, la superstructure du pont pourrait refroidir plus rapidement que l'air ambiant, éloignant la chaleur des jetées, causant le refroidissement de l'air ambiant jusqu'en-dessous du point de rosée. En matinée, les parties supérieures du pont pourraient prendre plus de temps à se réchauffer et éloigner la chaleur des jetées, causant un refroidissement jusqu'en-dessous du point de rosée de l'air ambiant.

De Cape George à Pictou Harbour

Carte 4404

9 La côte entre Cape George et Merigomish Harbour, à 27 milles au SW, est accore et dépourvue de dangers au large. Les terres s'élèvent pour former une crête à 2 à 3 milles vers l'intérieur de la côte, formant un sommet de 1100 pieds (335 m) de hauteur; ce dernier est situé à 3,5 milles au Sud de Arisaig Point.



10 Le hameau de **Livingstone Cove** est desservi par un quai public situé à 3,5 milles à l'Ouest de Cape George. La face Est de la section extérieure a une longueur de 70 pieds (21 m) et offre une profondeur minimale de 4 pieds (1,2 m). La face Est de la section intérieure a une longueur de 170 pieds (52 m) et offre des profondeurs allant jusqu'à 6 pieds (1,8 m). Le quai attenant offre des profondeurs allant jusqu'à 2 pieds (0,6 m). Les profondeurs dans les approches sont moindres. Livingstone Cove n'offre pas de mouillage lorsque les vents soufflent du secteur Ouest et n'offre qu'un bon mouillage par vents du secteur Nord. Un

LIVINGSTON COVE (2005)



QUAI DE BAILEYS BROOK (2005)



feu (892.5), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du quai.

11 Un petit cours d'eau coule au fond de **Malignant Cove**, située à 10 milles au SW de Cape George, qui constitue un bon point de débarquement pour les embarcations. **Sugarloaf Hill** est située à 1 mille à l'intérieur des terres et atteint une hauteur de 644 pieds (196 m). **Frenchmans Barn** dénomme une formation rocheuse remarquable située à 2 milles au SW de **Dunn Point**, la pointe SW de Malignant Cove.



12 Un havre pour embarcations est situé sur le côté Ouest de **Arisaig Point**, 2,6 milles au SW de Dunn Point. Un brise-lames de 481 pieds (147 m) de long déborde la pointe; on y trouve un poste d'amarrage du côté Est offrant des profondeurs allant de 2 à 4 pieds (0,6 à 1,2 m). Un **feu** (894.1), reposant sur une tour en treillis portant une marque de jour carrée verte et blanche, est placé sur l'extrémité Sud du brise-lames. Dans la partie SE du havre, il y a un deuxième brise-lames qui déborde la rive de 280 pieds (85 m). Un autre quai, d'une longueur de 95 pieds (29 m), et une rampe, d'une largeur de 24 pieds (7,3 m), sont situés entre les deux brise-lames. Le quai offre une profondeur de 2 pieds (0,6 m). Un **feu** (894.2), reposant sur un mât et portant une marque de jour triangulaire rouge et blanche, est placé dans le coin SW du quai.

13 Un quai public, 305 pieds (93 m) sur 20 pieds (6 m) et offrant des profondeurs allant de 2 à 3 pieds (0,6 à 0,9 m), est situé immédiatement à l'Est du brise-lames extérieur. Le

clocher blanc de l'église du hameau de **Arisaig** est remarquable.



14 Le village de **Baileys Brook**, situé à 5,4 milles au SW de Arisaig Point, est desservi par un port de pêche très achalandé; le port est formé par deux brise-lames distants de 120 pieds (37 m). L'entrée est parfois obstruée par des barres de sable. Le brise-lames Est a une longueur de 635 pieds (194 m) et son musoir en L a une longueur de 150 pieds (46 m). La face Est du brise-lames forme un quai public dont le poste d'amarrage a une longueur de 630 pieds (192 m), offrant des profondeurs allant de 2 à 4 pieds (0,6 à 1,2 m). Un **feu** (896), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du brise-lames Est. Un **feu** (896.1), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du brise-lames Ouest. Un autre **feu** (895), reposant sur une marque de jour rouge et blanche, est placé sur la rive, à faible distance du quai.

Carte 4445

15 **Big Merigomish Island** a une hauteur de 150 pieds (46 m) et est constituée d'argile et de grès, traversé de fines veines de charbon visibles à **Coal Point**, où les falaises atteignent une hauteur de 35 pieds (11 m). Une dune, d'une longueur de 2,5 milles, relie l'extrémité Est de l'île et la terre ferme.



16 L'entrée de **Merigomish Harbour** (45°39'N, 62°27'W) est située à l'extrémité Ouest de Merigomish Island, entre **Kings Head** et **Merigomish Point**. Le chenal

balisé menant entre les bancs peu profonds ne fait que 700 pieds (213 m) de large et se rétrécit à 300 pieds (91 m) à l'entrée du havre intérieur, entre **Savage Point** et **Dulse Rocks**. À cet endroit, les **courants de marée** atteignent souvent une vitesse de 5 nœuds, mais elle est généralement de moins de 1,5 nœud dans le havre.

17 Le havre s'étend sur 5 milles vers l'Est sur Big Merigomish Island et également sur 4 milles en direction SW, vers une baie comportant de nombreuses îles, anses et promontoires. Plusieurs petits cours d'eau se jettent dans le havre. Le havre offre un bon **mouillage** pour embarcations, bien qu'il y ait quelques zones d'**aquaculture**. Un **câble sous-marin** traverse le havre jusqu'à Big Merigomish Island, située à 1,7 mille à l'Est de Savage Point. Les petits bateaux peuvent remonter **French River** jusqu'à un pont au village de **Merigomish**, en navigant dans un chenal étroit balisé.

 18 Il y a un quai public en T à 0,3 mille au NE de Savage Point. Un chenal balisé, étroit et peu profond, mène depuis un point à la hauteur de Savage Point jusqu'au quai. La face extérieure a une longueur de 80 pieds (24 m), offrant une profondeur minimale de 4 pieds (1,2 m). Une section flottante de 55 pieds (17 m) de long déborde l'extrémité Est du quai. On y retrouve une profondeur minimale de 5 pieds (1,5 m).

19 **Hardwood Point** est desservie par un quai d'une longueur de 110 pieds (45 m) sur 29 pieds (8,8 m) de large et offrant une profondeur de 2 pieds (0,6 m) à son extrémité; le quai se trouve à 0,4 mille au SSE de Hardwood Point. La partie Nord n'offre aucun poste d'amarrage et la partie intérieure assèche. Le quai est utilisé par la *Merigomish Boaters Association*.

20 **Little Harbour**, qui est situé à 3 milles à l'Ouest de Merigomish Harbour et qui s'ouvre entre **Roy Island** et **Black Point**, ne peut accueillir que de très petits bâtiments. Des chenaux étroits et compliqués conduisent à travers de bancs asséchants jusque dans des bassins ne présentant que quelques endroits où les profondeurs varient de 6 à 10 pieds (1,8 à 3 m). On a signalé qu'il y avait plusieurs zones d'**aquaculture** dans le havre. **Roy Ledge** dénomme un haut-fond rocheux couvert d'au moins 11 pieds (3,4 m) d'eau, gisant à 0,3 mille dans le Nord de Roy Island.

Carte 4404

21 La côte entre Little Harbour et l'entrée de Pictou Harbour est basse; les eaux peu profondes s'étendent plus loin vers le large. Une plaque rouge remarquable signale une falaise basse visible du large à **Roaring Bull Point**. Un récif de grès s'avance de 0,3 mille au NE de la pointe et se termine en une roche asséchant de 4 pieds (1,2 m). **Chance Harbour**, à l'Est de la pointe, assèche presque totalement à basse mer.

 22 Un quai public utilisé par les bateaux de pêche est situé sur la pointe, à faible distance à l'Ouest de

Roaring Bull Point. Le quai a une longueur de 291 pieds (89 m) pour une largeur de 20 pieds (6 m) et offre des profondeurs allant de 3 à 4 pieds (0,9 à 1,2 m) le long de la face Sud. Le quai a une hauteur de 4 pieds (1,2 m).

Cartes 4938, 4404

23 **Mackenzie Head**, à 2 milles à l'Ouest de Roaring Bull Point, dénomme une falaise pointue constituée d'argile et de grès, haute de 40 pieds (12 m). **Mackenzie Shoal** est un pâtre rocheux, couvert d'au moins 14 pieds (4,3 m) d'eau, qui s'avance de 0,6 à 0,8 mille au NE de MacKenzie Head. Les bâtiments ne devraient pas passer au Sud de ce haut-fond.

 24 **Pictou Road**, entre Mackenzie Head et **Logans Point**, bien qu'exposé aux vents du NE, offre un bon **mouillage** par 30 pieds (9,1 m) d'eau, fond d'argile et de vase, à 1 mille au Nord de Mackenzie Head.

25 **MacDonald Reef** s'étend sur 0,4 mille à l'Est de Logans Point et présente une roche asséchante de 1 pied (0,3 m) près de sa limite extérieure. La courbe de niveau de 3 brasses (5,5 m) passe presque parallèlement à la côte à quelque 0,35 mille au large de **Cole Point**, qui dénomme une falaise d'argile et de grès, d'une hauteur de 30 pieds (9,1 m), d'où **Cole Reef** s'avance de 0,4 mille.

Carte 4938

26 **Pictou Harbour** est accessible par Pictou Road et s'ouvre entre **Lowdens Beach** et **Lighthouse Beach**. À quelque 2 milles en dedans de l'entrée, le havre se divise en trois bras qui sont les embouchures de East River, Middle River et West River. Une chaussée bloque les entrées de West River et Middle River. Généralement, le havre est bloqué par les glaces dès le début de janvier jusqu'à la mi-avril.

27 Pictou Harbour est un port public administré par le ministère des Transports. Le havre couvre toutes les eaux navigables à l'Ouest d'une ligne allant de Roaring Bull Point ($45^{\circ}40'48''N$, $62^{\circ}34'30''W$) à Logans Point ($45^{\circ}42'54''N$, $62^{\circ}38'20''W$); (carte 4404).

28 La ville de **Pictou** (3875 habitants en 2001) est située sur la rive Nord du havre et sur la pente d'une crête qui s'élève jusqu'à une hauteur de 200 pieds (61 m). Un éperon formé à partir de cette crête forme **Battery Point**. L'édifice le plus **remarquable** est l'église catholique en briques rouges et avec un clocher, située à faible distance du sommet d'une colline à l'Est de la ville. Un grand château d'eau bleu est également remarquable. On a signalé qu'une très haute cheminée est remarquable du large; elle est marquée par des feux stroboscopiques et est érigée à la centrale, proche de Stonehouse Point.

29 La **profondeur** minimale du chenal, au-dessus de la barre, est de 22 pieds (6,7 m). Des profondeurs de 30 à 45 pieds (9,1 à 13,7 m) se retrouvent presque jusqu'à la chaussée, au-delà de la barre.

PICTOU HARBOUR — ENTRÉE (2005)



 30 Un **alignement lumineux** (903, 904), orienté à 262°, conduit à travers de la barre. Chaque feu repose sur une tour pyramidale blanche munie d'une bande rouge et sont placés sur la rive Nord, à quelque 0,7 mille à l'Ouest de Lighthouse Beach. Un **feu** (906), reposant sur une marque de jour blanche avec une bande rouge, est placé à faible distance de Battery Point. Un **feu** (906.4), reposant sur une tour carrée en treillis et portant une marque de jour rouge et blanche, est placé à l'extrémité NW de Lighthouse Beach. L'alignement lumineux est actionné à distance au moyen de la radio VHF. Les navigateurs qui désirent que les feux de l'alignement s'allument peuvent l'actionner en appuyant cinq fois sur le déclic du microphone radio dans une fenêtre de cinq secondes sur la voie VHF 65A (156,275 MHz). Les feux resteront allumés pour une période de 30 minutes et peuvent être actionnés de nouveau au besoin. La **bouée** lumineuse de mi-chenal SJ (900.5) est mouillée à 1,4 mille à l'Est de Cole Point.

 31 Le **pilotage** est facultatif. On conseille aux navigateurs qui ne disposent pas de connaissances des lieux de faire appel aux services de pilotage, car les **courants de marées** peuvent parfois atteindre une vitesse de 2,5 nœuds et aussi en raison du chenal qui ne fait que 400 pieds (122 m) de large au-dessus de la barre. Le navigateur peut s'attendre à des courants de marées de l'ordre de 0,5 nœud dans le havre.

32 En vue d'obtenir un pilote, les capitaines de navire doivent, par l'entremise de n'importe quelle station radio côtière, adresser à *Pilots Cape Breton* un préavis de 12 heures. La station d'embarquement est située à 1,8 mille au NNE de Roaring Bull Point (*carte 4404*).

33 Le capitaine d'un navire devant appareiller ou effectuer une manœuvre dans le havre doit, si les services d'un pilote sont requis, en faire la demande 4 heures avant l'heure prévue du départ (HPD).

 34 Il y a un quai (*Pier C*) d'une longueur de 650 pieds (198 m), offrant des profondeurs allant de 22 à 27 pieds (6,7 à 8,2 m) le long de la face Est, et de 21 à 33 pieds (6,4 à 10,1 m) le long de la face Ouest, longue de 450 pieds (137 m). Le quai comporte un hangar à marchandises. La jetée C est utilisée à titre de port public et est exploitée à titre privé par la *Straitline Stevedoring Ltd., Pictou, N.S.*

35 La jetée B, immédiatement à l'Ouest, a une profondeur de 17 pieds (5,2 m) à son extrémité et de 8 à 11 pieds (2,4 à 3,4 m) le long de ses côtés.

36 Il y a plusieurs quais en état de délabrement à l'Ouest de la jetée B.

37 **Pictou Landing**, sur le côté Sud du havre, est desservi par un quai en L qui s'avance de 185 pieds (56 m) vers le large, jusqu'à une extrémité d'une longueur de 105 pieds (32 m). La face extérieure offre des profondeurs allant de 8 à 15 pieds (2,4 à 4,6 m), alors qu'on retrouve des profondeurs

de 13 pieds (4 m) le long de la face intérieure de l'extrémité; il y a des ruines à faible distance à l'Ouest.

 38 Des **câbles sous-marins** traversent le port, à faible distance de **Seaview Point**, jusqu'à la rive opposée et proche de **Moodie Point**, ainsi que d'une courte distance de la jetée B à **Christie Point**. Un autre câble a été posé entre l'extrémité de Lighthouse Beach, jusqu'à un point situé à faible distance de Moodie Point.

39 **Cale de halage**. — *Irving Shipbuilding Inc.* exploite une installation de réparation navales à Battery Point. La cale de halage à une puissance de 3000 tonnes. Le quai Est est utilisé pour le déchargement, alors que le quai Ouest est dédié à l'armement. La profondeur utile le long du quai d'armement, qui fait 700 pieds (213 m) de long, est de 13 pieds (4 m).

 40 Le **mouillage** habituel se trouve à l'Est des quais de Pictou, par 30 à 40 pieds (9,1 à 12,2 m) d'eau, fond de vase. Le mouillage est **interdit** dans une zone d'un rayon de 1000 pieds (305 m), à partir de l'enracinement de la cale de halage.

41 **Ravitaillement**. — Eau et diesel sont disponibles sur le quai. La jetée C dispose d'une conduite d'eau douce et il y a de l'électricité. On peut facilement se procurer des vivres et du combustible en ville.

 42 **Commodités pour embarcations**. — **Campbell Point**, située à 0,35 mille au NE de Battery Point, est desservie par un port de plaisance qui s'ouvre entre deux brise-lames, distants de quelque 75 pieds (23 m). La profondeur dans l'entrée est de quelque 5 pieds (1,5 m) et de 6 pieds (1,8 m) le long des appontements. On y trouve une cale de halage, des services de réparations, du carburant, de l'accastillage, de l'eau douce et un nombre limité d'appontements pour la nuit.

43 Le port de plaisance pour visiteurs *Hector Quay* est ouvert en été et est situé à l'extrémité Ouest de Pictou Harbour. On a signalé que les 25 postes d'amarrage offrent une profondeur minimale de 8 pieds (2,4 m). On y trouve aussi de l'eau, de l'électricité, des douches, une laverie et une station de vidange. On peut se procurer du carburant et des vivres à proximité. Un **feu** (906.6), entretenu à titre privé, est placé sur l'extrémité de l'appontement flottant.

44 **East River** est navigable de Pictou à New Glasgow sur une distance de 6,5 milles et s'ouvre à faible distance à l'Est de **Abercrombie Point**. L'étroit chenal est marqué par un alignement lumineux et par des bouées qui peuvent être déplacées en fonction des conditions.

45 Le chenal entre l'entrée de la rivière jusqu'à Trenton, soit une distance de 4,5 milles, est composé de trois tronçons, ce qui permet d'éviter de nombreuses courbes et virages dans le cours d'eau. La profondeur cartographiée dans les deux premiers tronçons, jusqu'à **Stonehouse Point**, est de 11 pieds (3,4 m), et de 10 pieds (3 m) dans le troisième tronçon. En raison d'ensablement, il faudrait s'enquérir des conditions

PICTOU HARBOUR (2005)



locales avant de naviguer sur la rivière. On a signalé des zones d'**aquaculture** dans les parties peu profondes situées en dehors du chenal principal.

46 Il y a une grande centrale à Stonehouse Point. Une chaussée et un pont levant traversent la rivière à hauteur de la pointe. Des câbles électriques, d'une hauteur libre de 69 pieds (21 m), traversent le chenal à faible distance et en amont du pont.

47 **Norway Point** est située à l'Ouest des quais de Pictou. La **bouée** lumineuse de tribord (908.3), marquée « SJ20 », est mouillée à 0,5 mille au SE de Norway Point et jalonne l'entrée d'un chenal étroit, dans le premier tronçon de la rivière. Le deuxième tronçon, jalonné par des

bouées, s'oriente vers un endroit situé immédiatement au Nord de Stonehouse Point, là où commence le troisième tronçon. La rivière est **balisée** d'aussi loin que Trenton.

48 **Trenton** (2798 habitants en 2001) et **New Glasgow** (9432 habitants en 2001) comptent plusieurs usines. Une **conduite sous-marine** aboutit dans le chenal à quelque 300 pieds (91 m) au SSW de l'extrémité Sud la plus proche de Trenton.

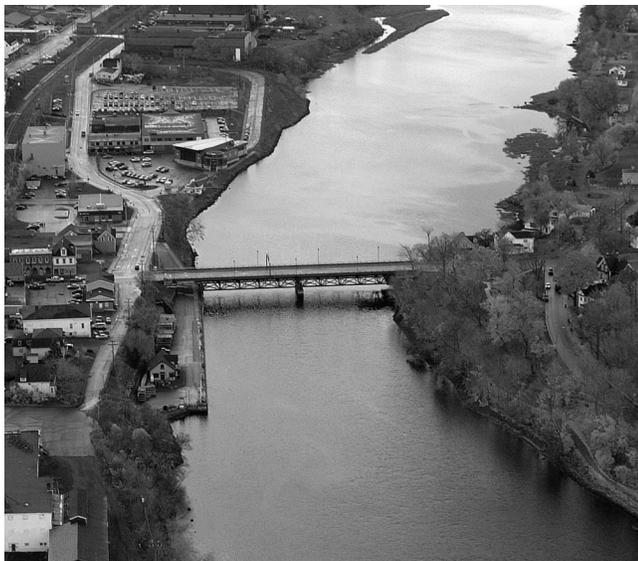


49 Les bureaux de *Riverfront Marina* se trouvent sur le quai à New Glasgow, situé à proximité du pont. Le quai a une longueur de près de 600 pieds (183 m) et offre une profondeur de 7 pieds (2,1 m). Plusieurs appontements flottants, offrant une profondeur minimale de 5 pieds (1,5 m), se rajoutent depuis le Nord. Un centre des visiteurs situé à

EAST RIVER — STONEHOUSE POINT (2005)



EAST RIVER — NEW GLASGOW (Nov. 2005)



proximité est équipé de douches et de toilettes. On y trouve du courant, une station de vidange et des poubelles.

De Pictou à Cape Tormentine

Carte 4404

50 **Pictou Island**, à presque 8 milles au NE de l'entrée de Pictou Harbour, est composée d'argile et de grès; sa hauteur, proche de son centre, est de 150 pieds (46 m). Le côté Nord est boisé et le rivage est formé de falaises basses. Un **câble sous-marin** relie **Roger Point**, bas et sablonneux, et **Widow Point** sur la terre ferme. Un récif déborde **Seal Point**, l'extrémité Est de l'île, de 0,5 mille. C'est au Nord et au Sud de ce récif que l'on retrouve des eaux profondes; les bâtiments ne devraient pas passer proche des côtés, surtout lorsque le courant de flot porte à l'Ouest. **Pictou Banks** débordent l'extrémité Ouest de Pictou Island sur trois-quarts de la distance du chenal, en direction de la terre ferme. Pictou Island a une population de quelque 45 habitants.

 51 **Feux.** — Un feu (899.5), reposant sur une tour en treillis munie d'une marque de jour avec des bandes rouges et blanches, est placé sur la pointe SE de l'île. Un feu (897), reposant sur une tour similaire, est placé sur West Point.

52 Un brise-lames détaché se trouve à quelque 0,3 mille au SW de Seal Point.

  53 Un **quai**, protégé par deux brise-lames, est situé sur le côté Sud de l'île, à environ 1 mille de **West Point**. Ce quai a une longueur

de 126 pieds (38 m) et offre une profondeur de 6 pieds (1,8 m) le long de son extrémité. Le bassin situé entre les deux brise-lames est très peu profond. Un **feu** (898) reposant sur un mât est placé sur l'extrémité du brise-lames Ouest. Un autre **feu** (898.5), reposant également sur un mât, est placé sur le brise-lames Est. Un troisième **feu** (899), altitude 32 pieds (10 m) et reposant sur une tour blanche, est placé à faible distance au NW du brise-lames Ouest.

Carte 4483

 54 **Middle Grounds** dénomme une chaîne de pâtés rocheux, couverte d'au moins 2,6 m d'eau, qui occupe une partie de Pictou Banks à environ mi-chemin de West End (West Point), Pictou Island et **Gull Point**, l'extrémité NE de **Caribou Island**. Une **épave**, couverte de 7,9 m d'eau, gît à 1 mille à l'Ouest de Middle Grounds. Sa superstructure a été retirée et gît en une direction Est-Ouest. L'épave a une hauteur maximale de 3 m au-dessus du fond marin. Un **feu** (918) (45°46'N, 62°41'W), reposant sur une tour carrée blanche d'une hauteur de 12,6 m, est placé sur Gull Point.

55 **Caribou Channel** passe entre l'extrémité SW de Pictou Banks et les récifs débordant **Munroes Island** et Caribou Island. C'est entre Caribou Island et Munroes Island, du côté Nord, que s'ouvre **Caribou Harbour**. Un chenal dragué, sujet à l'ensablement, mène entre Caribou Island et Munroes Island; il est utilisé par un service de traversier vers l'Île-du-Prince-Édouard. Le traversier est en service de mai à novembre.

56 Le chenal intérieur, dragué, est **balisé** et on a signalé que la profondeur était maintenue à 4,6 m. La **bouée** lumineuse à cloche de tribord SP2 (919) est mouillée à quelque 0,7 mille au NNE de Gull Point. La **bouée** lumineuse à cloche de bâbord SS1 (913) est mouillée à 0,45 mille au Nord de Munroes Island; elle est équipée d'un **racon** (— — •).

 57 Le terminal du traversier à **Caribou** se compose de deux postes d'amarrages de traversier et de quais d'une hauteur de 3,2 m. Le quai des pêcheurs s'avance sur 70 m de la partie Est du terminal du traversier; ce quai a une largeur de 6 m et offre une profondeur minimale de 1,2 m. La profondeur minimale le long des quais du bassin, à faible distance au Sud, est de 0,9 m. Les bâtiments peuvent s'amarrer au quai du traversier sur une distance de 30 m au Nord du quai des pêcheurs, là où il y a une profondeur minimale de 2,1 m.

Carte 4405

58 La **côte** entre **Caribou West Gully** et Cape John, à 15 milles à l'Ouest, est presque droite et ininterrompue; des eaux peu profondes s'étendent sur 0,4 mille à partir de la côte. Des falaises basses d'argile et de grès, d'une altitude maximale de 50 pieds (15 m), prédominent le long de cette

QUAI DE PICTOU ISLAND (2005)



partie de la côte. Par temps élément, il y a un bon débarcadère pour petits bâtiments.

 59 **Toney River**, d'une centaine d'habitants, est desservi par un havre de pêche achalandé et de faible profondeur, situé à 5 milles à l'Ouest de Caribou West Gully. Le havre intérieur s'ouvre entre deux brise-lames qui prolongent deux appontements publics en direction Nord. La largeur du chenal entre ces appontements est de 39 pieds (12 m), profondeur de 3 pieds (0,9 m).

 60 Le brise-lames Ouest, en roches, est le plus long. Un feu (919.7), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité de l'appontement Ouest. La bouée lumineuse de bâbord SU1 (919.6) est mouillée à 0,25 mille au Nord du quai.

61 Le havre intérieur comporte un appontement en ciment dans sa partie Est, ainsi que quelques appontements flottants dans la partie Ouest. Il y a une rampe de mise à l'eau au fond du havre.

 62 **MacDonalds Cove** dénomme une petite échancrure au fond sablonneux, située à 4 milles à l'Ouest de Toney River. Une plage sablonneuse s'étend sur toute la longueur de l'anse. Un brise-lames en forme de croissant et en ciment déborde le côté Ouest de l'anse. Ce brise-lames est en état de délabrement et n'est plus en

service, toutefois, il offre aux petits bâtiments un certain abri des vents du secteur NW. Un système de protection cathodique contre la corrosion est installé aux postes nos 3 et 4. Lors d'amarrage à ces postes, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires.

  63 **Skinnners Cove**, à 3,5 milles à l'Est de Cape John, dénomme un port de pêche en eau peu profonde qui est abrité par deux brise-lames distants de 46 pieds (14 m); la profondeur est de 1 pied (0,3 m) entre les brise-lames. Un feu (920.1), reposant sur une tour à claire-voie portant une marque de jour rouge et blanc, est placé sur l'extrémité du brise-lames Ouest.

Carte 4497

64 **Cape John** (45°48'N, 63°08'W) est formé de falaises accores en grès, hautes de 12 à 15 m, et constitue l'extrémité Est de l'entrée de **Amet Sound**, qui offre un bon mouillage pour les bâtiments de taille moyenne. Amet Island Shoals et Waugh Shoal divisent l'entrée en trois passages. John Bay, Brule Harbour, Barachois Harbour et Tatamagouche Bay sont tous situés à l'extrémité intérieure du bras de mer. Les courants de marées capricieux rendent les passages dans le bras de mer compliqués.

CARIBOU HARBOUR (2005)



65 **Amet Island** comporte des falaises de grès sur tous ses côtés. Elle est basse et herbeuse au sommet, d'une hauteur de quelque 6 m; sa taille diminue de manière constante en raison de l'érosion. L'île est entourée de récifs et de hauts-fonds. **Amet Island Shoals** s'avancent sur 4 milles dans l'Est et de 2 milles dans le SE de l'île; on trouve des profondeurs de 0,3 m à 1 mille de l'île. **Eastern Peak**, d'une profondeur de 4,3 m, est situé à 3 milles au NE du feu. Un **feu (921)**, reposant sur une tour carrée en treillis d'une hauteur de 6,7 m, est placé dans la partie centrale de l'île. Le bord SE de Amet Island est marqué par la **bouée** lumineuse de tribord UA2 (920.5).

66 **Waugh Shoal**, à 2 milles à l'WNW de Amet Island, dénomme un banc rocheux couvert d'au moins 3,4 m d'eau dans la partie Nord et accore du haut-fond.

67 **Saddle Island**, basse et boisée, est reliée à basse mer à la partie Nord de **Malagash Point**, qui constitue l'extrémité Ouest de l'entrée de Amet Sound. **Washball Reef** déborde l'extrémité Est de l'île sur une distance de 1 mille et comporte **Washball Rock**, à fleur d'eau, gisant à 0,4 mille de l'île.

68 **John Bay** ne comporte pas de hauts-fonds isolés. Le fond de la baie est obstruée par des hauts-fonds sablonneux et asséchants sur 1 mille à l'entrée de **River John**. Une barre, couverte de 0,3 m d'eau, traverse l'embouchure du cours d'eau et un chenal mène jusqu'au pont du village **River John** (320 habitants). Il y a un brise-lames et un quai public en L sur le côté Est de **Reef Point**, à 0,5 mille au Sud de Cape John. Le quai a une longueur de 107 m et un musoir d'une longueur de 61 m. La face externe de l'extrémité en L constitue un brise-lames en roches. La face interne offre des profondeurs de 1,2 m. Une rampe de mise à l'eau est située à l'enracinement du quai, entre ce dernier et le brise-lames à faible distance à l'Ouest.

69 **Brule Harbour**, sur le côté SE de Brule Point, est peu profond et est majoritairement constitué de bancs de vase asséchants et d'algues. **Weatherbies Spit**, ainsi que les bancs asséchants débordant l'épi sur 0,5 mille en direction SE, offrent quelque protection aux embarcations. Tout ce qui reste du quai à **Brule** sont des pieux émergés.

70 **Brule Shoals** gisent à 1 mille au Nord de **Weatherbies Point**, parallèlement à la côte, sur une distance de 1 mille et est couvert d'au moins 2,7 m d'eau.

71 **Barachois Harbour** s'ouvre entre **Peninsula Point** et **Chambers Point**; on y accède par un étroit chenal d'une profondeur de quelque 4 m. **Jollimore Reef**, asséchant de 0,6 m sur son extrémité, déborde Peninsula Point sur 0,3 mille en direction NW. **Middleground Shoal**, couvert d'au moins 1,5 m d'eau, gît dans l'entrée du havre. Le havre se rétrécit en un chenal très étroit à environ 1 mille au Sud de Chambers Point, offrant des profondeurs allant de 0,2 à 2,4 m et forme une courbe vers le SE près du pont-route. Il y

BARACHOIS HARBOUR (Nov. 2005)



a un petit quai public sur la rive Ouest du chenal, en aval du pont-route.

 72 *Sunrise Shore Marina* est implanté sur la rive Sud de Barachois Harbour à **Waldegrave**, à faible distance du pont-route. On a signalé que le havre artificiel à été dragué à une profondeur de 2,1 m. Il y a 65 postes d'amarrage pour embarcations, un entreposage de bateaux et des installations de mise à l'eau. La zone est illuminée. Eau, électricité et combustibles sont disponibles. L'entrée du chenal est de quelque 15 m de large et n'offrirait qu'une profondeur de 0,6 m. On recommande d'accoster ou d'appareiller 3 heures avant les marées haute ou basse.

73 **Tatamagouche Bay** offre un bon **mouillage**, fond de vase molle partout, pour les bâtiments de faible tirant d'eau. La profondeur du fond de la baie se réduit rapidement et **McNabs Bay** est presque tout à fait asséché.

  74 **Malagash Wharf**, situé à faible distance de **Blue Sea Corner**, a une extrémité en L d'une longueur de 82 m. On trouve une profondeur de 0,6 m dans le bassin formé par le quai. Un **feu** (921.1), reposant sur une tour carrée en treillis, est placé sur le coin SE du quai.

75 On accède à **Waughs River** par un chenal très étroit qui passe à travers de bancs de vase asséchants. On a signalé une profondeur de 1,5 m jusqu'à la courbe de la rivière, à faible distance de la ville de **Tatamagouche**. Le chenal est jalonné de **bouées**.

76 **Littoral**. — **Treen Bluff**, située à 1,5 mille à l'Ouest de Saddle Island, dénomme une falaise basse, d'où **Treen Reef** déborde de 0,5 mille en direction Nord, jusqu'à une profondeur de 3,1 m. **Gravois Point**, située à 2,5 milles à l'Ouest de Treen Bluff, est la partie la plus haute des falaises constituées d'argile et de grès des environs.

Carte 4402

77 Le chenal qui mène à travers des bancs de vase asséchants jusqu'à **Wallace Harbour**, à l'embouchure de **Wallace River**, offre des profondeurs allant de 14 à 30 pieds (4,3 à 9,1 m). Dans les abords, le chenal est **balisé** pour permettre le passage au Sud de **Oak Island Bar**, par fond de 9 pieds (2,7 m), sable, et ensuite au NW à travers de **Ship Bar** pour ensuite mener dans **Ship Channel**. La **bouée** lumineuse de mi-chenal UH (921.3) est mouillée à 1 mille de Oak Island Bar.

  78 Oak Island Bar, sablonneuse, est couverte d'au moins 9 pieds (2,7 m) d'eau, alors que Ship Bar a une profondeur minimale de 14 pieds (4,3 m). Un **feu** à secteurs (924) repose sur une tour blanche portant une marque de jour rectangulaire rouge et blanche, placée sur le côté Sud du havre, à **Macfarlane Point**. Le secteur blanc marque la route à suivre à travers de Ship Channel, qui est **balisé**. Les **courants de marée** atteignent

une vitesse de 1,5 nœud à l'entrée du chenal. En raison de la fonte des neiges, le jusant est un peu plus fort au printemps.

79 À l'intérieur du havre, des bancs asséchants d'argile rouge et dure bordent les deux rives du chenal. Les terres de la rive Sud s'élèvent graduellement jusqu'au sommet d'une crête, d'une hauteur de 400 pieds (122 m). Une partie centrale asséchante, située à 0,5 mille à l'Ouest de **Palmer Point**, rétrécit le chenal à 300 pieds (91 m). Un chenal étroit, situé presque à la hauteur de la partie centrale, mène vers le Sud et l'Est à travers le banc asséchant de **Lazy Bay**, qui présente des falaises de gypse d'une hauteur de 30 pieds (9,1 m) à l'extrémité. Un phare désaffecté **remarquable** est érigé sur la rive Nord de Wallace Harbour, à quelque 0,6 mille à l'WNW de Palmer Point.

  80 Le village de **Wallace** est desservi par un quai public en L, situé sur le côté Sud du havre. La face externe, d'une longueur de 140 pieds (43 m), offre une profondeur minimale de 11 pieds (3,4 m). Un **feu** (925.1) repose sur une tour carrée en treillis et érigée sur l'extrémité de ce quai. Un pont, d'une hauteur libre de 13 pieds (4 m), traverse la rivière à **Betts Point**, à 0,5 mille à l'Ouest du quai. Wallace compte quelque 250 habitants.

 81 Il y a un **mouillage** par 18 à 36 pieds (5,5 à 11 m), vase, à l'intérieur de l'entrée du havre et à faible distance de Palmer Point, là où le chenal fait 750 pieds (229 m) de large. À l'Ouest de la bouée qui se trouve au large de **Horton Bank**, il y a un mouillage relativement sécuritaire, par 19 à 27 pieds (5,8 à 8,2 m) et vase.

82 **Fox Harbour**, entre Mullins Point et **Mackenzie Point**, est composé d'un chenal menant à travers de bancs asséchants d'argile rouge et d'algues. Une barre couverte de 4 pieds (1,2 m) d'eau obstrue l'entrée.

Cartes 4405, 4406

83 La **côte** entre Mackenzie Point et **Pugwash Point** (45°52'N, 63°41'W) est ininterrompue et formée de falaises d'argile et de grès de quelque 50 pieds (15 m) de haut, s'élevant vers l'intérieur des terres jusqu'à une crête de 150 pieds (46 m) de haut.

Carte 4498

84 **Pugwash Road**, au confluent de **Pugwash River** et **River Philip**, est situé entre Pugwash Point et **Lewis Head**. Les récifs débordant les deux caps réduisent la zone utile de la route et le navigateur doit faire preuve de prudence dans les approches. **Pugwash Reef** assèche sur près de 0,5 mille de Pugwash Point. **Lewis Reef**, comprenant des pâtés couverts de 10 à 17 pieds (3 à 5,2 m) d'eau près de son extrémité, déborde Lewis Head de 3 milles dans le Nord. **Ballast Ground**, à 2,5 milles au NE de Lewis Head, présente des pâtés de 11 et 12 pieds (3,4 et 3,7 m); le bord Est du haut-fond est signalé par la **bouée** lumineuse de tribord UK2 (925.2). **Fishing Point** est

WALLACE HARBOUR (2005)



située à 0,4 mille au SW de Pugwash Point. Une **tour** radio, de quelque 330 pieds (101 m) d'altitude, est placée à quelque 2,5 milles au SSW de ce feu.

85 Le chenal reliant Pugwash Road au havre est marqué par des **feux d'alignement** et des **bouées**. En raison des sables mouvants, les navigateurs doivent tenir compte d'éventuelles différences entre les profondeurs indiquées sur les cartes marines et les profondeurs réelles dans les approches de Pugwash Harbour. Pugwash Road fait souvent l'objet de dragages.

 86 L'alignement lumineux extérieur (939, 940), orienté à 205°, repose sur des marques de jour blanches avec des bandes rouges et est placé à faible distance de **Bergeman Point**.

87 Des feux (927, 928), orientés à 160½°, guident à travers de Pugwash Road. Ils reposent sur des marques de jour blanches avec des bandes rouges, placées sur la rive Sud de Pugwash Road, à mi-chemin entre **Fox Point** et **Biglow Point**.

88 Des feux (931, 932), orientés à 086½°, guident à travers de **Pugwash Bar**. Ils reposent sur des marques de jour

blanches avec des bandes oranges, placées sur la rive Est de Pugwash Road, à faible distance au Nord de **Steven Point**.

89 Des feux (935, 936), orientés à 350½°, mènent dans l'entrée de Pugwash River. Ils reposent sur des marques de jour blanches avec des bandes rouges, placées à l'Est de Fishing Point.

 90 **Pugwash Harbour**, dans l'entrée de Pugwash River, est petit et abrité. Le chenal est difficile et les **courants de marée** peuvent atteindre une vitesse de 2 nœuds dans l'entrée. Il y a un petit bassin, juste au Sud de **Page Point**, qui est formé par la courbe de la rivière où les courants atteignent des vitesses pouvant aller jusqu'à 4,5 nœuds. La saison de navigation s'étend d'avril à décembre.

 91 Le **pilotage** est obligatoire. Les capitaines de navires en route pour Pugwash doivent faire connaître à *Pilots Pugwash*, via n'importe quelle station radio côtière, l'heure probable d'arrivée (HPA) 12 heures avant l'arrivée à la station d'embarquement des pilotes, située à 2 milles au Nord de Pugwash Point.

92 Le capitaine d'un navire devant appareiller ou effectuer un mouvement dans la zone de pilotage obligatoire

PUGWASH HARBOUR (Nov. 2005)



doit aviser *Pilots Pugwash* 4 heures avant l'heure prévue du départ.



93 **Pugwash** (environ 760 habitants) est situé sur le côté Est du havre. Le village est desservi par un petit hôpital. Le *Canadian Salt Company Wharf* à **Oxley Point** a une face Ouest d'une longueur de 478 pieds (146 m), offrant une profondeur de 22 pieds (6,7 m). La face Sud, d'une longueur de 489 pieds (149 m), offre une profondeur de 22 pieds (6,7 m); toutefois, il y a des profondeurs de 9 pieds (2,7 m) à 130 et 270 pieds (40 et 76 m) au large du coin Est. Le plan horizontal du quai a une hauteur de 8 pieds (2,4 m). Une tour de chargement à convoyeur est **remarquable** depuis les abords du havre. On peut obtenir de l'eau douce par camion-citerne. On y trouve du carburant et du diesel. Les pêcheurs locaux assurent un service de remorquage.

94 Le **quai des pêcheurs**, d'une longueur de 200 pieds (61 m) et d'une largeur de 40 pieds (12 m), est situé à l'opposé du quai public; on a signalé une profondeur de 21 pieds (6,4 m) le long du quai des pêcheurs. Le plan horizontal du quai a une hauteur de 4 pieds (1,2 m).

95 Un **pont**, d'une hauteur libre de 12 pieds (3,7 m), traverse Pugwash River à l'Est du quai public. Plusieurs caissons de roches d'un ancien pont jonchent la rivière à l'Ouest du pont. Les caissons sont couverts d'au moins 1 pied (0,3 m) d'eau. Un chenal, d'une largeur de 60 pieds (18 m) et offrant une profondeur de 16 pieds (4,9 m), mène entre deux caissons situés à quelques 300 pieds (91 m) au Sud de la culée du vieux pont, sur le côté Nord de la rivière. Les bâtiments peuvent remonter la rivière sur quelques milles en amont du pont.



96 *Pugwash Yacht Club* est situé au Sud du *Salt Mine Wharf*, à faible distance de **Chapel Point**.

97 **River Philip** est obstruée par une barre asséchante de sable et de pierres, laissant un chenal étroit et tortueux sur son côté Sud, à faible distance au Nord de Rocky Ledge, couvert de 4 pieds (1,2 m) d'eau ou moins à certains endroits. Des bouées marquent certains des points importants le long du chenal entre **Philip Bar** et Port Philip. Les bâtiments peuvent remonter la rivière sur quelque 9 milles. La rivière transporte peu d'eau, sauf au moment de la crue.



98 Un pont, d'une hauteur libre de 9 pieds (2,7 m), traverse la rivière à **Port Philip**. En aval du pont et à faible distance de celui-ci, il y a des obstructions sous-marines provenant d'un ancien pont. Celles-ci ne sont pas marquées et rendent le chenal dangereux; la connaissance des lieux est essentielle.

Carte 4406



99 **Northport** est desservi par un quai public implanté dans **Shinimicas River**, à faible distance de l'embouchure. Le quai, adjacent au pont-route, a une longueur totale de 280 pieds (85 m). La partie Sud, d'une longueur de

135 pieds (41 m), offre des profondeurs allant de 2 à 3 pieds (0,6 à 3 m). En 2000, le flanc de l'extrémité Nord de la partie Nord a asséché. Le pont-route laisse une hauteur libre de 3 pieds (0,9 m). L'étroit chenal qui mène à travers les bancs de vase est jalonné de bouées; on a signalé une profondeur de 1 pied (0,3 m). La **bouée** lumineuse de mi-chenal (940.3), marquée « UP », est mouillée à 0,23 mille au NE de l'entrée du chenal.

100 **Baie Verte**, située entre **Coldspring Head** et **Indian Point**, à 9 milles au Nord, est entièrement exposée aux vents d'Est. **Aggermore Rock**, couverte de 17 pieds (5,2 m) d'eau, gît à 4 milles au NNE de Coldspring Head. **Laurent Shoal**, couvert de 16 pieds (4,9 m) d'eau, gît à faible distance au NW de Aggermore Rock.

101 **Spear Shoal**, constitué de sable et de grès, gît à 2 milles au Sud de Indian Point; **Heart Shoal** déborde Spear Shoal en direction Ouest. Les deux sont couverts d'au moins 8 pieds (2,4 m) d'eau.

102 **Tidnish River** se jette dans la baie dans la partie Sud de celle-ci, à 7,5 milles à l'Ouest de Coldspring Head. Un chenal étroit, offrant des profondeurs de 2 à 7 pieds (0,6 à 2,1 m), mène à travers des bancs de vase et de plantes aquatiques. La **bouée** lumineuse de tribord XA2 (1085) marque l'entrée du chenal; ce dernier est jalonné de pieux jusqu'au pont, à quelque 2 milles en amont de l'entrée. Il y a une rampe de lancement sur le rivage Est, à quelque 0,4 mille en aval du pont.



103 **Gaspereau River** se jette dans le fond de la baie, dans le Nord de celle-ci. **Fort Monckton Point** (46°03'N, 64°04'W) est située à l'extrémité Ouest de l'entrée de la rivière. Le chenal offre une profondeur de 2 pieds (0,6 m) jusqu'au pont-rail à **Port Elgin** (environ 450 habitants). Un quai public, d'une longueur de 234 pieds (71 m) et offrant une profondeur de 2 pieds (0,6 m), est implanté dans le rivage Nord et parallèlement au chenal, à quelque 1,2 mille de l'entrée de ce dernier. Le pont-rail offre une hauteur libre de 4 pieds (1,2 m). Les petits bâtiments peuvent circuler jusqu'à un autre pont, situé à 1000 pieds (305 m) en amont.

Carte 4905

104 **Cape Tormentine** (49°07'N, 63°46'W) est le site du terminal abandonné du traversier qui reliait le cap à l'Île-du-Prince-Édouard, situé dans le village de Cape Tormentine.

105 **Tormentine Reef**, qui assèche partiellement, gît à 2,7 milles à l'Est de Indian Point. **Rock Reef** dénomme une vaste zone rocheuse, gisant entre Tormentine Reef et Indian Point. La **bouée** lumineuse à cloche de bâbord X5 (1089) est mouillée à 3,7 milles à l'Est de Cape Tormentine.

106 La jetée du terminal traversier déborde la côte de quelque 0,4 mille et se divise ensuite en deux bras qui forment un bassin d'amarrage. Deux brise-lames, d'une longueur de

CAPE TORMENTINE (2005)



PHARE DE WOOD ISLANDS (2005)



0,1 mille chaque, gisent en une direction NNE/SSW, à quelque 0,1 mille au SE des extrémités des bras des jetées.

 107 Un **feu** (1091.5), reposant sur une tour carrée en treillis, est placé sur l'extrémité NE du brise-lames extérieur. Un **feu** (1090), reposant sur une tour carrée blanche et munie d'une marque de jour blanche avec une bande verticale rouge, est placé sur l'extrémité de la jetée extérieure. Un autre **feu** (1094) repose sur un mât placé sur l'extrémité de la jetée intérieure.

 108 Un quai public, d'une longueur de 91 m, s'étend à angle droit du bras intérieur du bassin d'amarrage du traversier. Le quai offre une profondeur de 1,2 m sur sa longueur. Un brise-lames, implanté à faible distance au Sud, forme un bassin pour embarcations. Un **feu** (1094.6), reposant sur une tour carrée en treillis, est placé sur l'extrémité de ce brise-lames.

109 Des **câbles sous-marins** traversent le détroit de Northumberland entre le terminal traversier et Amherst Cove. On recommande aux navires de ne pas mouiller à proximité de ces câbles.

De Cape Bear à Charlottetown

Carte 4404

110 **Côté Nord du déroit de Northumberland.** — La côte Sud de l'Île-du-Prince-Édouard, de Cape Bear à Wood

Islands, est constituée de falaises de grès qui atteignent par endroits une hauteur de 40 à 50 pieds (12 à 15 m). Il y a peu de plages ou d'endroits d'atterrage et aucun havre le long de cette partie de la côte très exposée.

Cartes 4405, 4483

 111 **Wood Islands** sont séparées par le chenal dragué menant au terminal traversier. Les îles comportent des falaises de grès faisant face au large et, l'île Ouest, est reliée à la côte principale par une longue barre de sable avec des dunes. Un **feu** (976), altitude 72 pieds (22 m), repose sur une tour carrée blanche d'une hauteur de 52 pieds (16 m) et placée sur le côté Sud de l'île.

112 Le terminal du traversier Wood Islands-Caribou est situé entre les îles, la barre de sable et la route. Des jetées de protection, chacune de 600 pieds (183 m) de long, abritent l'entrée du chenal qui a une largeur de 200 pieds (61 m). Un **alignement lumineux** (975, 975.1) est placé sur les extrémités de la jetée de protection. Les deux feux reposent sur des tours carrées en treillis portant chacune une marque de jour rectangulaire rouge et blanche. La **bouée** lumineuse de tribord NS2 (972.5) est mouillée à quelque 1000 pieds (305 m) au Sud de la jetée de protection Est.

 113 Les approches du quai du traversier ont une largeur de 480 pieds (146 m) et sont draguées à une profondeur utile de 14 pieds (4,3 m). Il y a deux postes d'amarrage de traversier. Un havre pour embarcations avec des quais offrant des profondeurs de 4 à 12 pieds (1,2 à 3,7 m) se trouvent sur le côté Est du quai du traversier. Ceci est le havre de pêche de prédilection dans la partie SE de l'Île-du-Prince-Édouard. On peut se procurer de l'eau potable. Wood Islands compte quelque 200 habitants.

114 Deux **câbles sous-marins** (télécommunications) s'allongent dans le déroit de Northumberland, entre Wood Islands et Caribou West Gully (Nouvelle-Écosse).

 115 Il y a un bon **mouillage** par vents de NW à moins de 1 mille à l'Est de Wood Islands, par fonds de 18 à 54 pieds (5,5 à 16,5 m).

Carte 4405

 116 **Indian Rocks** (45°56'N, 62°47'W) gisent parallèlement à la côte, entre Wood Islands et Bell Point, à 3,3 milles plus à l'Ouest; leur extrémité Sud est située à 1,5 mille au large. L'eau, à faible distance au Sud de ces roches, est profonde et les brisants et clapotis sont presque toujours présents sur la partie asséchante. Les **courants de marées** en eaux profondes, à faible distance et à l'extérieur de Indian Rocks, atteignent fréquemment 3 nœuds. La **bouée** lumineuse à sifflet de tribord N8 (977) est mouillée à 2 milles au SW de Indian Rocks.

117 Le chenal, entre Indian Rocks et l'eau peu profonde de la côte, a une largeur de 0,5 mille, mais ne

WOOD ISLANDS (2005)



devrait être emprunté que par des embarcations en raison des profondeurs irrégulières et des forts courants de marée.

118 **Bell Point** dénomme une falaise de grès d'une hauteur de 32 pieds (10 m). **Bell Point Reef** déborde la pointe sur 0,7 mille. La limite extérieure du récif est accore et devrait être doublée à bonne distance.

119 **Belle River**, située à 1 mille au NW de Bell Point, est desservie par un havre à marée avec une barre asséchante à l'embouchure. Un brise-lames se trouve de chaque côté de l'entrée. Le havre comporte des petits quais offrant des profondeurs allant de 1 à 4 pieds (0,3 à 1,2 m) à leurs extrémités.

120 **Stewart Point** est située à faible distance à l'Ouest de Belle River, d'où **Rifleman Reef** déborde sur 2 milles dans le SW. Les sondages au large de Rifleman Reef sont très irréguliers et l'eau profonde ne donne aucun avertissement quant à la présence du récif. Il faut donner du tour pour doubler le récif.

121 **Flat River**, située à 2,5 milles au NW de Stewart Point, ne peut accueillir que les très petits bâtiments. Des petits fonds s'avancent sur 1 mille dans le SW de **Jenyns Point**, l'extrémité SE de l'entrée de Flat River.

Carte 4466

122 **Pinette River** ($46^{\circ}03'N$, $62^{\circ}56'W$) est obstruée par **Pinette Shoals**, qui s'étendent sur 2 milles dans le SW de **Pinette Point**. La barre, qui assèche par endroits dans l'entrée de la rivière, est dangereuse. Un chenal mène à travers de cette barre; on a signalé que sa profondeur est de 5 pieds (1,5 m) et un important ensablement dans les approches de la rivière; la connaissance des lieux est essentielle.

123 **Pond Point** est située sur la rive Nord de l'entrée de Pinette River. Le chenal qui conduit dans la rivière est balisé.

 124 **McAuley Wharf**, à environ 1 mille en amont de Pinette Point, offre des profondeurs de 3 à 7 pieds (0,9 à 2,1 m) le long de sa face Est qui a une longueur de 275 pieds (84 m). Il y a un quai du côté Sud du pont à **Selkirk Point**, à faible distance du village de **Pinette**. La face Ouest, parallèle au chenal, a une longueur de 125 pieds (38 m) et offre des profondeurs allant de 4 à 10 pieds (1,2 à 3 m). La face Est du quai, longue de 100 pieds (30 m), offre des profondeurs allant de 2 à 7 pieds (0,6 à 2,1 m). Le pont entre les quais offre une hauteur libre de 4 pieds (1,2 m).

125 **Hillsborough Bay**, d'une largeur de 7 milles à l'entrée, située entre **Prim Point**, du côté Est, et **St. Peters Island**, du côté Ouest, s'ouvre sur une large étendue d'eau renfermant de nombreux hauts-fonds et roches. La partie NE de la baie est rarement utilisée par les navigateurs, sauf par les pêcheurs locaux; on ne devrait pas y naviguer sans connaissance des lieux.

126 Un profond chenal mène du centre de la baie à Charlottetown, le principal port et la capitale de l'Île-du-Prince-Édouard.

 127 **Côté Est de Hillsborough Bay**. — Prim Point est constituée de falaises basses de grès faisant face au large; celles-ci ont une hauteur de 10 à 15 pieds (3 à 4,5 m). **Prim Reefs** débordent la pointe sur 2,5 milles en direction Ouest. Un feu (983), reposant sur une tour blanche circulaire et haute de 60 pieds (18 m), est placé sur Prim Point ($46^{\circ}03'N$, $63^{\circ}02'W$). La bouée lumineuse de tribord C2 (984) est mouillée à l'Ouest des récifs.

128 **Orwell Bay** dénomme le bras SE de Hillsborough Bay et donne accès à **Orwell River**, **Vernon River** et **Seal River**. La rive asséchante, située à faible distance de la partie Nord de Prim Point, s'élargit à partir de **Cameron Island** jusqu'à mi-chemin de Orwell Bay.

 129 Les bâtiments peuvent remonter Vernon River jusqu'à **Vernon Bridge**, en empruntant un chenal marqué par des pieux; Vernon Bridge est desservi par un quai public d'une longueur de 125 pieds (38 m) et offrant une profondeur minimale de 2 pieds (0,6 m) le long de sa face. Un chenal marqué par des pieux permet aux bâtiments de remonter Orwell River sur plus de 1 mille.

130 **Pownal Bay** est peu profonde et exposée aux vents du secteur Ouest. La baie assèche en grande partie, mais à faible distance du fond, elle offre tout de même un certain abri aux embarcations.

131 **Governors Island**, au centre de Hillsborough Bay, basse et partiellement boisée, est entourée de hauts-fonds, de récifs et de fonds malsains. **Governors Shoal** déborde l'île de 2,5 milles en direction SW et présente de nombreux rochers et dangers. Un caisson, couvert d'au moins 1 pied (0,3 m) d'eau, gît à 1 mille au SW de l'île et **Fitzroy Rock**, couvert de 20 pieds (6,1 m) d'eau, gît à quelque 2 milles au SW de la pointe Sud de Governors Island.

 132 **Squaw Bay**, au NE de Governors Island, offre un bon mouillage pour petits bâtiments, par fonds de 9 à 15 pieds (2,7 à 4,6 m), vase. Plusieurs tours radio ont été érigées au NNW de **Squaw Point**.

 133 **Côté Ouest de Hillsborough Bay**. — **St. Peters Island** est modérément élevée et présente, du côté Est, des falaises d'argile rouge d'une hauteur de 35 pieds (11 m). La partie centrale de l'île est boisée. **St. Peters Shoals** s'avancent jusqu'à 2 milles au large de l'île et **St. Peters Island Bar**, asséchant de 1 à 4 pieds (0,3 à 1,2 m), joint l'île à **Rice Point** au NW. **St. Peters Spit** assèche sur 1 mille à partir de l'extrémité NE de l'île. L'épi est jalonné par la bouée lumineuse cardinale Est (983.5), marquée « CJB ». La bouée non lumineuse cardinale Sud, marquée « CJA », est mouillée au Sud de St. Peters Island. Un feu (1007), d'une altitude de 66 pieds (20 m) et reposant sur une tour blanche à sommet rouge, est placé sur le côté SE de l'île.

PHARE DE PRIM POINT (2005)



 134 **St. Peters Road**, au Nord de l'île, est abrité par l'île et l'éperon, mais ne convient qu'au **mouillage** de petits bâtiments, par fonds de 9 à 15 pieds (2,7 à 4,6 m). Un clocher, situé à 0,2 mille à l'intérieur des terres de **Bacon Point**, sur la rive Nord, est **remarquable**.

  135 **Bacon Cove**, à l'extrémité SW de St. Peters Road, assèche à basse mer. Un chenal **balisé** mène à *Nine Mile Creek Wharf*, un quai public en L situé sur le côté Sud de l'anse; on a signalé que le chenal était dragué à une profondeur de 4 pieds (1,2 m). Le quai a une extrémité de 130 pieds (40 m) de long, offrant des profondeurs allant de 1 à 3 pieds (0,3 à 0,9 m). Un **feu** (1006), reposant sur une tour carrée en treillis, est placé sur l'extrémité du quai.

Cartes 4460, 4466

136 **Charlottetown**, la capitale et le principal port de l'Île-du-Prince-Édouard, est desservie par un beau port naturel enclavé et situé au confluent de trois rivières : **Hillsborough River**, **North River** et **West River**. La ville, qui comptait 58 358 habitants en 2001, dispose de beaux parcs et édifices publics; elle est construite essentiellement à l'Ouest de Hillsborough River, à la jonction avec North River. Les produits agricoles constituent les principales exportations. Un bureau de douanes dessert Charlottetown.

137 **Abords**. — Le chenal menant à travers de Hillsborough Bay jusqu'à Charlottetown est constitué de deux sections. La section externe a une largeur de 0,3 mille et offre une profondeur minimale de 36 pieds (11 m) dans les environs de Fitzroy Rock. Le reste du chenal est plus large et plus profond.

 138 Trois **alignements lumineux** (991, 992) marquent le chenal menant à Charlottetown. Un alignement, orienté à 019½° et reposant sur des tours rouges avec des bandes noires, est placé sur **Haszard Point**, à l'Ouest de Squaw Point. La **bouée** lumineuse de tribord C4 (989) est mouillée au SW de Fitzroy Rock, à faible distance à l'Est de l'alignement proprement dit.

139 Un **alignement lumineux** (994, 995), orienté à 337°, est placé sur la rive Est de North River, à **Brighton Beach**, et fait passer entre **Spithead** et **Squaw Shoal**. Le feu antérieur repose sur une tour carrée munie d'une marque de jour rouge et le feu postérieur repose sur une tour blanche avec une bande rouge.

 140 Le **pilotage** est obligatoire. Les capitaines de navires à destination de Charlottetown doivent faire connaître leur HPA à *Pilots Charlottetown*, au moins 12 heures avant l'arrivée à la station d'embarquement des pilotes, située à 5,3 milles dans le SW de Prim Point.

PHARE DE BLOCKHOUSE POINT (2005)



141 Le capitaine d'un navire devant appareiller ou faire un mouvement dans la zone de pilotage obligatoire doit en aviser *Pilots Charlottetown* au moins 6 heures avant l'heure prévue de départ.

Carte 4460

 142 **Approches.** — Des hauts-fonds accores, s'avancent des deux rives, réduisent la largeur utile de l'entrée du havre, située entre **Seatrout Point** et **Blockhouse Point**, à une largeur de 0,2 mille. Un **feu** (993), altitude 56 pieds (17 m), reposant sur une tour carrée blanche de 40 pieds (12 m) de haut, est placé sur Blockhouse Point.

143 Le chenal mène entre **Battery Point**, à l'Est, et **Canceaux Point**, à l'Ouest, jusqu'au large bassin de Charlottetown Harbour. Un **alignement lumineux** (996, 997), orienté à 197½°, repose sur des tours blanches avec des bandes rouges, situées à **Warren Cove** et sert d'alignement d'arrière-plan pour guider les navigateurs jusqu'au front de mer.

 144 Les **courants de marée** atteignent une vitesse de 2,5 nœuds dans l'entrée du port et de 1,7 nœud au large des quais. Les courants portent vers le rivage jusqu'à 15 minutes après les pleines et basses mers.

145 Le double clocher de la cathédrale est **remarquable** et facilement reconnaissable. On peut également reconnaître deux autres clochers. Une cheminée remarquable atteint une altitude de 208 pieds (63 m) et est munie de feux rouges. Une tour radio, altitude 262 pieds (80 m) et également munie de feux rouges, est située à 0,8 mille à l'Ouest de Blockhouse Point. L'hôtel attenant à la base de la Garde côtière canadienne est facilement identifiable.

 146 Il y a un bon **mouillage** par 25 à 56 pieds (7,6 à 17,1 m) dans la zone où les trois rivières se

rejoignent. Le mouillage habituel est situé au large des quais, là où le chenal est plus large que 0,2 mille, offrant des profondeurs allant de 40 à 60 pieds (12,2 à 18,3 m).

 147 **Quais.** — Le *Charlottetown Marine Terminal* a une longueur de 790 pieds (240 m) dont un tableau d'une longueur de 600 pieds (183 m) et offrant des profondeurs variant entre 39 et 42 pieds (11,8 et 13 m). Des conduites d'eau et de carburant sont posées sur le quai.

148 Nous informons les navigateurs que les deux bouées d'amarrage attenantes aux côtés Est et Ouest du *Charlottetown Marine Terminal* sont utilisées uniquement pour le mouillage et pas pour du treuillage. Il est recommandé à tous les bateaux de croisière de plus de 500 pieds (152 m) de long, qui utilisent le poste d'amarrage de la partie Sud du terminal, de faire appel aux services d'un remorqueur d'au moins 1200 BHP, pour les assister dans les manœuvres d'amarrage et pour maintenir le bateau en place par gros vents.

149 Des ducs d'Albe ont été placés à l'extrémité d'un parc public, au SW du terminal maritime. Le poste d'amarrage, utilisé par de petits bâtiments, offre des profondeurs de 26 pieds (7,9 m).

150 Le quai du dépôt maritime de la Garde côtière canadienne a une longueur de 350 pieds (107 m) et une largeur de 300 pieds (91 m), offrant une profondeur de 32 pieds (9,8 m) à son extrémité.

 151 Un **port de plaisance** est situé entre le poste pétrolier et le quai de la Garde côtière canadienne. On a signalé une profondeur allant de 4 à 17 pieds (1,2 à 5,2 m) le long des 150 postes d'amarrage des appontements flottants. On peut y accueillir des bâtiments allant jusqu'à une longueur de 70 pieds (21 m). On peut y trouver tous les services offerts par un port de plaisance, y compris du carburant, une station de vidange, des douches et une laverie. Le *Charlottetown Yacht Club* est situé à faible distance à l'Ouest du quai de la Garde côtière canadienne. Il y a plusieurs quais flottants offrant des profondeurs allant de 2 à 15 pieds (0,6 à 4,9 m).

152 **Services.** — Il est facile de se procurer du carburant, de l'eau douce et des vivres. Les ateliers locaux peuvent effectuer de petites réparations. Il y a des vols à partir de l'aéroport de Charlottetown, situé à 4 milles au Nord du front de mer.

153 **Navigation fluviale.** — Hillsborough River est navigable par de petits bâtiments jusqu'à quelques milles en amont du pont à Charlottetown. Le pont offre une hauteur libre de 13 pieds (4 m). North River et West River sont obstruées par des chaussées à quelque 3 milles en amont de leur embouchure. Un passage permet aux embarcations de franchir les chaussées. Le passage dans West River n'est possible qu'à l'étape de haute mer. De dangereuses rides de marée peuvent se produire au cours des marées montante et descendante.

CHARLOTTETOWN HARBOUR (2005)



De Charlottetown à Summerside

Cartes 4405, 4406

154 **Littoral.** — De St. Peters Island à **Black Point**, à 9 milles à l'WNW, la côte est ininterrompue à l'exception de la petite échancrure dénommée **Canoe Cove**. L'entrée de l'anse est jonchée de ruines provenant d'un brise-lames isolé, qui assèchent de 3 pieds (0,9 m). Les petits bâtiments peuvent y trouver un certain abri. Une tour de télévision **remarquable**, altitude 1070 pieds (328 m) et munie de **feux** rouges, est située à 4 milles au NNW de Canoe Cove.

155 **Inman Rock**, couverte d'au moins 4 pieds (1,2 m) d'eau, et **Inman Reef**, couvert de 21 pieds (6,4 m) d'eau, gisent respectivement à 0,8 mille au SW et 1,5 mille au SSE de Black Point.

156 **Victoria Harbour** ($46^{\circ}12'N$, $63^{\circ}29'W$) est un petit mouillage peu profond, au large de l'embouchure de **Westmorland River**. Le havre s'ouvre entre **Brocklesby Head**, situé à 2,4 milles à l'WNW de Black Point, et **Tryon Shoals**. Tryon Shoals assèchent sur 1,5 mille depuis la côte. La courbe de niveau de 3 brasses (5,5 m) passe à 2 milles au Sud de **Tryon Head**. La **bouée** lumineuse de tribord N14 (1014)

est mouillée au Sud de Tryon Shoals, 2,5 milles au Sud de **Birch Point**.



157 Le village de **Victoria** (119 habitants en 2001) est situé à l'embouchure de la rivière.

Il y a un quai public d'une longueur de 400 pieds (122 m), offrant des profondeurs allant de 4 à 6 pieds (1,2 à 1,8 m) le long de sa face Est, et de 5 à 8 pieds (1,5 à 2,4 m) le long de sa face Ouest. Un **feu** (1008.2) reposant sur un mat portant une marque de jour verte, blanche et noire, est placé sur l'extrémité du quai.

158 Une chaussée et un pont traversent Westmorland River à quelque 350 pieds (107 m) à l'Est du quai. Le pont laisse une hauteur libre de 6 pieds (1,8 m). Il y a une plage publique à 0,2 mille au SE du pont.

159 Les approches de Victoria Harbour sont jalonnées par des **bouées**. La **bouée** lumineuse de mi-chenal NX (1009.11) est mouillée à 1 mille au Sud de **Cameron Point**. Une plage, composée de vase et de sable, gît du côté Est des approches; l'étendue NE de Tryon Shoals gît du côté Ouest. La plage et les hauts-fonds sont submergés à la pleine mer.

160 Victoria Harbour s'ouvre à l'Est de **Pauls Bluff**; on peut accéder au havre par un chenal étroit et **balisé**. En raison des conditions changeantes, les bouées qui jalonnent le chenal peuvent être déplacées en vue d'indiquer le chenal à suivre.

VICTORIA HARBOUR (2005)



Une tour, qui ressemble à une structure de feu, est située dans le village de Victoria.

 161 Les **courants de marée** ressentis dans le mouillage sont faibles et irréguliers; toutefois, ils peuvent parfois atteindre 1,5 nœud le long du bord des hauts-fonds et dans l'entrée, durant de courtes périodes.

162 La côte entre Tryon Head et **Bells Point**, à 4,5 milles à l'Ouest, est échancrée par trois anses asséchantes, séparées par des pointes escarpées.

Carte 4905

163 **Port Borden** est le site du terminal abandonné de l'ancien service de traversier qui reliait le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. La ville attenante de **Borden-Carleton** comptait 798 habitants en 2001. Le havre est formé par une jetée qui s'avance en direction SE de **Borden Point**.

 164 Un brise-lames relié à l'extrémité de la jetée s'avance en direction SW sur une distance de 122 m. Un **feu** (1017.5), reposant sur une tour blanche, est placé sur l'extrémité de cette jetée. Un brise-lames isolé, orienté NE-SW, gît à 0,1 mille au SE de l'extrémité de la jetée. Un **feu** (1015) repose sur une marque de jour rouge et blanche avec un triangle rouge au centre, placée sur l'extrémité SW du brise-lames.

 165 Un quai public d'une longueur de 230 m, avec un musoir en L offrant une profondeur de 1,3 m, est implanté dans le côté Nord du havre.

Cartes 4406, 4905

  166 **Littoral.** — La côte entre Borden Point et **Seacow Head**, un cap bas et plat, situé à 6 milles au NW, est échancrée par plusieurs anses séparées par des pointes de grès rouge et des falaises d'argile. En dehors de la zone décrite plus bas, les embarcations peuvent trouver un **mouillage** lorsque le temps est clément et que les vents soufflent de terre. Un **feu** (1018), altitude 88 pieds (27 m), reposant sur une tour blanche de 60 pieds (18 m) de haut, est placé sur Seacow Head.

 167 **Zone de mouillage interdit.** — Un **feu** entretenu à titre privé, reposant sur deux mâts et muni d'un pictogramme de **mouillage interdit**, est placé sur la rive d'une anse à 1 mille à l'Est de Seacow Head (46°1'N, 63°49'W). Voir les renseignements au début de ce chapitre.

168 **Bedeque Bay**, peu profonde et exposée, renferme Summerside Harbour et Sunbury Cove. Des eaux peu profondes s'étendent au-delà de la baie, depuis Seacow Head, et continuent le long de la côte jusqu'à Cape Egmont, distant de 15 milles. **Miscouche Point** dénomme une péninsule qui s'avance dans la baie, le long de la côte Nord, et est située en face de **Miscouche Bank**, qui assèche sur près de 1,5 mille au Sud de ce point. Une **tour** radio, avec des feux rouges, est érigée dans la partie Est de Miscouche Point.

Carte 4459

 169 Les approches de Summerside Harbour se trouvent entre l'extrémité Est de Miscouche Bank et les **hauts-fonds** s'avancant depuis le côté Est de Bedeque Bay, au large de **Salutation Cove**. On y trouve un **mouillage** sécuritaire par fond de 6 m, sable et argile, mais il est exposé aux vents du secteur Sud. Les hauts-fonds et la terre ferme à l'Est et à l'Ouest du mouillage empêchent que la mer ne grossisse lorsque les vents soufflent d'autres directions. La **bouée** lumineuse de mi-chenal DE (1018.3) est mouillée à 2 milles au NW de Seacow Head. La **bouée** lumineuse de bâbord (1018.18), marquée « DE1 », est mouillée à 2,44 milles au SW de MacCallums Point.

170 Des falaises de grès, d'une hauteur de 8 m, bordent **MacCallums Point**, située à 3,5 milles au Nord de Seacow Head. L'intérieur des terres s'élève jusqu'à une hauteur de 15 m. Deux phares abandonnés sont situés sur le côté SE de la pointe; la structure NW dispose d'une résidence privée construite à proximité et la structure SE est entourée de grands arbres.

 171 Un brise-lames s'avance de MacCallums Point jusqu'à l'extrémité de **Indian Spit**. Un **feu** (1020), reposant sur une tour octogonale blanche d'une hauteur de 12,9 m, est placé sur une jetée en pierres, à l'extrémité du brise-lames (46°23'N, 63°49'W).

 172 On accède à **Summerside Harbour** par un chenal étroit, dragué et jalonné de **bouées** qui débute à quelque 0,8 mille à l'Ouest de MacCallums Point et qui mène dans le havre par le NE et l'ENE. On a signalé que le chenal était maintenu à une profondeur de 6,7 m. En raison

SUMMERSIDE HARBOUR — INDIAN SPIT (2005)



PORT BORDEN (2005)



de l'ensablement continu, les profondeurs dans Summerside Harbour sont susceptibles de changer et les aides à la navigation peuvent être déplacées pour indiquer le meilleur chenal.

173 **Summerside**, 16 200 habitants en 2001, est implantée dans la partie Nord du havre. Les produits agricoles et halieutiques constituent les principales exportations. Il y a un service de douanes. La navigation peut se prolonger à longueur d'année, à condition de faire appel à un service de brise-glace.

 174 Le service de **pilotage** est disponible, mais pas obligatoire. Les capitaines de navires qui désirent faire appel aux services d'un pilote doivent faire connaître à *Pilots Summerside*, via n'importe quelle station radio côtière, leur heure probable d'arrivée (HPA) 12 heures avant l'arrivée à la station d'embarquement des pilotes, qui est située à quelque 3 milles à l'Ouest de Seacow Head.

175 Le capitaine d'un navire devant appareiller ou effectuer un déplacement dans le havre et qui désire faire appel aux services d'un pilote, doit communiquer avec *Pilots Summerside* 6 heures avant l'HPD.

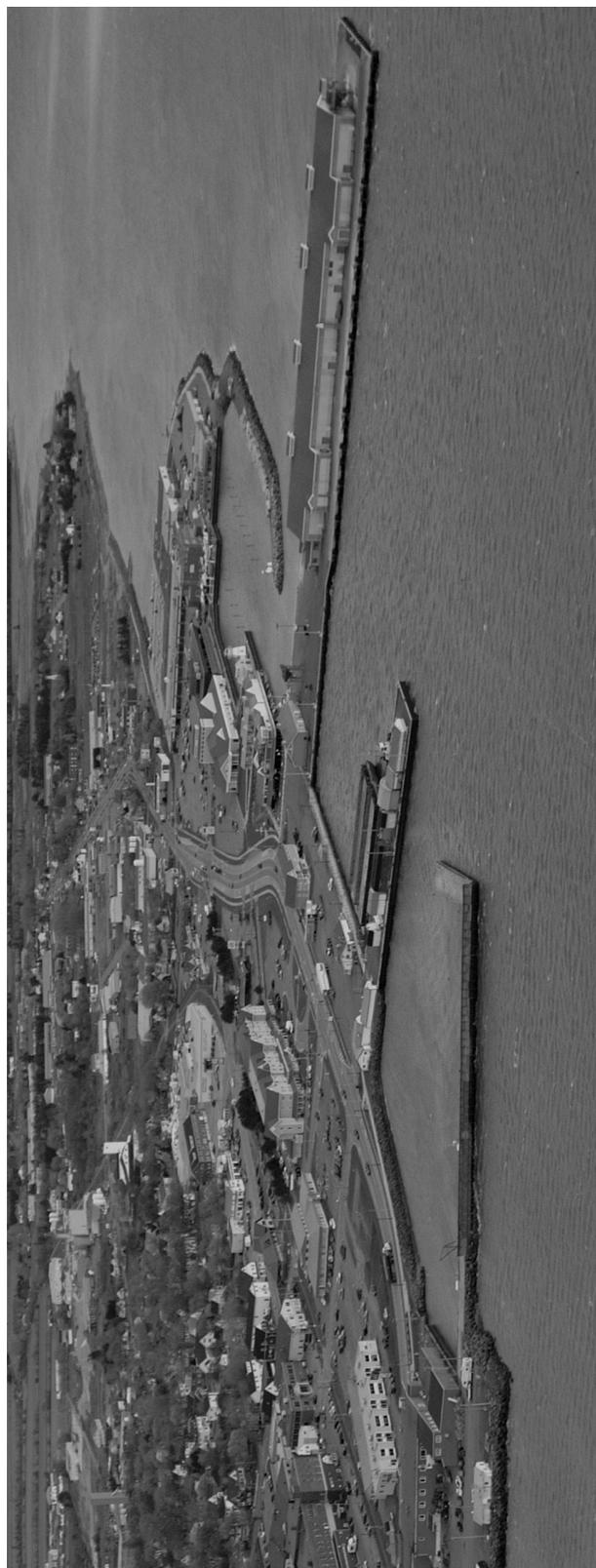
 176 Un **alignement lumineux** (1018.1, 1018.2), orienté à 029°, est utilisé dans les abords. Les feux reposent sur des marques de jour blanches avec des bandes rouges, placées sur la rive Nord de Bedeque Bay, dans l'Ouest de la ville. Le deuxième alignement (1021, 1022), orienté à 072°, est utilisé dans le chenal principal. Le feu antérieur repose sur une marque de jour blanche avec une bande noire, placée sur le toit d'un hangar situé sur le quai public. Le feu postérieur repose sur une tour carrée blanche, d'une hauteur de 20 m et avec une bande rouge, érigée sur la rive.

177 L'édifice rouge du *Summerside Tax Centre* constitue un amer remarquable. À l'Est de cet édifice se trouve un château d'eau **remarquable** à échiquier rouge et blanc, situé à 1,2 mille au Nord du quai public. Une tour rouge et blanche **remarquable**, d'une hauteur de 38 m et marquée par des feux rouges, est située au sommet d'un édifice, à quelque 0,1 mille au Nord du quai Queen. Un mât radio, altitude 76 m, marqué par des feux rouges, est situé à quelque 2 milles à l'ENE du quai Queen.

 178 Le quai public a une longueur de 350 m. On a signalé qu'il y avait des profondeurs allant de 5,2 à 7,5 m le long de celui-ci. Le quai a une hauteur de 1,2 m. Une conduite principale d'eau est posée sur le quai. Ce dernier comporte un hangar chauffé.

179 Le **quai Holman**, d'une longueur de 135 m et d'une largeur de 22 m, offre des profondeurs variant entre 1,5 et 2,4 m le long des derniers 90 m du côté Est. La profondeur pour accéder au quai est de 2 m, mais il y a une profondeur de 1,9 m à 50 m à l'Est de l'extrémité du quai. Un autre quai, offrant une profondeur minimale de 0,6 m, joint le quai Holman au quai public.

SUMMERSIDE HARBOUR (2005)



180 Le quai Queen's est situé à faible distance à l'Ouest du quai Holman. Le quai offre une profondeur minimale de 0,6 m le long du côté Est.



181 Le *Summerside Yacht Club* est situé à faible distance à l'Est du quai public. Les embarcations peuvent trouver un bon abri derrière le brise-lames, par fonds de 0,6 à 3 m que l'on retrouve le long d'appontements flottants. Un feu (1022.5), altitude de 5,3 m, reposant sur une marque de jour rectangulaire rouge et blanche avec un triangle rouge au centre, est placé sur l'extrémité du brise-lames. Le *Summerside Yacht Club* offre tous les services d'un port de plaisance et garde l'écoute sur les canaux VHF 16 et 68.

182 Un camion-citerne peut livrer du combustible et du diesel. On peut facilement trouver des provisions fraîches.

183 **Glaces.** — L'épaisseur moyenne de la banquise côtière à Summerside est de 56 cm; en 1977 elle a atteint une épaisseur record de 73 cm. Le dégel survient habituellement pendant la première semaine d'avril et le havre est entièrement libéré des glaces à la quatrième semaine de ce même mois. Le gel commence généralement après la mi-décembre pour former une épaisse couche avant la fin du mois. Les périodes de gel et de débâcle peuvent varier de deux à cinq semaines.

184 Le chenal menant au havre décrit une courbe vers le SE, immédiatement au large du quai public, pour former un étroit chenal d'une profondeur de 5,8 m et s'étendant sur 1,5 mille entre **Holman Island** et **McDonald Point**, jusqu'à l'embouchure peu profonde de **Dunk River**. L'embouchure de **Wilmot River** assèche du côté Est de Summerside Harbour.

De Summerside à North Cape

Cartes 4406, 4905

185 **Sunbury Cove** assèche presque complètement, ne laissant qu'un étroit chenal menant au travers des bancs asséchants, que seules des embarcations peuvent emprunter. Les flèches jumelées du clocher de l'église de Miscouche sont **remarquables** depuis l'anse.

Carte 4905

188 **Egmont Bank** dénomme une étroite crête de sable fin et rouge, couverte d'au moins 7,3 m d'eau, débutant à 4 milles au SW de Cape Egmont et s'avançant sur 3 milles au NW. Un chenal offrant des profondeurs de 11,9 à 15,5 m sépare cette crête et le cap. Des tours à micro-ondes **remarquables**, altitudes de quelque 69 m et marquées par des feux rouges, sont érigées à 5 milles au NE de Cape Egmont.



190 Il y a un quai public d'une longueur de 160 m à **Fishing Cove**, à quelque 0,5 mille au Nord de Cape Egmont. Un brise-lames s'avance vers le

PHARE DE CAPE EGMONT (2005)



Sud sur 138 m, depuis l'extrémité du quai. Un feu (1025.5) repose sur un mât, placé sur l'extrémité de ce brise-lames. Un second brise-lames s'avance vers l'Ouest sur une distance de 122 m depuis le rivage, formant ainsi un bassin fermé pour bâtiments avec des profondeurs de 0,6 à 1,2 m. Un feu (1025) repose sur une tour carrée à treillis, érigée sur l'extrémité de ce brise-lames.



191 **Canoe Gully** s'ouvre à 1,5 mille au Nord de **Red Head** et dénomme un étroit chenal peu profond menant au travers de barres de sable jusqu'à un bassin pour bâtiments, à l'embouchure de **Haldimand River**. Il s'y produit un ensablement rapide et la profondeur dans Canoe Gully n'est que de 0,3 m. On a signalé des profondeurs allant de 0,3 à 1,2 m entre les deux quais publics en L, à l'intérieur du bassin. La **bouée** lumineuse de tribord DH2 (1023.1) est mouillée au large de l'entrée de Canoe Gully.



192 Le chenal est **balisé** dans Canoe Gully, menant aux quais. Un feu (1027.31), reposant sur un mât portant une marque de jour verte et blanche, est placé sur l'extrémité du quai public extérieur.



193 **Enmore River** et **Percival River** débouchent dans le fond de Egmont Bay. On y accède en empruntant des chenaux étroits et compliqués traversant des bancs de sable, des couches argileuses et des huîtres qui assèchent partiellement; ces derniers s'avancent jusqu'à 1,5 mille du rivage. Ces rivières subissent l'influence de la marée jusqu'à 5 milles entre les bancs marécageux et bas. Ces rivières offrent des profondeurs allant de 0,9 à 2,1 m et les chenaux sont balisés. La **bouée** lumineuse de mi-chenal DJ (1027.45) est mouillée au large de l'entrée des rivières. Des bouées jalonnent le chenal à l'Ouest de **Moore's Point**. Au SW de Moore's Point, il y a un quai public offrant une profondeur de 0,6 m à son extrémité.

PHARE DE WEST POINT (2005)



194 Les entrées de **Brae River** et de **Wolfe Inlet**, sur le rivage Nord de Egmont Bay, sont obstruées par des barres de sable asséchantes.

Cartes 4905, 4906

 195 **West Point** est formée de dunes d'une hauteur de 3,7 m. Un **feu** (1029), reposant sur une tour carrée avec des bandes noires et blanches, hauteur 20,7 m, est placé sur la plage de sable à West Point (46°37'N, 64°23'W).

196 **West Spit**, formé de sable sur du grès, n'est couvert que de quelques mètres d'eau par endroits et s'étend sur 3,5 milles au NW de West Point. Il rejoint presque **West Reef**, une crête étroite d'une profondeur minimale de 5,5 m, gisant à 3,5 milles au large de son extrémité Nord. L'étroit passage entre West Reef et West Spit ne devrait pas être emprunté en raison des sondages irréguliers et des forts **courants de marée** qui atteignent parfois une vitesse de 2,5 nœuds. Le courant provoque une forte houle lorsqu'il va à l'encontre du vent. La **bouée** lumineuse et à sifflet de tribord D8 (1030) est mouillée à l'Ouest du récif.

  197 Un brise-lames et une jetée, à l'Est de West Point, s'avancent de la côte et forment un havre pour bâtiments, d'une profondeur de 1,2 m. Un **feu** (1028.2), reposant sur une tour carrée en treillis, portant une marque de jour rouge et blanche avec un carré vert au centre, est érigée sur l'extrémité du quai.

Carte 4906

198 **La côte NW de l'Île-du-Prince-Édouard**. — La côte suit une direction NE sur une distance de 27 milles entre **Cape Wolfe**, à 6 milles au Nord de West Point, et North Cape.

Des falaises d'argile rouge et de grès, ainsi que quelques étendues de plages, forment les principales caractéristiques de cette côte. Il serait prudent de rester au large de la courbe de niveau de 20 m en longeant cette partie de la côte.

199 Il y a quelques lagunes et bras de mer étroits où les bâtiments peuvent trouver un abri, mais ils s'ouvrent sur des chenaux étroits qui assèchent presque totalement; ces derniers mènent au travers de plages qui se déplacent par gros temps, et parfois les chenaux peuvent être complètement obstrués.

  200 Il y a à **Howards Cove**, à faible distance de **Seal Point**, à 1,5 mille au NE de Cape Wolfe, deux brise-lames qui forment un havre pour petits bâtiments. L'entrée du havre offre une profondeur minimale de 1,2 m, alors que le long des faces des quais, à l'intérieur du havre, on retrouve des profondeurs allant de 0,6 à 1,2 m. Un **feu** (1032), altitude 14 m et reposant sur une tour blanche à sommet rouge, est placé sur la côte derrière le fond de la baie. Un autre **feu** (1031), reposant sur une tour carrée en treillis et munie d'une marque de jour rouge et blanche avec un triangle au centre, est placé sur l'extrémité du brise-lames Sud.

  201 L'entrée de **Miminegash Pond**, à 12 milles au NE de Cape Wolfe, est protégée par des brise-lames. **Miminegash Reef** dénomme une bordure rocheuse asséchant presque totalement et s'étend parallèlement et à 0,5 mille au large de la côte, à l'entrée de la lagune. Un **feu** (1033.5), reposant sur une tour à claire-voie portant des marques de jour vertes et blanches, est placé sur l'extrémité du brise-lames Nord. Miminegash Reef est jalonné par la **bouée** lumineuse cardinale Est (1032.35), marquée « DPB », et la **bouée** lumineuse cardinale Sud (1032.45), marquée « DPA ». Des **feux** (1033, 1034), orientés à 173°, indiquent la route à suivre dans l'entrée, entre la côte et le récif. Les deux feux reposent sur des marques de jour blanches avec des bandes rouges; le feu antérieur repose sur l'extrémité du brise-lames Nord. La **bouée** lumineuse de michenal DP (1032.05) est mouillée sur l'alignement au Nord de Miminegash Reef.

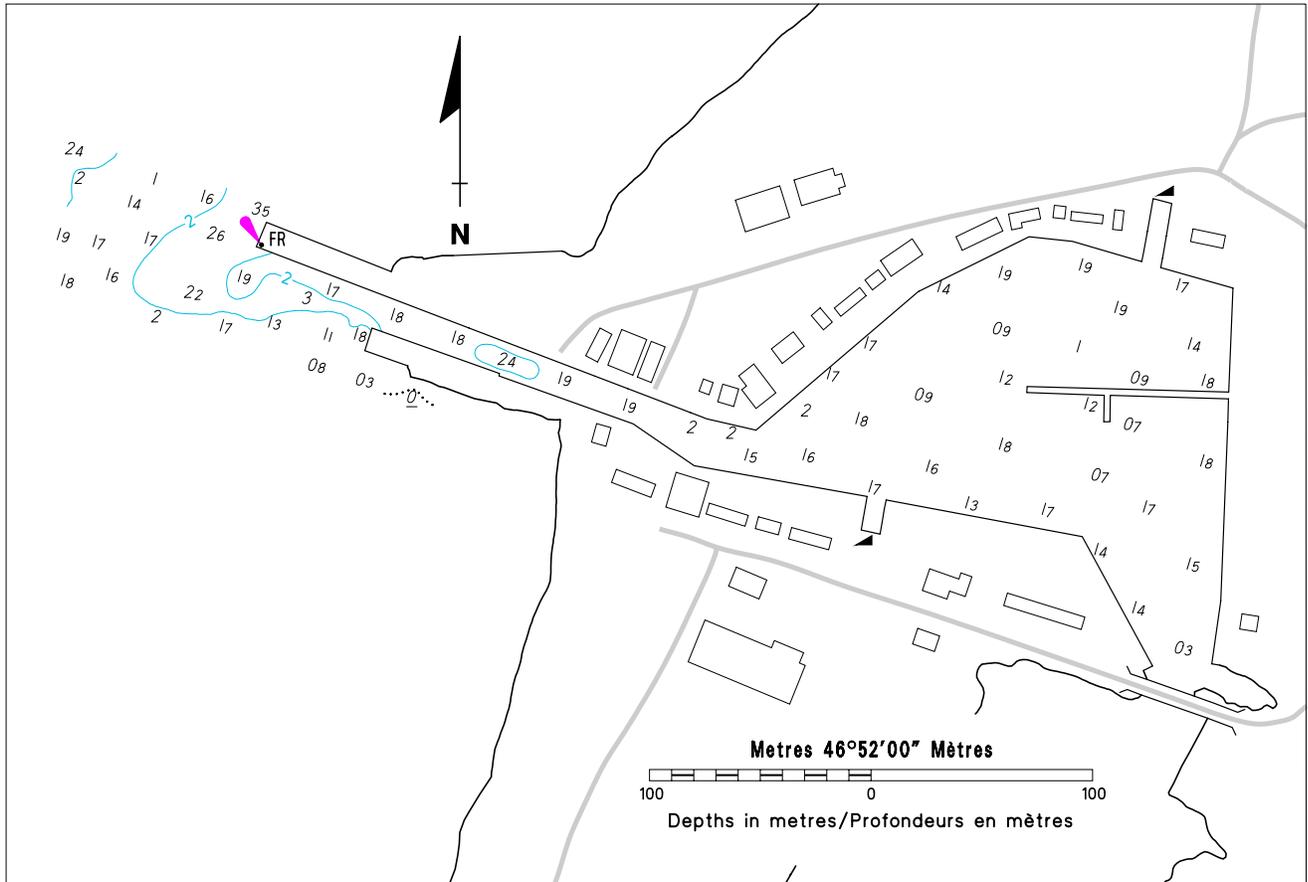
  202 **Skinner's Pond** est desservi par un bassin pour bâtiments, situé à quelque 6,5 milles au NE de Miminegash Pond. Un **feu** (1035.5) repose sur un mât placé sur le brise-lames Nord; un autre **feu** (1035) repose sur un mât placé sur l'extrémité de la jetée Sud.

De Cape Tormentine à Point Escuminac

Cartes 4406, 4905

203 De loin, **Jourmain Island**, qui est reliée à la terre ferme par des barres de sable et des marécages, a la forme de deux îles. Des marécages et des bancs asséchants divisent l'île en deux. La tour blanche, octogonale et d'une hauteur de

MIMINEGASH HARBOUR Scale 1:3 500 Échelle



Sources: Surveyed by PWGSC up to 2001. Sources: levé par le TPSGC jusqu'à 2001.

SKINNERS POND (2005)



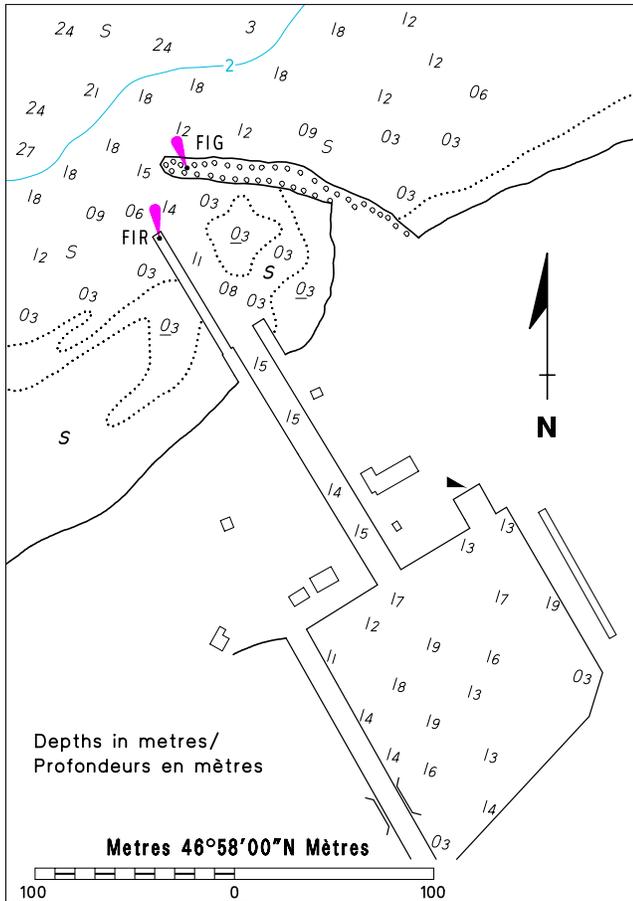
51 pieds (15,5 m) d'un phare désaffecté, est érigée sur **Cape Jourimain**, à l'extrémité NE de l'île (46°09'N, 63°48'W).

204 L'extrémité SE de **Sand Reef** est située à 1 mille au NE de la jetée extérieure de l'ancien terminal traversier de Cape Tormentine. À partir de ce point, le récif s'étend au NW sur une distance de 2 milles, jusqu'à **Jourimain Rocks**, couvertes de moins de 6 pieds (1,8 m) d'eau. La zone comprise entre Jourimain Rocks et Cape Jourimain est très peu profonde et malsaine.

205 **Gunning Point** dénomme la pointe Nord de Jourimain Island. **Jourimain Shoal** est un pâtre asséchant de 1 pied (0,3 m), gisant à 0,8 mille au NW de Gunning Point.

206 **Botsford** est desservi par un quai brise-lames, situé à 4,5 milles à l'Ouest de Gunning Point, mais la profondeur n'est que de 1 pied (0,3 m) le long de la face Sud de cette structure irrégulière, d'une longueur de 760 pieds (232 m). Une cale de halage et un autre quai, d'une longueur de 130 pieds (39,6 m), sont implantés à l'enracinement Est. Un **feu (1097)**, reposant sur une tour carrée en treillis, est placé sur l'extrémité du brise-lames.

SKINNERS POND Scale 1:4 000 Échelle



Sources: Surveyed by CHS up to 1961 and by PWGSC up to 2001. Sources: Levé par le SHC jusqu'à 1961 et par le TPSGC jusqu'à 2001.

 207 **Zone de mouillage interdit.** — Un feu entretenu à titre privé, reposant sur deux mâts et comportant un pictogramme de **mouillage interdit**, est placé sur la côte à faible distance de **Murray Corner** ($46^{\circ}10'N$, $63^{\circ}57'W$). Voir les renseignements au début de ce chapitre.

 208 **Little Shemogue Harbour** est complètement obstrué par des bancs asséchants, à l'exception d'un étroit chenal pour embarcations menant à une cale de halage située du côté Est du havre. L'aquaculture est pratiquée de manière importante au fond de Little Shemogue Harbour.

Carte 4905

209 **Shemogue Harbour**, presque totalement rempli de bancs de vase asséchants, est accessible par un chenal peu profond et balisé menant à un mouillage.

 210 La communauté de **Petit-Cap**, à 2 milles au NW de l'entrée de Chemogue

Harbour, est desservie par un quai brise-lames public, de forme irrégulière et d'une longueur de 253 m. La partie extérieure, formée par deux extrémités en L, renferme un bassin en U offrant une profondeur de quelque 1,5 m. L'extrémité en L a une longueur de 57 m. Le bassin est équipé de deux cales de halage. Les **feux** (1099.5, 1100) reposent sur des tours carrées en treillis, érigées sur les extrémités des brise-lames.

211 **Cap Pelé** ($46^{\circ}14'N$, $64^{\circ}16'W$), à 4,5 milles à l'WNW de Petit-Cap, a une hauteur de 12 m. Le hameau de **Bas-Cap-Pelé**, qui fait partie du village de **Cap Pelé** (2266 habitants en 2001), est situé sur le cap. Un clocher de l'église du village, à 1,5 mille au SW du cap, est **remarquable** depuis le large.

  212 Cap Pelé est desservi par un quai brise-lames public, dont l'extrémité est en U. La section principale a une longueur de 175 m et a deux autres parties longues de 65 et 46 m. Il y a une cale de halage à l'enracinement du quai brise-lames. Un **feu** (1101), reposant sur une tour carrée en treillis munie d'une marque de jour rouge et blanche, est placé sur la côte au Sud du quai brise-lames. Un autre **feu** (1100.5), reposant sur une tour carrée en treillis, est placé sur l'extrémité du quai brise-lames.

  213 **L'Aboiteau** dénomme une lagune située à 1,5 mille à l'Ouest de Cap-Pelé. Le chenal dans les approches et dans l'entrée entre les deux brise-lames, a une largeur de 11 m et offre une profondeur minimale de 1,5 m. Le brise-lames Ouest a une longueur de 85 m. Le brise-lames Est fait 42 m de long. Son extrémité Sud relie un mur de protection qui longe la côte en direction Est. Des quais publics sont implantés dans le côté Est de la lagune et offrent des profondeurs de 1,2 m et moins. La partie Ouest de la lagune assèche. Un **feu** (1102), reposant sur une tour carrée en treillis, est placé sur l'extrémité du brise-lames Est.

  214 **Robichaud** est desservi par un quai public, situé entre les deux embouchures de deux petits cours d'eau qui se jettent dans la mer, à environ 1 mille à l'Est de **Pointe aux Bouleaux**. Ce quai a une longueur d'environ 0,1 mille et a une extrémité en L d'une longueur de 105 m, offrant une profondeur de 1,3 m le long de sa face intérieure. Le quai est protégé par un **brise-lames** en roches. Un **feu** (1103) reposant sur un mât de révérence, portant une marque de jour rouge et blanche, est placé sur l'extrémité Ouest du quai. Un autre **feu** (1103.5) reposant sur un mât est placé sur l'extrémité Est du quai. Une petite cale de halage est située dans la partie Ouest du quai. Un second quai, d'une longueur de 76 m et offrant une profondeur de 1,5 m, se trouve sur le côté Est de **Kouchibouguac River**; il est attenant au pont-route.

Cartes 4905, 4909

215 **Shediac Bay** ($46^{\circ}16'N$, $64^{\circ}30'W$) est peu profonde et offre, en grande partie, des profondeurs de 6 m. Elle ne convient qu'aux bâtiments à faible tirant d'eau. **Shediac Island** occupe la plus grande partie de la baie. Le passage à l'Ouest de l'île n'offre que très peu de profondeur; sa partie la plus étroite n'est couverte que de 0,3 m. Le passage renferme des huîtres sur pieux.

216 **Shediac River** se jette dans la baie à l'Ouest de Shediac Island. Un chenal jalonné de pieux conduit à un petit quai situé à faible distance à l'Est d'un pont-route qui traverse la rivière à **Shediac Bridge**. On a signalé une profondeur de 2,1 m le long du quai. Il y a un club nautique à proximité du quai.



217 **Shediac Harbour** offre une profondeur minimale de 3,8 m entre **Pointe du Chêne**, sur le continent, et **Snake Point**, l'extrémité Sud de Shediac Island. Le fond de la baie, au Sud de Shediac Island, offre des profondeurs allant de 1,5 à 3 m en son centre, ainsi qu'un bon **mouillage** et abri pour embarcations. Généralement, Shediac Harbour est pris par les glaces à partir de la première semaine de décembre jusqu'au début avril.

220 **Hauts-fonds**. — **Medea Rock**, couverte de 2,1 m d'eau, gît à quelque 2 milles au NE de la pointe du Chêne. **Zephyr Rock**, située à 1 mille à l'Est de Medea Rock, est couverte de 2,4 m d'eau. **Chêne Bank** déborde la pointe du Chêne de 1,1 mille en direction Nord. La meilleure approche se fait par le Nord en suivant les alignements lumineux; des bouées mènent dans le chenal préféré. Medea Rock et les hauts-fonds gisant au Sud rendent l'approche par l'Est dangereuse, sauf pour les embarcations.



221 Des **feux** (*1107*, *1108*), orientés à $190\frac{1}{2}^{\circ}$, guident à travers du chenal Nord. Les feux reposent sur des tours carrées blanches avec des bandes rouges, érigées dans la partie Nord de la pointe du Chêne. La **bouée** lumineuse et à cloche de mi-chenal XN (*1105*) est mouillée à l'extrémité du chenal Nord, sur l'alignement des feux, à 2,5 milles du feu antérieur. Des **alignements de balises**, situés à faible distance de l'extrémité Sud de Shediac Island, conduisent de l'extrémité Sud du chenal Nord jusqu'au chenal intérieur.



222 **Avertissement**. — Les feux, balises et bouées peuvent être déplacés en raison des conditions changeantes. Le chenal n'a qu'une largeur de 0,1 mille au large du bord NW de Chêne Bank, d'où le cap doit être mis sur l'alignement lumineux de Shediac Harbour. La partie la plus profonde du havre n'est pas sécuritaire par coups de vent du NE en automne et la houle peut également pénétrer le havre à pleine mer, lors de tempêtes estivales du NE.

Carte 4909



223 **Quais**. — Le quai public du village de **Pointe-du-Chêne** a une face extérieure d'une longueur de 150 m, offrant des profondeurs allant de 3,3 à

5,2 m. La hauteur du quai est de 0,9 m. La jetée SW, avec un plateau en terre, déborde le côté Sud du quai public. Des ruines submergées et immergées débordent l'extrémité de la jetée de 30 m.



224 Un bassin pour bâtiments, protégé par le quai public et accessible par une étroite ouverture entre des brise-lames de roches situés dans la partie Nord, offre des profondeurs allant de 0,8 à 2,5 m. Ce bassin abrite un **port de plaisance**, exploité par le club nautique *Pointe du Chêne*. On y trouve 125 postes d'amarrage et tous les services offerts par un port de plaisance. Il y a une cale de halage sur le côté Ouest du bassin. Un **feu** (*1110.5*), reposant sur une tour à claire-voie portant une marque de jour rouge et blanche, est placé sur l'extrémité Nord du quai public. Un **feu** (*1111.1*), reposant sur une tour en treillis, est placé sur l'extrémité du brise-lames qui déborde le quai public en direction Est.



225 Un chenal dragué à une profondeur de 1,5 m mène à un bassin nautique et un quai public desservant la ville de **Shediac** (4892 habitants en 2001), à 1 mille au SW de Pointe-du-Chêne. Le bassin nautique est protégé par un brise-lames de galets en L, altitude 2,4 m, et une barge sabordée gisant à faible distance au large de l'extrémité du quai public. Un **feu** (*1111.5*), reposant sur une tour carrée en treillis, est placé sur l'extrémité du brise-lames. Le quai public offre une profondeur de 0,9 m le long de sa partie Ouest. Le bassin abrite le *Club nautique Shediac Bay*, qui compte 200 postes d'amarrage pour embarcations.



226 **Cap de Caissie** ($46^{\circ}19'N$, $64^{\circ}31'W$) est situé sur le côté Nord de Shediac Bay, à quelque 2,5 milles dans le NNE de Shediac Island. **Grande Digue Bank**, d'une profondeur minimale de 3,7 m, déborde le cap de Caissie en direction NE, sur une distance de 2 milles. Un **feu** (*1113*), reposant sur une tour blanche de 13,6 m de haut, est placé sur le cap.



227 Il y a un havre pour petits bâtiments à quelque 0,4 mille au Sud du cap de Caissie. L'entrée du bassin, située entre deux brise-lames de quelque 0,1 mille de longueur, a une largeur de 16 m. Un **feu** (*1112*), reposant sur une tour carrée en treillis, est placé sur l'extrémité du brise-lames Nord. Les faces intérieures des quais Nord et Sud offrent des profondeurs allant de 0,3 à 1,5 m. Une cale de halage, d'une largeur de 6,7 m, est attenante au brise-lames Nord.

228 **Cocagne Harbour** ($46^{\circ}23'N$, $64^{\circ}33'W$) est très peu profond et ne convient qu'aux embarcations; la connaissance des lieux est indispensable. Le havre est protégé par **Cocagne Island** et une série de barres de sable, partiellement asséchées à basse mer, qui s'étendent depuis l'extrémité Nord de l'île jusqu'au continent. L'île a une hauteur de 18 m et est boisée. La **bouée** lumineuse de tribord XT2 (*1115*) est mouillée à 1,5 mille au NE de l'île.

SHEDIAC HARBOUR — POINTE-DU-CHÊNE (Nov. 2005)



SHEDIAC BAY MARINA (Nov. 2005)



 229 Un **alignement lumineux** (1116, 1117), situé dans le chenal d'accès, est orienté à 219½°. Le feu antérieur repose sur une tour carrée blanche avec une bande rouge et le feu postérieur est muni d'une marque de jour blanche avec une bande rouge. Les feux sont placés sur le côté Sud de l'embouchure de **Cocagne River**. Un pont, d'une hauteur libre de 2,5 m, traverse la rivière dans le fond du havre. Les bâtiments peuvent remonter la rivière sur quelques milles.

230 Le village de **Cap-de-Cocagne** est situé sur la péninsule, du côté Est du havre. Un quai en L forme un petit bassin offrant des profondeurs allant de 0,6 à 1,6 m et situé à presque 1 mille dans le SW de **Pointe aux Renards**. Un **feu** (1114), reposant sur une tour en treillis munie d'une marque de jour rouge et blanche, avec un carré vert au centre, est placé sur l'extrémité Sud du quai.

 231 Le village de **Côte d'Or** est situé sur le côté Ouest du havre. Il est desservi par un quai public qui déborde la rive de 46 m et qui se termine en un musoir d'une largeur de 12 m, offrant une profondeur de 1,1 m.

 232 Un **port de plaisance** est implanté dans le côté Nord de Cocagne River, immédiatement en amont du pont-route. Le port de plaisance est protégé par un brise-lames en L qui déborde la rive de 145 m et qui se termine en un musoir d'une longueur de 192 m.

233 **Buctouche Outer Bar** s'étend sur 7 milles en direction Nord, depuis Cocagne Island, et parallèlement à la côte. Les profondeurs varient de 3 à 5,8 m. **North Patch** est situé à l'extrémité NE.

  234 Le village de **Cormierville** est situé à 1 mille dans le NW de Cocagne Island. Un quai public en T, avec un musoir d'une longueur de 72 m, déborde la rive. Une petite jetée offrant plusieurs postes d'amarrage est située à faible distance à l'intérieur de la face extérieure du quai. Ces quais offrent des profondeurs allant de 0,9 à 1,4 m. Le chenal menant au quai offre une profondeur de 0,6 m. Un **feu** (1118.5) repose sur une tour carrée en treillis érigée sur le quai.

235 **Dune de Buctouche** dénomme un isthme étroit et partiellement recouvert d'herbe, constitué de sable et d'argile débordant la terre ferme de 5,5 milles en direction SE, au Nord de l'embouchure de **Buctouche River**, formant ainsi une baie intérieure peu profonde. La plus grande partie de cette baie est remplie de bancs asséchants de vase et de zostères, qui assèchent presque totalement à basse mer. L'action continuelle de la mer et du vent peut modifier l'aspect de cette barre. **Buctouche Road**, au-delà de Buctouche Outer Bar, n'a qu'une largeur de 0,6 mille à son point le plus large et le plus profond, couvert jusqu'à 6 m d'eau. Il s'agit d'un **moillage** très exposé, malgré un certain abri offert par Buctouche Outer Bar du large.

 236 Un **feu** (1122), reposant sur une tour blanche d'une hauteur de 11,4 m, est placé sur l'extrémité Sud de l'isthme (46°28'N, 64°37'W). La **bouée** lumineuse cardinale Est (1119.2), marquée « XVA », est mouillée à 0,8 mille à l'ESE du feu.

237 **Saint-Thomas-de-Kent** est un village situé du côté SE de l'entrée de Buctouche Harbour. Il y a un quai public en L à **Crossman Point**. Il déborde la rive de 126 m jusqu'à un musoir d'une longueur de 109 m et offrant une profondeur de 0,9 m. Un **feu** (1119.5), reposant sur une tour carrée en treillis, est placé sur l'extrémité du quai.

238 **Buctouche Harbour et Buctouche River**. — Il y a un étroit chenal au Sud de l'extrémité de la dune de Buctouche qui mène au travers de hauts-fonds jusqu'à la ville de **Buctouche** (2426 habitants en 2001), située à quelque 5 milles de l'entrée. Un château d'eau avec des bandes rouges et blanches, d'une hauteur de 62 m, est situé dans la ville et est remarquable du large. Il y a une église, dont un clocher a une altitude de 53 m, à faible distance à l'Ouest du quai public. Des réservoirs de pétrole sont érigés à faible distance de la rive, à 0,4 mille au NE de l'église. **Sainte-Anne-de-Kent**, à quelque 5 milles de Buctouche, est desservi par un **hôpital**.

 241 Un chenal **balisé** permet de traverser la **baie de Buctouche** jusqu'à Buctouche Harbour, à l'Ouest de la dune de Buctouche. **Dixon Point** est située du côté Sud de Buctouche Harbour et la **pointe à Jérôme**, du côté Nord. Le chenal intérieur est aussi étroit que 30 m de large; la **prudence** s'impose. On doit redoubler d'attention aux nombreux sites aquacoles qui se trouvent dans Buctouche Harbour.

 242 Un quai public, d'une longueur de 67 m et offrant une profondeur de 6,7 m, est situé sur le côté Nord de **Buctouche River**, immédiatement en aval du pont-route. Le quai a une hauteur de 1,2 m. Son extrémité Sud est équipée d'une rampe de mise à l'eau.

 243 Le **Port de plaisance de Buctouche**, du côté Nord du havre, est situé à 0,4 mille au NE du pont-route. Un brise-lames protège plusieurs appontements.

Carte 4905

  244 **Saint-Édouard-de-Kent** est un village situé à quelque 6 milles au NW de la dune de Buctouche. Un quai brise-lames en L renferme un bassin offrant des profondeurs de 1,2 m. Un **feu** (1126), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du quai.

  245 La **rivière Chockpish**, située à 2,6 milles au Nord de Saint-Édouard-de-Kent et sur la côte, offre un abri pour les bâtiments dans l'embouchure peu profonde de la rivière. Des brise-lames distants de 12 m forment l'entrée de la rivière, où la profondeur est de 1,1 m. Un **feu** (1127) repose sur un mât qui est placé sur l'extrémité du brise-lames Nord. Un deuxième **feu** (1127.2),

DUNE DE BUCTOUCHE (2005)



reposant sur un mât portant une marque de jour de bâbord, est placé sur l'extrémité du brise-lames Sud.

 246 Parallèlement au cours d'eau, il y a un petit quai de 30 m, situé sur la rive Sud, en aval du pont-route. La profondeur dans le chenal et le long du quai est de 0,9 m environ. Deux autres quais, un de chaque côté de la rivière, sont situés en aval du pont.

Carte 4909

 247 **Richibucto Cape** ($46^{\circ}40'N$, $64^{\circ}43'W$) dénomme une falaise de grès et d'argile d'une hauteur de 9 m, située à 13 milles au Nord de la dune de Buctouche. Un feu (1128), reposant sur une tour carrée blanche de 10,5 m de haut, est placé sur le cap.

  248 Il y a, à Richibucto Cape, un havre pour petits bâtiments dont l'entrée fait 23 m de large à l'angle SE des brise-lames entourant le bassin. Un feu (1129) repose sur un mât placé près de l'extrémité SE du brise-lames. Une jetée d'une longueur de 61 m divise le bassin en deux parties. Il y a des profondeurs allant de 1,3 à 1,8 m dans le bassin. On peut s'y procurer de l'essence et du diesel et dans le fond de la baie il y a une rampe de mise à l'eau. La connaissance des lieux est recommandée en raison de l'ensablement du havre et du chenal d'approche.

249 **Richibucto River** se jette dans le détroit de Northumberland à 4 milles au NW de Richibucto Cape.

L'entrée, formée par **Richibucto Gully**, est située entre deux épis de sable : **North Richibucto Dune** et **South Richibucto Beach**, toutes deux longues de plusieurs milles et comportant des dunes d'une hauteur de plus de 9 m. Le chenal balisé par des bouées et menant par-dessus **Richibucto Bar** est étroit et se déplace sous l'action des coups de vents et des glaces. La connaissance des lieux est indispensable et des pilotes sont disponibles. La bouée lumineuse à cloche de mi-chenal Q (1131) est mouillée à 2 milles de l'entrée de Richibucto River.

250 Au-delà de l'entrée, **Richibucto Harbour** s'élargit en une étendue de vase et d'algues qui assèche presque totalement. Une baie peu profonde, située dans la partie Nord, mène vers des lagunes situées au Sud de North Richibucto Dune et, dans la partie Sud, au-delà de South Richibucto Beach, se trouve une baie semblable, séparée par **Indian Island**.

251 **Richibucto**, ville de 1341 habitants (2001), est située sur le côté Ouest de la rivière, à 3,5 milles de l'entrée. Le chenal balisé menant depuis l'entrée jusqu'aux quais est compliqué et est marqué par des alignements lumineux. En raison des conditions changeantes, les alignements lumineux et les bouées peuvent être déplacées pour indiquer le meilleur chenal.

 252 Le premier alignement (1142, 1143) repose sur des marques de jour rouges avec des bandes

BUCTOCHE HARBOUR (2005)



PORT DE PLAISANCE DE BUCTOUCHE (2005)



blanches, placées sur le côté Ouest de North Richibucto Dune. L'alignement est orienté à 046° .

253 Le deuxième alignement (1145, 1146) repose sur des marques de jour rouges avec des bandes blanches, placées sur le côté Ouest de South Richibucto Beach. L'alignement est orienté à $065\frac{1}{2}^{\circ}$.

254 Le troisième alignement (1151, 1152) repose sur des marques de jour blanches avec des bandes rouges, placées dans la ville de Richibucto. L'alignement est orienté à $227\frac{1}{2}^{\circ}$.

  255 On trouve des profondeurs allant de 4,3 à 6,2 m le long de la face extérieure du quai public de Richibucto, parallèle au chenal et d'une longueur de 229 m. La hauteur du quai est de 2,1 m. Un feu (1152.5), reposant sur un mât portant une marque de jour verte, blanche et noire, est placé sur l'extrémité Nord du quai. Au-delà du quai se trouve un bassin pour petits bâtiments, offrant des profondeurs de 0,7 à 2,1 m.

256 Le quai Forbes est un quai public utilisé par les pêcheurs, situé à faible distance au Sud du quai public de Richibucto. Il s'avance de la rive sur une distance de 135 m, jusqu'à un musoir d'une largeur de 40 m. On trouve des profondeurs de 1,4 m le long de la face Nord, de 3,8 m à son extrémité et de 1,5 m le long de la face Sud. Une cale de halage est implantée dans la partie Sud. On peut s'y procurer de l'eau douce.

 257 Un étroit chenal, balisé par endroits, mène à travers de **Northwest Branch**, dans Richibucto Harbour. La **pointe de l'Église** déborde de la côte Sud. Un bassin pour embarcations, formé par un brise-lames et un petit quai public en L, est situé sur le côté Ouest de la pointe et abrite un **port de plaisance**. La profondeur utile dans l'entrée du bassin est de 1,2 m. On y trouve plusieurs appontements.

Carte 4906

258 **Littoral.** — L'eau entre Richibucto Gully et la **pointe de Pruche**, à près de 16 milles au Nord, est peu profonde et malsaine sur une assez grande distance vers le large. La côte est basse et présente des barres de sable et des plages encerclant de grandes lagunes peu profondes, traversées par des cours d'eau. Les coups de vent du secteur NE soulèvent une forte houle vers la côte.

259 **Kouchibouguacis River** se jette dans la **baie de Saint-Louis**. Le **goulet de Terre-Noire** constitue la principale entrée du lagon, en provenance du large. Des **bouées** marquent le chenal, mais la profondeur au-dessus de la barre et dans la lagune est variable, laissant par endroits moins de 0,9 m d'eau.

260 **Cap-de-Saint-Louis** est situé à environ 1,5 mille en remontant Kouchibouguacis River et est desservi par un bassin pour embarcations qui peut être utilisé par des bâtiments à faible tirant d'eau.

RICHIBUCTO CAPE (2005)



261 **Kouchibouguac River** se jette dans la mer en traversant des barres de sable à **Little Gully**, après avoir coulé sur plus de 1 mille à travers d'une grande lagune qui assèche presque : **Kouchibouguac Bay**. La barre de sable dans l'entrée, couverte d'environ 0,5 m d'eau, se déplace souvent lors de coups de vents du secteur Est. Le chenal est étroit et compliqué en tout temps et ne devrait pas être emprunté sans disposer de connaissances des lieux. On a signalé qu'il pourrait y avoir des roches submergées qui ne sont pas jalonnées dans le chenal qui passe dans Kouchibouguac Bay; la **prudence** s'impose.

262 Un quai public, débordant de 103 m la rive Nord du cours d'eau à l'entrée de la lagune, s'avance jusqu'à un musoir d'une longueur de 24 m; on a signalé une profondeur de 1,2 m le long de ce dernier. Un autre quai public est implanté dans la rive Sud du cours d'eau, à faible distance en aval du pont-route. La structure déborde la rive de 76 m et son extrémité en L a une longueur de 78 m.

263 Il y a, à **Rivière au Portage**, un havre peu profond convenant aux embarcations, situé à quelque 5 milles au SW de la pointe de Pruche. Le chenal, menant de l'embouchure du cours d'eau jusqu'au travers de la lagune, est couvert de 0,4 m d'eau.

264 Le village de **Pointe-Sapin**, à 1 mille dans le SW de la pointe de Pruche, est desservi par un havre de pêche. Son bassin s'ouvre entre deux brise-lames distants de 21 m. Un brise-lames isolé est situé à quelque 76 m au Sud du brise-lames Est. Un **feu** (1161.2), reposant sur une tour en treillis, est placé sur l'extrémité du brise-lames Est. Un **feu** (1162.3), reposant sur une tour en treillis, est placé sur l'extrémité du brise-lames Ouest. Un autre **feu** (1159.5), d'une altitude de 8,8 m, reposant sur une tour en treillis, est placé sur l'extrémité SW du brise-lames isolé.

265 Un **feu à secteurs** (1159.6), reposant sur une tour en treillis, est situé au NE du havre de Pointe-Sapin. Le secteur blanc indique la meilleure approche.

266 L'église du village est **remarquable**.

267 **Littoral**. — Entre la pointe de Pruche et Point Escuminac, située à 6 milles au Nord, la côte est basse et des petits fonds la bordent sur une bonne distance. **Sapin Ledge**, couvert d'au moins 3,7 m d'eau, gît à 2 milles à l'Est de la pointe de Pruche. La **bouée** lumineuse de bâbord X25 (1161.5) est mouillée à l'Est de la bordure rocheus

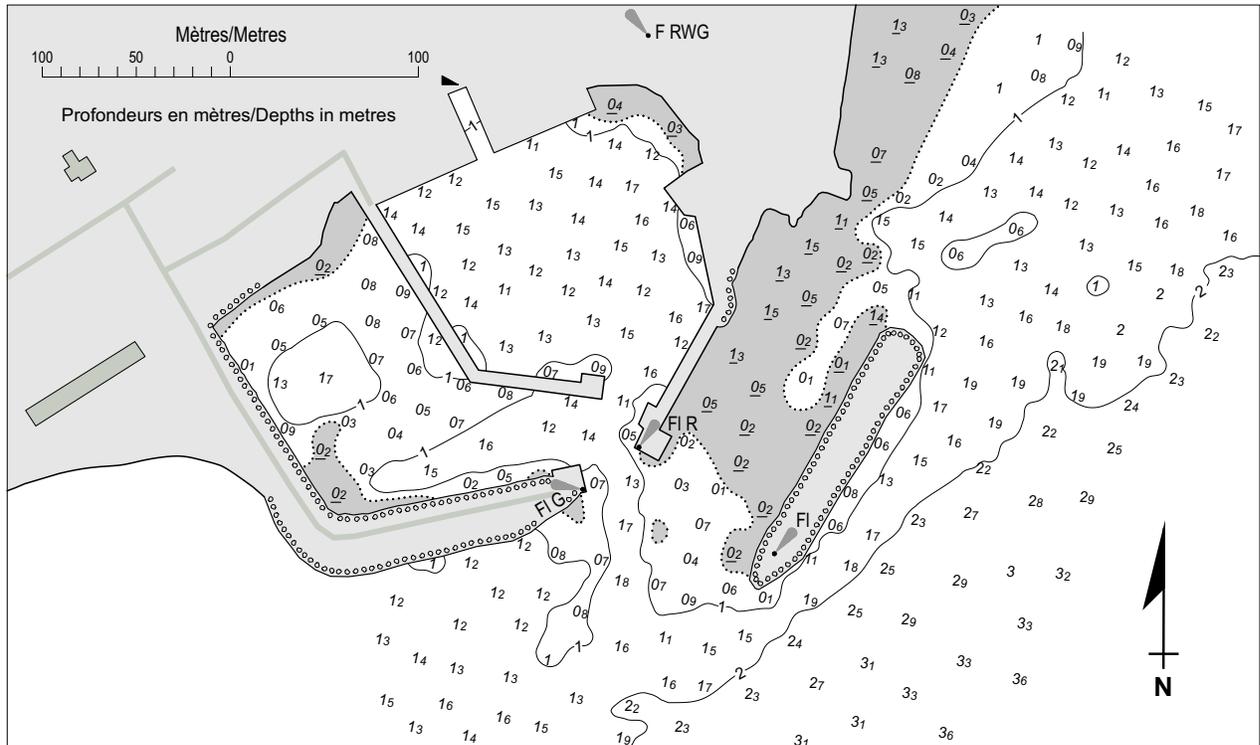
ENTRÉE DE RICHIBUCTO HARBOUR (2005)



RICHIBUCTO (2005)



POINTE-SAPIN Échelle 1:4 000 Scale

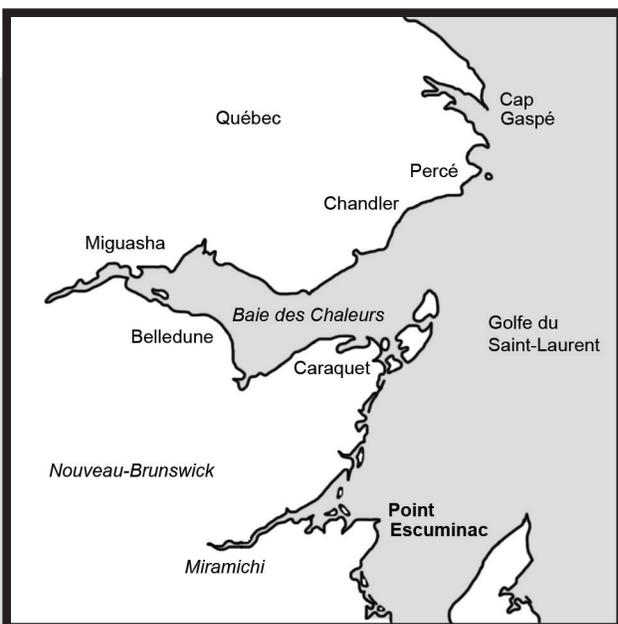


Sources : Levés effectués par TPSGC jusqu'en 2012. Sources: Surveyed by PWGSC up to 2012.

Rive Ouest du golfe du Saint-Laurent de Point Escuminac au cap Gaspé

Miramichi Bay

Cartes 4024, 4911, 4912



1 **Miramichi Bay**, d'une largeur de 14 milles à son entrée, est séparée de **Miramichi Inner Bay** par une chapelet d'îles boisées, basses, sablonneuses et partiellement boisées qui s'étire dans la baie en formant une courbe interrompue entre les rives Sud et Nord. **Miramichi Bar**, composée de sable, s'avance depuis ces îles sur une distance maximale de 3 milles vers le large; par endroits, elle n'est couverte que par très peu d'eau. D'étroits chenaux qui se déplacent se frayent un chemin sur une distance de 26 milles à travers de la baie intérieure et Miramichi River jusqu'aux ports de Chatham et Newcastle.

2 **Marées et courants de marée.** — En raison de la faible profondeur de la baie, de l'estuaire et de la rivière, les conditions météorologiques locales sont à l'origine des différences de plus de 0,5 m entre les niveaux d'eau réels et ceux prédits dans les *Tables des marées et courants du Canada*. Il peut y avoir parfois des différences allant jusqu'à 1 m.

3 Dans la partie extérieure de la baie, les courants peuvent atteindre une vitesse allant de 1 à 1,5 nœud, mais elle augmente jusqu'à 2 à 3,5 nœuds ou plus dans les goulets entre les îles; tant leur vitesse que leur direction subissent les influences éoliennes.

4 Le **pilotage** est obligatoire dans toutes les eaux navigables délimitées par une ligne tirée de la pointe Morin ($47^{\circ}13'N$, $65^{\circ}06'W$) à l'extrémité Nord de Portage Island, puis en direction 114° jusqu'au point situé par $47^{\circ}07'30''N$, $64^{\circ}47'W$, et de là, en direction 191° , jusqu'au feu de la pointe Escuminac.

5 Du 16 avril au 10 décembre, les capitaines des navires à destination d'un port situé dans la zone de pilotage obligatoire, devront aviser « Pilots Miramichi » de leur HPA, au moins 12 heures avant l'arrivée à la station d'embarquement des pilotes qui est située à 3 milles au NNE de Point Escuminac, via toute station radio côtière.

6 Du 11 décembre au 15 avril, les navires à destination de Miramichi embarquent leur pilote à la station d'embarquement Sud de Strait of Canso, située par $45^{\circ}24'N$, $61^{\circ}01'W$. Les capitaines de navires devront aviser « Pilots

Cape Breton » de leur HPA au moins 24 heures avant l'arrivée à la station d'embarquement des pilotes.

7 Le capitaine d'un navire devant appareiller ou effectuer une manœuvre dans la zone de pilotage obligatoire doit communiquer avec « Pilots Miramichi » 4 heures avant l'HPD.

 8 **Avertissement.** — En raison d'une augmentation du remblayage, les bouées peuvent ne pas offrir le degré de précision requis par les navigateurs empruntant Miramichi Channel. Les profondeurs dans cette zone font l'objet de plusieurs *Avis à la navigation*. Toute utilisation commerciale de ce chenal en son état actuel se fera uniquement à la discrétion des capitaines de navire qui devront faire preuve d'une extrême prudence et qui doivent vérifier l'existence de nouveaux *Avis à la navigation* « Notships » relatifs à cette zone.

9 **Glaces.** — Miramichi Bay et Miramichi River sont ouvertes à la navigation durant toute l'année, cependant, la glace peut gêner la navigation pendant les mois d'hiver. On peut obtenir l'aide de brise-glaces sur demande.

10 **Avertissement.** — La zone de tir air-air CYD 705 des Forces armées canadiennes se trouve au large des approches Nord de Miramichi Bay. Pour plus de détails, les navigateurs consulteront l'*Édition canadienne annuelle des Avis aux navigateurs*.

11 Les bouées et les feux d'alignement peuvent être déplacés ou modifiés en vue de refléter les conditions changeantes des chenaux. Dans le chenal principal, où se produit l'ensablement, les profondeurs peuvent différer de celles qui sont indiquées sur la carte.

11.1 **Aquaculture.** — Il y a une intense activité aquacole dans les eaux de Miramichi Bay et aux alentours, ainsi que dans ses anses et le long du littoral. On avise les navigateurs que ces activités peuvent représenter un danger de surface et sous-marin, pouvant contribuer à l'apparition de salissures marines.

Carte 4911

12 **Côte Sud de la baie extérieure.** — **Point Escuminac** ($47^{\circ}04'N$, $64^{\circ}48'W$) est une falaise de grès basse et boisée sur le sommet. **Escuminac Reef** s'étend au Nord et à l'Est de la pointe.

 13 Le feu de Point Escuminac (1163) repose sur une tour hexagonale blanche, d'une hauteur de 22,4 m. Le feu est masqué entre les relèvements 110° et 120° . Une **corne de brume**, située à faible distance du feu, émet 2 sons toutes les minutes. La **bouée** lumineuse à cloche de bâbord X31 (1162) est mouillée à 2,8 milles au Nord de Point Escuminac.

14 Des brise-lames forment un port pour embarcations qui dessert le village d'**Escuminac**. Un **feu** (1165.9), reposant sur une tour en treillis, est placé sur l'extrémité Ouest

de brise-lames extérieur. Un deuxième **feu** (1165.8) repose sur l'extrémité d'une jetée située à courte distance au Sud du brise-lames extérieur.

15 **Huckleberry Gully**, entrée principale de la **baie Sainte-Anne**, est situé à 6 milles à l'Ouest de Point Escuminac, entre **Huckleberry Island**, d'une hauteur de 10 m et partiellement boisée, et **Preston Beach**. Ce chenal est balisé par des **bouées** et offre une profondeur minimale de 0,3 m. Les chenaux dans la baie Sainte-Anne, étroits, peu profonds et compliqués, sont jalonnés par des pieux et des bouées.

 16 Le village de **Baie-Sainte-Anne** est desservi par un quai public, implanté dans le côté SE de la baie et s'avancant jusqu'à une profondeur de 1,1 m. Les flèches jumelées de l'église du village sont **remarquables**.

17 À l'extrémité Sud de la baie Sainte-Anne, un quai public offrant une profondeur de 1,5 m se trouve à la hauteur du pont-route, situé à l'embouchure de **Eel River**.

18 Un autre quai public en L est situé à **Hardwicke**, près du côté NW de la baie Sainte-Anne. Le quai est implanté en aval et à faible distance du pont-route qui enjambe **French River**. La face extérieure du quai, 56 m sur 10 m, offre une profondeur de 0,9 m.

 19 **Ship Channel** est le passage le plus profond qui conduit à Miramichi Inner Bay. Ce chenal dragué, jalonné par des **bouées** et des **feux d'alignement**, passe entre Miramichi Bar et **Fox Island**. **The Lump** dénomme un haut-fond à l'extrémité SE du chenal. **Spit Shoal** déborde l'extrémité NW de Fox Island.

20 **Portage Island Channel** relie la partie Nord de Ship Channel. Un **alignement lumineux** (1176, 1176.1), orienté à $243\frac{1}{2}^{\circ}$, pourvu de marques de jour blanches avec bandes rouges, est placé sur l'extrémité Nord de Fox Island. Il y a au moins 2,8 m d'eau dans cet alignement. Le feu postérieur de l'alignement est muni d'un **racon** (— •). La **bouée** de mi-chenal ME (1173.91) est mouillée à 3,2 milles à l'ENE du feu antérieur de l'alignement.

21 **Alignements lumineux.** — On peut accéder à Ship Channel par son extrémité Sud et en passant au-dessus de **Outer Bar**. L'**alignement lumineux** de Fox Island South (1170.5, 1170.6), orienté à $248\frac{1}{2}^{\circ}$ et pourvu de marques de jour rouges avec bandes noires, se trouve sur l'extrémité Sud de l'île; il mène dans les approches.

23 Deux **balises pour la navigation** se dressent sur l'extrémité Sud de **Portage Island**.

Cartes 4911, 4912

24 **Miramichi Inner Bay — Chenaux.** — L'accès principal à la baie intérieure fait passer entre Fox Island et Portage Island, et le chenal conduit à travers de **Horse Shoe Bar** et **Grand Dune Flats**, vers l'estuaire de Miramichi River. **Oak Channel** et **Sheldrake Channel** conduisent dans

la rivière. Un **pieu** jaune en acier, d'une hauteur de 4 m, est situé à 0,2 mille à l'Ouest de l'extrémité Nord de Fox Island.

26 L'alignement lumineux extérieur de Grand Dune (*1187, 1187.1*), orienté à 102°, et sa réciproque, l'alignement lumineux de Grand Dune Flats (*1196, 1197*), orienté à 282°, permettent de franchir le chenal de Grand Dune Flats. Les feux de l'alignement de Grand Dune Flats se trouvent sur la terre ferme, à l'Ouest de **Grand Dune Island**. Le feu antérieur de l'alignement extérieur de Grand Dune repose sur un pilier, au Sud de l'extrémité NW de Fox Island. Le feu postérieur est situé au centre de l'île. Tous les feux sont pourvus de marques de jours rouges avec bandes noires.

27 **Côte Sud de Inner Miramichi Bay.** — **Bay du Vin** offre un bon **mouillage** pour petits bâtiments, par fond de 5,6 m, vase, à l'Ouest de **Bay du Vin Island**. Un **pieu** en bois, couvert de 4 m d'eau et constituant un **obstacle** à la navigation, gît à 1,6 mille au NW de l'extrémité SW de l'île.



28 **Bay du Vin Harbour**, sur le côté Sud de Bay du Vin Island, est abrité de tous les vents; la petite zone de **mouillage** est profonde. De forts **courants de marée**, atteignant parfois une vitesse supérieure à 4,5 nœuds, entrent et sortent du havre. **Gardiner Spit**, sablonneux, s'étend au Nord de **Point Gardiner** jusque dans le havre.



29 Un **feu** à secteurs (*1191*), d'une altitude de 8,5 m, reposant sur une tour en treillis et portant une marque de jour rectangulaire rouge et blanche, est placé sur le côté Sud de l'île, vis-à-vis de Point Gardiner. Le secteur blanc indique la route à suivre en venant du SW.

Carte 4912



30 **Bay du Vin River**, offrant des profondeurs de 1,2 à 1,8 m dans l'embouchure, débouche dans le coin SE de la baie. Un quai public, offrant une profondeur de 0,9 m, est situé à quelque 0,5 mille en amont de l'embouchure de la rivière.

31 **Black River** se déverse dans le coin SW de la baie. Un chenal étroit et tortueux, jalonné par des pieux, offre une profondeur de quelque 1,8 m jusqu'au pont désaffecté.

Miramichi River



32 Le chenal qui relie Miramichi Inner Bay et Miramichi River franchit **Middle Ground** et **Oak Channel**. Une **limite de vitesse** maximale de 7 nœuds est en vigueur sur Miramichi River, en amont de la **bouée** lumineuse de bâbord M37 (*1199*), qui est mouillée au Sud de **Oak Point** (*47°07'N, 65°16'W*).



33 Les grands bâtiments disposent de très peu de **mouillages** en raison de l'étroitesse du chenal dans la majeure partie de la rivière. De bons mouillages se trouvent

au large de la côte SW de Portage Island, dans Miramichi Inner Bay, et c'est là que les bâtiments devraient attendre des conditions favorables de temps avant de faire route vers les eaux intérieures ou vers le large.



34 **Alignements lumineux.** — L'alignement lumineux de **Moody Point** (*1198.8, 1198.9*), orienté à 257½° et pourvu de marques de jour rouges avec bandes noires, est placé sur la rive Nord près de Moody Point.

35 L'alignement lumineux de Oak Channel (*1200, 1201*), orienté à 223° et pourvu de marques de jour rouges avec bandes noires, se trouve sur le côté Sud de la rivière, à l'Ouest de **Napan Bay**.

36 L'alignement lumineux de Oak Point (*1202.5, 1202.6*), relèvement arrière 024° et pourvu de marques de jour rouges avec bandes noires, est situé sur la rive Nord, dans les environs de Oak Point.

37 L'alignement lumineux de **Grant Beach** (*1207, 1208*), orienté à 278°, conduit dans Sheldrake Channel. Les deux feux, pourvus de marques de jour rouges avec bandes noires, se trouvent sur la rive Nord.

38 L'alignement lumineux Lower Newcastle (*1209.5, 1209.6*), orienté à 256½° et pourvu de marques de jour rouges avec bandes noires, est situé sur la rive Nord.

39 L'alignement lumineux de **St. Andrews Bank** (*1208.8, 1208.9*), orienté à 248°, est pourvu de marques de jour rouges avec bandes noires.

40 L'alignement lumineux de **Leggett Shoal** (*1209.7, 1209.8*), relèvement arrière 043½° et pourvu de marques de jour rouges avec bandes noires, est situé sur la rive Nord, près de Lower Newcastle.

41 L'alignement lumineux de **Millbank** (*1212.5, 1212.6*), orienté à 252½° et pourvu de marques de jour rouges avec bandes noires, est placé sur la rive Nord de la rivière, au NW de Middle Island.

42 **Middle Island** est reliée à la rive Sud par une chaussée surélevée, ce qui limite la navigation au côté Nord de la rivière.



43 **Câble aérien.** — Un câble aérien à haute tension, d'une hauteur libre de 41 m, enjambe la rivière à la hauteur de Middle Island. Pour des raisons de sécurité, les bâtiments qui passent sous ce câble doivent laisser une hauteur libre d'au moins 3,7 m. Les pylônes, marqués pas des feux rouges, sont **remarquables**.



44 Le quai de **St. Andrews Point** a un musoir de 78 m de long, offrant des profondeurs allant de 0,6 à 0,9 m; des ruines d'un ancien quai gisent à l'Ouest de celui-ci.

45 Un quai privé en T, dont la face extérieure fait 105 m de long et offre une profondeur minimale de 5,8 m, est situé sur la rive Nord en aval de **Millbank**. La hauteur du quai est de 1,2 m.



46 Le village de **Chatham** est situé en amont de Middle Island et s'étend sur 1,5 mille le long de la rive

Sud de la rivière. La largeur du chenal au large du village est suffisante pour permettre le **mouillage**.

47  **Courants de marée.** — La durée moyenne du flot, à Chatham, est de 5 h 45, et celle du jusant, de 6 h 40. La vitesse moyenne du courant de flot est de 1 nœud et celle du courant de jusant, de 2 nœuds, mais elles peuvent être parfois plus grandes.

48 **Pont.** — Un pont, laissant une hauteur libre de 35 m, enjambe la rivière à 1,7 mille en amont de Middle Island. La largeur entre les piliers, situés de chaque côté du chenal, est de 152 m. La travée au-dessus du chenal est marquée par des **feux**. Les piliers sont marqués par des **feux** (1215.5, 1215.6). Un **câble sous-marin** traverse la rivière à faible distance en amont du pont.

49  **Quais.** — Le quai pétrolier de la *New Brunswick Power Corporation*, à 0,5 mille au SW de Middle Island, offre une profondeur de 6,4 m le long du poste d'amarrage. Trois réservoirs pétroliers se trouvent derrière le quai. La cheminée de la centrale électrique est marquée par des **feux** rouges et elle est **remarquable**.

50 Chatham est desservi par un quai public situé à 0,4 mille en amont du quai de la *Power Corporation*. Le quai a une longueur de 170 m et offre une profondeur minimale de 7 m. La hauteur du quai est de 1,8 m. Un hangar est érigé sur le quai.

51  Le port de plaisance *Station Wharf Marina*, situé à 0,9 mille en amont du quai de la *Power Corporation*, dispose d'un quai d'une longueur de 136 m, offrant une profondeur minimale de 6,7 m. Il y a également plusieurs appontements flottants.

52 On y trouve du diesel, du combustible de soute et de l'eau douce; l'approvisionnement en vivres frais ne pose aucun problème.

53 **Miramichi River, en amont de Chatham.** — **Wright Bank**, qui commence juste en amont du pont de Chatham et qui s'étend sur quelque 2 milles vers l'amont et dans l'axe de la rivière, sépare celle-ci en deux chenaux. Le chenal le plus profond est balisé et se trouve dans la partie Sud de la rivière.

54 Un quai, utilisé pour l'expédition de ciment, est situé à 0,4 mille au SW du pont. D'une longueur de 67 m, ce quai offre une profondeur minimale de 5,7 m. Le quai, d'une hauteur de 0,9 m, est pourvu d'un convoyeur.

55 Le quai *Eagle Forest Products* est implanté dans le rivage Sud de la rivière, à 1,1 mille au SW du pont. Il a une longueur de 104 m et offre des profondeurs variant de 5,5 à 7,3 m. La hauteur du quai est de 1,5 m.

56  Le port de plaisance *Miramichi Boating and Yacht Club* se trouve sur le côté Nord de la rivière, à **Douglstown**. Les ruines d'un ancien quai abritent un port pour embarcations qui offre 30 postes d'amarrage et une profondeur de 2 m à l'intérieur du bassin.

MIRAMICHI RIVER — CHENAL MARITIME (2005)



MIRAMICHI — TERMINAL DE CHATHAM ET STATION WHARF MARINA (Nov. 2005)



57 L'échancrure de **French Fort Cove** s'ouvre sur la rive Nord de la rivière, à l'extrémité Ouest de Wright Bank. La ville de **Newcastle** se trouve à courte distance au SW de l'échancrure

58 La travée tournante du **Morrissey Bridge** laisse une largeur de passe de 24,4 m. Le ministère des Transports en interdit le passage à tout bâtiment d'une jauge brute supérieure à 160 tonnes, sauf s'il navigue à contre-courant. Le pont laisse une hauteur libre de 2,4 m lorsqu'il est fermé. Un **câble sous-marin** et un **câble aérien** à haute tension, hauteur libre 30 m, franchissent la rivière à faible distance au Sud du pont. Pour des raisons de sécurité, les bâtiments qui passent sous le câble doivent laisser une hauteur libre d'au moins 3,7 m. Un appontement en T avec un musoir de 9,8 m de long ainsi que d'une rampe de mise à l'eau se trouvent à faible distance au Sud du pont.

59 Un pont-route, d'une hauteur libre de 6 m, franchit la rivière à Strawberry Point, 0,4 mille au Sud de Morrissey Bridge. Ce pont-route et Morrissey Bridge limitent la navigation sur Miramichi River, au Sud de Newcastle, aux très petites embarcations de plaisance.



60 Le **Newcastle Marine Terminal**, situé à faible distance en aval de Morrissey Bridge, a une longueur de 310 m et offre une profondeur minimale de 8 m; des

profondeurs de moins de 8 m se trouvent le long de la face Sud du quai, longue de 30 m. Une profondeur de 4 m se trouve proche de l'extrémité Nord du quai. La hauteur du quai est de 2 m. Un mur de soutènement en bois, offrant une profondeur minimale de 6,5 m, déborde 58 m du quai en direction Sud. Plusieurs réservoirs à pétrole **remarquables** sont érigés le long de ce mur. L'exploitation du **Newcastle Marine Terminal** est assurée par **Miramichi Port Committee**.

61 **Northwest Miramichi River** et **Southwest Miramichi River**, séparées par **Beaubears Island**, prolongent la rivière au Sud du Morrissey Bridge. Les deux rivières sont jalonnées par des **bouées**.

62 Un quai, destiné au chargement de produits forestiers et situé sur Southwest Miramichi River, est le seul quai utilisable de tous les quais de dimensions raisonnables en amont du Morrissey Bridge. Le quai a une longueur de 215 m et offre une profondeur minimale de 5,8 m. La hauteur du quai est de 1,8 m. Un entrepôt et un réservoir sont attenants au quai. La profondeur minimale dans le chenal d'accès est de 4,6 m, mais il faudra vérifier auprès des autorités locales. Une **conduite sous-marine**, à l'extrémité Nord du quai, s'avance dans le chenal.

Cartes 4911, 4912

MIRAMICHI BOATING AND YACHT CLUB (Nov. 2005)



63 **Côte Nord de Miramichi Bay.** — **Neguac Beach**, formée d'abord par des barres de sable asséchantes, à 0,5 mille au Nord de l'extrémité de Portage Island, devient une île basse composée de dunes qui s'étendent jusqu'à la terre ferme et abritant **Neguac Bay**, en partie asséchante.

64 **Portage Gully**, avec un chenal peu profond, balisé, conduit entre Portage Island et les barres de sable de Neguac Beach, jusque dans Miramichi Inner Bay et Neguac Bay. Par endroits, la profondeur du chenal est inférieure à 1,8 m.

 65 **Lower Neguac** est desservi par un **quai** d'une longueur de 30 m. Un **brise-lames**, d'une longueur de 150 m, protège le quai à l'Est; une **rampe de mise à l'eau** est située à son enracinement. La profondeur dans les approches est de quelque 1,4 m. Un **feu** (1229.2), reposant sur un mât portant une marque de jour rouge et blanche, est placé à l'extrémité du brise-lames.

  66 Le village de **Neguac**, 1697 habitants en 2001, est desservi par un quai public en L comprenant plusieurs petits appontements. Sa partie principale fait 235 m de long et son musoir, 160 m. Une cale de halage se trouve sur le côté Sud de la partie principale. Un **feu** (1229), pourvu d'une marque de jour rectangulaire rouge et blanche avec un triangle jaune au centre, est placé sur l'extrémité du quai.

67 **Amers.** — Les flèches des églises à Neguac et **Burnt Church Point** sont remarquables. Une **tour radio**, d'une altitude de 165 m et portant des **feux rouges**, s'élève à 1,4 mille au NW de Neguac.



68 Le quai de **Burnt Church** est situé à 1,25 mille au SW de Burnt Church Point. Seuls les derniers 103 m et l'aile perpendiculaire, longue de 62 m, sont utilisables. Un **feu** (1228), reposant sur une tour carrée en treillis, est placé sur l'extrémité du quai.

De Miramichi Bay à Miscou Island

Carte 4024

69 Cette partie de la côte, d'une longueur de 50 milles, est basse et boisée, avec des plages et des barres de sable entourant souvent des lagunes peu profondes à travers lesquelles des rivières se déversent dans la mer. Les entrées de ces lagunes et rivières sont étroites, peu profondes et souvent obstruées par des barres de sable mouvant. Elles offrent un abri aux embarcations, mais il n'existe aucun port ou havre pour les navires plus grands. Des petits fonds débordent la côte sur une grande distance, mais il n'y a pas de hauts-fonds isolés.

MIRAMICHI — NEWCASTLE MARINE TERMINAL (2005)



69.1 Les prévisions horaires des courants de surface émises pour le golfe du Saint-Laurent sont disponibles sur le site Web de l'*Observatoire global du Saint-Laurent* au www.ogsl.ca (sous l'onglet *Prévisions océaniques*). On peut y obtenir les détails d'heure en heure de la direction et de la vitesse des courants de surface prévus pour les 48 prochaines heures.

Cartes 4906, 4024

70 **Tabusintac Bay** ($47^{\circ}21'N$, $64^{\circ}57'W$) est entourée de dunes et de plages de sable. La forme et la position des barres de sable au large de la baie changent constamment. Un chenal conduit à la baie, cependant, le sable l'obstrue souvent et, en 2014, sa profondeur utile est de 0,3 m. La **bouée** lumineuse à cloche de tribord TA2 (1238) est mouillée au Sud de l'entrée.

Tabusintac River débouche dans la baie et le chenal qui y conduit, et qui est marqué par des pieux, offre une profondeur de 5,5 à 9,1 m. Le chenal, étroit et compliqué, ne convient qu'aux embarcations; la connaissance des lieux est essentielle.

71 Le **courant de marée** remonte Tabusintac River sur une distance de 10 milles; cette rivière s'écoule à travers une région accidentée et parfois entre des berges de grès abrupte pouvant atteindre une hauteur de 30 m.

  72 À **McEacherns Point** ($47^{\circ}20'N$, $64^{\circ}58'W$), sur la rive Nord et près de l'embouchure de Tabusintac River, les embarcations disposent d'un bassin s'ouvrant entre deux quais publics. L'entrée a une largeur de 18 m. Le quai Nord, en L, se termine par un tableau de 55 m de long. Le quai Sud est oblique et atteint une longueur de 94 m. Des pompes à essence se trouvent à faible distance de l'enracinement du quai Sud. Un **feu** (1238.7), reposant sur une tour carrée en treillis, est placé sur le coin SE du quai.

73 Le village de **Tabusintac**, 2 milles en amont de l'embouchure de la rivière, est desservi par un quai d'une longueur de 27 m, offrant des profondeurs variant de 1,5 à 4,6 m.

74 Il y a un petit quai en L à **Bayshore** ($47^{\circ}23'N$, $64^{\circ}56'W$), sur le côté Ouest de Tabusintac Bay, à quelque 2 milles au NNE de l'entrée de la rivière.

 75 Le chenal d'accès de **Big Tracadie River** ($47^{\circ}29'N$, $64^{\circ}52'W$) est utilisé par les bateaux de pêche locaux. Un **feu** (1239), reposant sur un mât, est placé sur le côté Sud de l'entrée.

76 **Val Comeau** est desservi par deux quais publics situés sur la rive Sud de Big Tracadie River. Le quai principal en T a un musoir de 89 m de long. Un **feu** (1239.8), reposant sur une tour en treillis, est placé sur l'extrémité de ce quai. Un autre quai, d'une longueur de 56 m, se trouve à faible distance et à l'Ouest du premier quai.

  77 La **baie de Tracadie**, séparée de la mer par de longues plages sablonneuses, est

peu profonde et assèche presque à certains endroits. Le chenal d'accès mène à travers de **Tracadie Gully** et est balisé par des bouées. La ville de **Tracadie-Sheila**, 4724 habitants en 2001, est desservie par un quai public dont le musoir fait 55 m de longueur et qui offre une profondeur de 1,5 m. Un **feu** (1244.9), reposant sur une tour en treillis, est placé sur le quai. La ville est marquée par une église à flèches jumelées. Des châteaux d'eau s'élèvent à faible distance au Nord et au Sud de l'église.

78 Les entrées et les chenaux qui conduisent à Val Comeau et à Tracadie sont utilisés par les bateaux de pêche locaux. Les barres de sable et les chenaux peu profonds se déplacent à chaque tempête. Il ne faut pas tenter d'entrer dans l'un ou l'autre des goulets sans connaître les lieux.

Carte 4486

  79 **Pokemouche Gully** ($47^{\circ}40'N$, $64^{\circ}47'W$) a une largeur approximative de 0,1 mille entre les barres de sable. Les sables mouvants laissent généralement dans le goulet un chenal étroit offrant une profondeur de 1 pied (0,3 m), avec des profondeurs de 3 à 4 pieds (0,9 à 1,2 m) plus en dedans; le chenal est jalonné par des bouées. La connaissance des conditions locales est essentielle. **Inkerman** est situé dans la **baie de Pokemouche**. Un quai public en L est implanté dans la rive Est de la rivière, à faible distance en aval du pont-route qui enjambe **Pokemouche River**. Le quai a une longueur de 255 pieds (69 m) et son musoir fait 55 pieds (17 m) de long. Un **feu** (1246.8), reposant sur un mât de révérence, est placé sur l'extrémité du quai.

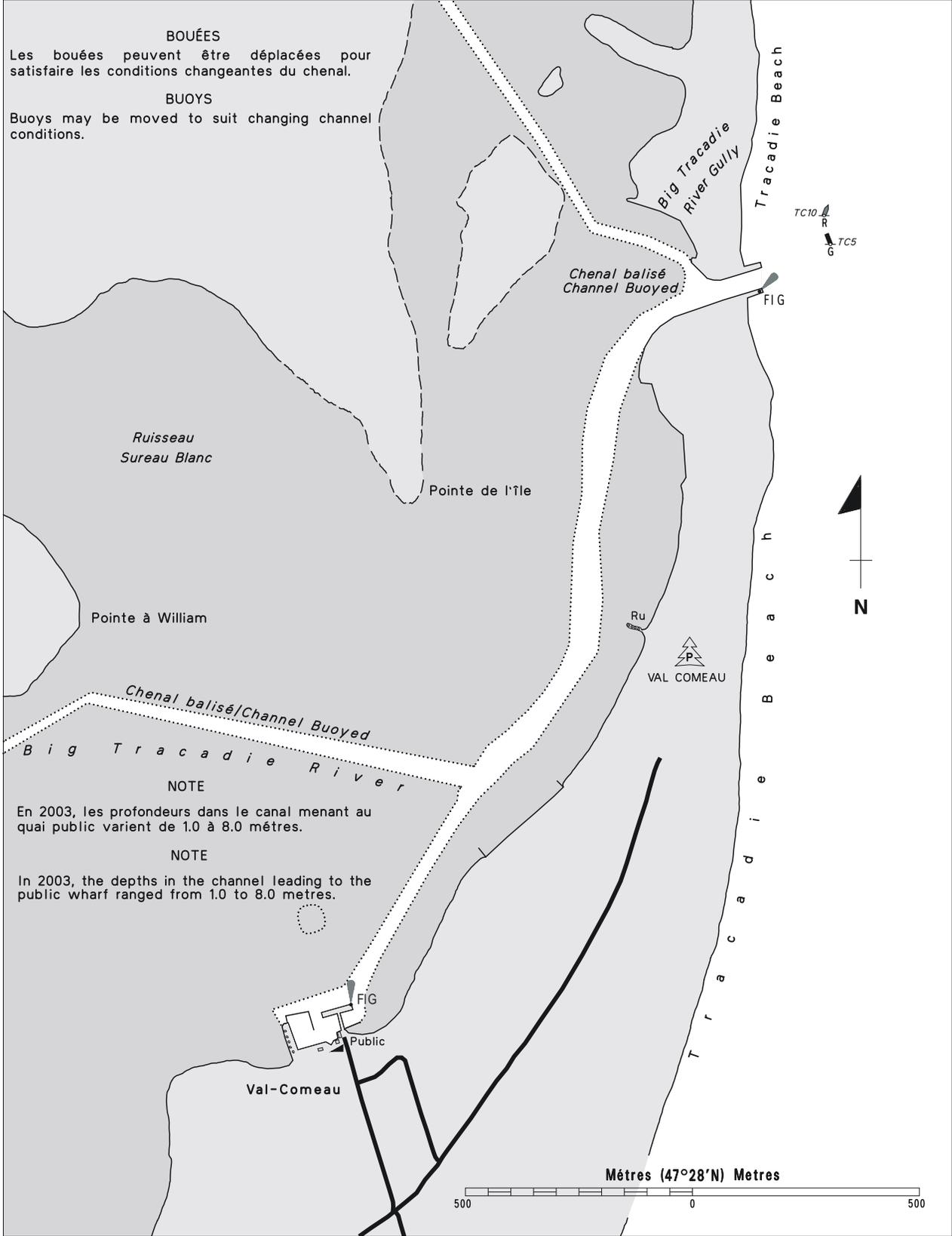
 80 Un quai, d'une longueur de 100 pieds (30 m) et offrant une profondeur de 5 pieds (1,5 m) le long de son extrémité, dessert **Petit-Pokemouche Gully**, à 2 milles au NNE de Pokemouche Gully.

Carte 4920

81 **Shippegan Gully**, entrée Sud de **Shippegan Harbour** et de la baie de Shippegan, est encombré par une barre de sable asséchant en partie et que les grands coups de vent déplacent; généralement il y a un chenal dragué que les embarcations peuvent emprunter. On a construit des brise-lames en vue d'améliorer le chenal. La connaissance des lieux est recommandée pour entrer dans le goulet.

 82 Un **feu** (1254), reposant sur une tour d'une hauteur de 16,1 m, est placé sur la plage au NE de l'entrée du goulet. Un **feu** (1250.5), reposant sur un mât portant une marque de jour de bâbord, est placé sur l'extrémité Sud du brise-lames Ouest. La **bouée** lumineuse à cloche de mi-chenal (1248), marquée « TJ », est mouillée à quelque 0,8 mille au SE de l'entrée du goulet; elle est équipée d'un **racon** (• —). Les approches ainsi que le chenal à l'intérieur du goulet sont jalonnés par des **bouées**; cependant, en raison

VAL COMEAU Échelle 1:12 500 Scale



Sources : Levé par le TPC en 2003 et SHC en 2004. Sources: Surveyed by PWC in 2003 and CHS in 2004.

SHIPPEGAN GULLY (2005)



des conditions changeantes, les bouées peuvent être déplacées afin d'indiquer le meilleur chenal.

83 Un quai et une rampe de mise à l'eau sont implantés à l'intérieur du brise-lames courbé. La carte indique une profondeur de 0,3 m dans le chenal menant au quai.



84 **Courants de marée.** — Le flot porte au Sud et le jusant, au Nord; la renverse des courants se produit approximativement à mi-marée dans Shippegan Harbour. L'étale de marée dure normalement 10 minutes. Le flot est quelque peu plus fort que le jusant, avec une vitesse maximale à l'entrée Sud de quelque 5 nœuds en vive eau.

Cartes 4486, 4913

85 **Île Lamèque — Côté Est.** — Des pâtés rocheux, couverts d'un peu plus de 12 pieds (3,7 m) d'eau, débordent de 1 mille certaines parties de cette côte et, par mauvais temps, des brisants se produisent jusqu'à quelque 1,5 mille au large. **Miscou Island**, séparée par des chenaux étroits, est située à faible distance au Nord de l'île Lamèque. **Wilson Bank** s'étend jusqu'à 2,5 milles au large de la côte Est de Miscou Island.

Carte 4913



86 Le village de **Sainte-Marie-sur-Mer** est situé à 5,5 milles au NE de Shippegan Gully. Le port de pêche, comprenant un bassin de 91 m sur 145 m, est protégé des côtés Nord et Est par un brise-lames en L et, du côté Sud, par une jetée. L'entrée a une largeur de 17 m. On a signalé des profondeurs de 0,6 à 1,5 m dans le bassin. Un **feu** (1262), reposant sur une tour en treillis portant une marque de jour rouge et blanche, est placé sur l'extrémité du brise-lames. Un autre **feu** (1262.3) repose sur une tour en treillis, placée sur le côté Ouest du havre. Une cale de halage d'embarcations se trouve à l'enracinement de la jetée Sud.



87 **Fox Dens Gully**, à 12,5 milles au NE de Shippegan Gully, sépare l'île Lamèque de **Fox Dens Beach**. Elle est une entrée peu profonde utilisée par les pêcheurs locaux à destination de Miscou Harbour. Un **feu** (1262.8), altitude 4,5 m, repose sur une tour carrée en treillis, placée sur l'extrémité Sud de Fox Dens Beach. Un étroit chenal s'oriente au Sud sur 0,4 mille, jusqu'à un quai public en L, situé dans le coin SE de Miscou Harbour. Le chenal n'est accessible qu'aux embarcations et n'offre que 0,2 m de profondeur utile. Le quai a une longueur de 138 m et le musoir, d'une largeur de 38 m, offre une profondeur de 1,2 m. Un **feu** (1262.9), reposant sur une tour en treillis, est placé sur l'extrémité du quai. Deux autres quais et une cale de halage sont attenants au quai. Cette zone est sujette à un ensablement rapide.

88 **Miscou Gully**, à 1,5 mille au Nord de Fox Dens Gully, sépare Fox Dens Beach et Miscou Island, mais on

a signalé que l'entrée, de très faible profondeur, n'est pas navigable.

Carte 4486

89 **Birch Point**, extrémité NE de Miscou Island, est une petite falaise de grès d'environ 10 pieds (3 m) de haut et boisée.



90 Un **feu** (1264.7), d'une altitude de 82 pieds (25 m), repose sur une tour blanche octogonale d'une hauteur de 80 pieds (24,4 m), érigée sur Birch Point. La tour est munie d'un **racon** (— • —).

91 **Northwest Miscou Point**, marquée par une dune herbeuse, est débordée de 3 milles par des petits fonds qui s'étendent jusqu'à la courbe de niveau de 5 brasses (9,1 m). L'extrémité Nord de Miscou Island est bordée de plages sablonneuses et abruptes. La **bouée** cardinale Ouest lumineuse à sifflet EB (1265) est mouillée à environ 1 mille au NW de Northwest Miscou Point.

92 **Miscou Banks** s'étendent jusqu'à 22 milles au NE de Miscou Island. La partie la moins profonde se trouve au NE de Birch Point.

92.1 Une **bouée lumineuse** SADO (numéro 1037.6), marquée IML-6, est mouillée à 27 milles à l'ENE de Shippegan Gully et à 44 milles au Nord de North Cape (Île-du-Prince-Édouard).

Baie des Chaleurs

93 La **baie des Chaleurs**, la plus grande dans le golfe du Saint-Laurent, est profonde et libre de hauts-fonds détachés, sauf près de ses côtes. Les profondeurs diminuent graduellement en allant vers l'extrémité Ouest de la baie.

94 On lui a donné ce nom à cause de son climat plus doux que celui des autres parties du golfe. La brume, fréquente à l'extérieur de la baie, pénètre rarement bien loin vers l'Ouest de la baie, en dépit du fait que les coups de vents du secteur Est s'accompagneront de pluie et de brouillard.

95 La côte Sud de la baie est généralement basse, mais il y a des falaises hautes de 100 pieds (30 m) entre Caraquet et Bathurst. La côte Nord, avec une chaîne de collines parallèle à la côte à quelques milles à l'intérieur des terres, présente des sommets qui dépassent 1700 pieds (518 m) d'altitude. Les particularités des deux rives sont des falaises rouges, gréseuses et schisteuses, coupées par des plages sablonneuses.



96 Les **courants de marée** sont réguliers dans la baie et leur vitesse atteint rarement 1 nœud. Au large de l'entrée de la baie, les courants sont capricieux en force et direction, particulièrement sur Miscou Banks. L'amplitude des marées est de l'ordre de 9 pieds (2,9 m) en vive eau et de l'ordre de 5 pieds (1,4 m), en morte eau. Pour plus d'information concernant le niveau de l'eau, le

navigateur doit se référer aux *Tables des marées et courants du Canada* et au tableau inscrit sur les cartes. De plus, un réseau d'enregistreurs numériques est installé le long du golfe et du fleuve Saint-Laurent; ce système, appelé *SINECO* (*Système d'information sur les niveaux des eaux côtières et océaniques*), permet d'obtenir les niveaux d'eau instantanés à différents sites et la prédiction pour les prochains jours. On peut obtenir les plus récentes informations sur le niveau de l'eau en communiquant avec les centres *SCTM* par voie VHF, ou en téléphonant au service automatisé d'information au 1 877 775-0790, ou en visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca.

96.1 Les prévisions horaires des courants de surface émises pour le golfe du Saint-Laurent sont disponibles sur le site Web de l'*Observatoire global du Saint-Laurent* au www.ogsl.ca (sous l'onglet *Prévisions océaniques*). On peut y obtenir les détails d'heure en heure de la direction et de la vitesse des courants de surface prévus pour les 48 prochaines heures.

97 L'hiver, les **bouées** sont enlevées et certaines sont remplacées par des bouées à espar; se référer aux *Avis à la navigation* radiodiffusés et/ou écrits pour obtenir plus d'information concernant le mouillage et l'enlèvement des bouées.

Baie des Chaleurs — Rive Sud — De Miscou à Heron Island

Carte 4913

98 **Miscou Flat**, de grès et couvert de moins de 5,5 m d'eau, jusqu'à 2 milles vers le large, s'étend à l'Ouest de Miscou Island.



99 **Shippegan Flat**, de grès et couvert en partie d'une mince couche de sable, est couvert d'au moins 0,9 m d'eau. Il déborde de 5 milles à l'Ouest de **Black Point**, l'extrémité NW de l'île Lamèque. Un **feu** (1275), altitude 17,7 m, repose sur une tour en treillis pourvue d'une marque de jour rectangulaire rouge et blanche, placée sur Black Point.

100 On accède à **Miscou Harbour** de l'Ouest par **Miscou Channel**, dont une partie a une largeur inférieure à 0,2 mille. Le chenal **balisé** fait passer entre des hauts-fonds accores. Des **câbles sous-marins** traversent l'entrée du havre.

101 La **bouée** lumineuse de mi-chenal (1267), marquée « EA », jalonne les approches du chenal. On accède au havre en passant en dessous de Miscou Island Bridge qui relie les communautés de Little Shippegan et Miscou Harbour. Le pont offre une travée centrale prévue pour la navigation de 161 m, d'une altitude indiquée sur la carte de 16 m. En raison des conditions changeantes, les bouées

MISCOU CHANNEL — VUE DE L'OUEST (2005)



peuvent être déplacées pour indiquer le meilleur chenal dans le havre.



102 Le quai public de Miscou Harbour s'avance de 275 m, à faible distance à l'Est de **Harper Point**. Son musoir a une largeur de 12 m et offre une profondeur de 1,2 m. Le quai est pourvu d'une rampe de mise à l'eau. Un **feu** (1274.2), reposant sur une tour en treillis, est placé sur l'extrémité du quai. Une zone réservée à l'entreposage et à l'entretien des embarcations se trouve sur le côté Ouest du quai, près de l'enracinement.



103 Sur la rive opposée, à **Little Shippegan**, le quai offre une profondeur de 0,6 m le long de son extrémité. Un **feu** (1273.5), portant une marque de jour carrée verte et blanche, repose sur un mât placé sur le coin extérieur du quai.



104 **Petite-Rivière-de-l'Île** se trouve sur les rives d'une petite baie asséchante, située à 1,3 mille au SW de Black Point. Près de l'entrée de la baie, un quai public présente une face externe d'une longueur de 87 m. La connaissance est nécessaire pour s'engager dans le chenal étroit qui conduit, entre les battures, au quai.

105 **Shippegan Channel**, qui conduit dans la **baie de Shippegan** en venant du Nord, est profond, mais le passage **balisé**, qui passe entre les hauts-fonds accores, est étroit et décrit plusieurs courbes, marquées par des **alignements lumineux**. Des baies plus petites et des goulets s'ouvrent dans la baie de Shippegan, au fond de laquelle se trouvent Shippegan Harbour et la ville de Shippegan. En raison des conditions changeantes, les aides à la navigation peuvent être déplacées pour indiquer le meilleur chenal. Les profondeurs peuvent être moindres que celles qui sont indiquées sur la carte; la connaissance des lieux est conseillée. La baie de Shippegan et Shippegan Channel gèlent vers la mi-décembre et se dégagent des glaces vers la mi-avril.

106 La **bouée** de mi-chenal EG (1276.2), lumineuse et à sifflet, est mouillée dans l'axe de l'alignement extérieur et à 5 milles au large du feu antérieur. Cette bouée est équipée d'un **racon** (— — •).

107 Une tour **remarquable**, altitude 94 m, marquée par des feux rouges, est située sur le côté Est du chenal, à 2 milles au SW de Petite-Rivière-de-l'Île.



108 **Alignement lumineux**. — L'alignement lumineux extérieur (1277, 1278), orienté à 151°, est pourvu de marques de jour noires avec bandes rouges, placées sur le côté Nord de la **pointe de Petite-Lamèque**. Cet alignement fait passer sur la bordure du haut-fond situé sur le côté Ouest de Shippegan Channel, par au moins 7,6 m d'eau.

109 L'alignement lumineux de **pointe à Marcelle** (1283, 1283.1), orienté à 194°, pourvu de marques de jour noires avec bandes rouges, est placé sur l'extrémité SE de **Pokesudie Island**.

MISCOU HARBOUR — CÔTÉ NORD (2005)



MISCOU HARBOUR — CÔTÉ SUD (2005)



110 Une **balise** pour la navigation se dresse sur la **pointe à Peinture**.

111 L'alignement lumineux de **pointe à Bernache**, orienté à $179\frac{1}{2}^\circ$, conduit dans la partie centrale de la baie de Shippegan. Les feux (1286.3, 1286.4), placés au NW de la ville de Shippegan, sont pourvus de marques de jour noires avec bandes rouges.

112 L'alignement lumineux de l'entrée Ouest de Shippegan Harbour (1287, 1288), orienté à $154\frac{1}{2}^\circ$, conduit dans le havre. Le feu antérieur, pourvu d'une marque de jour blanche avec bande rouge, est placé sur l'extrémité du quai central de la ville; le feu postérieur repose sur une tour similaire, placée près de l'extrémité Ouest de la chaussée.

Carte 4920

113 La ville de **Shippagan**, 2872 habitants en 2001, dispose d'un entrepôt frigorifique, d'usines de traitement de poisson et d'une tourbière. Un château d'eau, d'une altitude de 29 m, est **remarquable**. La flèche d'une église atteint une altitude de 25 m. Une cheminée, altitude 20 m, s'élève à proximité du bassin d'embarcations. Deux réservoirs à pétrole, d'une altitude de 17 m, se trouvent dans le SSW de la cheminée.

114 Une **chaussée**, située à faible distance au Sud des quais, relie l'île Lamèque à la terre ferme. Un pont levant de la chaussée offre une hauteur libre de 12 m lorsqu'il est levé; la largeur de passe est de 17,8 m. Des **câbles sous-marins** abandonnés traversent Shippegan Harbour à faible distance au Sud de la chaussée.



115 **Quais**. — Trois quais en L, s'avancant du rivage à l'Ouest du pont, forment deux bassins. La largeur de l'entrée du bassin Nord est de quelque 52 m et celle du bassin Sud, de quelque 45 m. Une fabrique de glace est érigée sur le quai central. Le quai situé entre le quai Nord et le quai central a une longueur de 146 m, offrant une profondeur de 3,2 m. Le tableau du quai Sud offre une profondeur de 2,7 m. Un **feu** (1291.5) s'élève sur l'extrémité du quai Nord.



116 **Station de sauvetage**. — La vedette de recherche et sauvetage *Shippegan* de la Garde côtière canadienne, indicatif d'appel CG 2389, est basée à un quai attenant au côté SW de la chaussée. Elle couvre une zone d'un rayon de 50 milles et est sur appel du 1^{er} mai au 30 novembre environ. Toute demande de secours ou d'assistance doit être adressée à *JRCC Halifax*, au moyen de la station radio côtière la plus proche ou par tout autre moyen disponible.



117 Un port de plaisance, géré par le Centre Marin Shippagan, se trouve dans le bassin au Nord du quai Nord. On y trouve 100 postes d'amarrage, des douches, une buanderie et des restaurants. On a signalé dans le chenal d'accès du port de plaisance des profondeurs d'aussi peu que 0,4 m, et des profondeurs de 0,4 m se trouvent dans le bassin.



118 **Savoy Landing** est située à l'extrémité NE de la chaussée. Un quai, d'une longueur de 150 m et offrant une profondeur de 1,4 m le long de son extrémité, est implanté du côté Ouest de la chaussée. Un **feu** (1292) repose sur une tour carrée en treillis, érigée sur l'extrémité du quai. Une cale de halage pour petits bâtiments se trouve au Sud de la chaussée.

Carte 4913

119 La **baie de Petite-Lamèque**, située du côté NE de la baie de Shippegan, est peu profonde, mais on peut **mouiller** au large de son entrée.

120 La **baie de Lamèque**, l'embranchement NE de la baie de Shippegan, s'ouvre au Sud de la baie de Petite-Lamèque; elle est abritée de tous les vents. Le village de **Lamèque**, 1580 habitants en 2001, est situé au fond de la baie. Un château d'eau orange, **remarquable** et d'une altitude de 47 m, s'élève à environ 1 mille au NE du havre.

Carte 4920

122 Un chenal mène à travers de la baie de Lamèque jusque dans un bassin.



123 Le havre à Lamèque comprend deux bassins formés par trois quais. Un brise-lames s'étend en direction SW de la face externe du quai Nord; un **feu** (1301) repose sur un mât portant une marque de jour verte, blanche et noire, placée sur l'extrémité du brise-lames. Le bassin Sud est pourvu, sur ses côtés Sud et Est, de postes d'amarrage d'une longueur de 100 m et offrant des profondeurs de 5,5 m. Un **feu** (1296.1), reposant sur un mât portant une marque de jour rouge et blanche, est placé du côté Est de l'entrée du bassin Sud. Le bassin Nord offre des postes d'amarrage offrant des profondeurs variant entre 2,9 et 4,2 m. Une usine de traitement de poisson est attenante au côté Nord du bassin Nord. Une cale de halage se trouve à faible distance au Sud du quai Sud.

Carte 4913



124 **Saint-Simon Inlet**, sur le côté Ouest de la baie de Shippegan et au Sud de Pokesudie Island, offre un **mouillage** abrité, par fonds de 6 à 9 m. Un quai public, offrant 1,2 m d'eau le long du tableau, est situé du côté Sud de la **baie Saint-Simon-Nord**.

125 **Caraquet Harbour**, à l'Ouest de Pokesudie Island, s'étend le long de la rive Sud de la baie des Chaleurs. Le havre est bien abrité du Nord par **Caraquet Island** et ses hauts-fonds environnants, ainsi que par les barres de sable asséchantes qui s'étendent au SE de la **pointe de Maisonnette**, située à 3 milles à l'Ouest de Caraquet Island. La **baie de Caraquet**, cernée par la pointe de Maisonnette, est large mais peu profonde. En 2001, la ville de **Caraquet** comptait

SHIPPAGAN (2005)



LAMÈQUE (2005)



4442 habitants, alors que le village de **Bas-Caraquet** avait une population de 1689 habitants.

 126 Le service de **pilotage** est disponible, mais facultatif. Les capitaines de navires qui désirent faire appel aux services d'un pilote doivent aviser « Pilots Caraquet », via n'importe quelle station radio côtière, de leur heure probable d'arrivée (HPA), 12 heures avant l'arrivée à la station d'embarquement des pilotes qui est située à 5 milles au Nord de Pokesudie Island.

127 Le capitaine d'un navire devant appareiller ou effectuer une manœuvre dans le havre doit, si les services d'un pilote sont requis, communiquer avec « Pilots Caraquet » 4 heures avant l'heure prévue du départ.

128 **Glaces.** — La banquise côtière atteint une épaisseur moyenne de 78 cm, avec une épaisseur maximale de 92 cm, enregistrée en 1977. En général, les glaces commencent à se former dans les abords du havre durant la deuxième quinzaine du mois de décembre et libèrent le port au cours de la première semaine d'avril.

 129 **Caraquet Channel** est le chenal d'entrée Est, étroit et tortueux, entre les bords accores de **Caraquet Shoal** et de **Pokesudie Shoal**. Cependant, ce chenal est jalonné par des **bouées** et marqué par des **alignements lumineux** et il offre une profondeur minimale de 5,3 m jusque par le travers de la pointe Est de Caraquet Island. Un autre chenal d'accès, peu profond, s'ouvre à l'Ouest et à faible distance de Caraquet Island. Ce chenal est également balisé et marqué par des alignements lumineux. Un **feu** (1322), d'une hauteur de 20,1 m et pourvu d'une marque de jour rectangulaire blanche, est placé sur l'extrémité Ouest de Caraquet Island.

130 **Fisherman Ledge**, à 2,5 milles au Nord de Caraquet Island, est un récif de roches et de pierres, couvert d'au moins 3,7 m d'eau près de son centre. **Fisherman Channel**, entre Fisherman Ledge et les hauts-fonds et récifs qui débordent Caraquet Island, ne devrait être emprunté par aucun bâtiment, bien que la carte indique des profondeurs de 7,6 à 12,5 m.

131 **Alignements lumineux.** — L'alignement lumineux extérieur (1310, 1311), orienté à 227°, est situé à l'Est de **Stoke Point**. Le feu antérieur repose sur une tour carrée blanche portant une bande verticale rouge; le feu postérieur repose sur une tour à claire-voie portant une marque de jour rouge et blanche.

132 L'alignement du milieu (1313.2, 1313.3), orienté à 244° et pourvu de marques de jour rouges avec bandes blanches, est placé à proximité de la **pointe d'Herbe**. Un **château d'eau**, d'une altitude de 66 m et marqué par des feux rouges, s'élève à 0,3 mille au SSE du feu postérieur de cet alignement.

133 En provenance de l'entrée Ouest, l'alignement lumineux de Stoke Point (1314.2, 1314.3) conduit au 094°; il

est pourvu de marques de jour rouges avec bandes blanches à Stoke Point.

134 L'alignement lumineux de la **pointe à Brideau** (1319.2, 1319.3), situé sur la pointe, conduit au 248°, en venant de l'entrée Ouest, et est pourvu de marques de jour blanches avec bandes rouges.

Carte 4920

 135 **Quais.** — Un quai brise-lames public, 300 m sur 35 m, offrant des profondeurs variant entre 3,3 et 4,3 m le long de sa face intérieure, est implanté à Bas-Caraquet, à faible distance de Stoke Point. Un centre de service maritime et une cale de halage se trouvent à l'Ouest et près du quai brise-lames. On a signalé que des édifices situés au Sud étaient **remarquables** depuis le large. À faible distance à l'Ouest de la cale de halage, il y a un quai public d'une longueur de 250 m qui se termine en L, ainsi qu'un appontement qui s'étend vers l'Ouest. L'extrémité du L a une longueur de 46 m et offre des profondeurs de 3,9 m le long de la face extérieure et de 3,5 m le long de la face intérieure.

136 Le quai public à **Middle Caraquet** et le brise-lames qui déborde son aile perpendiculaire, ainsi qu'un brise-lames situé à l'Est, forment un bassin d'embarcations qui abrite un **port de plaisance**. L'entrée du bassin offre une profondeur de 2,2 m, mais on trouve des profondeurs moindres à l'intérieur du bassin. Des **feux** (1314, 1314.1) reposent sur des tours érigées sur l'extrémité de chaque brise-lames.

137 À Caraquet, les quais Est et Ouest forment deux bassins offrant des profondeurs variant de 1,9 à 5,9 m. Le quai public *Young*, qui est situé au centre, est équipé d'un oléoduc/gazoduc. Des réservoirs à pétrole, un entrepôt frigorifique ainsi qu'une fabrique de glace se trouvent près de l'enracinement du quai *Young*, d'une longueur de 270 m. Une cale de halage privée se trouve à l'enracinement du bassin Est. Des **feux** (1319, 1319.1), reposant sur des tours carrées en treillis, sont placés sur les extrémités de l'entrée de chaque bassin. Un brise-lames, situé à l'Ouest du bassin Ouest, s'étend jusqu'à la pointe à Brideau.

Carte 4913

 138 La pointe de Maisonnette est desservie par un quai public en L, 247 m sur 21 m, offrant une profondeur de 1,2 m le long du tableau.

Carte 4486

 139 **Littoral.** — Des dunes basses longent la côte en direction Ouest sur une distance de 3 milles depuis la pointe de Maisonnette. Des falaises de grès de quelque 100 pieds (30 m) de haut longent cette partie du littoral jusqu'à Bathurst Harbour, soit une distance de 25 milles. Un **feu** (1324), d'une hauteur de 43 pieds (13,1 m), repose sur

une tour carrée en treillis, érigée sur l'extrémité Nord de la pointe de Maisonnette ($47^{\circ}50'N$, $65^{\circ}00'W$).



140 **Anse-Bleue**, située à 4 milles à l'Ouest de la pointe de Maisonnette, est desservie par un quai brise-lames en L, dont la partie principale fait 710 pieds (217 m) de long. Un **alignement lumineux** (1325, 1325.1), orienté à 195° et pourvu de marques de jour blanches avec bandes rouges, se trouve dans les approches du quai. Le quai se termine par une aile offrant des profondeurs variant entre 2 et 4 pieds (0,6 et 1,2 m). Un **feu** (1325.5), reposant sur une tour en treillis, est placé sur l'extrémité du prolongement du quai. Une rampe de mise à l'eau se trouve sur le côté Ouest de l'enracinement du brise-lames. Un **feu** (1325.4) est placé sur l'extrémité de ce brise-lames.



141 **Grande-Anse** est un village de pêcheurs situé à 8 milles à l'Ouest de la pointe de Maisonnette; sa population était de 853 habitants en 2001. La flèche verte de l'église, d'une altitude de 198 pieds (60 m), est très **remarquable**. Un brise-lames forme un havre pour embarcations en ne laissant qu'une étroite ouverture entre son extrémité et le quai. On a signalé une profondeur de 4 pieds (1,2 m) dans le havre. Des réservoirs à pétrole se trouvent à faible distance au SW de l'église.



142 Sur le côté Ouest de **Grindstone Point** ($47^{\circ}45'N$, $65^{\circ}22'W$), 8,4 milles au SW de Grande-Anse, à **Stonehaven**, il y a un petit havre. Le havre est formé par un brise-lames d'une longueur de 512 pieds (156 m) avec une aile perpendiculaire de 256 pieds (78 m) qui s'étend à l'Ouest et un quai public de 229 pieds (70 m) de long, sur le côté Ouest. On a signalé une profondeur de 10 pieds (3 m) à l'extrémité du quai. Un **feu** (1328) repose sur une tour en treillis, érigée sur une colline surplombant le quai. Un **feu** (1328.5), reposant sur une tour en treillis, est placé sur l'extrémité du brise-lames. Une cale de halage est attenante à l'enracinement du brise-lames.



143 **Nepisiguit Bay** est une baie profonde d'une ouverture de 17 milles entre Grindstone Point et la **pointe Verte**. Bathurst Harbour est situé au fond de la baie. Le long de la côte, entre Grindstone Point et Bathurst Harbour, on peut rencontrer des madragues s'étendant jusqu'à 0,5 mille au large. **Miller Brook** dénomme un petit port de pêche accessible au moyen d'un étroit chenal qui passe entre deux brise-lames. Il est situé dans la collectivité de **Salmon Beach**, à quelque 4 milles à l'Est de l'entrée de Bathurst Harbour.

Carte 4920



144 **Bathurst Harbour** est situé à l'embouchure de **Nepisiguit River**; on y accède par un étroit chenal dragué dans la barre qui s'étend jusqu'à 1,5 mille au large de l'embouchure, entre **Carron Point** et **Youghall Point**. Il y a, à l'intérieur de l'entrée du port, un grand bassin qui assèche en grande partie à marée basse, sauf

pour les chenaux des trois rivières qui confluent en aval de Bathurst. La ville de **Bathurst**, qui comptait 12 924 habitants en 2001, est située sur la pointe qui sépare Nepisiguit River et **Middle River**; Youghall Point dispose d'un parc public, bordé par une plage. À Youghall Point, il y a aussi un **port de plaisance** offrant tous les services. On a signalé un **alignement lumineux** privé, portant des marques de jour blanches avec bandes oranges, situé dans les approches du bassin du port de plaisance.



145 Le **pilotage** est facultatif. En vue d'obtenir un pilote, les capitaines de navire doivent, par l'entremise de n'importe quelle station radio côtière, communiquer leur HPA à « Pilots Bathurst » 12 heures avant leur arrivée à la station d'embarquement des pilotes. La station d'embarquement est située à 3,6 milles au Nord du feu de Salmon Beach (carte 4486).

146 Le capitaine d'un navire devant appareiller ou effectuer une manœuvre dans le havre doit, si les services d'un pilote sont requis, communiquer avec « Pilots Bathurst » 4 heures avant l'heure prévue du départ.



147 La vitesse des **courants de marée** est de quelque 2 nœuds dans le chenal principal et de 1,5 nœud sur la barre; sur cette dernière, les courants portent bien en dedans et en dehors.

148 La **saison de navigation** dure de la mi-avril au début de décembre.

149 Le chenal conduisant à Bathurst est jalonné par des bouées lumineuses et que l'on déplace au besoin. En raison d'un ensablement continu, les profondeurs dans le chenal peuvent changer; les profondeurs peuvent être moindres que celles indiquées sur la carte. Les navigateurs ne disposant pas de connaissances locales ne devraient pas tenter d'emprunter le chenal.



151 Le quai à Bathurst, situé sur le côté Est de Nepisiguit River, a un musoir d'une longueur de 123 m. On a signalé qu'en 2000 les profondeurs le long de son extrémité Nord étaient de 2,4 m, alors que celles le long de son extrémité Sud étaient de 3 m. Ce quai est géré par le *MI'K MAG Port of Bathurst*. Le quai *Smurfit-Stone*, sur le côté Ouest, a une face externe de 150 m de long, offrant une profondeur minimale de 3,8 m. Bathurst compte plusieurs tours, réservoirs à pétrole, ainsi que des cheminées.

Carte 4486

152 **Littoral**. — Le rivage Ouest de Nepisiguit Bay, entre Youghall Point et la pointe Rochette, située à 8,5 milles au NNW, est bas. Des maisons sont construites le long de ce rivage, constitué d'une combinaison de roches basses et de plages sablonneuses. Une croix illuminée et **remarquable**, d'une altitude de 146 pieds (44 m), est placée sur une église du village de **Beresford**, 4,4 milles au NW de Youghall Point.

Carte 4920



153 Le bassin pour embarcations de la **pointe Rochette** ($47^{\circ}47'N$, $65^{\circ}42'W$) est formé par un **quai brise-lames** en L d'une longueur de 190 m et d'une extrémité en L, qui mesure 110 m. Un **feu** (1339) reposant sur une tour à claire-voie est placé sur l'extrémité du quai brise-lames. Un petit brise-lames s'avance sur 50 m depuis le côté Ouest du bassin pour former une entrée d'une largeur de 45 m. Un **feu** (1339.2), reposant sur un mât portant une marque de jour verte, blanche et noire, est placé sur l'extrémité du petit brise-lames. On trouve des profondeurs variant entre 0,4 et 1,7 m dans le bassin, et une **rampe de mise à l'eau** y est implantée dans le rivage NW.

154 La croix illuminée de l'église du village de **Petit-Rocher**, 1966 habitants en 2001, est **remarquable**.

Carte 4486



155 Le village de **Pointe-Verte**, 1041 habitants en 2001 et situé à 5,2 milles au NNW de Petit-Rocher, abrite un havre protégé. Le bassin du havre est formé par un brise-lames en L, ainsi que d'un quai intérieur en L, séparés par un passage d'une largeur de 75 pieds (23 m). Le bassin offre des profondeurs variant entre 2 et 4 pieds (0,6 et 1,2 m). Un brise-lames en roches gît au large de la partie Nord du quai brise-lames. Un **feu** (1339.8), reposant sur une tour en treillis, est placé sur l'extrémité de ce brise-lames. Un **feu** (1340), reposant sur une tour en treillis, est placé sur le coin NW du quai intérieur.

Carte 4920

156 Le **port de Belledune** est un havre artificiel qui est géré par l'*Administration portuaire de Belledune*. Il est formé par un brise-lames et trois terminaux maritimes. En 2004, le port a accueilli 91 navires transportant 2,15 millions de tonnes de vrac.

157 Tout bateau s'approchant des eaux relevant de l'*Administration portuaire de Belledune* doit suivre certaines directives avant de mouiller ou de s'amarrer dans cette zone. Tout bâtiment désirant entrer dans les eaux de Port de Belledune doit fournir des renseignements détaillés en vue d'obtenir une autorisation de mouvement. Les renseignements doivent inclure le nom du navire, le port d'immatriculation, les noms du propriétaire, du capitaine et de l'agent, la jauge et le tonnage brut, une description des marchandises à charger ou à décharger, ainsi que toute autre information requise par l'autorité portuaire.

158 Le fascicule *Renseignements du port et conseils aux capitaines de navire* est disponible auprès de l'*Administration portuaire de Belledune*.



159 On accède au port par le NE, en empruntant la baie des Chaleurs; il s'ouvre entre **Belledune Point**

PORT DE BELLEDUNE (2005)



($47^{\circ}54'N$, $65^{\circ}51'W$) et l'extrémité du brise-lames situé à 0,4 mille au NW. Un **feu** (1340.1) repose sur une structure blanche érigée sur Belledune Point. Un autre **feu** (1340.2), pourvu d'une marque de jour blanche avec un carré orange, s'élève sur l'extrémité du brise-lames. Il y a plusieurs **feux** privés à secteurs dans le port. Le port maintient des liaisons radio sur les voies VHF 16 et 65A – USA (156,8 et 156,275 MHz).

160 Le chenal d'accès a une largeur de quelque 145 m et on a signalé une profondeur de 11,6 m. Il est recommandé aux vraquiers de limiter leur tirant d'eau d'arrivée à 12,6 m et de n'amarrer qu'à marée haute (la densité de l'eau du quai est de 1018 à 1025).



161 Le **pilotage** n'est pas obligatoire, mais recommandé. Les bâtiments non canadiens assurant le transport de fret maritime via le Port de Belledune, doivent faire appel aux services d'un pilote breveté. Le port a émis certaines restrictions quant à l'amarrage dans certaines conditions de vent et peut exiger l'utilisation d'un remorqueur, dont les services sont disponibles. Le bateau pilote rencontre les bâtiments entre 1,5 et 2 milles au NE du brise-lames. Des **mouillages** désignés se trouvent à 1,5 et 3 milles au NE du brise-lames, par 27 et 33 m, fond de bonne tenue, argile durcie, mais offrant très peu d'abri. Les vents dominants proviennent du secteur NW et le havre offre un bon abri.

162 Le port est ouvert à la navigation toute l'année et est libre de glaces la plupart des hivers. Les vents dominants du secteur Est poussent le pack dans la baie des Chaleurs, rendant les abords de Belledune dangereux en présence de glace épaisse et de glace empilée.



163 Le quai à charbon de la *NB Power* et le quai de *Falconbridge* sont implantés dans la partie Sud du brise-lames. Le quai à charbon, implanté vers le large, a une longueur de 307 m et une largeur de 28 m; il offrirait des profondeurs allant de 14,4 à 14,8 m. On a signalé une profondeur de 11,1 m le long du quai de *Falconbridge*, long de 155 m et

large de 15 m. Un troisième quai, celui de *M.D. Young*, est implanté dans le côté Sud du havre. On a signalé des profondeurs de 9,9 à 11,5 m le long de ce quai, d'une longueur de 455 m et de 100 m de large. Au cours de la saison des eaux libres, il y a une bouée privée de mouillage orange et blanche (1,83 m par 3,05 m), munie d'un feu à éclats jaunes, positionné à 47°54'37.5"N et 65°50'16.8"W, à quelque 125 m à l'Est du quai *M.D. Young* (caractéristiques du feu : éclat 0,5 sec, éclipse 3,5 secondes). Une aussière flottante bleue (marquée par une bouée fluorescente) est attachée de manière permanente au mousqueton de la bouée, lorsque celle-ci est déployée. Elle s'étend sur quelque 137 m, jusqu'à la bitte d'amarrage la plus à l'Est, à la section 9 du caisson du tablier du quai. La bouée est utilisée lorsque la proue et ou la poupe dépasse l'extrémité Est du poste d'amarrage, surtout lorsque le vent souffle des secteurs NE à SE. Les quais sont desservis par la route, la voie ferrée (*M.D. Young*), des convoyeurs et des pipe-lines.

164 De l'eau, du combustible de soute et du diesel peuvent être amenés par camions-citernes. On peut y effectuer des réparations mineures. En 2001, Belledune avait une population de 1923 habitants.

Carte 4486

165 Une centrale électrique remarquable ainsi que deux cheminées sont situées sur la rive à 1,5 mille à l'Ouest de Belledune Point.

166 **Littoral.** — La zone de petits fonds qui frange la côte s'élargit à l'Ouest de Belledune Point et s'avance sur plus de 1 mille au large de l'entrée de Jacquet River; elle se rétrécit à nouveau au large de **Black Point**, puis entoure **Heron Island** (48°00'N, 66°10'W).

167 **Heron Island**, de hauteur moyenne, est boisée et sa côte NE consiste en des falaises de grès rouge de quelque 40 pieds (12 m) de haut.

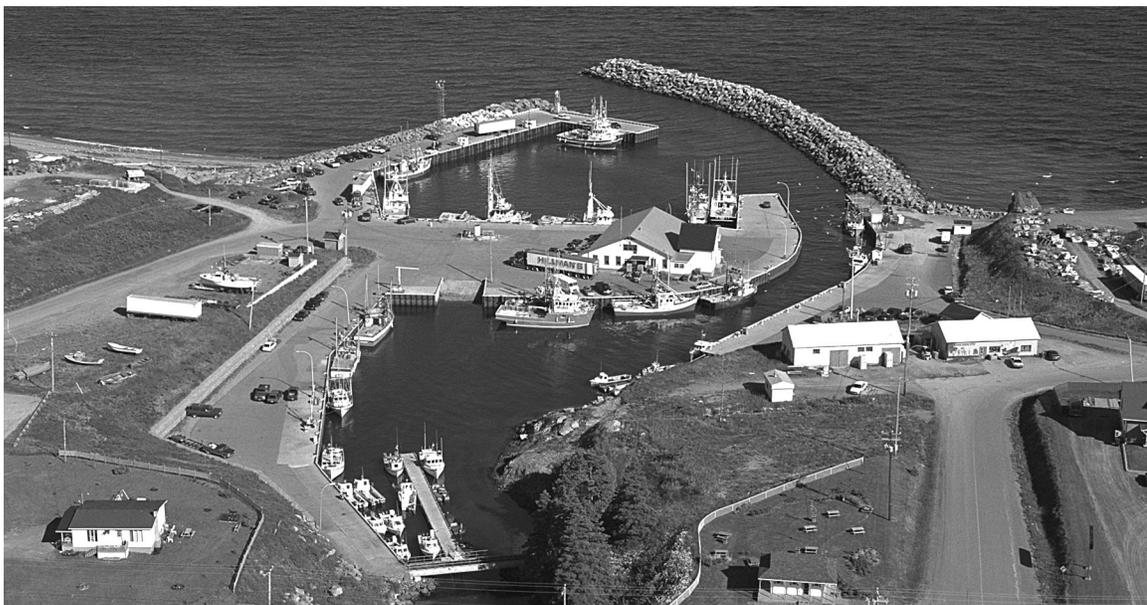
168 Un petit quai de pêche est situé à 0,2 mille de l'entrée de **Jacquet River**. Le quai, qui assèche, est implanté dans le rivage du côté Ouest de la rivière, tout juste en aval du pont ferroviaire.

169 **Heron Channel**, entre Heron Island et la terre ferme, est étroit et peu profond. Le passage est compliqué et ne convient qu'aux embarcations. **Heron Rock**, couverte de 4 pieds (1,2 m) d'eau, gît au milieu de l'entrée Est du chenal.



170 Un quai public en L est implanté dans l'extrémité Ouest de **West Point Island**, sur le côté Sud de Heron Channel, à 1,9 mille à l'ESE de la **pointe la Roche**. Ce quai a une longueur de 248 pieds (76 m) et son musoir de 65 pieds (19 m) offre une profondeur de 5 pieds (1,5 m). Un feu (1340.8), reposant sur une tour en treillis, est placé sur l'extrémité du quai. Une **chaussée** relie l'île à la terre ferme. Des ruines d'un quai débordent le rivage à faible distance à l'Ouest de l'embouchure de **Benjamin River**.

SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ (2000)



GRANDE-RIVIÈRE (2000)

Baie des Chaleurs — Rive Nord —
Du cap d'Espoir à Eel River

Carte 4485

 171 Le **cap d'Espoir** ($48^{\circ}25'N$, $64^{\circ}19'W$) consiste en des falaises de grès rouge hautes de quelque 50 pieds (15 m), avec, en arrière-plan, les terres s'élevant en hautes crêtes. Un **haut-fond** étroit s'étend jusqu'à près de 2 milles au SE du cap. Le **haut-fond Leander**, couvert de 15 pieds (4,6 m) d'eau et sur lequel la mer brise par forts vents, gît à environ 1,5 mille au large de la rive et constitue la plus faible profondeur du banc. Tous les navires, sauf les embarcations, doivent passer au Sud de ce banc.

 172 Le **feu** de cap d'Espoir (1403) repose sur une tour blanche à l'extrémité du cap.

Carte 4921

   173 Le port de pêche de **Sainte-Thérèse-de-Gaspé (Petite-Rivière-Est)** est à 3 milles à l'Ouest du cap d'Espoir. L'entrée du havre est protégée par un brise-lames au Sud et un **quai** brise-lames au Nord, distants de 30 m. Deux **feux** saisonniers s'élèvent à l'extrémité de la portion Sud du brise-lames. Le premier s'élève au-dessus de l'enrochement du brise-lames (1401.5) et le second s'élève sur un caisson s'étirant vers le Nord dans l'entrée de la marina (1401.4).

 174 Il y a à l'intérieur du havre deux bassins d'amarrage et une **rampe de mise à l'eau** pour embarcations. Se référer à la carte pour connaître les profondeurs à l'intérieur du havre. Des pontons sont installés dans le bassin

intérieur. Un caisson recouvert de 2,1 m d'eau se trouve sur le côté Nord du ponton vers le fond du bassin, à une dizaine de mètres de son extrémité. Dû à l'**ensablement continu**, les navigateurs doivent s'attendre de trouver des profondeurs moindres à certains endroits. Il est recommandé de vérifier auprès de l'autorité locale.

 176 **Grande-Rivière** (3888 hab. en 2000) est un centre de pêche situé à 7 milles à l'Ouest du cap d'Espoir. L'embouchure de la rivière, protégée par un brise-lames, est sujette à l'ensablement.

  178 À la **pointe Verte**, on retrouve un **port de pêche**, protégé par deux brise-lames distants de 58 m à l'entrée. Des **feux** saisonniers (1399, 1399.2) se trouvent sur l'extrémité de chaque brise-lames. Il est desservi par un **quai** en L de 294 m sur 75 m et offre des profondeurs (2017) variant entre 2,4 et 3,5 m. Des pontons et une **rampe de mise à l'eau** sont installés dans la partie Nord du bassin.

 179 Des **prises d'eau** couvertes de 6,4 m d'eau à leur extrémité s'étendent immédiatement au SE du brise-lames Sud.

Carte 4485

180 **Amers.** — • Une croix illuminée se dresse à 0,8 mille au NNW de la pointe Verte. • L'église située près de l'embouchure de la Grande Rivière est remarquable.

 181 Un **haut-fond** rocheux déborde de 0,9 mille le rivage, à 2,6 milles à l'Est du village de **Pabos** qui est situé entre Grande-Rivière et Chandler. Un **récif** artificiel recouvert de 3,7 m d'eau est aménagé sur le haut-fond

MARINA DU VIEUX PORT DE CHANDLER (2000)



(48°22'N, 64°33'W) avec un autre récif artificiel recouvert de 5,8 m d'eau situé à 1,1 mille à l'WNW du précédent récif.

Port de Chandler

Carte 4921

182 La ville de **Chandler** (48°21'N, 64°40'W), 9161 hab. en 2002, est située à 15 milles à l'WSW du cap d'Espoir. On y retrouve un hôpital.

183 **Amers.** — • La flèche et la coupole de l'église sont remarquables.



184 Un **feu** (1393), posé sur une tour, s'élève sur l'île Dupuis qui est entourée de récifs. L'**alignement lumineux** (1395, 1396), orienté à 321° et pourvu de marques de jour orange fluorescent avec une bande noire, s'élève sur le rivage, au NNW de l'île Dupuis. L'alignement marque les approches du port de Chandler et conduit entre l'île Dupuis et le quai.



185 Deux **épaves** submergées gisent à faible distance au SE de l'île Dupuis. Deux **émissaires**, situés respectivement à 91 m et à 0,4 mille au SW du feu antérieur de l'alignement lumineux, débordent la rive de 0,1 mille.



188 À 0,5 mille à l'Est du feu de l'île Dupuis, se trouve un brise-lames en forme de croissant de 458 m de long. Un quai en ruine termine ce brise-lames et est fermé à la navigation depuis 2016 pour des raisons de sécurité. Un **feu** (1392.7), reposant sur une tour, s'élève sur l'extrémité du quai.



190 Le vieux quai en ruine situé dans la partie Est de l'anse à l'Îlot a été entièrement bordé par un enrochement et constitue dorénavant une jetée. Avec un brise-lames qui lui est perpendiculaire, elle abrite une **rampe de mise à l'eau** et un **port de plaisance** (Marina du vieux port de Chandler). Se référer à l'annexe pour

les services offerts. Un **feu** privé (1394) s'élève à l'extrémité de la jetée et une **balise** de jour de tribord (privée) s'élève sur le brise-lames.

Carte 4486



191 À l'Ouest et près de la **pointe du Grand Pabos**, et à environ 3 milles au SW de Chandler, une crique offre un abri pour les embarcations.

192 **Amer.** — • Une **tour** radio remarquable, portant des feux rouges, s'élève sur la pointe du Grand Pabos.

Carte 4921



193 **Newport Point**, hameau situé à 1,5 mille au SW de la pointe du Grand Pabos, est pourvu d'un **quai** abrité par deux brise-lames. Un **feu** (1389), posé sur une tour, s'élève sur la **pointe de Newport**, à l'Est de l'entrée du havre.



194 L'**alignement lumineux** (saisonnier) de Newport Point (1390, 1391), orienté à 342° et pourvu de marques de jour orange fluorescent avec une bande noire, mène dans les approches du havre. Le feu antérieur se trouve sur l'extrémité d'un quai, à l'entrée Ouest, tandis que le feu postérieur se trouve près de l'enracinement du quai de l'usine de transformation du poisson. La profondeur (2009) sur l'alignement est de 4 m. La **bouée lumineuse** à cloche de mi-chenal « *Newpo* » (1388) est mouillée à 0,5 mille au SSE du feu antérieur de l'alignement.



195 Le côté NE du **quai** de l'usine de transformation du poisson, d'une longueur de 40 m, offre une profondeur (2009) de 4,2 m; son côté SE, d'une longueur de 64 m, offre une profondeur (2009) de 4,7 m. Un autre **quai**, protégé par le brise-lames Ouest et d'une longueur de 149 m, offre une profondeur (2009) de 4 m.



196 Le **quai** des pêcheurs, en forme de L, 125 m sur 30 m, est implanté dans la rive Nord du havre; la profondeur (2009) est de 1,6 m le long de la face externe du

NEWPORT POINT (2000)



quai. Le quai est équipé d'une grue. Un centre de services maritimes pour les pêcheurs ainsi qu'une aire d'entreposage se trouvent au Nord du quai.

Carte 4486

 197 Un ancien havre de pêche, qui n'est plus entretenu, se trouve à l'embouchure de la rivière située au hameau nommé **Les Îlots-de-Newport**, à 1,8 mille au NNE de la Pointe Noire.

 198 L'embouchure de la rivière est protégée par des brise-lames tandis que des quais en délabrement bordent les rives de la rivière plus en amont laissant un passage d'une largeur de 36 pieds (11 m). Sur la rive Ouest, une usine de transformation de poisson est adjacente à un **quai** partiellement enroché.

 199 Les profondeurs varient entre 3 et 6 pieds (0,8 et 1,8 m) dans ce havre, mais peuvent y être moindres en raison de l'ensablement. La partie NE de ce havre, juste en aval du **pont routier fixe**, a été enrochée. De plus, l'amarrage est interdit sur tous les quais de la rive Est de la rivière.

 200 Un **émissaire** couvert de 9 pieds (2,7 m) d'eau à son extrémité déborde la rive de 410 pieds (125 m) vers le Sud à environ 985 pieds (300 m) de l'entrée du havre. Un **haut-fond** rocheux, couvert par 1 pied (0,2 m) d'eau, gît à 515 pieds (157 m) au SSE de l'entrée de la rivière tandis que deux îlots sont à 0,5 mille au Sud de cette même entrée.

201 La **pointe au Maquereau**, à 5,5 milles au Sud de la pointe de Newport, est escarpée, sombre et boisée, avec des flancs rocaillieux qui s'élèvent abruptement jusqu'à une hauteur de 200 pieds (61 m).

 202 La **pointe Reddish**, de calcaire rouge, a parfois l'apparence d'une île. Dans le NE et près de la pointe, l'embouchure du **ruisseau Chapados** abrite le havre

de pêche de **Gascons** dont l'entrée étroite est protégée par un quai à l'Ouest et un brise-lames à l'Est. On y retrouve des **quais**, des pontons, une **rampe de mise à l'eau** ainsi que des prises d'eau et d'électricité. (Voir le diagramme *Gascons*.)

 204 Un **alignement lumineux** (1382, 1382.1), orienté à 319½° et pourvu de marques de jour orange fluorescent avec une bande noire, se trouve dans les approches du havre. Un **feu** saisonnier (1383), posé sur une tour, s'élève sur l'extrémité Sud du brise-lames.

 205 En raison de l'ensablement à l'entrée du havre, les profondeurs peuvent être moindres que celles qui sont indiquées sur le diagramme.

206 **Amers**. — • Deux **tours**, d'une altitude de 948 pieds (289 m) et marquées par des feux rouges, s'élèvent à 1,6 mille au NNW de la pointe Reddish.

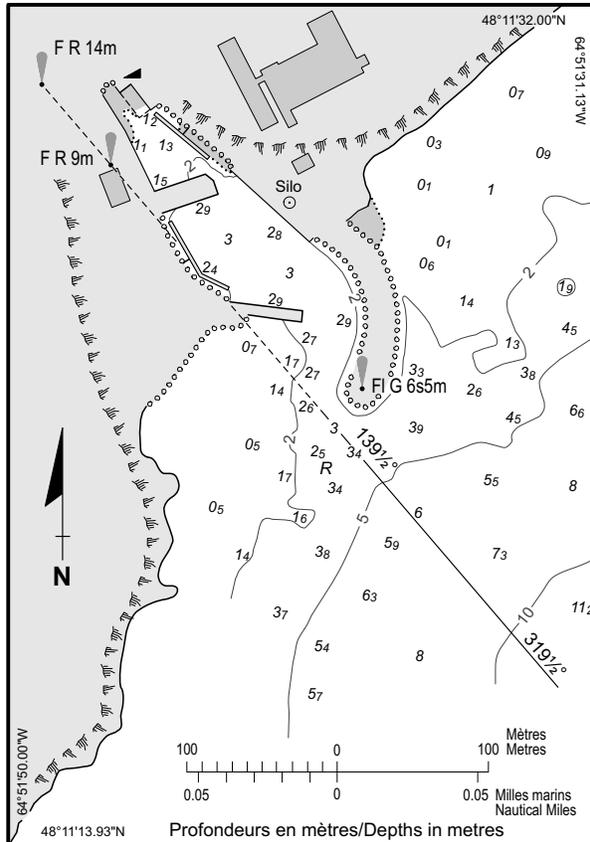
 207 À 1,2 mille à l'Ouest de la pointe Reddish, se jette la rivière de l'Anse à la Barbe, abritant le havre de pêche de Gascons-Ouest. On y trouve du côté Ouest, un **quai** d'une longueur de 489 pieds (149 m) offrant des profondeurs (2020) variant entre 1 et 7 pieds (0,3 et 2 m). L'entrée de la rivière est protégée par des brise-lames laissant un passage de 43 pieds (13 m) de large.

Carte 4921

  208 La **baie de Port-Daniel**, exposée à l'Est, s'ouvre entre la pointe nommée **La Vieille** et la **pointe du Sud-Ouest** (pointe de l'Ouest). La population de **Port-Daniel** est de 3036 hab. en 2000. La baie est abritée de tous les vents sauf ceux du secteur Sud et en allant vers l'Est, y soulevant alors une forte houle; elle offre un **mouillage** de 10,1 m d'eau, par fond de vase. Un **feu** (1379), sur une tour blanche, s'élève sur la pointe du Sud-Ouest (48°09'N, 64°57'W).

   210 La **rivière Port-Daniel** se déverse lentement du côté Nord

GASCONS Échelle 1:5 000 Scale



SOURCES: Levé par le SHC en 2011-2017 et par SPAC en 1986-1996
 SOURCES: Surveyed by CHS in 2011-2017 and by PSPC in 1986-1996

de la baie à travers un grand **banc de vase** et une barre asséchante. Sur le côté Est de l'embouchure de la rivière, à **Port-Daniel-Est**, un **quai** brise-lames en L abrite un bassin d'embarcations. Un **feu saisonnier** (1379.5) s'élève sur l'extrémité SW du quai. Le quai offre une longueur totale de 126 m; une **rampe de mise à l'eau** se trouve à l'extrémité Nord (Voir le diagramme *Port-Daniel-Est*).

  211 Un **pont ferroviaire fixe**, d'une hauteur libre de 7,3 m et un **pont routier fixe**, de 2,0 m, franchissent l'embouchure de la rivière. Un **câble aérien**, laissant une hauteur libre de 7,3 m, est situé juste en aval du pont routier.

 212 Les profondeurs indiquées dans les zones draguées sur le diagramme sont obtenues par dragages périodiques. Dû à l'**ensablement continu**, les navigateurs doivent s'attendre de trouver des profondeurs moindres à certains endroits. Il est recommandé de vérifier auprès de l'autorité locale. Un **émissaire** déborde la rive de 244 m à l'embouchure du ruisseau Castilloux. L'extrémité de cet émissaire est couverte par 2 m d'eau.

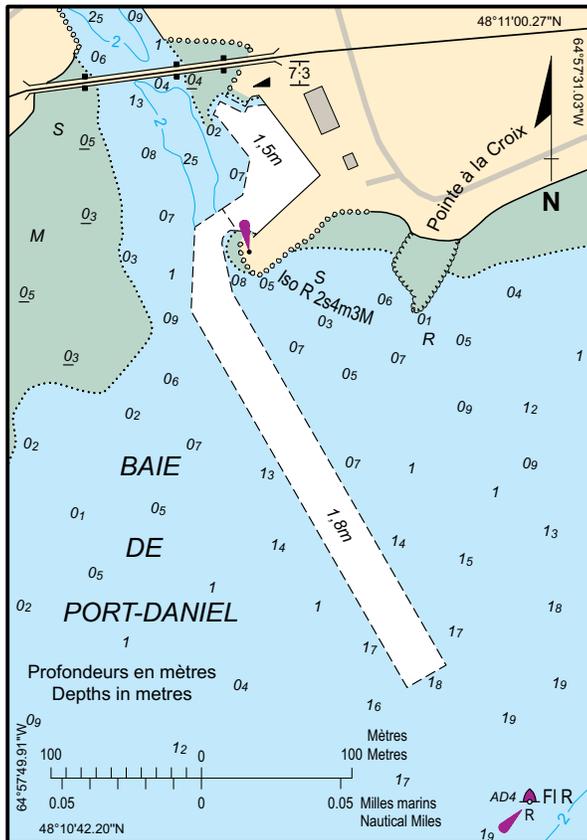
 212.1 Le terminal maritime de la cimenterie McInnis, situé dans l'**anse à la Loutre**, s'étend jusqu'à 445 m de la rive. Le poste d'amarrage, d'une longueur de 330 m, est composé de piliers reliés par une passerelle. La tour de transbordement repose sur le pilier central. Un tunnel de convoiage supporté par des tours relie le terminal aux installations terrestres qui sont bien éclairées. Les profondeurs le long du terminal varient entre 12,2 et 14 m.

Carte 4486

PORT-DANIEL (2000)

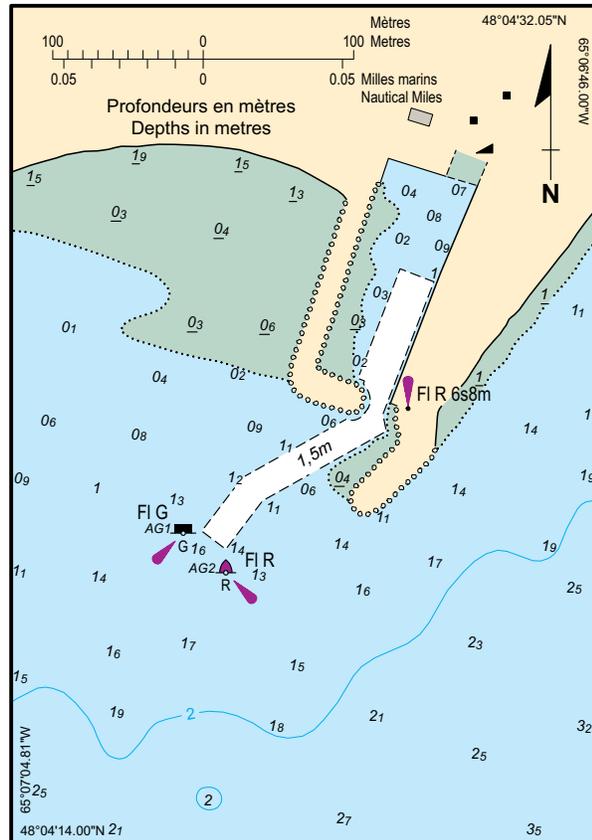


PORT-DANIEL-EST Échelle 1:5 000 Scale



SOURCES: Levé par le SHC en 1980, 2011, 2014-2019
 SOURCES: Surveyed by CHS in 1980, 2011, 2014-2019

SAINT-GODEFROI Échelle 1:5 000 Scale



SOURCES: Levé par le SHC en 2011-2019 et non gouvernementale en 2006
 SOURCES: Surveyed by CHS in 2011-2019 and non-governmental in 2006

213 La **colline de Port-Daniel**, à 1,5 mille au SW de la pointe du Sud-Ouest (pointe de l'Ouest), domine cette partie de la côte avec une hauteur de 400 pieds (122 m).



215 La **pointe Smith** est située à 4,5 milles plus loin dans le SW. Le quai de **Shigawake** (392 hab. en 2000), à faible distance à l'Ouest de la pointe et d'une longueur de 269 pieds (82 m), est enroché sur toutes ses faces et constitue dorénavant une jetée. Un quai éperon en mauvais état, s'étendant vers l'Ouest, est relié à son extrémité.



216 Le **quai** brise-lames de **Saint-Godefroi** (488 hab. en 2000) est implanté du côté SW de la **pointe Trachy**, à 2 milles au SW de la pointe Smith. Un second brise-lames est situé à faible distance à l'Ouest du quai brise-lames, laissant un passage restreint de 14 m. Un **feu** (1376), reposant sur une tour, s'élève près de l'extrémité du quai. Une **rampe de mise à l'eau** est aménagée dans la partie Nord du bassin. (Voir le diagramme *Saint-Godefroi*)

217 Les profondeurs indiquées dans les zones draguées sur le diagramme sont obtenues par dragages périodiques. Dû à l'**ensablement continu**, les navigateurs doivent s'attendre de trouver des profondeurs moindres à certains endroits. Il est recommandé de vérifier auprès de l'autorité compétente locale.

217.1 Des **réécifs** artificiels sous-marins ont été aménagés dans différents secteurs situés entre la pointe Smith et la pointe de Paspébiac. L'objectif de l'implantation de ces récifs est de mettre en valeur le milieu marin en rétablissant et en améliorant la productivité et la biodiversité marine.

218 L'embouchure de deux rivières se trouve à 1 mille au SW de la pointe Trachy.

Carte 4921

219 La **pointe de Paspébiac** (48°01'N, 65°15'W) forme l'extrémité d'une plage de sable et de galets de forme triangulaire qui entoure une lagune peu profonde asséchant

PASPÉBIAC (2000)



partiellement. Le déversoir de la lagune, près de son extrémité NE, permet aux embarcations d'y entrer à la pleine mer.

220 La **bouée lumineuse** de tribord « AP2 » (1373) est mouillée sur le côté SW de l'épi de sable qui déborde la pointe.

221 **Amers.** — • Deux **tours** radio, d'une altitude de 125 m et marquées par des feux rouges, s'élèvent sur les **bancs de vase** de la lagune.



222 **Paspébiac** (3198 hab. en 2011) est desservi par un port de pêche commerciale protégé par un brise-lames à l'Ouest et un **quai** public de forme irrégulière à l'Est dont l'extrémité est formé d'un brise-lames laissant un passage d'environ 90 m de large. Un système de protection cathodique contre la corrosion est installé sur la partie Nord du quai, appartenant à *Ports pour petits bateaux de Pêches et Océans Canada*. Lors d'amarrage à ce quai, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires. La partie Sud du quai appartient à *Transports Canada* et n'est pas pourvu de système de protection cathodique. Des pontons, d'une longueur de 112 m, sont installés pour les pêcheurs au Nord du quai. On retrouve les installations du **port de plaisance** (Marina de Paspébiac) au NW du quai. Voir en annexe les services offerts. Les profondeurs (2016) varient entre 2,2 et 5,1 m à l'intérieur du havre. Le havre est desservi par des prises d'eau et d'électricité ainsi qu'une **rampe de mise à l'eau**.



223 Des **feux** (1373.3, 1374), posés sur des tours, sont situés sur les extrémités du quai public et du brise-lames et marquent l'entrée du bassin.



224 Deux **prises d'eau** s'étendent à faible distance à l'Est du quai public.

225 La **pointe de New Carlisle**, située à 3,2 milles à l'Ouest de la pointe de Paspébiac, est sablonneuse et boisée; des petits fonds la débordent et s'étendent le long de la côte vers l'Ouest.

226 **Amer.** — • Une **tour** à micro-ondes, d'une altitude de 107 m et marquée par des feux rouges, s'élève à près de 0,3 mille au Nord de la pointe de New Carlisle.



227 Le meilleur **mouillage** dans la **baie de Paspébiac** se trouve à 1 mille à l'Ouest de la pointe de Paspébiac, par fond d'argile dans près de 10 m d'eau. Il est bien abrité, sauf des vents des secteurs de l'Ouest à SE, par le Sud; les vents du SW soulèvent une grosse houle, mais le fond y est de très bonne tenue.



228 Une **aire d'aquaculture**, qui est délimitée par des **bouées** jaunes d'avertissement, est aménagée dans la baie de Paspébiac; les navigateurs devront exercer la prudence dans ces parages.

Carte 4486

229 La **pointe Bonaventure**, située à 5 milles à l'Ouest de la pointe de New Carlisle, est un escarpement bas de grès rouge.



231 On retrouve sur le rivage Nord de la baie des **Chaleurs** plusieurs jetées perpendiculaires à la côte qui servent à prévenir l'érosion.

Carte 4921

232 Le **havre de Beaubassin**, à 2,2 milles au NW de la pointe Bonaventure, est un **havre pour embarcations**, situé à l'embouchure de la **rivière Bonaventure**. Les profondeurs indiquées dans les zones draguées sont obtenues par dragages périodiques. Dû à l'**ensablement continu**, les navigateurs doivent s'attendre de trouver des profondeurs moindres à certains endroits et ce jusqu'à 300 m au large de l'extrémité SSW du brise-lames. Il est recommandé de vérifier auprès de l'autorité locale.



233 L'**alignement lumineux** (1369, 1369.1), orienté à 010° et pourvu de marques de jour orange fluorescent avec une bande noire, s'élève dans les approches.

BONAVENTURE (HAVRE DE BEAUBASSIN) (2000)

On retrouve un phare de navigation désaffecté immédiatement au SW du feu antérieur.

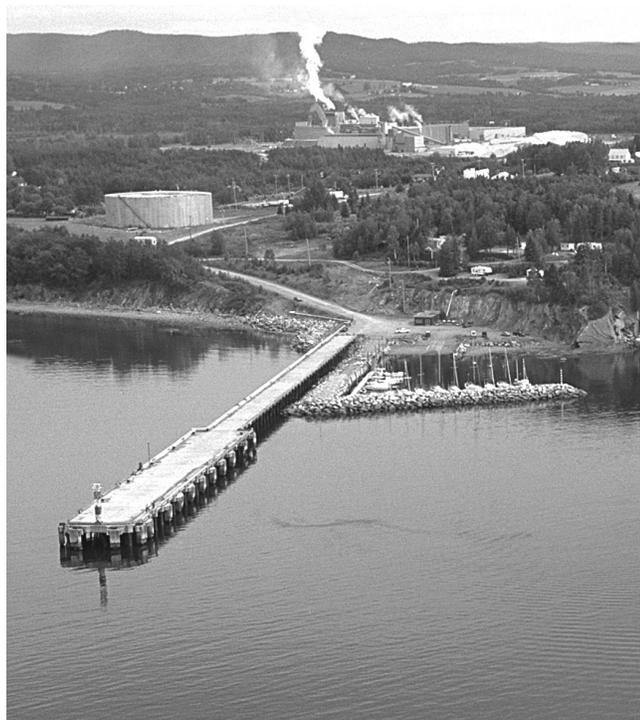


234 Dans le havre, on retrouve un **quai** en bois d'une longueur de 275 m, une **rampe de mise à l'eau** et un **port de plaisance** (*Marina de Bonaventure*). Se référer à l'annexe pour les services offerts.

Carte 4486



235 Le hameau de **Ruisseau-Leblanc** est situé à 8 milles à l'WNW de la pointe Bonaventure.

BLACK CAPE (2000)

On y retrouve un ancien havre de pêche protégé par un brise-lames à l'Est et par un quai **brise-lames** au Sud. Le havre est ensablé. On y trouve une rampe de mise à l'eau abîmée. Le quai brise-lames est en **ruine** et interdit d'accès.



236 En raison de l'**ensablement**, les navigateurs devront s'informer auprès des usagers locaux en ce qui concerne les profondeurs. Les navigateurs sont priés de procéder **prudemment**.



237 Une **épave**, couverte par 38 pieds (11,6 m) d'eau et servant à des activités de plongée sous-marine, gît à 0,5 mille au SSW du quai de Ruisseau-Leblanc. Le site est balisé par une **bouée** de plongée privée. Un **émissaire**, situé devant la municipalité de Caplan, s'avance de quelque 820 pieds (250 m) vers le large, parallèlement au côté Est du quai enroché.



237.1 Les ruines d'un ancien quai s'avancent perpendiculairement à la rive sur environ 300 m à environ 400 m à l'Est de l'embouchure de la rivière Caplan. Les profondeurs peuvent être moindres et il peut y avoir présence de blocs rocheux. La **prudence** est de mise.



238 À l'embouchure de la **rivière Caplan**, située à 13,4 milles à l'WNW de la pointe Bonaventure, se trouve un quai en bois d'une longueur de 131 pieds (40 m) qui se prolonge vers le large par un enrochement. La connaissance locale est nécessaire pour s'engager dans le chenal de la rivière qui conduit au quai. On y retrouve une **rampe de mise à l'eau**.



239 **New Richmond** est desservi par un **quai** dans le secteur de **Black Cape**. D'une longueur de 325 m, ce quai sur pieux est situé sur la **pointe Howatson** à 1,3 mille au NW des **caps Noirs**.



240 Un **port de plaisance** (*Club Nautique de New Richmond*), protégé par un brise-lames perpendiculaire au quai, est aménagé dans un bassin du côté Est du quai. Se référer à l'annexe pour les services offerts. On

y retrouve aussi une **rampe de mise à l'eau**. Un **feu** (privé) se retrouve sur l'extrémité Est du brise-lames.

240.1 Dû à l'**ensablement continu**, les navigateurs doivent s'attendre de trouver des profondeurs moindres à certains endroits. Il est recommandé de vérifier auprès de l'autorité compétente locale. Un **caisson** recouvert de 1,6 m d'eau se trouve à quelque 20 m au NE du brise-lames.

241 **Amers**. — • Des **réservoirs**, remarquables du large, sont situés au Nord du quai. • Une **tour** radio portant un feu rouge s'élève sur un sommet à l'ENE du quai.

Carte 4486

242 Un **émissaire** déborde la rive de 0,5 mille à 0,2 mille à l'Ouest du quai du secteur de Black Cape.

243 La **baie de Cascapédia**, peu profonde, et la **rivière Cascapédia**, qui débouche au fond de la baie à travers des battures de sable et de vase, ne sont accessibles qu'aux embarcations. Des **caissons** en ruine gisent à l'embouchure de la rivière. Un ponton flottant de 102 pieds (31 m) de long, accessible pour les embarcations, est installé sur le côté Sud de l'embouchure de la **petite rivière Cascapédia**.

244 Dans le cadre du projet *Hortus*, des **réécifs** artificiels sous-marins ont été déposés dans six secteurs différents situés au SW de la ville de New Richmond. L'objectif de l'implantation de ces récifs est de mettre en valeur le milieu marin en rétablissant et en améliorant la productivité et la biodiversité marine de la partie Est de la baie de Cascapédia.

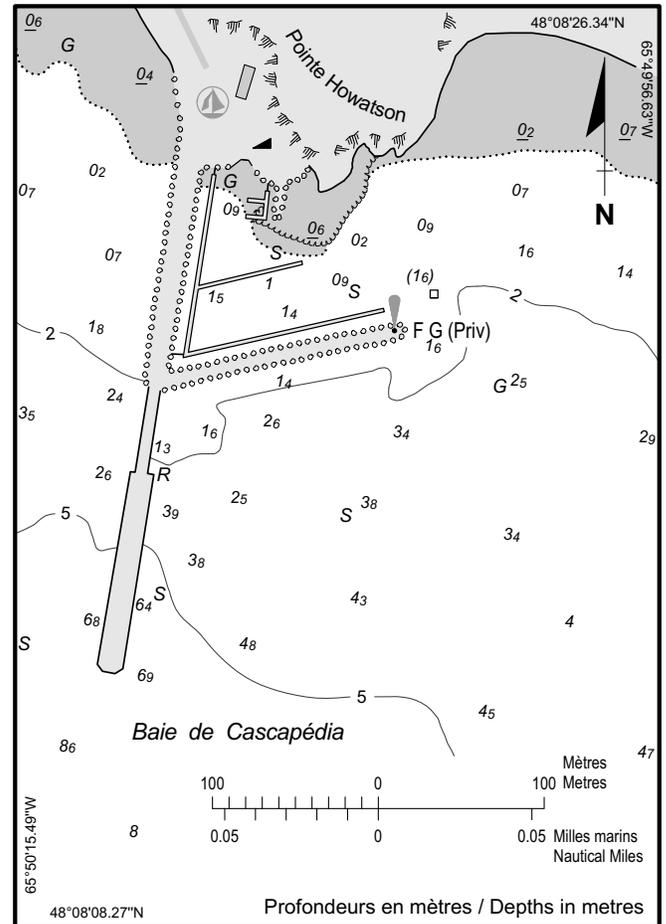
245 Les **caps de Maria**, sur le côté Ouest de la baie de Cascapédia, forment une muraille abrupte de 143 pieds (44 m) de haut. La **pointe Tracadigache** est une barre sablonneuse triangulaire entourant une lagune asséchante, avec un épi de sable qui prolonge la pointe de 0,5 mille dans le Sud. Un **feu** privé (1365), tour rouge et blanche, s'élève sur la pointe.

246 **Amers**. — • Des **tours** remarquables et un oratoire s'élèvent sur les sommets du **mont Saint-Joseph** à 2,9 milles au NNE de la pointe Tracadigache.

247 La **baie Tracadigache** est bordée de petits fonds.

248 Plusieurs **aires d'aquaculture** sont aménagées dans les baies de Cascapédia et Tracadigache. Elles sont généralement marquées par des **bouées** jaunes d'avertissement; les navigateurs devront exercer la prudence dans ces parages. Des **réécifs** artificiels sans balisage ont également été aménagés près de la pointe Tracadigache.

NEW RICHMOND Échelle 1:5000 Scale



SOURCES: Levé par le SHC en 1987-2011, 2016 et autre que gouvernementale en 2002.

SOURCES: Surveyed by CHS in 1987-2011, 2016 and non governmental in 2002.

Port de Carleton

Carte 4921

249 La ville de **Carleton-Saint-Omer** (4267 hab. en 2000) se trouve à 1 mille au Nord de la pointe Tracadigache. On retrouve un hôpital dans la région.

250 Le **quai public** de Carleton-sur-Mer est administré par *Pêches et Océans Canada*, en partenariat avec la ville de *Carleton-sur-Mer*. Les profondeurs à l'intérieur du havre varient entre 0,4 m du côté N et 5,2 m du côté SE (2019). Il y a présence d'un caisson d'une profondeur de 4 m dans le milieu du havre. Des pontons y sont installés. Le havre est protégé du SE par un **brise-lames** et du SW par un autre **brise-lames** rattaché au quai. Un **feu** s'élève à l'extrémité de ce brise-lames. Ce feu fonctionne de

CARLETON (2000)



nuit seulement. Ces installations sont gérées par l'*Administration portuaire de Carleton-sur-Mer*.



251 Un **port de plaisance** (*Club nautique de Carleton*) est situé dans le bassin, ainsi qu'une **rampe de mise à l'eau**. Se référer à l'annexe pour les services offerts.



252 Le *refuge d'oiseaux migrateurs de Saint-Omer* (Environnement Canada) est situé dans ce secteur et une réglementation d'accès s'y applique.

Carte 4486



253 On trouve un bon mouillage, par 30 à 40 pieds (9,1 à 12,2 m) d'eau, fond de vase, à 1 mille à l'Ouest de la pointe de Tracadigache. On trouve aussi un bon mouillage par fond de vase de 25 pieds (7,6 m) environ, à 3 milles à l'Ouest de l'extrémité Ouest de Heron Island et à quelque 1,5 mille dans le Nord de l'embouchure de **Charlo River**.

254 **Eel Bay** s'ouvre au Sud de **Inch Arran Point**, qui dénomme l'extrémité Sud de l'entrée de la **rivière Restigouche**. **Eel River** se jette dans la baie en traversant une lagune marécageuse. Un émissaire d'égout s'avance de la rive Est de la baie.

255 **Amers**. — Deux cheminées, d'une altitude de 564 et 292 pieds (172 et 89 m), s'élèvent sur le côté Est de Eel Bay, à 0,9 mille au SW de Inch Arran Point. Plusieurs réservoirs à pétrole se trouvent à faible distance à l'Ouest de ces cheminées. Une cheminée, d'une altitude de 177 pieds (54 m), est érigée à 0,4 mille à l'Ouest de Inch Arran Point.

Rivière Ristigouche — De Miguasha à Campbellton

Carte 4426

256 **Bonamy Rocks** (48°03'N, 66°21'W) s'étendent jusqu'à près de 0,5 mille à l'Est de la pointe située au Sud de Inch Arran Point. Ce sont des rochers hauts, abrupts et accidentés. Le **banc de Miguasha**, de pierres et de sable, s'étend jusqu'à 1 mille dans le SW de la **pointe de Miguasha**, sur le côté Est de l'embouchure de la rivière.



257 Le **pilotage** dans la rivière Ristigouche est obligatoire. Les capitaines de navires doivent communiquer leur HPA à « Pilots Dalhousie » via toute station radio côtière disponible, au moins 12 heures avant leur arrivée à la station d'embarquement des pilotes, située à quelque 4 milles à l'Est de Inch Arran Point (*carte 4486*).

258 Le capitaine d'un navire devant appareiller ou effectuer une manœuvre dans la zone de pilotage obligatoire doit communiquer avec « Pilots Dalhousie » 4 heures avant l'HPD.

259 **Dalhousie Harbour** est un port public. La ville de **Dalhousie** comptait 3975 habitants en 2001 et abrite une grande usine de pâte à papier. La ville de **Campbellton** (7798 habitants en 2001) est située sur la rive Sud de la rivière, à 14 milles en amont de Dalhousie. Les **services de douane** sont disponibles à Dalhousie. La rivière Ristigouche est accessible toute l'année; toutefois, les glaces peuvent gêner la navigation durant les mois d'hiver. L'assistance de brise-glaces est disponible sur demande.

MIGUASHA (2000)



 260 La vitesse maximale des **courants de marée** dans l'embouchure de la rivière est de quelque 2 nœuds. La rivière et les havres qu'elle abrite sont sujets à un ensablement continu, par conséquent, les profondeurs peuvent être moindres que celles indiquées sur la carte. Dalhousie Harbour est dragué de manière régulière.

 261 L'**alignement lumineux** extérieur (1343, 1343.1), orienté à 287°, se trouve à Inch Arran Point. Le feu antérieur repose sur une tour blanche avec bande rouge et le feu postérieur, sur une marque de jour blanche avec une bande rouge.

  262 Le terminal maritime de Dalhousie (quai Est) est situé à 0,7 mille au NW de Inch Arran Point. Le quai a une longueur de 630 pieds (192 m) et est pourvu de deux ducs d'Albe, gisant à 250 et 500 pieds (76 et 152 m) à l'Est du quai, ce qui donne une longueur d'amarrage de 1115 pieds (340 m). En 2004, la profondeur y était de 30 pieds (9,1 m). La hauteur du quai est de 6 pieds (1,8 m). Le quai est équipé pour le trafic

ro-ro et essentiellement utilisé pour le chargement de papier. L'**alignement lumineux** (1343.7, 1343.8), orienté à 268° et pourvu de marques de jour blanches avec bandes rouges, conduit jusqu'au quai. Un **feu** (1343.6), muni d'une marque de jour rectangulaire rouge et blanche, est placé sur l'extrémité Est du quai.

263 **Middle Ground**, formé de sable et de pierres, est couvert d'au moins 2 pieds (0,6 m) et gît du côté Nord du chenal, au Nord du terminal maritime. Un **feu** (1344), d'une altitude de 74 pieds (22,6 m) et reposant sur une tour en treillis pourvue d'une marque de jour rectangulaire rouge, blanche et noire, s'élève du côté Nord du terminal. Un autre **feu** (1345) repose sur une tour en treillis, portant une marque de jour verte, blanche et noire. Le feu est situé sur une pointe qui se trouve le long du Dalhousie Harbour, entre les terminaux Est et Ouest.

264 Le quai public de Dalhousie (quai Ouest) a une longueur de 600 pieds (183 m) et est implanté à l'extrémité Ouest du port. Des ducs d'Albe permettent une longueur

L'ANSE-À-BEAUFILS (2000)



d'amarrage de 1110 pieds (335 m). En 2004, la profondeur y était de 35 pieds (10,7 m). Le quai est équipé de voies ferrées, d'électricité, d'un oléoduc et d'une conduite d'eau douce, et est essentiellement utilisé pour le cargo en vrac. Il y a une aire d'entreposage de bois entre ce quai et le quai désaffecté de *Bowater Paper Company*, à 0,3 mille à l'Est.

 265 *Dalhousie Regional Marina* est abritée dans des installations situées au SW du quai public. On y trouve plusieurs appontements flottants. À Dalhousie, on peut se procurer du combustible, du diesel et des provisions.

266 Le hameau de **Miguasha-Ouest** est situé sur la rive Nord de la rivière Ristigouche, au NNE de Dalhousie. Le quai en ruine est fermé à la navigation et interdit d'amarrage et de s'y approcher à moins de 65,6 pi (20 m).

 267 Un **brise-lames**, d'une longueur de 262 pi (80 m), abrite l'ancienne aire d'accostage du traversier. Un duc d'Albe est situé à 49 pi (15 m) à l'Est du brise-lames.

268 Le chenal entre Dalhousie et Campbellton est large et profond sur les premiers 5 milles, mais ensuite, il rétrécit et devient moins profond. Le chenal est marqué par des **bouées**. La partie du chenal située entre la **pointe au Chêne** et Campbellton n'est plus entretenue par dragages.

 270 Le quai de Campbellton a une longueur de 1450 pieds (442 m). On trouve une profondeur de 10 pieds (3 m) à 10 pieds (3 m) au large de la face Nord du quai et à 75 pieds (23 m) de l'extrémité Est. On peut faire effectuer des réparations mineures de coque et de machine à Campbellton.

 271 Un **pont routier fixe** franchit la rivière, reliant Campbellton (N.-B.) à Pointe-à-la-Croix (Que.). Seules les embarcations peuvent remonter la rivière en amont du pont. Une **rampe de mise à l'eau** et des pontons sont aménagés juste en amont du pont sur la rive Nord.

Du cap d'Espoir au cap Gaspé

Carte 4921

  272 Un havre est situé à **L'Anse-à-Beaufils**, à quelque 3 milles au Nord du cap d'Espoir. Ce havre est formé d'un bassin et d'un **quai public** abrités au Sud par un brise-lames courbé. L'entrée du havre, d'une largeur de 25 m, est située du côté NE.

 273 Le chenal d'accès est dragué à 3 m tandis que les premiers 150 m du quai offrent une profondeur (2020) de 2,2 m alors qu'elle passe de 1,2 à 1,6 m à l'extrémité du bassin. La profondeur est à 1,5 m vers les pontons situés au SW du quai.

273.1 Les profondeurs indiquées dans les zones draguées sont obtenues par dragages périodiques. Dû à l'**ensablement continu**, les navigateurs doivent s'attendre de trouver des profondeurs moindres à certains endroits. Il est recommandé de vérifier auprès de l'autorité locale.

  274 Un **port de plaisance** géré par l'Administration portuaire locale est aménagé dans le bassin. Se référer à l'annexe pour les services offerts. Une **rampe de mise à l'eau** est aménagée près de l'enracinement du quai. Une passerelle, située juste en aval du **pont routier fixe**, laisse une hauteur libre de 4,1 m. En raison de l'ensablement dans le havre, il est recommandé de s'informer auprès des usagers locaux en ce qui concerne les profondeurs disponibles.

 275 Des **écifs** artificiels sont aménagés aux endroits suivants : à 0,9 et 1,4 mille au Nord du cap d'Espoir ($48^{\circ}25'N$, $64^{\circ}19'W$) et à 0,8 et 1 mille à l'ENE de L'Anse-à-Beaufils. Les navigateurs éviteront de mouiller dans ces parages. De plus, des **câbles sous-marins** de télécommunication relient les rives de L'Anse-à-Beaufils et d'un secteur au Nord de L'Étang-du-Nord (aux Îles de la Madeleine). Les navigateurs doivent se référer à la carte

PERCÉ (2000)



marine pour connaître leur emplacement et éviter de mouiller dans leurs parages.

Carte 4485

 276 **L'île Bonaventure** ($48^{\circ}30'N$, $64^{\circ}10'W$), d'une hauteur de près de 450 pieds (137 m), présente des falaises verticales de grès rouge pouvant atteindre 250 pieds (76 m) de haut par endroits. De nombreux oiseaux de mer nichent sur les rebords et dans les fissures des falaises. Le passage entre l'île et la terre ferme est sain, mais il est parcouru fréquemment par une grosse houle qui bat le pourtour de l'île.

  277 Un **quai** se trouve sur le côté WNW de l'île. Un réflecteur radar est installé sur ce quai. Le *refuge d'oiseaux migrateurs de l'île Bonaventure et du rocher Percé* (Environnement Canada) et le *Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé* (Parcs Québec) sont situés dans ce secteur et une réglementation d'accès s'y applique.

278 La **baie de Percé**, située au NW de l'île Bonaventure, est formée par le **cap Blanc** et le **rocher Percé**. Le rocher Percé est remarquable par ses falaises verticales d'une hauteur de 289 pieds (88 m), par sa large entaille à son extrémité SE et par l'ouverture circulaire qui le traverse.

 279 **Percé** (3993 hab. en 2000) est desservi par un **quai** s'étendant en direction SE. Le quai est présentement fermé à la navigation et interdit d'amarrage jusqu'à l'émission d'un avis à la navigation subséquent. Un **feu** (1409), reposant sur une tour, s'élève à l'extrémité du quai.

 280 Des **récif**s artificiels sont aménagés aux endroits suivants : à 0,3 mille au Nord du cap Blanc avec une profondeur minimale de 6,3 m et à 0,4 mille au SW du cap Blanc avec une profondeur minimale de 5,6 m. Les navigateurs éviteront de mouiller dans ces parages. Le **récif de Percé**, avec quelques roches découvrant de 3 pieds (0,9

m), déborde la rive de 0,4 mille au SE du quai; on y retrouve aussi un îlot rocheux émergé de 3 pieds (1 m).

281 **Amers.** — • Le **mont Sainte-Anne** atteint une altitude de 1230 pieds (375 m) à 1 mille à l'intérieur de la ville de Percé. • Plusieurs **tours** surplombent la montagne.

 282 **La Malbaie**, exposée à l'Est, est bordée au fond par une plage de sable et de gravier, entourant une lagune. Le rivage Sud de la baie, entre le rocher Percé et un point situé à 1 mille au NW de la **pointe des Cannes de Roches**, s'élève verticalement en une falaise de plus de 650 pieds (198 m) de haut. Le rivage Nord est une succession irrégulière d'escarpements bas faits de grès et de quelques plages.

 283 Un **émissaire** d'une longueur de 427 pieds (130 m) et couvert de 4 pieds (1,2 m) d'eau à son extrémité déborde la pointe du cap Barré.

  284 **Barachois** est un village situé sur le rivage, à l'extrémité NW de la baie. L'entrée de la lagune se trouve du côté Nord où les embarcations peuvent passer sous le **pont ferroviaire fixe** d'une hauteur libre de 24 pieds (7,5 m). Dans la lagune, un **débarcadère** offre 3 pieds (0,9 m) d'eau le long de sa face, longue de 691 pieds (232 m).

Carte 4921

 285 Le hameau de **Mal-Bay**, sur le rivage Nord de La Malbaie, est desservi par un **quai** brise-lames public; des pontons totalisant 170 m de long sont installés du côté Nord et offrent des profondeurs variant entre 1,3 et 3,5 m. Une **rampe de mise à l'eau** se trouve au NE de l'enracinement du quai. Un **feu** saisonnier (1410) s'élève sur le brise-lames.

 286 Le mouillage au large de Mal-Bay n'est pas recommandé car les coups de vents du SE fréquents, précédés de brume, y soulèvent habituellement une grosse mer.

Carte 4485

MAL-BAY (2000)



L'ANSE-À-BRILLANT (2000)



287 La **pointe Saint-Pierre**, qui forme l'extrémité Sud de l'entrée de la baie de Gaspé, est basse et porte quelques maisons blanches. L'**île Plate**, basse et formée de grès, est située à 0,4 mille au large de la pointe Saint-Pierre ($48^{\circ}38'N$, $64^{\circ}09'W$). Un **feu** (1412), posé sur une tour et pourvu de marques de jour rectangulaires orange fluorescent, s'élève sur l'île.



288 Une profondeur de 13,6 m se trouve à 1 mille au SE du cap Gaspé. Un **banc**, recouvert de 25,3 m d'eau et situé à 5 milles au SE du cap Gaspé, forme la partie NW du banc des Américains. Le **banc des Américains** se prolonge de 10 milles vers le SE où on retrouve une profondeur de 13,3 m. À l'occasion, des **rides de marée** se produisent à ces endroits.

288.1 Une **bouée** lumineuse SADO (1412.5), marquée « IML-11 », est mouillée à 1 mille au SE du banc des Américains.

288.2 La **zone de protection marine (ZPM) Banc-des-Américains** s'étend depuis l'île Bonaventure jusqu'à la hauteur du cap Gaspé et à l'Est, sur plus de 18 milles. La ZPM couvre le banc des Américains. Des restrictions s'appliquent à la ZPM et sont définies dans un règlement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de *Pêches et Océans Canada* à www.dfo-mpo.gc.ca.

Baie de Gaspé

 289 La **baie de Gaspé** s'étend sur 17 milles et l'on trouve, à son extrémité NW, un havre et une excellente **rade**. La côte SW de la baie, entre la pointe Saint-Pierre et Douglastown à 12 milles en amont, présente une succession de promontoires escarpés; les falaises atteignent par endroits une hauteur de 150 pieds (46 m).

 290 Les observations météorologiques diffusées pour Gaspé sont celles de l'aéroport et elles ne correspondent pas nécessairement aux conditions observées prévalant dans la baie de Gaspé.

  291 L'**anse à Brillant**, située à quelque 7,5 milles au NW de la pointe Saint-Pierre, abrite un **havre** de pêche desservi par une usine de transformation de poissons. Le havre est bordé par deux **quais** en bois d'une longueur totale de 890 pieds (270 m). Une partie de ces quais est en ruine et interdite d'accès.

292 L'entrée du havre de pêche, d'une largeur de 39 pieds (12 m), offre une profondeur (2020) de 4 pieds (1,2 m); elle est formée par deux brise-lames qui s'étendent en direction NE. Puis, dans les premiers 262 pieds (80 m) du havre, les profondeurs (2020) varient entre 2 et 6 pieds (0,6 et 1,8 m). Les profondeurs du havre sont sujettes à changement en raison d'un **ensablement** continu.

 293 L'**alignement lumineux** de l'anse à Brillant (1414, 1415), orienté à 205° et pourvu de marques de jour orange fluorescent avec une bande noire, s'élève aux approches extérieures. Une **bouée lumineuse** de tribord « BR2 » (1413.1) est mouillée à 0,5 mille de la rive, au NNE du havre de pêche.

 294 La **rade** au large de Douglastown est vaste et offre des **mouillages** de 35 à 60 pieds (11 à 18 m)

d'eau, par fond de vase et d'argile. Les vents du SE y soulèvent une grosse houle, mais la rade est bien abritée des autres vents.

 294.1 Une **aire d'aquaculture**, délimitée par des **bouées** jaunes d'avertissement, est installée à 1,4 mille au SE du cap Haldimand et à 1 mille au Nord du mouillage.

 295 Le secteur de **Douglastown**, annexé à la ville de Gaspé, est situé du côté Sud de l'embouchure de la **rivière Saint-Jean**. Un **chenal** étroit conduit sous le **pont ferroviaire fixe** qui franchit l'embouchure de la rivière.

296 Le **cap Gaspé**, formant l'extrémité Nord de l'entrée de la baie de Gaspé, est un promontoire calcaire qui termine l'étroué **presqu'île de Forillon**. Sur le côté NE de la presqu'île, les falaises atteignent une hauteur de 600 pieds (183 m). Le cap Gaspé s'abaisse vers le SW et les falaises sont moins hautes de ce côté.

 297 Une zone rocheuse prolonge vers le SE, l'extrémité Sud du cap Gaspé. On retrouve un **haut-fond**, couvert de 45 pieds (13,6 m) d'eau, à 1 mille au SE du cap Gaspé. De plus, un vaste **haut-fond** rocheux, couvert de 85 pieds (26,0 m) d'eau et situé à 5 milles au SE du cap Gaspé, forme la partie NW du banc des Américains. Des **rides de marée** s'y produisent à l'occasion.

298 La presqu'île de Forillon fait partie du parc national du Canada de Forillon. Certains règlements régissent l'accès au parc et l'utilisation de ses infrastructures. Pour plus de renseignements, se référer au résumé apparaissant en annexe ou s'adresser au parc national du Canada de Forillon au 122, boulevard Gaspé, Gaspé (Québec), G4X 1A9, tél. : 418 368-5505.

 299 Le **feu** du cap Gaspé (1426) s'élève sur une tour blanche à l'extrémité Sud du cap (48°45'N, 64°10'W).

GASPÉ (POINTE DE SANDY BEACH) (2000)



PORT DE GASPÉ (2000)



300 Le rivage NE de la baie de Gaspé est escarpé et libre de hauts-fonds détachés jusqu'au rocher Seal, qui gît à 7 milles au NW du cap Gaspé.



302 Un petit havre, protégé par des brise-lames et abritant un **quai**, se trouve à **Grande-Grave (Grande-Grève)**, située à 3,6 milles au NW du cap Gaspé. Un **feu (1421)**, reposant sur une tour, s'élève sur l'extrémité du quai.



303 On retrouve dans le bassin des profondeurs (1993) variant entre 3 et 8 pieds (1 et 2,6 m). On y retrouve une **rampe de mise à l'eau**. La connaissance des lieux est nécessaire car il peut exister des **hauts-fonds** dans le **chenal** d'accès et le long du quai. Ces installations sont gérées par Parcs Canada; se renseigner auprès des autorités pour la réglementation.

304 **Amer.** — Une **tour** portant des feux rouges s'élève sur une colline située à 2,8 milles au NNW de Grande-Grave.



305 Le **Gros cap aux Os** est situé à 7,6 milles au NW de cap Gaspé. Un **feu (1420.5)**, reposant sur une tour, s'élève sur le cap. Le **rocher Seal**, couvert de 4 pieds (1,2 m) d'eau, gît à 0,8 mille à l'ESE du cap. Une **épave** gît à 0,2 mille au SE du cap.

Port de Gaspé

Carte 4416

306 Le **havre de Gaspé** se trouve à l'Ouest du brise-lames naturel constitué par la **pointe de Sandy Beach** peu élevée, reliée par une batture à la barre de Sandy Beach. Le havre, d'une longueur de près de 4,5 milles et d'une largeur moyenne de 1 mille, avec des fonds de vase de 11 à 20 m, offre une rade sécuritaire.

MARINA DE GASPÉ (2000)



 307 Le bassin du Nord-Ouest et le bassin du Sud-Ouest sont des prolongements du havre. Le havre gèle habituellement vers le 15 décembre de chaque année. Le **pilotage** est facultatif dans le **port de Gaspé**.

 308 D'autres **aires d'aquacultures**, délimitées par des **bouées** d'avertissement jaunes et des **bouées** latérales, sont installées en permanence dans le bassin du Nord-Ouest.

  309 La passe étroite, entre les petits fonds qui débordent la pointe de Sandy Beach et ceux qui se trouvent à l'Est de la **pointe de Penouille**, a une largeur de 0,3 mille. L'**alignement lumineux** (1419.6, 1419.7), orienté à 307½° et pourvu de marques de jour orange fluorescent avec une bande noire, s'élève sur la **presqu'île de Penouille**. Le feu postérieur est équipé d'un **racon** (— — •). Cet alignement mène au centre de la passe, après quoi un changement de cap important est nécessaire.

  310 La vitesse et la direction des **courants de marée** varient beaucoup dans la baie extérieure, dans la passe étroite et dans le havre intérieur et sont fortement influencées par les vents locaux et l'écoulement naturel des rivières situées en amont.

 311 Le **port de Gaspé** situé sur le côté Sud du havre près du hameau de **Sandy Beach** et est administré par la *Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie*; le maître de port possède un bureau sur place, téléphone : 418 368-6679 ou 418 360-5123 (24/7). Le port est ouvert toute l'année; des navires brise-glaces de la *Garde côtière canadienne* en assurent l'accès durant l'hiver. Le quai mesure 231 m de long sur une largeur de 34 m. Se référer à la carte pour les profondeurs. La hauteur du quai est de 2,1 m. On peut s'approvisionner en eau et en combustible.

312 **Amers.** — • De nombreux **réservoirs** de pétrole sont situés dans le voisinage du quai.

 313 Le quai public à Sandy Beach est pourvu d'un système de protection cathodique. Pour obtenir plus de renseignements et les directives à suivre, les navigateurs communiqueront avec le bureau du capitaine de port : 418 368-6679.

 314 Un **émissaire** déborde la rive de 142 m à l'Ouest du quai public. L'extrémité de cet émissaire est couverte par 10,6 m d'eau.

 315 Au Sud du quai public se trouvent les ruines d'une cale de halage et une **conduite** abandonnée reliant le quai à la rive. Un **chantier maritime** (*Chantier naval Forillon*) est situé à environ 200 m au Sud du quai public. Ce chantier est équipé d'une cale de halage d'une capacité de 800 t avec un système de transfert de 200 t et d'un atelier.

 316 Le **banc de Lourdes** est une zone de petits fonds qui s'avance jusqu'à près de 0,5 mille au NW de la **pointe de Lourdes**. On accède au **bassin du Sud-Ouest** entre la pointe de Lourdes et la **pointe Jacques-Cartier**. Un **pont routier fixe**, d'une hauteur libre de 6,1 m au centre, franchit le goulet à l'entrée du bassin. Deux **câbles sous-marins** abandonnés traversent le goulet à faible distance en amont du pont.

 317 Le bassin du Sud-Ouest se prolonge de 1,2 mille en amont du pont fixe. On y trouve des profondeurs variant de 5 à 15 m, par fond de vase. Une **conduite sous-marine** traverse le bassin du Sud-Ouest à environ 0,9 mille au SW du pont.

 318 La ville de **Gaspé** compte 16 517 hab. en 2000. Un aéroport y offre des liaisons régulières. On y retrouve un hôpital. Un **quai** en ruine est situé à l'Ouest du pont. Un **port de plaisance** (*Marina de Gaspé*), protégé par des brise-lames, est situé sur la rive Sud du havre, à faible distance à l'Est du pont. Un ponton de 81 m de long, appartenant au port de plaisance, est situé près de l'enracinement du brise-lames Nord. Se référer à l'annexe pour les services offerts.

 319 Des **feux** (1417.4, 1417.5), reposant sur des tours, s'élèvent sur chacune des extrémités des brise-lames; ces feux sont entretenus à titre privé.

320 **Remarque.** — Se reporter au fascicule *ATL 110 — Cap Whittle/Cap Gaspé aux Escoumins et île d'Anticosti* pour la description du golfe du Saint-Laurent en amont du cap Gaspé.

Plan de navigation

Adaptation de la publication TP 511F de Transports Canada

Déposez un plan de navigation pour chacune de vos excursions et confiez-le à une personne fiable. À votre retour, n'oubliez pas de désactiver votre plan de navigation, pour éviter le déclenchement de recherches inutiles.

Plan de navigation

Information sur le propriétaire

Nom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____ Numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence : _____

Information sur l'embarcation

Nom de l'embarcation : _____ Numéro de permis ou
d'immatriculation : _____

Voile : _____ Puissance : _____ Longueur : _____ Type : _____

Couleur Coque : _____ Pont : _____ Cabine : _____

Type de moteur : _____ Autres caractéristiques distinctes : _____

Communications

Canaux radio surveillés : HF: VHF: MF:

Numéro d'identification du service mobile maritime (ISMM) : _____

Numéro de téléphone cellulaire ou satellite : _____

Équipement de sécurité à bord

Gilets de sauvetage et VFI (précisez le nombre) : _____

Radeaux de sauvetage : _____ Canot pneumatique ou petite embarcation
(précisez la couleur) : _____

Signaux pyrotechniques (précisez le nombre et le type) : _____

Autre équipement de sécurité : _____

Précisions concernant le voyage — Donnez ces précisions pour chaque voyage

Date de départ : _____ Heure de départ : _____

En partance de : _____ À destination de : _____

Itinéraire proposé : _____ Date et

Escales (indiquer la date et l'heure): _____ heure d'arrivée prévues : _____

_____ Nombre de personnes à bord : _____

Numéro de téléphone en cas de recherche et sauvetage : _____

Si vous avez du retard, la personne responsable devra communiquer avec le Centre conjoint de coordination de sauvetage (JRCC) ou le Centre secondaire de sauvetage maritime (MRSC) le plus près.

N'attendez pas avant d'appeler en cas d'urgence. Plus vite vous appelez, plus vite l'aide arrivera.

JRCC Victoria (Colombie-Britannique et Yukon) 1-800-567-5111

+1-250-413-8933 (Appels par téléphone satellite, locaux ou à l'extérieur de la région)

#727 (cellulaire)

+1-250-413-8932 (téléc.)

jrccvictoria@sarnet.dnd.ca (courriel)

JRCC Trenton (Grands Lacs et Arctique) 1-800-267-7270

+1-613-965-3870 (Appels par téléphone satellite, locaux ou à l'extérieur de la région)

+1-613-965-7279 (téléc.)

jrctrenton@sarnet.dnd.ca (courriel)

MRSC Québec (Région du Québec) 1-800-463-4393

+1-418-648-3599 (Appels par téléphone satellite, locaux ou à l'extérieur de la région)

+1-418-648-3614 (téléc.)

mrscqbc@dfo-mpo.gc.ca (courriel)

JRCC Halifax (Région des Maritimes) 1-800-565-1582

+1-902-427-8200 (Appels par téléphone satellite, locaux ou à l'extérieur de la région)

+1-902-427-2114 (téléc.)

jrchalifax@sarnet.dnd.ca (courriel)

MRSC St. John's (Région de Terre-Neuve-et-Labrador) 1-800-563-2444

+1-709-772-5151 (Appels par téléphone satellite, locaux ou à l'extérieur de la région)

+1-709-772-2224 (téléc.)

mrscsj@sarnet.dnd.ca (courriel)

Service des plans de navigation des SCTM

Les centres des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) fournissent un service de traitement et d'alerte en rapport avec les plans de navigation, aussi appelés plans de route. Les navigateurs sont encouragés à transmettre les plans de navigation à une personne responsable. Si cela est impossible, les plans de navigation peuvent être communiqués à un centre des SCTM par téléphone ou par radio. Si un navire suivant un plan de navigation n'arrive pas à sa destination prévue, on appliquera des procédures pouvant aller jusqu'à une opération de recherche et sauvetage. La participation à ce programme est volontaire. *Consulter les Aides radio à la navigation maritime.*

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA NAVIGATION SOUS LE PONT DE LA CONFÉDÉRATION

SÉCURITÉ MARITIME TRANSPORTS CANADA RÉGION DE L'ATLANTIQUE
LE 1^{er} DÉCEMBRE 2003

Table des matières

- 1.0 Introduction
- 2.0 Titre abrégé
- 3.0 Définitions
- 4.0 Application
- 5.0 Lignes directrices générales visant tous les navires
- 6.0 Lignes directrices visant la navigation des navires d'une jauge brute de plus de 1 500 tonnes
- 7.0 Lignes directrices visant la navigation des navires d'une jauge brute de plus de 1 500 et moins – circulant dans les chenaux de navigation à proximité du rivage
- 8.0 Instructions et interdictions temporaires
- Annexe

1.0 Introduction

1.1 Le Pont de la Confédération (le Pont) assure un lien routier entre l'intérieur du Canada et la province insulaire de l'Île-du-Prince-Édouard conformément aux **Conditions de l'adhésion de l'Île-du-Prince-Édouard**. Le détroit de Northumberland (le détroit) constitue une étendue d'eau navigable et le Pont a été construit en vertu de permis délivrés conformément aux dispositions de la **Loi sur la protection des eaux navigables**, qui préserve les droits de navigation des navires ayant traditionnellement circulé dans ces eaux.

1.2 Les navires d'une jauge brute de plus de 1 500 tonnes doivent emprunter le chenal central de navigation. Les navires locaux d'une jauge brute de 1 500 tonnes et moins peuvent, dans leurs déplacements locaux, emprunter les chenaux de navigation « à proximité du rivage » désignés des deux côtés du détroit.

1.3 Le Pont a été conçu de manière à satisfaire à l'indice de sécurité 4.25 prescrit par l'État – aussi appelé facteur bêta (b). L'indice de sécurité est fonction de la fréquence, de la vitesse et du déplacement des navires qui circulent dans le détroit.

1.4 Le chenal central de navigation, défini au paragraphe 3.1, constitue une zone de pilotage obligatoire selon le Règlement établi en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Le Règlement est entré en vigueur le 1^{er} octobre 1997. Le pilotage est obligatoire pour tous les navires étrangers et pour tous les navires canadiens d'une jauge brute de plus de 1 500 tonnes, au sens défini dans le *Règlement de l'administration de pilotage de l'Atlantique*.

1.5 Le détroit de Northumberland constitue une étendue d'eau soumise à des glaces saisonnières où, vu la présence du Pont, les navires ne peuvent pas emprunter les « chenaux côtiers » à moins de dix milles de chaque côté du Pont, mais doivent plutôt emprunter le chenal central de navigation désigné. Afin d'assurer la protection des navires et des piliers contre les dommages dus aux collisions, on exige que les navires de passage soient accompagnés d'un brise-glace pour circuler sous le Pont ainsi qu'à dix milles marins de chaque côté. Pour éviter l'apparition de situations dangereuses, Transports Canada (TC) et le ministère des Pêches et Océans, par le biais de la Garde côtière canadienne (GCC), peuvent déclarer le détroit de Northumberland « zone de surveillance active des glaces » et, lorsque les conditions le justifient, interdire l'accès aux navires à l'intérieur du détroit en attendant l'arrivée d'un brise-glace pouvant les escorter.

1.6 La circulation à l'intérieur du détroit de Northumberland est réglementée par le *Règlement sur les zones de services de trafic* maritime dans la zone du Pont.

1.7 Lorsque le détroit est déclaré « zone active de surveillance des glaces » et que des glaces sont présentes dans le chenal de navigation, les navires de passage doivent être escortés par un brise-glace de taille suffisante.

1.8 Les intéressés sont priés d'adresser leurs demandes de renseignements ou commentaires au sujet des présentes lignes directrices au :

Directeur régional, Sécurité maritime
Transports Canada
Région de l'Atlantique
45, promenade Alderney
C.P. 1013
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4K2
Téléphone : (902) 426-2060
Télécopieur : (902) 426-6092

2.0 Titre abrégé

Les présentes lignes directrices peuvent être citées sous le titre abrégé « Lignes directrices sur la navigation du Pont de la Confédération ».

3.0 Définitions

3.1 Aux fins des présentes lignes directrices,

le « chenal central de navigation » se trouve entre le pilier P21, situé au point 46⁰ 12' 38,99" N, 63⁰ 45' 04,02" O et le pilier P22, situé au point 46⁰ 12' 32,85" N, 63⁰ 45' 11,62" O. Ces piliers sont désignés de chaque côté au moyen de bouées de mi-chenal, RACONS, de marques de jour, de feux de jetée rouges et verts, de feux de travée centrale et de feux à secteurs. On peut trouver des détails à cet égard à l'annexe 1 des présentes lignes directrices, dans la publication *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume* de la GCC et sur la carte marine canadienne numéro 4406.

3.2 Les expressions « circulation locale » et « navires locaux » font allusion aux navires d'une jauge brute de moins de 1 500 tonnes en activité à partir de ports situés dans le secteur du détroit de Northumberland.

4.0 Application

4.1 Les Lignes directrices sur la navigation du Pont de la Confédération s'appliquent à tous les navires devant circuler sous le Pont ou naviguant à proximité.

4.2 Ces lignes directrices ne visent pas à remplacer les règlements applicables en vertu de la *Loi sur la marine marchande du Canada*. Elles sont toutefois destinées à combler le vide existant et à fournir des recommandations précises pour favoriser une sécurité accrue de la navigation et protéger la vie, les biens et le milieu marin.

4.2 La date d'entrée en vigueur des Lignes directrices est fixée au 1^{er} décembre 2003.

5.0 Lignes directrices générales visant tous les navires

5.1 Aucun navire ne doit circuler sous le Pont par mauvais temps ou en présence de glaces qui entravent sa navigabilité dans la mesure où il est incapable de maîtriser entièrement son cours et de maintenir son cap, sa vitesse et sa stabilité directionnelle pendant qu'il circule.

5.2 Aucun navire ne doit circuler sous le Pont lorsque la visibilité est réduite à moins de dix longueurs de navire.

5.3 Personne ne doit naviguer ni conduire un navire de manière dangereuse pour des personnes, des biens, le navire lui-même ou un autre navire, quelles que soient les circonstances, notamment la nature et l'état des eaux dans lesquelles il navigue, et l'utilisation faite du navire ou à laquelle on pourrait raisonnablement s'attendre dans ces eaux.

5.4 La navigation peut être interdite ou restreinte pendant certaines périodes quand TC/la GCC déclare le détroit zone de surveillance active des glaces. Tous les navires désirant circuler sous le Pont en présence de glaces doivent vérifier si la navigation est possible auprès des Opérations dans les glaces de la GCC en communiquant avec le Service du trafic maritime du détroit de Northumberland ou avec le Système du trafic maritime de l'Est du Canada.

5.5 Lorsque le détroit est déclaré zone de surveillance active des glaces et que des glaces sont présentes dans le chenal de navigation, le navire doit être escorté par un brise-glace de taille suffisante aux fins de la circulation sous le Pont ainsi que sur une distance de dix milles marins de chaque côté

5.6 Il est interdit aux navires d'une jauge brute de plus de 500 tonnes, avançant seulement au moyen de voiles, de circuler sous le Pont.

5.7 Tous les navires doivent se conformer au *Règlement sur les zones de services de trafic maritime*.

5.8 Tous les navires d'une longueur de 20 mètres ou plus doivent maintenir une écoute permanente de la voie VHF 16 et de la voie 12 entre East Point et West Point, Île-du-Prince-Édouard.

5.9 Outre les rapports communiqués en vertu du *Règlement sur les zones de services de trafic maritime*, les navires assujettis au *Règlement* doivent, lorsqu'ils comptent circuler à moins de cinq milles marins du Pont, également signaler au Service du trafic maritime du détroit de Northumberland :

l'HAP à la bouée de mi-chenal;

leur tirant d'eau, leur tonnage de déplacement, leur tirant d'air et le nom d'un agent local s'ils ne sont pas immatriculés au Canada;

les cas d'accident ou de mauvais fonctionnement des machines ou du matériel, ou les défaillances de leur équipage pouvant compromettre leur navigation sécuritaire;

les obstructions ou autres dangers repérés dans le chenal de navigation;

les situations de remorquage où le remorqueur éprouve ou prévoit éprouver des difficultés à maîtriser le navire remorqué.

5.10 Remorqueurs

Les navires remorqueurs ne doivent pas jeter l'ancre ni ancrer les navires remorqués de manière qu'ils puissent se retrouver en travers du chenal central de navigation.

Les remorqueurs ne doivent pas gêner la navigation des autres navires pendant qu'ils remorquent un navire ou se prépare à un remorquage.

Les remorqueurs doivent raccourcir leur dispositif de remorquage au maximum sans compromettre la sécurité. Lorsque le câble de remorquage a plus de 75 mètres de longueur, un remorqueur de taille suffisante doit être attaché à la poupe du dernier navire remorqué.

6.0 Lignes directrices visant la navigation des navires d'une jauge brute de plus de 1 500 tonnes

6.1 Les navires d'une jauge brute de plus de 1 500 tonnes circulant sous le Pont de la Confédération doivent naviguer dans le chenal central de navigation.

6.2 Les navires doivent s'aligner sur le couloir s'étendant entre les deux bouées lumineuses de mi-chenal (privées) de l'ouvrage de franchissement du détroit numéros 1017.7 et 1017.75, et suivre ce couloir.

6.3 Les eaux s'étendant sur cinq milles marins de chaque côté du Pont sont désignées comme secteur d'alternance de circulation à sens unique des navires d'une jauge brute de plus de 1 500 tonnes. Sauf dans les cas d'urgence ou lorsqu'il y a lieu pendant les opérations de brisage des glaces, aucun navire de ce genre ne doit doubler un autre navire du même genre, venir à la rencontre d'un autre navire, « changer de direction » ni jeter l'ancre à moins d'un quart de mille de l'un ou l'autre côté de l'axe longitudinal du chenal central de navigation.

6.4 Restrictions visant les navires circulant dans le chenal central de navigation :

6.4.1 Déplacement maximal

Navires à passagers 33 500 tonnes anglaises

Navires de charge 47 000 tonnes anglaises

6.4.2 Vitesse maximale

Navires à passagers : 11 nœuds sur le fond à moins de deux milles marins du Pont.

Navires de charge : 8 nœuds sur le fond à moins de deux milles marins du Pont.

On peut accroître la vitesse d'un navire en circulation :

lorsque la proue se trouve sous la travée et que le navire suit sa route, ou

lorsque les circonstances l'exigent pour maintenir la gouverne du navire et suivre sa route.

6.4.3 Tirant d'air maximal (pleine mer supérieure, grande marée) - 48 mètres

7.0 Lignes directrices visant la navigation des navires d'une jauge brute de 1 500 tonnes et moins – circulant dans les chenaux de navigation à proximité du rivage.

7.1 Les navires locaux d'une jauge brute de 1 500 tonnes et moins engagés dans des déplacements locaux peuvent utiliser les chenaux de navigation à « proximité du rivage » désignés situés des deux côtés du détroit.

7.2 Les chenaux de navigation à proximité du rivage sont réservés à ces navires entre les piliers P3 et P4, P4 et P5, P42 et P43, P43 et P44. Ces piliers sont situés aux points suivants :

P3) 46° 14' 33,29" N, 63° 42' 53,76" O

P4) 46° 14' 26,92" N, 63° 43' 00,96" O

P5) 46° 14' 20,55" N, 63° 43' 08,16" O

P42) 46° 10' 36,07" N, 63° 47' 53,11" O

P43) 46° 10' 30,16" N, 63° 48' 01,09" O

P44) 46° 10' 24,23" N, 63° 48' 09,02" O

7.3 Restriction visant les navires circulant dans les chenaux à proximité du rivage :

7.3.1 Vitesse maximale sur le fond : 11 noeuds

7.3.2 Tirant d'air maximal (pleine mer supérieure, grande marée) : 28 mètres

8.0 Instructions et interdictions temporaires

8.1 Nonobstant les dispositions des présentes lignes directrices, lorsque, de l'avis du directeur régional, Sécurité maritime, leur respect serait impossible, irréalisable ou dangereux, ou qu'il présenterait un risque de pollution en raison d'obstacles à la navigation, d'une perte de vie humaine, d'un accident sur le Pont, des conditions météorologiques, de l'état des glaces, des niveaux des eaux ou d'autres circonstances imprévues ou temporaires, le directeur régional, Sécurité maritime, peut demander aux navires de circuler d'une certaine manière ou d'emprunter une certaine route, ou encore de jeter l'ancre en un certain endroit, ou interdire aux navires de poursuivre leur route ou de jeter l'ancre.

8.2 Les demandes de circulation de navires non conformes aux présentes Lignes directrices au-dessous du Pont de la Confédération devront être soumises par écrit au directeur régional, Sécurité maritime, au moins 30 jours avant le jour de circulation prévu. La demande devra fournir les renseignements ci-après :

- le nom du navire,
- son numéro de l'OMI,
- son tonnage de déplacement,
- son tirant d'air maximal,
- sa largeur maximale,
- son tirant d'eau maximal,
- le nom d'un agent local s'il n'est pas immatriculé au Canada.

Le directeur régional, Sécurité maritime, peut demander des renseignements supplémentaires ou des arrangements particuliers avant de permettre la circulation du navire.

Table de conversion métrique

mètres	pieds	brasses
0,1		
0,2		
0,3	1	
0,4		
0,5		
0,6	2	
0,7		
0,8		
0,9	3	
1,0	3,28	
1,1		
1,2	4	
1,3		
1,4		
1,5	5	
1,6		
1,7		
1,8	6	1
1,9		
2,0		
2,1	7	
2,2		
2,3		
2,4	8	
2,5		
2,6		
2,7	9	
2,8		
2,9		
3,0	10	
3,1		
3,2		
3,3		
3,4	11	
3,5		
3,6		
3,7	12	2
3,8		
3,9		
4,0	13	
4,1		
4,2		
4,3	14	
4,4		
4,5		
4,6	15	
4,7		
4,8		
4,9	16	
5,0		

mètres	pieds	brasses
5,1		
5,2	17	
5,3		
5,4		
5,5	18	3
5,6		
5,7		
5,8	19	
5,9		
6,0		
6,1	20	
6,4	21	
6,7	22	
7,0	23	
7,3	24	4
7,6	25	
7,9	26	
8,2	27	
8,5	28	
8,8	29	
9,1	30	5
9,8	32	
10,4	34	
11,0	36	6
11,6	38	
12,2	40	
13,4	44	
14,6	48	8
15,8	52	
17,1	56	
18,3	60	10
21,3	70	
24,4	80	
27,4	90	15
36,6	120	20
45,7	150	25
50	164	
55	180	30
64	210	35
73	240	40
91	300	50
100	328	
110	360	75
150	492	82
183	600	100
200	656	
250	820	
274	900	150
366	1 200	200
549	1 800	300

RECHERCHE ET SAUVETAGE

Dans l'Est du Canada, les opérations de **recherche et de sauvetage (SAR)** sont dirigées par le **Centre de coordination des opérations de sauvetage conjointes** à Halifax (**JRCC Halifax**). Les Forces armées canadiennes et la Garde côtière canadienne assurent une veille continue au Centre avec tous ceux qui sont impliqués dans les opérations de recherche et de sauvetage. Le JRCC à Halifax est en communication constante avec les *United States Coast Guard Rescue Centers* à Boston et à Norfolk, ce qui assure une couverture complète de toute la côte Est de l'Amérique du Nord.

Il y a un Centre secondaire de sauvetage maritime (MRSC) à Québec. Ce Centre enclenche les mesures nécessaires lorsque des incidents de recherche et de sauvetage surviennent dans leur secteur.

Toute situation de détresse et demande d'assistance doit être adressée au JRCC à Halifax par l'entremise du Centre de services de communications et trafic maritimes (SCTM) de la Garde côtière canadienne le plus proche ou par tout autre moyen disponible.

En conformité avec la Loi sur la marine marchande du Canada, tous les bâtiments et aéronefs de l'État concourent, au besoin, aux opérations de recherche et de sauvetage, ainsi que tous les navires immatriculés au Canada.

Il y a des stations de sauvetage de la Garde côtière canadienne à Souris et Summerside (Île-du Prince-Édouard) et à Shippagan (Nouveau-Brunswick).

La **Garde côtière canadienne auxiliaire** est un organisme formé de pêcheurs et de plaisanciers volontaires. Elle prête assistance lors des opérations de recherche et sauvetage et aussi dans la promotion de la sécurité nautique. Les embarcations des membres arborent un fanion de la Garde côtière auxiliaire.

En cas de besoin, des **hélicoptères** et des **avions** spécialisés dans les recherches et le sauvetage sont dépêchés pour prêter assistance lors des missions SAR. Ces appareils peuvent laisser tomber des radeaux de sauvetage pneumatiques, des trousse de survie et des pompes. Les hélicoptères sont équipés d'un treuil permettant de descendre et de hisser un membre de leur équipage ainsi qu'une civière lors des opérations d'évacuation.

Lorsqu'un hélicoptère est en mission SAR, toutes les directives provenant du JRCC à Halifax et (ou) du pilote doivent être soigneusement observées. Les hélicoptères de sauvetage ont effectué avec efficacité des évacuations dans des vents atteignant 60 nœuds. Une visibilité d'au moins 0,5 mille est requise pour effectuer des recherches efficaces par hélicoptères, alors que par avion, elle doit être de 1 mille.

Si une évacuation de personnel par hélicoptère est prévue, il faut préparer une zone de treuillage appropriée, de préférence à l'arrière et d'un rayon minimal de 15 m, dans la mesure possible. On enlèvera et rangera tous les espars, mâts de pavillon, étais, agrès courants, fils d'antennes, etc. De nuit, éclairer la zone de treuillage mais de façon à ne pas aveugler le pilote. Lorsque l'hélicoptère arrive, faire éviter le navire de 30 à 40° à droite du vent (vent sur bâbord avant) et maintenir une vitesse avant lente. Attendre que le panier ou la civière ait touché le pont avant de le manipuler, afin d'éviter le choc statique. N'amarrer à bord aucun câble de l'hélicoptère. On pourra communiquer avec l'hélicoptère sur les voies 16 (156,8 MHz) et 51 (2 182 kHz) et sur la voie 9 du service radio général.

Le Système automatique d'entraide pour le sauvetage des navires (**AMVER**), exploité par la Garde côtière américaine, est un programme international d'entraide maritime qui apporte une aide importante à la préparation et à la coordination des opérations de recherche et de sauvetage dans toutes les zones hauturières du monde. Les bâtiments naviguant le long de la côte Est du Canada désireux de se rapporter à AMVER peuvent adresser (sans frais) leur message à **AMVER HALIFAX** par l'entremise de n'importe quel Centre de services de communications et trafic maritimes de la Garde côtière canadienne.

Avant d'entreprendre une croisière, les conducteurs d'embarcations devraient préparer un **plan de route** qu'ils laisseront à une personne adulte responsable ou de le signaler à n'importe quel Centre de services de communications et trafic maritimes de la Garde côtière canadienne. On leur conseille fortement de téléphoner lorsqu'ils atteignent chacun des points de repère indiqués sur leur plan de route. Ceci a pour but d'éviter que soit déclenché inutilement un vaste plan de recherches aérienne et maritime.

Données météorologiques pour

CHARLOTTETOWN (Île-du-Prince-Édouard) — 46°17'N, 63°08'W

		Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Températures														
Température max. quotidienne	°C	-3,0	-3,2	0,6	6,2	13,4	19,4	23,0	22,3	17,9	12,0	6,2	-0,2	9,6
Température min. quotidienne	°C	-11,2	-11,6	-6,8	-1,6	3,6	9,5	13,7	13,3	9,1	4,2	-0,5	-7,6	1,2
Température moy. quotidienne	°C	-7,1	-7,5	-3,1	2,3	8,5	14,5	18,3	17,8	13,5	8,1	2,9	-3,9	5,4
Température max. extrême	°C	11,7	13,3	16,1	22,2	31,2	32,2	33,9	34,4	29,4	23,3	18,9	16,7	34,4
Température min. extrême	°C	-27,8	-27,8	-23,9	-12,2	-6,7	-1,1	4,4	4,4	-0,6	-6,7	-14,9	-28,1	-28,1
Précipitations														
Totales	mm	116,8	97,4	95,3	81,8	83,6	79,9	84,3	88,1	86,3	106,4	120,5	129,0	1169,4
Maximum en 24 heures	mm	74,4	53,1	44,2	58,7	53,3	53,3	70,0	76,7	56,1	106,4	52,3	57,2	106,4
Jours de														
Pluie		7	4	6	10	14	12	12	12	12	14	13	8	124
Neige		15	13	12	6	1	0	0	0	0	1	5	15	68
Précipitation		18	15	16	13	14	12	12	12	12	14	16	20	174
Brume		4	3	6	5	5	4	4	3	2	4	3	4	47
Tonnerre		0	0	0	0	0	1	2	2	0	0	0	0	5
Pression au niveau moyen de la mer	kPa	101,1	101,1	101,1	101,2	101,4	101,3	101,3	101,4	101,6	101,5	101,4	101,2	101,3
Humidité relative	%	82	80	81	78	75	77	79	79	79	80	83	84	80
Nébulosité	0-10	7,4	6,8	6,7	6,9	6,8	6,7	6,1	6,4	5,8	6,4	7,4	7,5	6,8
Vent														
Pourcentage des observations														
N		11,1	11,8	17,3	18,8	16,3	11,8	8,9	9,6	12,1	12,1	10,4	10,2	12,5
NE		8,2	8,7	11,1	11,7	9,4	8,6	6,1	6,0	7,0	7,9	7,5	6,1	8,1
E		7,4	7,8	7,6	7,9	7,5	6,1	4,7	4,4	4,6	5,7	6,9	6,1	6,3
SE		5,9	6,6	6,1	7,8	8,2	7,1	5,9	5,1	5,1	5,6	7,2	6,4	6,4
S		8,3	8,4	9,8	10,9	15,4	17,0	19,1	13,9	12,7	11,3	11,0	8,9	12,0
SW		1,2	12,0	11,2	12,7	17,8	26,3	30,0	27,6	22,8	19,2	13,0	12,6	18,0
W		3,2	28,7	19,2	15,3	13,6	15,1	17,6	21,6	21,6	25,4	28,7	32,8	22,6
NW		14,4	14,5	14,5	12,2	8,8	5,4	6,0	7,7	10,5	10,9	12,3	13,8	10,9
Calme		2,6	3,3	3,2	2,7	2,9	2,6	3,7	4,1	3,6	2,9	3,0	3,1	3,1
Vitesse moyenne	nœuds	11,9	11,2	11,7	10,7	10,2	9,7	8,7	8,6	9,3	10,3	11,0	11,6	10,4
Vitesse horaire max.	nœuds	77	71	70	65	63	52	70	47	65	96	63	74	96

Île du Cap aux Meules (Québec) — 47°23'N, 61°52'W

		Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Températures														
Température max. quotidienne	°C	-3,0	-4,2	-1,2	2,9	8,9	15,0	19,5	19,6	15,6	10,2	5,2	-0,1	7,4
Température min. quotidienne	°C	-8,6	-10,3	-6,7	-1,9	2,6	8,2	13,5	14,1	10,2	5,0	0,4	-5,2	1,8
Température moy. quotidienne	°C	-5,8	-7,3	-4,0	0,5	5,8	1,6	16,5	16,9	12,9	7,6	2,8	-2,7	4,6
Température max. extrême	°C	8,9	7,8	10,6	16,7	25,0	28,9	31,1	30,6	28,3	20,0	16,1	10,6	31,1
Température min. extrême	°C	-25,5	-27,2	-26,1	-12,8	-6,1	0,0	5,0	3,9	1,1	-5,6	-12,8	-24,4	-27,2
Précipitation														
Totales	mm	88,5	67,5	70,7	65,1	63,2	56,4	62,9	78,9	71,1	84,3	98,0	100,3	907,5
Maximum en 24 heures	mm	60,7	43,9	97,5	42,9	48,3	59,2	62,0	76,2	97,3	60,4	54,1	68,8	97,5
Jours de														
Pluie		6	4	5	8	12	10	10	11	11	13	12	7	109
Neige		15	12	11	6	1	0	0	0	0	1	4	13	63
Précipitation		19	14	15	12	12	10	10	11	11	14	15	19	162
Brume		4	3	6	8	11	9	7	4	3	4	5	4	68
Tonnerre		0	0	0	0	0	1	2	2	0	0	0	0	5
Pression au niveau moyen de la mer	kPa	100,9	101,0	101,0	101,2	101,3	101,3	101,3	101,3	101,5	101,4	101,2	101,0	101,2
Humidité relative	%	83	84	86	86	83	83	84	81	80	80	83	84	83
Nébulosité	0-10	8,7	7,8	7,1	7,2	7,1	6,9	6,5	6,4	6,3	7,0	8,6	9,0	7,4
Vent														
Pourcentage des observations														
N		11,5	12,6	13,5	14,4	13,9	10,4	6,6	9,5	12,5	13,4	12,8	12,8	12,0
NE		5,0	6,7	6,3	7,1	7,0	5,1	2,5	5,1	6,1	4,5	7,1	6,9	5,8
E		4,9	5,5	6,7	10,9	11,0	9,0	4,8	5,9	5,3	5,5	6,1	5,7	6,7
SE		6,3	6,7	7,9	11,2	11,4	9,6	10,1	8,9	5,7	7,5	7,3	8,7	8,3
S		8,9	9,1	12,9	11,6	17,3	22,6	24,4	16,8	14,4	12,4	10,9	8,5	14,2
SW		13,2	12,4	12,2	9,9	11,5	18,8	23,4	21,6	18,3	15,9	11,9	11,4	15,0
W		27,3	25,0	17,3	14,8	13,7	13,8	16,5	17,7	19,2	21,0	22,3	23,6	19,4
NW		22,3	21,5	21,5	19,5	16,5	10,4	11,3	14,8	18,1	20,1	21,0	21,8	18,1
Calme		0,6	0,4	0,5	0,5	0,6	0,3	0,6	0,7	0,4	0,7	0,6	0,6	0,5
Vitesse moyenne	nœuds	19,8	18,0	18,3	15,9	15,1	14,7	13,8	13,9	15,4	17,6	18,7	20,4	16,8
Vitesse horaire max.	nœuds	68	70	68	57	58	60	82	52	57	65	68	79	82

Distances entre Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) et:

		Via le détroit de	
		Cabot	Canso
Baltimore (Maryland, É.-U.)			1 142
Belledune (Nouveau-Brunswick)	221		
Bristol (Angleterre)			2 428
Boston (Massachusetts, É.-U.)			617
L'écluse de Canso (Nouvelle-Écosse)	101		
Cape Town (Afrique du Sud)			6 529
Cherbourg (France)			2 494
Colon (Panama)			2 503
Dalhousie (Nouveau-Brunswick)			241
Digby (Nouvelle-Écosse)			511
Gaspé (Québec)	217		
Gibraltar			2 669
Grassy Bay (Bermudes)			935
Halifax (Nouvelle-Écosse)			266
Jacksonville (Floride, É.-U.)			1 470
Key West (Floride, É.-U.)			1 788
Kingston (Jamaïque)			2 003
La Havane (Cuba)			1 834
Lewisporte (Terre-Neuve)	649		
Lisbonne (Portugal)			2 421
Liverpool (Angleterre)			2 461
Liverpool (Nouvelle-Écosse)			
Londres (Angleterre)			2 710
Montréal (Québec)	708		
Nassau (Bahamas)			1 581
New London (Connecticut, É.-U.)			697
Newport (Rhode Island, É.-U.)			622
New York (New York, É.-U.)			824
Philadelphie (Pennsylvanie, É.-U.)			973
Pictou (Nouvelle-Écosse)	59		
Portland (Maine, É.-U.)			577
Québec (Québec)	570		
Rimouski (Québec)	404		
St. George's Harbour (Terre-Neuve)	269		
Saint John (Nouveau-Brunswick)			528
St. John's (Terre-Neuve)		537	
Saint-Pierre (Saint-Pierre et Miquelon, France)		338	
San Juan (Porto Rico)			1 761
Savannah (Georgia, É.-U.)			1 384
Southampton (Angleterre)			2 529
Sydney (Nouvelle-Écosse)		216	
Yarmouth (Nouvelle-Écosse)			414

Toutes les distances sont exprimées en milles marins et, sauf avis contraire, comptées sur la route la plus directe.

Distances entre Dalhousie (Nouveau-Brunswick) et:

		Via le détroit de	
		Cabot	Canso
Boston (Massachusetts, É.-U.)			799
Bristol (Angleterre) (via le détroit de Belle Isle)	2 444		
Charleston (South Carolina, É.-U.)			1 490
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	241		
Cherbourg (France)		2 597	
Colon (Panama)	2 685		
Digby (Nouvelle-Écosse)			693
Gaspé (Québec)	131		
Gibraltar		2 773	
Grassy Bay (Bermudes)			1 117
Havana (Cuba)	2 016		
Halifax (Nouvelle-Écosse)			448
Jacksonville (Floride, É.-U.)			1 652
Key West (Floride, É.-U.)			1 955
Kingston (Jamaïque)	2 185		
Lewisporte (Terre-Neuve) (via le détroit de Belle Isle)	651		
Lisbonne (Portugal)		2 529	
Liverpool (Angleterre)		2 564	
Londres (Angleterre)		2 813	
Montréal (Québec)	611		
Nassau (Bahamas)			1 763
New London (Connecticut, É.-U.)	879		
Newport (Rhode Island, É.-U.)	844		
New York (New York, É.-U.)	1 006		
Philadelphie (Pennsylvanie, É.-U.)	1 155		
Pictou (Nouvelle-Écosse)	278		
Ponta Delgada (Azores)	1 874		
Portland (Maine, É.-U.)			759
Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse)			286
Port of Spain (Trinidad)	2 402		
Rimouski (Québec)	318		
St. George's Harbour (Terre-Neuve)	320		
Saint John (Nouveau-Brunswick)			710
St. John's (Terre-Neuve)		631	
Saint-Pierre (Saint-Pierre et Miquelon, France)		431	
San Juan (Porto Rico)			1 943
Savannah (Georgia, É.-U.)			1 566
Southampton (Angleterre)		2 632	
Sydney (Nouvelle-Écosse)		323	
Yarmouth (Nouvelle-Écosse)			618

Toutes les distances sont exprimées en milles marins et, sauf avis contraire, comptées sur la route la plus directe.

Ports de plaisance



Nombre de places		Bouées d'amarrage	Capacité de levage	Terrain de démantèlement	Combustible	Rancher	Reparations	Provisions	Restauration	Eau potable	Electricité	Toilette/Douche	Buanderie	Vidange fosses septique	Voi VHF	Assistance maritime
Total	Visiteurs															

CHAPITRE 2

Club nautique de Cap-aux-Meules Cap-aux-Meules	418-986-6950	75	10		●		E/D	●		●	●	●	●	T/D	●		68	●
Club nautique Les Plaisanciers du Havre Havre-Aubert	418-937-5283	65	15	●			E/D	●		●	●	●	●	T/D	●		68	●
Club nautique du Chenal Havre-aux-Maisons	418-969-2615	90	10				Liv.	●		●	●	●	●	T/D				●
Marina L'Étang-du-Nord L'Étang-du-Nord	418-986-2922	50	6	●				●		●	●	●	●	T				●

CHAPITRE 4

Marina de Bonaventure Bonaventure	418-534-2222	60	15					●		●	●	●	●	T/D	●			●
Club nautique de Carleton Carleton	418-364-7663	50	10	●				●	●	●	●	●	●	T/D				●
Marina du Vieux-Port de Chandler Chandler	418-689-2444	48	10				E/D	●		●	●	●	●	T/D	●			●
Marina de Gaspé Gaspé	418-368-1288	100	40		●	●	E/D	●	●	●	●	●	●	T/D	●	●	68	●
L'Anse-à-Beaufils (Administration portuaire)	418-783-2470	30	10	●			E/D		●	●	●	●	●	T/D	●			●
Club nautique de New Richmond New Richmond	418-392-6881	28	2					●			●	●		T/D	●			●
Marina de Paspébiac Paspébiac	418-752-3400	25	15								●	●					68	●

Les renseignements ont été fournis par la direction du port de plaisance.

E Essence
D Diesel
Liv. Livraison
N Naphte
P Propane
M Mécanique
C Coque
T Toilette
D Douche

Parc national de Forillon

Renseignements concernant l'utilisation des quais et des havres

Le parc national de Forillon dispose de deux havres, d'un quai fixe et d'un quai flottant sur son territoire. Du côté Nord de la péninsule de la Gaspésie, on retrouve le Havre de Cap-des-Rosiers-Est. Le Havre de Grande-Grève et le quai de l'Anse-aux-Sauvages sont situés dans la baie de Gaspé.

Les plaisanciers peuvent utiliser le quai de l'Anse-aux-Sauvages en tout temps, pour une durée illimitée. Cependant, ce quai est très petit et offre peu de protection.

Par contre, ils peuvent utiliser les havres de Grande-Grève et de Cap-des-Rosiers-Est en se procurant un permis d'amarrage disponible sur place. On y retrouve les services suivants : eau potable et installations éclairées la nuit. De plus, le téléphone public est disponible à Grande-Grève.

En saison estivale, soit de la mi-juin à la fête du Travail, les visiteurs pourront obtenir des renseignements supplémentaires en se présentant aux postes de perception qu'on retrouve aux entrées des secteurs ou en téléphonant au (418) 368-5505.

Résumé des règlements

Il est interdit :

- de nourrir les animaux;
- de faire des feux de plage;
- de chasser, de piéger ou de harasser la faune;
- de pêcher en eau douce;
- d'avoir une arme à feu en sa possession;
- d'enlever, de mutiler ou de détruire de la flore ou d'autres éléments naturels;
- de jeter des déchets ailleurs qu'aux endroits prévus à cette fin;
- d'utiliser une motomarine à l'intérieur du parc national Forillon.

Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse.

Un permis est requis pour effectuer du camping à l'intérieur du parc.

Informez-vous des endroits où la plongée est permise.

D'autres règlements sont affichés sur les tableaux d'information installés sur le territoire du parc.

Golfe du Saint-Laurent

Protection des baleines noires de l'Atlantique Nord

En raison du changement des habitudes migratoires des baleines noires de l'Atlantique Nord et de leur présence de plus en plus fréquente dans le golfe du Saint-Laurent, le *gouvernement du Canada* a mis en place des restrictions de vitesse saisonnières dans certaines zones définies. Ces restrictions consistent en une combinaison d'une zone statique et de secteurs dynamiques de réduction de vitesse.

Ces mesures sont en vigueur de façon saisonnière et sujettes au changement. Consulter l'avis complet dans les Avis aux navigateurs, Partie 1, pour connaître les périodes exactes de mise en application de ces mesures. Après la levée des limites de vitesse obligatoires, les navires sont invités à réduire, sur une base volontaire, leur vitesse sur le fond de façon à ne pas dépasser 10,0 nœuds lorsque la présence de baleines noires de l'Atlantique Nord est confirmée et dans la mesure où les conditions maritimes permettent un fonctionnement sécuritaire de leur navire à cette vitesse.

Zone de protection statique

À l'intérieur de la **zone statique**, à l'exclusion du secteur dynamique du corridor, les navires de 20 m et plus ne doivent pas dépasser une vitesse sur le fond de 10,0 nœuds selon les dates mentionnées ci-dessus. Consulter l'avis complet dans les Avis aux navigateurs, Partie 1, pour connaître les coordonnées de la zone statique.

Limitation de vitesse temporaire dans les voies navigables

Dans les **zones dynamiques**, les navires peuvent circuler à une vitesse opérationnelle permettant une navigation sécuritaire, et ce, tant que le *gouvernement du Canada* n'a pas confirmé la présence de baleines dans ces zones. Lorsque la présence de baleines noires est détectée dans un de ces secteurs dynamiques, les navires de 20 m et plus de longueur recevront un avis à la navigation (AVNAV) et devront réduire leur vitesse sur le fond de 10,0 nœuds ou moins, tant qu'ils naviguent dans le secteur en question. Consulter l'avis complet dans les Avis aux navigateurs, Partie 1, pour connaître les coordonnées des zones dynamiques.

Les restrictions de vitesse dans les secteurs dynamiques seront en vigueur pendant une période de 15 jours, à partir de la date d'application. Cette période peut être prolongée si la présence des baleines se prolonge. La mise en vigueur des zones et des secteurs de réduction de vitesse sera annoncée par l'entremise des avis AVNAV.

Diffusion des AVNAV

La *Garde côtière canadienne (GCC)* continue à promulguer des AVNAV valides par des émissions radio sur divers systèmes terrestres et aussi en ligne à <http://www.ccg-gcc.gc.ca/navigation-pivot>. Les navigateurs doivent s'assurer qu'ils ont l'information correcte et à jour sur la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord contenue dans tous les avis aux navigateurs (NOTMAR) et les AVNAV.

Aides à la navigation

Par ailleurs, la GCC fait l'essai de l'utilisation des aides virtuelles à la navigation AIS (AIS AtoN), voir le NOTMAR 819(T)/2016, capables d'aviser automatiquement un navire présent dans un secteur dynamique lorsqu'il est soumis à une réduction de vitesse. Chaque secteur dynamique sera ainsi délimité par quatre balises virtuelles AIS AtoN qui s'afficheront sur les écrans des équipements de navigation du navire, tels que : ECDIS, ECS, RADAR, dispositif minimum d'affichage, cartes nautiques électroniques. Les balises virtuelles AIS AtoN ne seront diffusées que lorsqu'une réduction de vitesse est en vigueur dans un ou plusieurs secteurs. Le navigateur doit sélectionner le symbole AIS AtoN virtuel pour accéder à un message, tel que « SectA1 Spd Lim 10 kt ». Ce message les avise qu'une réduction de vitesse est en vigueur pour un secteur particulier. À noter que ce système est encore en phase d'essais et ne constituera pas le principal moyen de communication avec les navires.

Conformité et application de la loi

Le non-respect des restrictions de vitesse obligatoires constitue une infraction à la réglementation qui pourra donner lieu à des amendes allant de 6 000 \$ à 25 000 \$CAN. S'il leur semble qu'un navire n'a pas respecté les restrictions de vitesse, les inspecteurs de la *Sécurité maritime de Transports Canada* passeront en revue toute l'information recueillie par l'AIS et demanderont des justifications au capitaine.

Aucune exemption des restrictions de vitesse ne sera accordée à l'avance, mais certains facteurs tels que la sécurité de la navigation, les conditions météorologiques et les situations d'urgence pourront être prises en considération au cas par cas.

Signalements de baleines en détresse

Les navigateurs sont priés de rapporter toutes leurs observations de baleines empêtrées, blessées ou mortes au plus proche Centre de *Services de communication et de trafic maritimes* de la GCC; ou aux organismes suivants :

Pour la région Sud du golfe du Saint-Laurent :
Marine Animal Response Society au 1 866 567-6277
Pour Terre-Neuve-et-Labrador :
Whale Release and Strandings au 1 888 895-3003
Pour le secteur du Québec :
Urgences mammifères marins au 1 877 722-5346

Les observations de baleines vivantes, nageant librement devraient être communiquées par téléphone au 1 902 440-8611 ou 1 844 800-8568, ou encore par courriel à : XMARWHALESIGHTINGS@DFO.

- Abegweit Passage, C3/P1
 Abercrombie Point, C3/P44
 Aboiteau, L', C3/P213
 Aggermore Rock, C3/P100
 Alberton, C1/P223
 Alberton Harbour, C1/P216
 Alright, cap, C2/P45
 Alright, récif, C2/P47
 Américains, banc des, C4/P288
 Amet Island, C3/P65
 Amet Island Shoals, C3/P65
 Amet Sound, C3/P64
 Annandale, C1/P120
 Anse-Bleue, C4/P140
 Antigonish, C1/P83
 Antigonish Harbour, C1/P81
 Arisaig Point, C3/P12
 Aubert, havre, C2/P75
 Aulds Cove, C1/P54
 Aylesbury, Cape, C1/P203
- Bacon Cove, C3/P135
 Baie-Sainte-Anne, C4/P16
 Baileys Brook, C3/P14
 Ballantynes Cove, C1/P87
 Ballast Ground, C3/P84
 Banks Point, C1/P120
 Barachois, C4/P284
 Barachois Harbour, C3/P71
 Barrio Head, C1/P72
 Barrios Beach, C1/P73
 Bas-Cap-Pelé, C3/P211
 Bas-Caraquet, C4/P125
 Basin Head, C1/P96
 Basin Head Harbour, C1/P97
 Basse, pointe, C2/P50
 Bassin, Le, C2/P88
 Bathurst, C4/P144
 Bathurst Harbour, C4/P144
 Battery Point, C3/P143
 Bay du Vin Harbour, C4/P28
 Bay du Vin Island, C4/P27
 Bay du Vin River, C4/P30
 Bayfield, C1/P78
 Bayshore, C4/P74
 Beach Point, C1/P153
 Bear, Cape, C1/P155
 Bear Reef, C1/P157
 Beaubassin, havre de, C4/P232
 Beaubassin, pointe de, C4/P232
 Beaubears Island, C4/P61
 Bedeque Bay, C3/P168
 Belledune, port de, C4/P156
 Belledune Point, C4/P159
 Belle River, C3/P119
 Bell Point, C3/P118
 Bell Point Reef, C3/P118
 Bells Point, C3/P162
 Benjamin River, C4/P170
 Bentinck Cove, C1/P210
 Beresford, C4/P152
 Bergeman Point, C3/P86
 Bernache, pointe à, C4/P111
 Betts Point, C3/P80
 Bideford, C1/P213
 Biglow Point, C3/P87
 Big Merigomish Island, C3/P15
 Big Tracadie River, C4/P75
 Billhook Island, C1/P203
- Billhook Point, C1/P131
 Birch Point, C3/P156
 Birch Point, C4/P89
 Black Cape, C4/P239
 Black Point (Baie des Chaleurs), C4/P166
 Black Point (Île Lamèque), C4/P99
 Black Point (Little Harbour), C3/P20
 Black Point (Malpeque Bay), C1/P211
 Black Point (St. Georges Bay), C1/P36
 Black Point (Victoria Harbour), C3/P154
 Black River, C4/P31
 Blanc, cap, C4/P278
 Blockhouse Point, C3/P142
 Blue, Cape, C1/P72
 Blue Sea Corner, C3/P74
 Bonamy Rocks, C4/P256
 Bonaventure, île, C4/P276
 Bonaventure, pointe, C4/P229
 Bonaventure, rivière, C4/P232
 Borden-Carleton, C3/P163
 Borden Point, C3/P163
 Botsford, C3/P206
 Boucher, havre, C1/P68
 Boughton Bay, C1/P119
 Boughton Island, C1/P123
 Boughton Ledge, C1/P123
 Boughton Point, C1/P123
 Boughton River, C1/P119
 Bouleaux, Pointe aux, C3/P214
 Bowman Bank, C1/P76
 Bowman Head, C1/P76
 Brae River, C3/P194
 Breens Pond, C1/P70
 Brideau, pointe à, C4/P134
 Brighton Beach, C3/P139
 Brillant, anse à, C4/P291
 Brion, île, C2/P115
 Brocklesby Head, C3/P156
 Brudenell Islet, C1/P140
 Brudenell Point, C1/P140
 Brudenell River, C1/P128
 Brule Harbour, C3/P69
 Brule Shoals, C3/P70
 Buctouche, C3/P238
 Buctouche, baie de, C3/P241
 Buctouche, dune de, C3/P235
 Buctouche Harbour, C3/P238
 Buctouche Outer Bar, C3/P233
 Buctouche River, C3/P235
 Buctouche River, C3/P242
 Buctouche Road, C3/P235
 Burial Point, C1/P209
 Burnt Church, C4/P68
 Burnt Church Point, C4/P67
 Burnt Point, C1/P128
- Cabane, anse à la, C2/P92
 Caissie, cap de, C3/P226
 Cameron Island, C3/P128
 Cameron Point, C3/P159
 Campbell Point, C1/P56
 Campbell Point, C3/P42
 Campbellton, C4/P259
 Canceaux Point, C3/P143
 Cannes de Roches, pointe des, C4/P282
 Canoe Cove, C3/P154
 Canoe Gully, C3/P191
 Canso, chausée, C1/P47
 Canso, Strait of, C1/P37
- Canso Canal, C1/P37
 Canso Causeway, C1/P37
 Cap-aux-Meules, C2/P60
 Cap aux Meules, île du, C2/P58
 Cap-de-Cocagne, C3/P230
 Cap-de-Saint-Louis, C3/P260
 Caplan, rivière, C4/P238
 Cap Pelé, C3/P211
 Captain Island, C1/P82
 Caraquet, C4/P125
 Caraquet, baie de, C4/P125
 Caraquet Channel, C4/P129
 Caraquet Harbour, C4/P125
 Caraquet Island, C4/P125
 Caraquet Shoal, C4/P129
 Cardigan, C1/P129
 Cardigan Bay, C1/P124
 Cardigan Point, C1/P128
 Cardigan River, C1/P128
 Cardigan Shoal, C1/P131
 Caribou, C3/P57
 Caribou Channel, C3/P55
 Caribou Harbour, C3/P55
 Caribou Island, C3/P54
 Caribou West Gully, C3/P58
 Carleton-Saint-Omer, C4/P249
 Carron Point, C4/P144
 Cascapédia, baie de, C4/P243
 Cascapédia, petite rivière, C4/P243
 Cascapédia, rivière, C4/P243
 Cascumpeque Bay, C1/P216
 Cascumpeque Point, C1/P216
 Caveau Point, C1/P12
 Caveau Shoals, C1/P9
 Chaleurs, baie des, C4/P93
 Chambers Point, C3/P71
 Chance Harbour, C3/P21
 Chandler, C4/P182
 Chapados, ruisseau, C4/P202
 Chapel Point (Boughton River), C1/P121
 Chapel Point
 (Pugwash Harbour), C3/P96
 Charlo River, C4/P253
 Charlottetown, C3/P136
 Chatham, C4/P46
 Chedabucto Bay, C1/P39
 Chenal, île du, C2/P34
 Chêne, Pointe du, C3/P217
 Chêne Bank, C3/P220
 Chéticamp Harbour, C1/P11
 Chéticamp Island, C1/P10
 Cheval Blanc, récifs du, C2/P104
 Chockpish, rivière, C3/P245
 Christie Point, C3/P38
 Clark, haut-fond, C2/P24
 Coal Point, C3/P15
 Cocagne Harbour, C3/P228
 Cocagne Island, C3/P228
 Cocagne River, C3/P229
 Coldspring Head, C3/P100
 Cole Point, C3/P25
 Cole Reef, C3/P25
 Colombines, Les, C2/P25
 Colville Bay, C1/P98
 Confédération, pont de la, C3/P5
 Conway Cove, C1/P215
 Conway Inlet, C1/P214
 Cormierville, C3/P234
 Cormorandière, La, C2/P81

- Corps-Mort, Le, C2/P96
 Côte d'Or, C3/P231
 Creignish, C1/P55
 Cribbean Head, C1/P86
 Cribbons Point, C1/P86
 Crossman Point, C3/P237
- Dalhousie, C4/P259
 Dalhousie Harbour, C4/P259
 Darnley Basin, C1/P209
 Dauphin, cap du, C2/P109
 Dean Shoal, C1/P62
 Delorey Island, C1/P73
 Demoiselles, Les, C2/P71
 Dixon Point, C3/P241
 Domhnull Ruadhs Head, C1/P67
 Douglastown (Gaspé), C4/P295
 Douglastown (Miramichi), C4/P56
 Doyle, récif, C2/P21
 Dulse Rocks, C3/P16
 Dune-du-Sud, C2/P44
 Dunk River, C3/P184
 Dunn Beach, C1/P81
 Dunn Point, C3/P11
 Dupuis, île, C4/P184
 Durrell Point, C1/P116
- Eastern Peak, C3/P65
 East Point, C1/P89
 East Point, C1/P170
 East River, C3/P44
 Échouerie, pointe de l', C2/P68
 Eel Bay, C4/P254
 Eel River (Miramichi Bay), C4/P17
 Eel River (Rivière Restigouche), C4/P254
 Église, pointe de l', C3/P257
 Egmont, Cape, C3/P187
 Egmont Bank, C3/P188
 Egmont Bay, C3/P189
 Ellis River, C1/P211
 Emerson Point, C1/P56
 Enmore River, C3/P193
 Enragée Point, C1/P10
 Entrée, île d', C2/P81
 Escuminac, C4/P14
 Escuminac, Point, C4/P12
 Escuminac Reef, C4/P12
 Espoir, cap d', C4/P171
 Est, île de l', C2/P17
 Est, pointe de l', C2/P18
 Étang du Nord, anse de l', C2/P100
- Fatima, C2/P56
 Ferry Point, C1/P129
 Fidèle, cap à, C2/P100
 Fifteen Point, C3/P186
 Finlay Point, C1/P32
 Fisherman Channel, C4/P130
 Fisherman Ledge, C4/P130
 Fishermans Bank, C1/P167
 Fishery Point, C1/P59
 Fishing Cove, C3/P190
 Fishing Point, C3/P84
 Fitzroy Rock, C3/P131
 Flat River, C3/P121
 Fond Georges, Le, C2/P95
 Forillon, presqu'île de, C4/P296
 Fort Monckton Point, C3/P103
 Fortune Bay, C1/P113
- Fortune Bridge, C1/P113
 Fortune River, C1/P112
 Fox Dens Beach, C4/P87
 Fox Dens Gully, C4/P87
 Fox Harbour, C3/P82
 Fox Island, C4/P19
 Foxley River, C1/P224
 Fox Point, C3/P87
 French Fort Cove, C4/P57
 Frenchmans Barn, C3/P11
 French River
 (Merigomish Harbour), C3/P17
 French River (Miramichi Bay), C4/P18
- Gardiner, Point, C4/P28
 Gardiner Spit, C4/P28
 Gascons, C4/P202
 Gaspé, C4/P318
 Gaspé, baie de, C4/P289
 Gaspé, cap, C4/P296
 Gaspé, havre de, C4/P306
 Gaspé, port de, C4/P307
 Gaspereau River, C3/P103
 George, Cape, C1/P36
 Georgetown, C1/P138
 Georgetown Harbour, C1/P128
 Glawson, récif, C2/P110
 Goélands, île aux, C2/P99
 Goodwin, banc, C2/P27
 Goodwood River, C1/P213
 Gordon Point, C1/P224
 Governors Island, C3/P131
 Governors Shoal, C3/P131
 Graham Ledge, C1/P149
 Graham Pond, C1/P150
 Grand Dune Flats, C4/P24
 Grand Dune Island, C4/P26
 Grande-Anse, C4/P141
 Grande Digue Bank, C3/P226
 Grande-Entrée, C2/P29
 Grande Entrée, chenal de la, C2/P34
 Grande Entrée, havre de la, C2/P28
 Grande Entrée, île de la, C2/P22
 Grande Entrée, pointe de la, C2/P38
 Grande-Grave, C4/P302
 Grande-Rivière, C4/P176
 Grand Étang, C1/P23
 Grand Étang Harbour, C1/P22
 Grand Pabos, pointe du, C4/P191
 Grant Beach, C4/P37
 Grave Point, C1/P146
 Greek River, C1/P165
 Green Point, C1/P31
 Gridley, cap, C2/P73
 Grindstone Point, C4/P142
 Gros Cap (sur l'île du
 Cap aux Meules), Le, C2/P69
 Gros Cap (sur l'île du
 Havre Aubert), Le, C2/P92
 Gros Cap, pierre du, C2/P105
 Grosse Île, La, C2/P109
 Grosse-Île-Nord, C2/P112
 Gull Point, C3/P54
 Gunning Point, C3/P205
- Haldimand River, C3/P191
 Hardwicke, C4/P18
 Hardwood Point, C3/P19
 Hardys Channel, C1/P214
- Harper Point, C4/P102
 Haszard Point, C3/P138
 Havre-Aubert, C2/P76
 Havre Aubert, île du, C2/P70
 Havre aux Maisons, île du, C2/P43
 Havre aux Maisons, lagune du, C2/P55
 Havre Boucher, C1/P69
 Heart Shoal, C3/P101
 Heffernan Point, C1/P55
 Henry Island, C1/P59
 Herbe, pointe d', C4/P132
 Heron Channel, C4/P169
 Heron Island, C4/P167
 Heron Rock, C4/P169
 Hillsborough Bay, C3/P125
 Hillsborough River, C3/P136
 Holman Island, C3/P184
 Hood, Port, C1/P61
 Hôpital, cap de l', C2/P106
 Horse Shoe Bar, C4/P24
 Horton Bank, C3/P81
 Howards Cove, C3/P200
 Howatson, pointe, C4/P239
 Howe Bay, C1/P116
 Howe Point, C1/P116
 Huckleberry Gully, C4/P15
 Huckleberry Island, C4/P15
 Hunter River, C1/P196
- Îlots-de-Newport, Les, C4/P197
 Inch Arran Point, C4/P254
 Indian Island, C3/P250
 Indian Point, C3/P100
 Indian Rocks, C3/P116
 Indian Spit, C3/P171
 Inkerman, C4/P79
 Inman Reef, C3/P155
 Inman Rock, C3/P155
 Inverness, C1/P29
 Inverness Harbour, C1/P29
 Irvings Cape, C1/P153
- Jack, Cape, C1/P70
 Jack Shoal, C1/P71
 Jacques-Cartier, pointe, C4/P316
 Jaquet River, C4/P168
 Jérôme, pointe à, C3/P241
 Jerome Ledge, C1/P9
 John, Cape, C3/P64
 John, River, C3/P68
 John Bay, C3/P68
 Jollimore Reef, C3/P71
 Jourimain, Cape, C3/P203
 Jourimain Island, C3/P203
 Jourimain Rocks, C3/P204
 Jourimain Shoal, C3/P205
 Judique Bank, C1/P56
 Judique Shoals, C1/P56
 Judique South, C1/P57
- Kate Point, C1/P58
 Kildare, Cape, C1/P225
 Kings Head, C3/P16
 Knight Point, C1/P99
 Knoll Shoal, C1/P132
 Kouchibouguac Bay, C3/P261
 Kouchibouguacis River, C3/P259
 Kouchibouguac River, C3/P214
 Kouchibouguac River, C3/P261

- Lamèque, baie de, C4/P120
 Lamèque, Île, C4/P85
 L'Anse-à-Beaufils, C4/P272
 L'Anse-à-la-Cabane, C2/P93
 Launching Pond, C1/P122
 Laurent Shoal, C3/P100
 Lazy Bay, C3/P79
 Leander, haut-fond, C4/P171
 Leggett Shoal, C4/P40
 Lennox Channel, C1/P212
 Lennox Island, C1/P212
 Leslie, C2/P112
 L'Étang-du-Nord, C2/P100
 Lewis Head, C3/P84
 Lewis Reef, C3/P84
 Lighthouse Beach, C3/P26
 L'Île-d'Entrée, C2/P84
 Linwood Harbour, C1/P72
 Little Channel, C1/P215
 Little Gully, C3/P261
 Little Harbour, C3/P20
 Little Judique Harbour, C1/P67
 Little Shemogue Harbour, C3/P208
 Little Tracadie Harbour, C1/P72
 Livingstone Bay, C1/P128
 Livingstone Cove, C3/P10
 Logans Point, C3/P24
 Long Point, C1/P55
 Loups, île aux, C2/P107
 Lourdes, banc de, C4/P316
 Lourdes, pointe de, C4/P316
 Lowdens Beach, C3/P26
 Lower Montague, C1/P141
 Lower Neguac, C4/P65
 Lump, The, C4/P19
- Mabou, C1/P33
 Mabou, Cape, C1/P31
 Mabou Harbour, C1/P33
 Mabou River, C1/P33
 MacCallums Point, C3/P170
 MacDonald Reef, C3/P25
 MacDonalds Cove, C3/P62
 Macfarlane Point, C3/P78
 Machons Point, C1/P161
 Mackenzie Head, C3/P23
 Mackenzie Point, C3/P82
 Mackenzie Shoal, C3/P23
 MacPhee Shoal, C1/P129
 Madeleine, îles de la, C2/P1
 Mahoney Beach, C1/P81
 Maissonnette, pointe de, C4/P125
 Maisons, havre aux, C2/P53
 Maitland Flat, C1/P129
 Malagash Point, C3/P67
 Malagash Wharf, C3/P74
 Malbaie, La, C4/P282
 Mal-Bay, C4/P285
 Malignant Cove, C3/P11
 Malpeque Bay, C1/P203
 Malpeque Harbour, C1/P204
 Maquereau, pointe au, C4/P201
 Marcelle, pointe à, C4/P109
 Margaree Harbour, C1/P24
 Margaree Island, C1/P27
 Margaree River, C1/P24
 Margaulx, rocher aux, C2/P120
 Maria, caps de, C4/P245
 Marsh Point, C1/P28
- Maryville, C1/P58
 McAuley Wharf, C3/P124
 McDonald Point, C3/P184
 McEacherns Point, C4/P72
 McIsaac Pond, C1/P29
 McIsaac Rock, C1/P85
 McNabs Bay, C3/P73
 Medea Rock, C3/P220
 Merigomish, C3/P17
 Merigomish Harbour, C3/P16
 Merigomish Point, C3/P16
 Meules, cap aux, C2/P58
 Middle Caraquet, C4/P136
 Middle Ground, C4/P32
 Middle Ground, C4/P263
 Middle Grounds, C3/P54
 Middleground Shoal, C3/P71
 Middle Head, C1/P73
 Middle Island, C4/P42
 Middle River, C4/P144
 Miguasha, banc de, C4/P256
 Miguasha, pointe de, C4/P256
 Miguasha-Ouest, C4/P266
 Millbank, C4/P41
 Millerand, C2/P93
 Miller Brook, C4/P143
 Milne Bank, C1/P92
 Miminegash Pond, C3/P201
 Miminegash Reef, C3/P201
 Mink River, C1/P165
 Miramichi Bar, C4/P1
 Miramichi Bay, C4/P1
 Miramichi Inner Bay, C4/P1
 Miscou Banks, C4/P92
 Miscou Channel, C4/P100
 Miscouche Bank, C3/P168
 Miscouche Point, C3/P168
 Miscou Flat, C4/P98
 Miscou Gully, C4/P88
 Miscou Harbour, C4/P100
 Moine-Qui-Prie, cap le, C2/P45
 Monk Head, C1/P80
 Montague, C1/P142
 Montague River, C1/P128
 Moodie Point, C3/P38
 Moody Point, C4/P34
 Moores Point, C3/P193
 Mounette, pointe à, C2/P55
 Munroes Island, C3/P55
 Murphy Pond, C1/P66
 Murray Corner, C3/P207
 Murray Harbour, C1/P153
 Murray Harbour, C1/P161
 Murray Head, C1/P154
 Murray River, C1/P164
- Napan Bay, C4/P35
 Narrows, The, C1/P214
 Naufage Harbour, C1/P173
 Neguac, C4/P66
 Neguac Bay, C4/P63
 Neguac Beach, C4/P63
 Nepisiguit Bay, C4/P143
 Nepisiguit River, C4/P144
 New Carlisle, pointe de, C4/P225
 Newcastle, C4/P57
 New Glasgow, C3/P48
 New London, C1/P200
 New London Bay, C1/P197
- Newport, pointe de, C4/P193
 Newport Point, C4/P193
 New Richmond, C4/P239
 Noddy, cap, C2/P117
 Noirs, Les caps, C4/P239
 Nord-Est, cap, C2/P17
 North Cape, C1/P228
 North Cape Reef, C1/P228
 North Lake, C1/P171
 North Patch, C3/P233
 Northport (Alberton Harbour), C1/P218
 Northport (Shinimicas River), C3/P99
 North Richibucto Dune, C3/P249
 North River, C3/P136
 North Rustico, C1/P196
 North Rustico Harbour, C1/P195
 Northumberland, détroit de, C3/P1
 Northwest Branch, C3/P257
 Northwest Miramichi River, C4/P61
 Northwest Miscou Point, C4/P91
 Norway Point, C3/P47
- Oak Channel, C4/P24
 Oak Channel, C4/P32
 Oak Island Bar, C3/P77
 Oak Point, C4/P32
 Ogdens Pond, C1/P84
 Oiseaux, rocher aux, C2/P120
 Oiseaux, rochers aux, C2/P119
 Old-Harry, C2/P23
 Old-Harry, pointe, C2/P22
 Orby Head, C1/P190
 Orwell Bay, C3/P128
 Orwell River, C3/P128
 Os, Gros cap aux, C4/P305
 Ouest, étang du, C2/P98
 Outer Bar, C4/P21
 Oxley Point, C3/P93
 Oyster Point, C1/P212
- Pabos, C4/P181
 Page Point, C3/P90
 Palmer Inlet, C1/P214
 Palmer Point, C3/P79
 Panmure Head, C1/P124
 Panmure Island, C1/P124
 Panmure Ledge, C1/P125
 Panmure Spit, C1/P131
 Paspébiac, C4/P222
 Paspébiac, baie de, C4/P227
 Paspébiac, pointe de, C4/P219
 Passe, La, C2/P87
 Pauls Bluff, C3/P160
 Peinture, pointe à, C4/P110
 Pelé, Cap, C3/P211
 Pelées, buttes, C2/P43
 Peninsula Point, C3/P71
 Penny Point, C1/P158
 Penouille, pointe de, C4/P309
 Penouille, presque île de, C4/P309
 Percé, C4/P279
 Percé, baie de, C4/P278
 Percé, récif de, C4/P280
 Percé, rocher, C4/P278
 Percival River, C3/P193
 Perle, La, C2/P48
 Petit-Cap, C3/P210
 Petite-Lamèque, baie de, C4/P119
 Petite-Lamèque, pointe de, C4/P108

- Petite-Rivière-de-l'Île, C4/P104
 Petite-Rivière-Est, C4/P173
 Petit-Pokemouche Gully, C4/P80
 Petit-Rocher, C4/P154
 Phare, cap du, C2/P103
 Philip, River, C3/P84
 Philip, River, C3/P97
 Philip Bar, C3/P97
 Pictou, C3/P28
 Pictou Banks, C3/P50
 Pictou Harbour, C3/P26
 Pictou Island, C3/P50
 Pictou Landing, C3/P37
 Pictou Road, C3/P24
 Pinette, C3/P124
 Pinette Point, C3/P122
 Pinette River, C3/P122
 Pinette Shoals, C3/P122
 Plaisance, baie de, C2/P72
 Plate, île, C4/P287
 Pleasant Bay, C1/P5
 Pointe, La (Chéticamp Island), C1/P19
 Pointe-du-Chêne, C3/P223
 Pointe-Sapin, C3/P264
 Pointe-Verte, C4/P155
 Pokemouche, baie de, C4/P79
 Pokemouche Gully, C4/P79
 Pokemouche River, C4/P79
 Pokesudie Island, C4/P109
 Pokesudie Shoal, C4/P129
 Pomquet Harbour, C1/P79
 Pomquet Island, C1/P77
 Pomquet Point, C1/P77
 Pomquet Road, C1/P77
 Pond Point, C3/P123
 Portage Gully, C4/P64
 Portage Island, C4/P23
 Portage Island Channel, C4/P20
 Port Borden, C3/P163
 Port-Daniel, C4/P208
 Port-Daniel, baie de, C4/P208
 Port-Daniel, colline de, C4/P213
 Port-Daniel, rivière, C4/P210
 Port-Daniel-Est, C4/P210
 Port Elgin, C3/P103
 Port Hood (village), C1/P63
 Port Hood Island, C1/P60
 Port Philip, C3/P98
 Poverty Beach, C1/P153
 Pownal Bay, C3/P130
 Preston Beach, C4/P15
 Prim Point, C3/P125
 Prim Reefs, C3/P127
 Profitts Point, C1/P203
 Pruche, pointe de, C3/P258
 Pugwash, C3/P93
 Pugwash Bar, C3/P88
 Pugwash Harbour, C3/P90
 Pugwash Point, C3/P83
 Pugwash Reef, C3/P84
 Pugwash River, C3/P84
 Pugwash Road, C3/P84
- Recherche et Sauvetage, C2/P66
 Reddish, pointe, C4/P202
 Red Head (Canoe Gully), C3/P191
 Red Head (St. Peters Bay), C1/P179
 Red Point, C1/P98
 Reef Point, C3/P68
- Renards, Pointe aux, C3/P230
 Restigouche, rivière, C4/P254
 Rice Point, C3/P133
 Richard, pointe à, C2/P56
 Richibucto, C3/P251
 Richibucto Bar, C3/P249
 Richibucto Cape, C3/P247
 Richibucto Gully, C3/P249
 Richibucto Harbour, C3/P250
 Richibucto River, C3/P249
 Rifleman Reef, C3/P120
 River John, C3/P68
 Rivière au Portage, C3/P263
 Roaring Bull Point, C3/P21
 Robichaud, C3/P214
 Roche, pointe la, C4/P170
 Rochette, pointe, C4/P153
 Rock Reef, C3/P105
 Roger Point, C3/P50
 Rollo Bay, C1/P112
 Ronde, butte, C2/P46
 Royalty Point, C1/P204
 Roy Island, C3/P20
 Roy Ledge, C3/P20
 Ruisseau-Leblanc, C4/P235
 Rustico Bay, C1/P193
 Rustico Island, C1/P193
- Sable Point, C1/P153
 Saddle Island, C3/P67
 St. Andrew Point, C1/P131
 St. Andrews Bank, C4/P39
 St. Andrews Point, C4/P44
 Sainte-Anne, baie, C4/P15
 Sainte-Anne, mont, C4/P281
 Sainte-Anne-de-Kent, C3/P238
 Sainte-Édouard-de-Kent, C3/P244
 Sainte-Marie-sur-Mer, C4/P86
 Sainte-Thérèse-de-Gaspé, C4/P173
 St. Georges Bay, C1/P36
 Saint-Godefroi, C4/P216
 St. Jacques, C3/P189
 Saint-Jean, rivière, C4/P295
 Saint-Joseph, mont, C4/P246
 St. Lawrence, Cape, C1/P1
 Saint-Louis, baie de, C3/P259
 St. Marys Bay, C1/P128
 St. Peters, C1/P177
 St. Peters Bay, C1/P176
 St. Peters Island, C3/P125
 St. Peters Island, C3/P133
 St. Peters Island Bar, C3/P133
 St. Peters Road, C3/P134
 St. Peters Shoals, C3/P133
 St. Peters Spit, C3/P133
 Saint-Pierre, pointe, C4/P287
 Saint-Simon Inlet, C4/P124
 Saint-Simon-Nord, baie, C4/P124
 Saint-Thomas-de-Kent, C3/P237
 Salmon Beach, C4/P143
 Salutation Cove, C3/P169
 Sand Reef, C3/P204
 Sandy Beach, C4/P311
 Sandy Beach, pointe de, C4/P306
 Sandy Hook, dune, C2/P87
 Sapin Ledge, C3/P267
 Savage, cap à, C2/P99
 Savage Harbour, C1/P180
 Savage Island, C1/P216
- Savage Point, C3/P16
 Savoy Landing, C4/P118
 Seacow Head, C3/P166
 Seacow Pond, C1/P227
 Seal, rocher, C4/P305
 Seal Point (Cape Wolfe), C3/P200
 Seal Point (Pictou Island), C3/P50
 Seal River, C3/P128
 Seatrout Point, C3/P142
 Seaview Point, C3/P38
 Sea Wolf Island, C1/P27
 Seleine, île, C2/P37
 Selkirk Point, C3/P124
 Shag, île, C2/P41
 Shallop Rock, C1/P98
 Sharp, Cape, C1/P149
 Sharp Point, C1/P212
 Shea, pointe, C2/P74
 Shediac, C3/P225
 Shediac Bay, C3/P215
 Shediac Bridge, C3/P216
 Shediac Harbour, C3/P217
 Shediac Island, C3/P215
 Shediac River, C3/P216
 Sheldrake Channel, C4/P24
 Shemogue Harbour, C3/P209
 Shigawake, C4/P215
 Shinimicas River, C3/P99
 Ship Bar, C3/P77
 Ship Channel (Malpeque Bay), C1/P203
 Ship Channel (Miramichi Bay), C4/P19
 Ship Channel (Wallace Harbour), C3/P77
 Shippagan, C4/P113
 Shippegan, baie de, C4/P105
 Shippegan Channel, C4/P105
 Shippegan Flat, C4/P99
 Shippegan Gully, C4/P81
 Shippegan Harbour, C4/P81
 Shipwreck Point, C1/P174
 Skinners Cove, C3/P63
 Skinners Pond, C3/P202
 Smith, pointe, C4/P215
 Smith Point, C1/P65
 Smith Point, C1/P125
 Snake Point, C3/P217
 Souris, C1/P100
 Souris Harbour, C1/P99
 Souris Head, C1/P111
 Souris River, C1/P98
 South Lake, C1/P96
 South Richibucto Beach, C3/P249
 Southwest Miramichi River, C4/P61
 Spear Shoal, C3/P101
 Spithead
 (Charlottetown Harbour), C3/P139
 Spithead (Port Hood Island), C1/P62
 Spit Shoal, C4/P19
 Spry Point, C1/P111
 Squaw Bay, C3/P132
 Squaw Point, C3/P132
 Squaw Shoal, C3/P139
 Stanhope, Cape, C1/P187
 Stanley Bridge, C1/P201
 Steven Point, C3/P88
 Stewart Point, C3/P120
 Stoke Point, C4/P131
 Stonehaven, C4/P142
 Stonehouse Point, C3/P45
 Sturgeon Bay, C1/P128

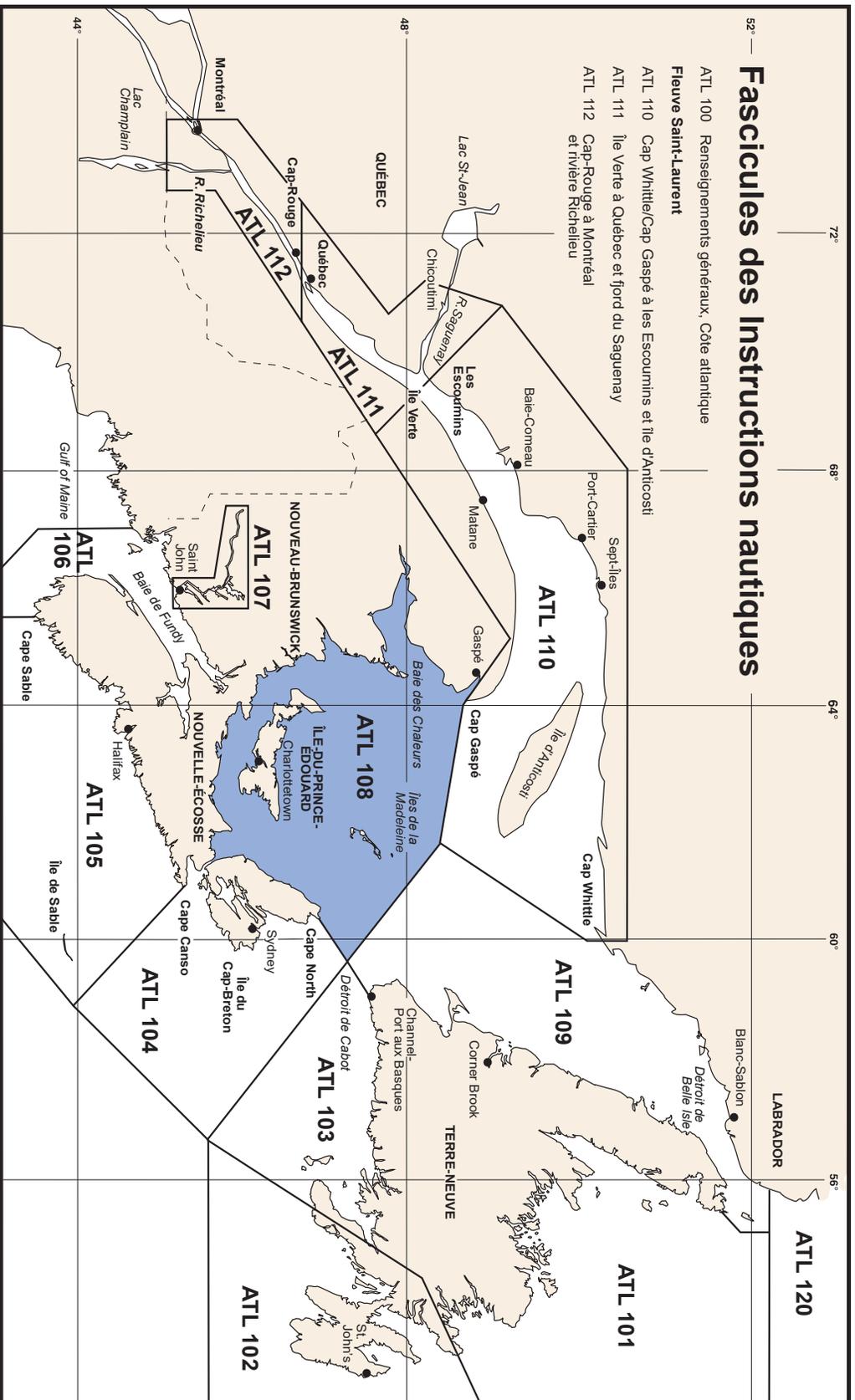
- Sud, cap du, C2/P89
 Sud-Ouest, bassin du, C4/P316
 Sud-Ouest, pointe du, C4/P208
 Sugarloaf Hill, C3/P11
 Summerside, C3/P173
 Summerside Harbour, C3/P172
 Sunbury Cove, C3/P185
 Susan, Cape, C1/P67
 Swanton Point, C1/P101
- Tabusintac, C4/P73
 Tabusintac Bay, C4/P70
 Tabusintac River, C4/P70
 Tatamagouche, C3/P75
 Tatamagouche Bay, C3/P73
 Terras Point, C1/P149
 Terre-Noire, goulet de, C3/P259
 Thrumcap Spit, C1/P132
 Tidnish River, C3/P102
 Tignish Harbour, C1/P226
 Tignish River, C1/P226
 Toney River, C3/P59
 Tormentine, Cape, C3/P104
 Tormentine Reef, C3/P105
 Tracadie, C1/P73
 Tracadie, baie de, C4/P77
 Tracadie Bay, C1/P183
 Tracadie Big Island, C1/P73
 Tracadie Gully, C4/P77
- Tracadie Harbour, C1/P73
 Tracadie-Sheila, C4/P77
 Tracadigache, baie, C4/P247
 Tracadigache, pointe, C4/P245
 Trachy, pointe, C4/P216
 Treen Bluff, C3/P76
 Treen Reef, C3/P76
 Trenton, C3/P48
 Tryon, Cape, C1/P202
 Tryon Head, C3/P156
 Tryon Shoals, C3/P156
- Val Comeau, C4/P76
 Vent, butte du, C2/P58
 Vernon Bridge, C3/P129
 Vernon River, C3/P128
 Verte, baie, C3/P100
 Verte, pointe, C4/P143
 Verte, pointe, C4/P178
 Victoria, C3/P157
 Victoria Harbour, C3/P156
 Vieille (pointe), La, C4/P208
 Vin, Bay du, C4/P27
- Waldegrave, C3/P72
 Wallace, C3/P80
 Wallace Harbour, C3/P77
 Wallace River, C3/P77
 Warren Cove, C3/P143
- Washball Reef, C3/P67
 Washball Rock, C3/P67
 Waugh Shoal, C3/P66
 Waughs River, C3/P75
 Weatherbies Point, C3/P70
 Weatherbies Spit, C3/P69
 Westmorland River, C3/P156
 West Point, C3/P53
 West Point, C3/P195
 West Point Island, C4/P170
 West Reef, C3/P196
 West River, C3/P136
 West Spit, C3/P196
 Whale Cove, C1/P26
 White Point, C1/P147
 Widow Point, C3/P50
 Wightmans Point, C1/P131
 Wilmot River, C3/P184
 Winter River, C1/P184
 Wolfe, Cape, C3/P198
 Wolfe Inlet, C3/P194
 Wood Islands, C3/P111
 Wright Bank, C4/P53
- Youghall Point, C4/P144
- Zephyr Rock, C3/P220

52° — Fascicules des Instructions nautiques

ATL 100 Renseignements généraux, Côte atlantique

Fleuve Saint-Laurent

- ATL 110 Cap Whittle/Cap Gaspé à les Escoumins et île d'Anticosti
- ATL 111 Île Verte à Québec et fjord du Saguenay
- ATL 112 Cap-Rouge à Montréal et rivière Richelieu



Terre-Neuve-et-Labrador

- ATL 101 Côtes Nord-Est et Est
- ATL 102 Côtes Est et Sud
- ATL 103 Côte Sud-Ouest
- ATL 120 Camp Islands à Hamilton Inlet (y compris Lake Melville)

Nouvelle-Écosse (côte de l'Atlantique) et baie de Fundy

- ATL 104 Cape North à Cape Canso (y compris Bras d'Or Lake)
- ATL 105 Cape Canso à Cape Sable (y compris l'île de Sable)
- ATL 106 Gulf of Maine et baie de Fundy
- ATL 107 Rivière Saint-Jean

Golfe du Saint-Laurent

- ATL 108 Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest)
- ATL 109 Golfe du Saint-Laurent (partie Nord-Est)

